

RÉSUMÉ
DES
PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES
SUR LES
ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES
EN
DANEMARK
pour les années 1858-85.

Remarques préliminaires.

Il n'y a pour le moment, en Danemark, que 3 pénitenciers où les condamnés aux travaux forcés subissent leur peine, à savoir :

1. Le pénitencier de Copenhague, qui peut recevoir 400 détenues et est exclusivement affecté aux femmes, qu'elles soient condamnées au travail forcé pour punir (dans une maison de force) ou au travail forcé pour améliorer (dans une maison de correction).

2. Le pénitencier de Vridsløselille, qui peut également recevoir 400 détenus, et où sont placés tous les criminels mâles condamnés aux travaux forcés dans une maison de correction, hormis dans les cas suivants :

a) lorsqu'ils sont âgés de plus de 60 ans ;

b) lorsqu'ils ont déjà été condamnés aux travaux forcés et sont âgés de plus de 30 ans ;

c) lorsque leur état de santé est tel qu'il y a tout lieu de croire qu'ils ne pourront exécuter sans aide le travail journalier, ni supporter un isolement rigoureux ou prendre part à l'enseignement commun, notamment ceux qui sont fortement adonnés à l'ivrognerie, ou qui souffrent ou ont souffert d'une affection mentale, ou dont la vue et l'ouïe sont très affaiblies, ou qui ont quelque autre défaut corporel qui les rend incapables de remplir l'ordre du jour qui leur est imposé.

3. Le pénitencier de Horsens, qui peut contenir 500 détenus et reçoit tous les criminels mâles condamnés aux travaux forcés dans une maison de force, ainsi que tous ceux qui, d'après ce qui précède, ne sont pas placés à Vridsløselille.

Ces trois pénitenciers peuvent ainsi donner place à 1300 détenus. Au commencement de la période qui nous occupe, le nombre des détenus

était notablement plus élevé, mais il a ensuite diminué peu à peu à cause des principes plus doux adoptés pour le code pénal du 10 février 1866, et sur lesquels nous reviendrons plus loin, ce qui a permis de supprimer : un pénitencier pour 300 détenus, à Copenhague, en 1871, et un pour 400 détenus, à Viborg, en 1875.

De plus on a, en 1865, supprimé à Odense un pénitencier qui pouvait recevoir 100 détenus, parce qu'il ne remplissait pas du tout les conditions qu'on exige maintenant d'un pénitencier.

Relativement aux deux espèces de travaux forcés employés en Danemark, nous ferons remarquer que la durée de la peine des travaux forcés dans une maison de force varie depuis 2 ans jusqu'à perpétuité, et est subie en commun d'après le système progressif, conformément à l'ordonnance royale du 13 février 1873, qui est annexée à ce travail. Quant à la peine des travaux forcés dans une maison de correction, elle est prononcée pour 8 mois au moins et 6 ans au plus, et est subie dans une cellule où le détenu reste isolé jour et nuit, mais elle comporte cependant aussi une certaine gradation dans le traitement. Les détenus qui ne peuvent supporter cet isolement rigoureux, ou pour lesquels, par d'autres motifs, on ne croit pas devoir y recourir, par exemple lorsqu'ils y ont déjà été soumis sans résultat, subissent leur peine dans des salles de travail communes, conformément aux prescriptions de l'ordonnance ci-dessus mentionnée. Si la peine est subie dans une cellule jour et nuit, la durée en est réduite de 8 mois à 6 mois et, pour une condamnation à plus de 8 mois, d'un tiers pour les 3 premières années, et de la moitié pour le temps restant. Une condamnation à 3 ans est ainsi réduite à 2 ans, et une condamnation à 6 ans, à 3 1/2 ans.

Au reste, dans les renseignements statistiques donnés ici, on n'a fait aucune distinction entre ces deux espèces de travaux forcés, comme cela serait sans importance pour une comparaison avec les pénitenciers d'autres pays.

Ces renseignements statistiques embrassent une période de 28 ans (de 1858 à 1885, ces deux années comprises); mais, dans les courtes remarques qui se rapportent aux divers tableaux, on a cru devoir faire abstraction des 3 premières années, en partie parce que les renseignements qui les concernent ne sont pas aussi complets que ceux des 25 années suivantes, en partie parce que, pour la comparaison, on a jugé convenable de diviser cette période de 25 ans en 5 autres de 5 années chacune, à savoir : 1861-65, 1866-70, 1871-75, 1876-80 et 1881-85.

TABLEAU I. — Nombre des détenus.

On remarquera tout de suite que le nombre des détenus, qui, au commencement de la période de 25 ans, en 1861, s'élevait à 1694, n'était plus, à la fin de cette période, en 1885, que de 805, et avait ainsi diminué de 52 % environ. Ce fait n'est nullement une conséquence de la diminution des crimes en Danemark, mais doit exclusivement être attribué à la circonstance que les dispositions du nouveau code pénal du 10 février 1866 sont beaucoup plus douces, et que les peines qui y sont prescrites pour les différents crimes sont surtout beaucoup plus courtes que dans l'ancienne législation.

Les tableaux suivants montrent quel a été le mouvement des détenus dans chacune des 5 périodes quinquennales.

	Entrées		
	Hommes	Femmes	Total
1861-65 . . .	2180	664	2844
1866-70 . . .	2314	627	2941
1871-75 . . .	1883	609	2492
1876-80 . . .	2337	561	2898
1881-85 . . .	2487	590	3077
	<u>11201</u>	<u>3051</u>	<u>14252</u>

Les entrées, pendant ces 25 ans, se répartissent donc ainsi :

1861-65	19,96 %
1866-70	20,64 »
1871-75	17,48 »
1876-80	20,33 »
1881-85	21,59 »
	<u>100,00 %</u>

Tandis que les entrées, pendant les deux premières et les deux dernières périodes quinquennales, se répartissent ainsi d'une manière assez égale, la proportion en est bien moindre dans la période intermédiaire (1871-75); mais cela s'explique par la circonstance que ces années, sous le rapport économique, ont été particulièrement favorables surtout pour la population qui alimente principalement les pénitenciers, les salaires ayant, dans cette période, atteint un taux jusqu'alors inconnu en Danemark.

Sur 100 détenus entrés, il y avait 78,60 hommes et 21,40 femmes.

	Sorties		
	Hommes	Femmes	Total
1861-65 . . .	2236	628	2864
1866-70 . . .	2687	729	3416
1871-75 . . .	2239	679	2918
1876-80 . . .	2291	554	2845
1881-85 . . .	2491	607	3098
	<u>11944</u>	<u>3197</u>	<u>15141</u>

Les sorties se répartissent donc comme il suit dans chacune des périodes quinquennales :

1861-65	18,92 %
1866-70	22,56 »
1871-75	19,27 »
1876-80	18,79 »
1881-85	20,46 »
	<u>100,00 %</u>

Ici c'est surtout la deuxième période quinquennale (1866-70) qui donne un chiffre notablement au-dessus de la moyenne. Il faut aussi en chercher la cause, quoique un peu indirecte, dans le nouveau code pénal. Ce grand chiffre de sorties est en effet dû au nombre disproportionné de grâces qui furent accordées pendant cette période, l'administration ayant en partie appliqué les dispositions du nouveau code aux détenus condamnés d'après l'ancienne législation, en tant que leur conduite dans les pénitenciers était satisfaisante.

Sur 100 détenus sortis, il y avait 78,89 hommes et 21,11 femmes.

	Graciés		
	Hommes	Femmes	Total
1861-65 . . .	169	33	202
1866-70 . . .	380	132	512
1871-75 . . .	119	37	156
1876-80 . . .	70	17	87
1881-85 . . .	45	25	70
	<u>783</u>	<u>244</u>	<u>1027</u>

Le nombre total des graciés se répartit donc comme il suit dans chacune des périodes quinquennales :

1861-65	19,67 %
1866-70	49,85 »
1871-75	15,19 »
1876-80	8,47 »
1881-85	6,82 »
	<u>100,00 %</u>

La proportion des graciés dans ces 5 périodes est très différente, mais cela s'explique facilement. Pour ce qui regarde la première, alors que l'ancienne législation, avec ses dispositions rigoureuses, était encore en vigueur, on était naturellement plus porté à ne pas se renfermer dans le droit strict que plus tard sous des principes plus doux. Quant à la deuxième période, 1866-70, dans laquelle tombe presque la moitié de toutes les grâces accordées, et en partie à la troisième, 1871-75, c'est, comme il a été dit plus haut, l'application des dispositions plus douces du nouveau code aux détenus condamnés d'après l'ancienne législation, qui a été la cause de ce grand nombre de grâces.

Relativement au rapport entre le nombre des hommes et des femmes graciés, sur 100 détenus 76,24 appartenaient au sexe masculin et 23,76 au sexe féminin. Comme le rapport, en ce qui concerne les sorties, était de 78,89 hommes et de 21,11 femmes, on a aussi, à cet égard, fait à ces dernières une part convenable.

	Décédés		
	Hommes	Femmes	Total
1861-65 . . .	128	38	166
1866-70 . . .	120	36	156
1871-75 . . .	79	18	97
1876-80 . . .	60	19	79
1881-85 . . .	51	11	62
	<u>438</u>	<u>122</u>	<u>560</u>

Par rapport au nombre total des sorties, celui des décès est de 3,70 %;

mais, par rapport à la population des pénitenciers dans les 5 périodes quinquennales, la proportion est en moyenne la suivante :

1861-65	1,94 %
1866-70	2,22 »
1871-75	2,12 »
1876-80	1,85 »
1881-85	1,63 »

D'après ce tableau, il semble donc, surtout pendant les deux dernières périodes, que la mortalité a eu une tendance à diminuer dans les pénitenciers danois, ce qui sans doute peut en partie s'expliquer par la durée plus courte des peines, les détenus ayant moins de temps pour y mourir. Mais du reste on a pris dans les dernières années des mesures hygiéniques qui peut-être aussi peuvent avoir eu quelque influence sous ce rapport. Le régime des détenus, en particulier, a été amélioré, on leur donne maintenant des aliments plus riches qu'auparavant en substances albuminoïdes.

La proportion % des décès a été de 78,21 pour les hommes et de 21,79 pour les femmes.

TABLEAU II. — Renseignements statistiques sur les détenus entrés.

Les renseignements contenus dans les différentes divisions de ce tableau concernent tous les détenus reçus dans les pénitenciers pendant chacune des périodes quinquennales, et non, comme cela a lieu dans la statistique pénale de quelques pays, les détenus qui y sont placés au commencement de chaque année. En effet, dans cette dernière méthode, un détenu est de fait compté plusieurs fois lorsque la durée de sa peine est de plusieurs années, et il ne l'est pas du tout lorsqu'il est condamné à moins d'une année, et qu'il est incarcéré et relâché entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, ce qui est fréquemment le cas pour les détenus envoyés à Vridsløselille. En procédant au contraire comme ici, tous les détenus sont comptés et chaque détenu ne l'est qu'une fois.

a) Crimes.

Le tableau suivant montre comment les crimes se sont répartis dans les 5 périodes et la proportion % de chacun d'eux.

CRIMES	1861-65		1866-70		1871-75		1876-80		1881-85		TOTAL		Proport. 0/10 de la totalité des crimes	
	H. *)	F. *)	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Crimes contre l'Etat et la constitution	3	»	»	»	3	»	»	»	2	»	8	»	0,06	»
Crimes contre le Roi et la famille royale	»	»	»	»	1	»	2	»	2	»	5	»	0,04	»
Crimes contre l'autorité et l'ordre public	»	1	15	1	11	»	10	»	43	7	79	9	0,55	0,06
Crimes contre les fonctionnaires publics	»	»	»	»	1	»	4	»	1	»	6	»	0,04	»
Faux serment	11	2	37	13	20	4	16	»	9	1	93	20	0,65	0,14
Bigamie	»	1	3	»	3	1	1	»	8	»	15	2	0,11	0,01
Inceste	17	5	15	8	25	10	24	6	35	15	116	44	0,81	0,31
Viol	24	»	56	»	44	»	81	»	78	»	283	»	1,98	»
Crimes contre nature	19	1	39	»	33	»	35	»	29	»	155	1	1,09	0,01
Autres attentats aux mœurs	1	5	1	5	16	2	36	6	44	1	98	19	0,69	0,13
Homicide	20	13	43	17	27	7	23	11	22	15	135	63	0,95	0,44
Infanticide et accouchement clandestin	»	48	1	69	»	65	»	75	»	91	1	348	0,01	2,44
Avortement	1	5	2	3	4	6	7	20	3	8	17	42	0,12	0,30
Violences	42	3	32	2	30	3	47	2	52	1	203	11	1,42	0,08
Dénonciations fauses	»	»	»	»	»	»	3	»	2	»	5	»	0,04	»
Vol qualifié	375	21	616	64	482	92	716	59	729	58	2918	294	20,48	2,06
Vol simple	1264	448	1042	336	874	328	947	302	954	301	5081	1715	35,65	12,04
Rapine	2	1	4	1	1	»	1	»	2	»	10	2	0,07	0,01
Recel	55	20	41	10	19	6	29	9	25	6	169	51	1,19	0,36
Vol avec violence	16	»	34	1	25	3	22	2	24	3	121	9	0,85	0,06
Appropriation illégale d'objets trouvés	13	4	4	1	2	»	1	1	»	»	20	6	0,14	0,04
Escroquerie et abus de confiance	111	30	71	25	102	33	115	34	102	39	501	161	3,51	1,13
Fausse monnaie	10	1	12	1	2	»	8	»	10	»	42	2	0,29	0,01
Faux	87	12	117	21	68	10	106	5	160	12	538	60	3,78	0,42
Incendie	96	43	128	49	85	38	102	29	142	32	553	191	3,88	1,34
Désertion	13	»	1	»	5	1	1	»	9	»	29	1	0,20	0,01
	2180	664	2314	627	1883	609	2337	561	2487	590	11201	3051	78,60	21,40
											14,252		100	

*) H == hommes ; F == femmes.

Les crimes qui constituent plus de 1 % du nombre total des crimes sont donc, pour les hommes, les suivants :

Vol simple	35,65 %
Vol qualifié	20,48 »
Incendie	3,88 »
Faux	3,78 »
Escroquerie et abus de confiance	3,51 »
Viol	1,98 »
Violences	1,42 »
Recel	1,19 »

et pour les femmes :

Vol simple	12,04 %
Infanticide et accouchement clandestin	2,44 »
Vol qualifié	2,06 »
Incendie	1,34 »
Escroquerie et abus de confiance	1,13 »

Les crimes de vol sont donc de beaucoup les plus nombreux ; pour les deux sexes réunis, le vol simple et le vol qualifié ne constituent pas moins de 70, 23 % du nombre total des crimes. Si l'on y ajoute les autres crimes contre la propriété, à savoir la rapine, le recel, le vol avec violence, l'appropriation illégale d'objets trouvés, l'escroquerie et les abus de confiance, la fausse monnaie et les faux, qui ensemble s'élèvent à 11, 86 %, la proportion % de cette catégorie de crimes devient 82, 09. Celle du crime d'incendie, pour les deux sexes, est de 5, 24, par conséquent le 1/20 de tous les crimes, et les divers attentats aux mœurs atteignent à peu de chose près le même chiffre : 5, 12 %. Enfin les crimes contre les personnes (homicide, infanticide et accouchement clandestin, avortement et violences) figurent pour 5, 76 %.

Les chiffres qui précèdent se rapportent au nombre total des détenus ; mais si l'on considère les différents crimes commis par les hommes par rapport au nombre des détenus mâles, et les différents crimes commis par les femmes par rapport au nombre des détenus de ce sexe, on arrive aux résultats suivants, en ne prenant toutefois, comme plus haut, que les crimes dont le nombre atteint au moins 1 %.

Sur 100 détenus mâles, ont été condamnés pour

Vol simple	45,36
Vol qualifié	26,05
Incendie	4,94
Faux	4,80
Escroquerie et abus de confiance	4,47
Viol	2,53
Violences	1,81
Recel	1,51
Crimes contre nature	1,39
Homicide	1,21
Vol avec violence	1,08
Inceste	1,04

Sur 100 détenues du sexe féminin ont été condamnées pour

Vol simple	56,21
Infanticide et accouchement clandestin	11,41
Vol qualifié	9,64
Incendie	6,24
Escroquerie et abus de confiance	5,27
Homicide	2,04
Faux	1,93
Recel	1,67
Inceste	1,44
Avortement	1,34

Il ressort de ces tableaux qu'il y a relativement plus de femmes que d'hommes qui ont été condamnées pour vol simple, incendie, escroquerie, recel, inceste et même pour homicide, tandis que le rapport est inversé pour le vol qualifié (ce qui est tout naturel) et les faux. Quant aux crimes spéciaux à chacun des deux sexes, par exemple le viol, le crime contre nature, etc. pour les hommes, et l'infanticide et autres analogues pour les femmes, on ne saurait naturellement établir entre eux aucune comparaison.

Nous appellerons encore l'attention sur les oscillations qui, dans le cours de la période, se sont produites dans le nombre des différents crimes. Un signe caractéristique des temps, c'est par exemple que, tandis que, dans les 20 premières années de la période, le nombre des détenus qui se sont

rendus coupables de crimes contre l'autorité et l'ordre public ne s'est élevé qu'à 38, on n'en compte pas moins de 50 dans les 5 dernières années de la période. Par contre, le nombre des détenus condamnés pour faux serment a été très faible dans ces 5 années, de 10 seulement, tandis que dans les 20 premières années, il s'est élevé à 103, soit en moyenne à 26 environ dans chacune des 4 premières périodes quinquennales. Celui des attentats aux mœurs, comme le montre le tableau suivant, a au contraire très fortement augmenté dans le cours de ces 25 années.

1861-65	73	9,96 %
1866-70	127	17,33 »
1871-75	134	18,28 »
1876-80	189	25,78 »
1881-85	210	28,65 »
	<hr/>	<hr/>
	733	100,00 %

C'est surtout l'inceste et le viol qui ont contribué à cette augmentation.

Les crimes contre les personnes ont également augmenté dans le cours de ces 25 ans, bien que la progression soit interrompue dans la période intermédiaire (1871-75), mais dans une proportion bien moins grande que les attentats aux mœurs. En voici le tableau :

1861-65	132	16,10 %
1866-70	169	20,61 »
1871-75	142	17,32 »
1876-80	185	22,56 »
1881-85	192	23,41 »
	<hr/>	<hr/>
	820	100,00 %

Ici c'est le nombre des infanticides et accouchements clandestins et des violences qui a augmenté dans le cours de la période, tandis que celui des homicides et des avortements a diminué, bien qu'à un plus faible degré.

Les crimes contre la propriété sont par contre assez également répartis dans toute la période ; seulement la période intermédiaire (1871-75) présente à cet égard une diminution assez notable, dont nous avons déjà

donné l'explication dans une remarque sur les entrées des détenus. Ces crimes se répartissent comme il suit dans les 5 périodes quinquennales :

1861-65	2470	21,11 %
1866-70	2401	20,52 »
1871-75	2047	17,50 »
1876-80	2357	20,15 »
1881-85	2425	20,72 »
	<hr/>	<hr/>
	11700	100,00 %

Tandis que la répartition, en ce qui concerne l'ensemble des crimes contre la propriété, a, sauf l'exception ci-dessus mentionnée, été assez égale dans les différentes parties de la période, il n'en est pas de même des différents crimes de cette catégorie considérés isolément. Les deux crimes qui avaient fait condamner la grande majorité des détenus, le vol qualifié et le vol simple, en donneront un exemple. Le premier de ces crimes a en effet augmenté d'une manière assez notable dans le cours de la période, tandis que le second a diminué dans la même proportion, comme on le verra dans les tableaux suivants :

Vol qualifié

1861-65	396	12,33 %
1866-70	680	21,17 »
1871-75	574	17,87 »
1876-80	775	24,13 »
1881-85	787	24,50 »
	<hr/>	<hr/>
	3212	100,00 %

Vol simple

1861-65	1712	25,19 %
1866-70	1378	20,28 »
1871-75	1202	17,68 »
1876-80	1249	18,38 »
1881-85	1255	18,47 »
	<hr/>	<hr/>
	6796	100,00 %

Relativement au nombre considérable des détenus condamnés pour vol simple dans la première période quinquennale, nous devons rappeler que l'ancienne législation plus rigoureuse était alors encore en vigueur, de sorte qu'un grand nombre de détenus, qui, d'après les dispositions plus douces du nouveau code pénal, lequel, en général, ne punit le vol simple des travaux forcés qu'en cas de récidive, en auraient été quittes pour l'emprisonnement au pain et à l'eau ou une peine moindre, étaient, pendant cette période, condamnés aux travaux forcés.

Quant aux autres crimes moins nombreux contre la propriété, rapine, vol avec violence, escroquerie, abus de confiance et fausse monnaie, ils ont été assez également répartis dans toute la période, tandis que le recel et l'appropriation illégale des objets trouvés ont diminué. Le crime de faux n'a pas peu augmenté, surtout dans la dernière période quinquennale. En voici le tableau :

1861-65	99	16,55 %
1866-70	138	23,08 »
1871-75	78	13,04 »
1876-80	111	18,56 »
1881-85	172	28,77 »
	<u>598</u>	<u>100,00 %</u>

En fait de crimes d'une nature plus grave, il ne reste à examiner que celui d'incendie. Ce crime se répartit comme il suit dans les 5 périodes quinquennales :

1861-65	139	18,68 %
1866-70	177	23,79 »
1871-75	123	16,53 »
1876-80	131	17,61 »
1881-85	174	23,39 »
	<u>744</u>	<u>100,00 %</u>

C'est, comme on voit, la 2^{ème} et la 5^{ème} période qui ont fourni le contingent relativement le plus grand. Le grand nombre d'entrées dans ces deux périodes, pour lesquelles la proportion % est sensiblement la même, est dû — peut-on presque dire — à des épidémies d'incendie qui ont régné, pour la 2^{ème} période, dans les bailliages de Copenhague et de Frederiksborg et, pour la 5^{ème} dans celui de Veile.

b) *Durée de la peine.*

Le tableau ci-dessous montre, d'une part, quel est, dans les 5 périodes quinquennales, le nombre de détenus qui correspond aux différentes durées de la peine, et, de l'autre, quelle est, par rapport au nombre total des détenus et pour chacune de ces durées, la proportion % de chaque sexe.

DURÉE DE LA PEINE	1861-65		1866-70		1871-75		1876-80		1881-85		Total		Prop. % de tous les détenus	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
A perpétuité . . .	85	42	33	12	18	3	16	5	8	12	160	74	1,12	0,52
Peine indéterminée (dont le durée dépend de la clémence royale) . .	14	2	2	»	»	1	1	»	1	1	18	4	0,13	0,03
7 ans et au-dessus	294	67	72	15	49	7	31	8	37	8	483	105	3,40	0,74
6 à 5 ans	100	13	46	7	36	3	25	7	31	9	238	39	1,67	0,27
5 à 4 »	109	17	40	13	39	14	54	18	44	14	286	76	2,01	0,53
4 à 3 »	340	92	140	42	101	29	122	36	102	29	805	228	5,65	1,60
3 à 2 »	170	42	248	59	189	67	216	57	254	63	1077	288	7,56	2,02
2 à 1 an	441	162	669	179	572	180	697	146	794	178	3173	845	22,24	5,93
1 an à 8 mois	569	198	648	214	484	175	694	154	659	156	3054	897	21,43	6,29
8 mois	58	29	416	86	395	130	481	130	557	120	1907	495	13,39	3,47
	<u>2180</u>	<u>664</u>	<u>2314</u>	<u>627</u>	<u>1883</u>	<u>609</u>	<u>2337</u>	<u>561</u>	<u>2487</u>	<u>590</u>	<u>11201</u>	<u>3051</u>	<u>78,60</u>	<u>21,40</u>
											<u>14,252</u>		<u>100</u>	

Si l'on divise toutes les peines en 3 groupes d'après leur durée, à savoir les peines de 7 ans et au-dessus (y compris les peines à perpétuité), celles de 6 ans à 2 ans, et celles de 2 ans et au-dessous, on trouve pour

7 ans et au-dessus	5,94 %
6 ans à 2 ans	21,31 »
2 ans et au-dessous	72,75 »
	<u>100,00 %</u>

Les $\frac{3}{4}$ environ de toutes les peines ont donc une durée qui ne dépasse pas 2 ans, et pour celles de 7 ans et au-dessus, il y en a seulement 1 sur 17.

Quant au rapport entre le nombre des hommes et celui des femmes en ce qui concerne la durée de la peine, le tableau qui précède ne donne lieu à aucune remarque particulière. Nous ferons cependant observer que, tandis que les détenus mâles du 3^{ème} groupe ont, en majeure partie, été condamnés de 2 ans à 1 an, la peine infligée aux femmes du même groupe a, dans le plus grand nombre des cas, été de 1 an à 8 mois, et qu'elles semblent avoir été particulièrement favorisées en ce qui concerne la peine de 6 à 5 ans, comme pour 6 hommes qui y ont été condamnés, on ne compte qu'une seule femme. On se rappelle que le rapport entre le nombre des hommes et celui des femmes était de 78,6) : 21,40 = 3,67 : 1,00.

Mais ce qui ressort davantage du tableau qui précède, c'est la preuve manifeste de la rigueur, souvent mentionnée plus haut, de l'ancienne législation en opposition aux principes plus doux introduits dans le nouveau code pénal. Ce code ayant été promulgué le 10 février 1866 (il n'entra en vigueur que le 1^{er} juillet suivant), toutes les condamnations prononcées dans la 1^{ère} période quinquennale sont basées sur l'ancienne législation, et l'on verra par les 3 tableaux ci-après dans quelle forte proportion les peines de longue durée prédominent dans cette période en comparaison des 4 suivantes. En prenant les 3 groupes mentionnés plus haut, on trouve les rapports suivants :

Peines de 7 ans et au-dessus

1861-65	504	59,72 %
1866-70	134	15,88 »
1871-75	78	9,24 »
1876-80	61	7,22 »
1881-85	67	7,94 »
	<u>844</u>	<u>100,00 %</u>

Peines de 6 à 2 ans

1861-65	883	29,07 %
1866-70	595	19,59 »
1871-75	478	15,74 »
1876-80	535	17,62 »
1881-85	546	17,98 »
	<u>3037</u>	<u>100,00 %</u>

Peine de 2 ans et au-dessous

1861-65	1457	14,05 %
1866-70	2212	21,32 »
1871-75	1936	18,67 »
1876-80	2302	22,20 »
1881-85	2464	23,76 »
	<u>10371</u>	<u>100,00 %</u>

Les peines de 7 ans et au-dessus figurent donc pour $\frac{3}{5}$ dans la première période quinquennale et seulement pour $\frac{2}{5}$ dans les quatre suivantes réunies, et même pour les peines de 6 à 2 ans, la proportion % dans cette période est de $\frac{1}{3}$ plus élevée que dans chacune des autres. Que la 2^{ème} période quinquennale présente aussi pour ces deux groupes une proportion % plus forte que les suivantes, cela s'explique par la circonstance que l'ancienne législation est restée encore en vigueur pendant la moitié de l'année 1866.

Bien qu'il ne soit pas besoin de nouvelles preuves pour constater la grande différence qui existe entre l'ancienne et la nouvelle législation relativement à la durée de la peine, nous croyons cependant qu'il ne sera pas sans intérêt de préciser par des chiffres la grandeur de cette différence. Cela peut se faire avec assez d'exactitude en comparant la période de 1861-65 avec la moyenne des 4 autres, après avoir, dans chaque série, multiplié le nombre des détenus par la durée moyenne probable de la peine, durée qui est de 18 ans pour les peines à perpétuité, de 8 ans pour les peines indéterminées et de 11 ans (moyenne de 6 et de 16, 16 ans étant, d'après la loi danoise, la durée maxime des travaux forcés à temps) pour les peines de 7 ans et au-dessus, tandis que, pour les séries suivantes de 6 à 5 ans, de 5 à 4 ans, de 4 à 3 ans, de 3 à 2 ans et de 1 an à 8 mois, cette durée moyenne est respectivement de 6, 5, 4, 3 et 1 an, comme il est extrêmement rare et, par suite, sans importance au point de vue statistique, que les peines comprises dans ces séries soient infligées pour des nombres fractionnaires d'années ; c'est seulement pour la série des peines de 2 à 1 an qu'on a pris pour durée moyenne 1 an $\frac{3}{4}$, comme il y a dans cette série un assez grand nombre de peines de 1 an $\frac{1}{2}$.

En opérant comme il vient d'être dit pour la première période quinquennale (1861-65), on trouve les résultats suivants :

	Nombre total des détenus		Durée moyenne de la peine		Nombre d'années pour tous les détenus
A perpétuité.	127	×	18 ans	=	2286 ans
Peine indéterminée.	16	×	8 »	=	128 »
7 ans et au-dessus .	361	×	11 »	=	3971 »
6 à 5 ans.	113	×	6 »	=	678 »
5 à 4 »	126	×	5 »	=	630 »
4 à 3 »	432	×	4 »	=	1728 »
3 à 2 »	212	×	3 »	=	636 »
2 à 1 »	603	×	1 an ³ / ₄	=	1055 »
1 à ² / ₃ »	767	×	1 »	=	767 »
8 mois	87	×	² / ₃ »	=	58 »
	<u>2844</u>				<u>11937 ans</u>

Le nombre d'années réparti également sur 2844 détenus donne pour chaque série une moyenne de 4,20 ans, chiffre qui peut ainsi être considéré comme la durée moyenne de la peine pour 1 détenu sous l'ancienne législation.

En appliquant le même calcul à la moyenne des 4 dernières périodes quinquennales, on trouve :

	Total des détenus dans les 4 périodes		Durée moyenne de la peine		Nombre d'années pour tous les détenus
A perpétuité	27	×	18 ans	=	486 ans
Peine indéterminée.	2	×	8 »	=	16 »
7 ans et au-dessus	57	×	11 »	=	627 »
6 à 5 ans.	41	×	6 »	=	246 »
5 à 4 »	59	×	5 »	=	295 »
4 à 3 »	152	×	4 »	=	608 »
3 à 2 »	288	×	3 »	=	864 »
2 à 1 an	854	×	1 an ³ / ₄	=	1495 »
1 à ² / ₃ »	796	×	1 »	=	796 »
8 mois	579	×	² / ₃ »	=	386 »
	<u>Total . . . 2855</u>				<u>5819 ans</u>

Ce nombre d'années réparti également sur 2855 détenus donne en moyenne 2,04 ans pour chaque détenu. Le nouveau code pénal a donc

fait abaisser la durée moyenne de la peine pour 1 détenu de 4,20 à 2,04 ans, soit de 52 %, ce qui, chose à remarquer, s'accorde exactement avec la diminution du nombre des détenus depuis le commencement jusqu'à la fin de la période, laquelle, on se le rappelle, était de 52 %.

Au reste, le temps qu'un détenu passe en moyenne dans un pénitencier est en réalité encore un peu plus court, comme nous n'avons pas ici tenu compte de la réduction accordée aux détenus qui subissent leur peine dans une cellule; mais comme cette réduction a aussi eu lieu dans la période de 1861-65, et qu'il n'en a pas non plus été tenu compte, cette circonstance ne changera pas le rapport que nous avons trouvé entre la durée moyenne de la peine auparavant et maintenant.

c) Age des détenus.

Le tableau ci-dessous indique comment les détenus se répartissent, suivant leur âge, dans chacune des cinq périodes quinquennales, et quelle est par rapport au nombre total des détenus, la proportion % de chaque sexe aux différents âges.

ETAT CIVIL	1861-65		1866-70		1871-75		1876-80		1881-85		TOTAL		Proport. 0/10 de tous les détenus	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Au-dessous de 15 ans . . .	21	7	6	4	4	6	5	3	6	4	42	24	0,30	0,17
Entre 15 et 20 ans	195	73	194	31	158	36	201	37	282	49	1030	226	7,23	1,59
Entre 20 et 25 ans	382	103	452	95	397	109	532	119	609	137	2372	563	16,64	3,94
Entre 25 et 30 ans	362	114	410	122	319	91	503	83	492	114	2086	524	14,64	3,68
Entre 30 et 40 ans	589	192	584	173	429	148	525	127	538	116	2665	756	18,70	5,30
Entre 40 et 50 ans	381	109	420	137	321	117	318	113	322	100	1762	576	12,36	4,04
Entre 50 et 60 ans	199	52	171	48	193	84	205	69	160	56	928	309	6,51	2,17
Au-dessus de 60 ans . . .	51	14	77	17	62	18	48	10	78	14	316	73	2,22	0,51
	<u>2180</u>	<u>664</u>	<u>2314</u>	<u>627</u>	<u>1883</u>	<u>609</u>	<u>2337</u>	<u>561</u>	<u>2487</u>	<u>590</u>	<u>11201</u>	<u>3051</u>	<u>78,60</u>	<u>21,40</u>
											<u>14252</u>		<u>100</u>	

Nous appellerons d'abord l'attention sur la différence très caractéristique que présentent les deux sexes relativement à la proportion de chacun d'eux sur 100 détenus dans les différentes classes, comme le montre ce tableau :

	Hommes	Femmes
Au-dessous de 15 ans	63,64	36,36
Entre 15 et 20 ans	82,01	17,99
» 20 et 25 »	80,82	19,18
» 25 et 30 »	79,92	20,08
» 30 et 40 »	77,90	22,10
» 40 et 50 »	75,36	24,64
» 50 et 60 »	75,02	24,98
Au-dessus de 60 ans	81,23	18,77

Si l'on fait abstraction des classes de » 15 ans et au-dessous » et de « 60 ans et au-dessus », qui renferment un trop petit nombre de détenus (voir le grand tableau pag. 231) et ont par suite peu d'importance pour la statistique, et ne considère que les classes intermédiaires, on verra que le rapport de l'âge entre les deux sexes peut se formuler ainsi: pour les hommes, plus ils sont jeunes, plus il y en a, et pour les femmes, plus elles sont âgées, plus il y en a. Tandis que la classe de 15 à 20 ans donne 4,56 hommes pour 1 femme, ce rapport se modifie par degrés d'une manière presque régulière dans toutes les classes jusqu'à ce que, dans celle de 50 à 60 ans, il devienne seulement de 3 hommes pour 1 femme. Ce rapport est digne de remarque, et il le serait encore davantage si, par des recherches statistiques analogues sur la population des pénitenciers d'autres pays, on arrivait au même résultat.

Dans le tableau p. 231 les classes sont quinquennales jusqu'à l'âge de 30 ans et ensuite décennales (outre la dernière de 60 ans et au-dessus). Mais une comparaison statistique demande des termes homogènes. Dans le tableau suivant du nombre des détenus dans les différentes classes, on a donc réduit les classes quinquennales en classes décennales, et pris pour point de départ l'âge de 10 ans, ce à quoi on est pleinement autorisé, puisque, d'après la loi danoise, cet âge est le plus jeune qui donne accès dans un pénitencier.

Dans le cours de toute la période, sont entrés dans les pénitenciers, hommes et femmes pris ensemble :

Entre 10 et 20 ans	1322	soit	9,28 %
» 20 et 30 »	5545	»	38,91 »
» 30 et 40 »	3421	»	24,00 »
» 40 et 50 »	2338	»	16,40 »
» 50 et 60 »	1237	»	8,68 »
Au-dessus de 60 ans	389	»	2,73 »
	<u>14252</u>		<u>100,00 %</u>

En considérant les détenus âgés de plus de 60 ans comme formant une classe, il y en aura 6, et la proportion % moyenne sera pour chacune de 16,67. Cette moyenne est dépassée 2 1/3 fois par la classe de 20 à 30 ans, qui fournit le contingent relativement le plus grand à la population des pénitenciers. La classe de 30 à 40 ans la dépasse aussi d'une quantité assez notable, tandis que celle de 40 à 50 ans y correspond à peu près. Les autres classes ont un chiffre bien inférieur.

Il ne sera pas sans doute sans intérêt de rechercher comment a varié le rapport entre les détenus jeunes et âgés pendant les 5 périodes quinquennales. Pour plus de simplicité, on a, dans les deux tableaux suivants, compté comme jeunes tous les détenus âgés de 30 ans au plus, et comme âgés tous ceux ayant dépassé cet âge.

Détenus jeunes

En 1861-65 sont entrés	1257	soit	18,31 %
» 1866-70	1314	»	19,13 »
» 1871-75	1120	»	16,31 »
» 1876-80	1483	»	21,60 »
» 1881-85	1693	»	24,65 »
	<u>6867</u>		<u>100,00 %</u>

En faisant abstraction de la période de 1871-75, pendant laquelle, comme on l'a plusieurs fois fait remarquer plus haut, les entrées des détenus ont été notablement au-dessous du nombre normal, on voit que la proportion % devient de plus en plus grande, et que cette augmentation a surtout été assez considérable dans la dernière période (1881-85). La maturité précoce qui caractérise notre temps semble aussi avoir fait sentir son influence dans les pénitenciers.

La médaille a heureusement deux faces, et la seconde semble être un peu plus consolante. Tandis que les jeunes gens ont de plus en plus hâte d'entrer dans les pénitenciers, il paraît cependant que les gens plus âgés deviennent plus prudents avec l'âge et évitent un peu plus d'y être envoyés. C'est ce qui semble résulter du tableau suivant.

Détenus plus âgés

En 1861-65	sont entrés	1587	soit	21,49 %
» 1866-70	»	1627	»	22,03 »
» 1871-75	»	1372	»	18,57 »
» 1876-80	»	1415	»	19,17 »
» 1881-85	»	1384	»	18,74 »
		<u>7385</u>		<u>100,00 %</u>

d) Domicile.

Le tableau ci-dessous indique combien, dans chacune des 5 périodes quinquennales, il est venu de détenus des grands centres de population (pour le Danemark, Copenhague seulement), des villes, des communes rurales, des colonies et de l'étranger, ainsi que la proportion % du nombre total des détenus pour chacune de ces séries.

DOMICILE	1861-65		1866-70		1871-75		1876-80		1881-85		TOTAL		Proport. 0/0 de tous les détenus	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Des grands centres (Copenhague)	443	206	550	220	461	192	674	218	787	209	2915	1045	20,45	7,33
Des villes	320	102	287	80	250	93	315	77	353	82	1525	434	10,71	3,04
Des communes rurales	1237	321	1310	300	1062	301	1229	244	1179	254	6017	1420	42,22	9,96
Des colonies et de l'étranger	171	35	167	27	110	23	119	22	134	45	701	152	4,92	1,07
Inconnu	9	34	..	43	..	0,30	—
	<u>2180</u>	<u>664</u>	<u>2314</u>	<u>627</u>	<u>1883</u>	<u>609</u>	<u>2337</u>	<u>561</u>	<u>2487</u>	<u>590</u>	<u>11201</u>	<u>3051</u>	<u>78,60</u>	<u>21,40</u>
											<u>14252</u>		<u>100,00</u>	

En réunissant les hommes et les femmes, on trouve que, pour 1 détenu des villes, il en est largement venu 2 de Copenhague et presque 4 des communes rurales.

Le rapport entre les 2 sexes est le suivant :

Pour Copenhague	1	»	»	2,79	hommes
» les villes	1	»	»	3,52	»
» les communes rurales	1	»	»	4,24	»

On se rappelle que le rapport entre les détenus femmes et hommes était au total de 1 à 3,67. C'est donc de Copenhague que vient le plus grand nombre des détenus du premier sexe, tandis que c'est l'inverse pour les communes rurales.

Si l'on considère maintenant chaque période quinquennale en particulier, on verra que le nombre des détenus mâles de Copenhague n'a pas pu augmenter, surtout dans les 10 dernières années. Le rapport est le suivant :

Détenus mâles de Copenhague

En 1861-65	il en est entré	443	soit	15,20 %
» 1866-70	»	550	»	18,86 »
» 1871-75	»	461	»	15,82 »
» 1876-80	»	674	»	23,12 »
» 1881-85	»	787	»	27,00 »
		<u>2915</u>		<u>100,00 %</u>

Par contre, le nombre des femmes de Copenhague s'est maintenu à peu près le même pendant toute la période, ce qui est aussi le cas pour les détenus des villes, tant hommes que femmes, tandis que les détenus des deux sexes des communes rurales étaient plus nombreux au commencement de la période qu'à la fin, surtout en ce qui concerne les femmes, pour lesquelles la différence était de plus de 26 %. Les deux tableaux suivants feront mieux voir le rapport pour les détenus des deux sexes des communes rurales.

Hommes

En 1861-65	il en est entré	1237	soit	20,56 %
» 1866-70	»	1310	»	21,77 »
» 1871-75	»	1062	»	17,65 »
» 1876-80	»	1229	»	20,43 »
» 1881-85	»	1179	»	19,59 »
		<u>6017</u>		<u>100,00 %</u>

Femmes

En 1861-65	il en est entré	321	soit	22,61	%
» 1866-70	»	300	»	21,13	»
» 1871-75	»	301	»	21,19	»
» 1876-80	»	244	»	17,18	»
» 1881-85	»	254	»	17,89	»
		1420		100,00	%

Bien que, en général, il n'entre pas dans le plan de ces remarques, qui, pour plusieurs raisons, doivent être maintenues dans d'étroites limites, de recourir à des données prises en dehors du domaine pénitentiaire — quelque tenté qu'on fût de le faire pour bien des questions traitées dans ce travail — nous croyons cependant qu'il y a lieu, à cet égard, de faire une exception pour la question du domicile, qu'on ne saurait traiter d'une manière tant soit peu satisfaisante à moins d'exposer le rapport existant entre le chiffre de la population libre et celui de la population des pénitenciers. Les renseignements dont on a besoin pour cela, et qui ne se trouvent pas dans les tableaux ci-dessus, se bornent au chiffre de la population du Danemark et à sa répartition entre Copenhague, les villes et les districts ruraux, ce qui peut à grands traits et en nombres ronds, s'indiquer en quelques lignes. Le Danemark compte en tout 2,000,000 d'habitants, dont 250,000 à Copenhague, 250,000 dans les villes et 1,500,000 dans les districts ruraux. Copenhague et les villes ont bien maintenant une population un peu plus grande; mais comme, au commencement de la période, elle y était proportionnellement moindre, on peut admettre que les chiffres ci-dessus donnent le résultat relativement le plus exact.

Si on ne tient pas compte des détenus provenant des colonies et de l'étranger, et qui sont sans importance pour les résultats dont il s'agit ici — remarquons en passant qu'un petit nombre seulement de ces détenus appartiennent aux colonies, mais qu'ils viennent en grande majorité de l'étranger, notamment de la Suède — le nombre total des détenus pour le Danemark est de 13356, dont 3960 pour Copenhague, 1959 pour les villes et 7437 pour les districts ruraux.

Le rapport entre le chiffre de la population des pénitenciers, hommes et femmes, et celui de la population libre deviendra donc le suivant :

Pour tout le pays :

13,356 détenus : 2,000,000 population libre . . = 1:150

Pour Copenhague :

3,960 détenus : 250,000 » . . = 1:63

Pour les villes :

1,959 détenus : 250,000 population libre . . = 1:128

Pour les districts ruraux :

7,437 détenus : 1,500,000 » . . = 1:202

Le nombre des détenus embrassant une période de 25 ans, le rapport moyen annuel entre le chiffre de la population des pénitenciers et celui de la population libre, sera :

Pour tout le Danemark = 1:3750

» le Copenhague = 1:1575

» les villes = 1:3200

» les districts ruraux = 1:5050

Pour Copenhague, il y a donc deux fois plus de chance d'entrer dans un pénitencier que pour les villes de province (comme 2,03 à 1), et plus de trois fois plus que pour les districts ruraux, la chance étant alors comme 3,20:1.

e) Etat civil.

Le tableau suivant indique le nombre des détenus non mariés, mariés, veufs ou veuves et divorcés dans chacune des 5 périodes quinquennales, ainsi que la proportion %, par rapport au nombre total des détenus, de chacune de ces catégories.

ETAT CIVIL	1861-65		1866-70		1871-75		1876-80		1881-85		TOTAL		Proport. % de tous les détenus	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Non mariés . .	1357	386	1466	355	1232	343	1534	325	1678	377	7267	1786	50,99	12,53
Mariés	629	186	649	160	492	142	573	133	583	121	2926	745	20,54	5,22
En état de veu- vage	112	53	113	74	80	78	124	64	123	56	552	325	3,87	2,28
Divorcés . . .	82	39	86	35	79	46	106	39	103	36	456	195	3,20	1,37
	2180	664	2314	627	1883	609	2337	561	2487	590	11201	3051	78,60	21,40
											14252		100	

Les détenus non mariés sont naturellement les plus nombreux, et leur nombre pour les deux sexes est à celui des détenus mariés comme 2¹/₂:1 environ, tandis qu'il y a 4 détenus mariés pour 1 détenu en état de veuvage. Mais ce qui frappe peut-être le plus dans ce tableau, c'est le chiffre des divorcés qui sans nul doute est extraordinairement élevé. Pendant toute la période il est entré dans les pénitenciers 651 divorcés, soit en moyenne 26 par an. La moyenne annuelle des entrées, pour les détenus mariés, n'est que de 147 environ, par conséquent un peu moindre que 6 fois celle des détenus divorcés. Que l'être divorcé puisse amener une situation qui doive tout particulièrement conduire dans les pénitenciers, est à considérer comme un fait acquis; car des conditions particulières à ces établissements on ne saurait nullement conclure que, chez la population libre, il y ait un mariage sur six de dissous. Nous n'en sommes hereusement pas encore là en Danemark.

Le rapport entre les détenus des deux sexes donne également lieu à plusieurs remarques intéressantes. Au premier abord, on serait porté à croire que la femme non mariée et vivant seule, à cause de l'indigence et de la misère provenant de la difficulté pour elle de se procurer des ressources suffisantes, doit à un plus haut degré que l'homme non marié, être tentée d'enfreindre la loi; mais cela ne semble nullement être le cas. Le rapport entre les détenus hommes et femmes est pour le total comme 3,67 à 1, et entre ceux des deux sexes qui ne sont pas mariés comme 4,07 à 1, par conséquent assez à l'avantage des femmes. Pour les femmes mariées, le rapport est également plus favorable que la moyenne, à savoir de 3,93 à 1. Par contre, les veuves ont montré très peu de force de résistance; il y en a certainement plus de deux fois autant qu'il ne devrait en être entré d'après la moyenne, le rapport entre les veufs et les veuves étant de 1,60 à 1. Quant aux femmes divorcées, elles se sont conduites un peu mieux quoique beaucoup plus mal relativement à la moyenne (le rapport entre les hommes et les femmes divorcées est de 2,34 à 1); mais la femme divorcée est aussi dans une meilleure situation que la veuve, en tant qu'elle reçoit ordinairement de son ex-mari une pension alimentaire.

Si quelques-uns des résultats ci-dessus mentionnés sont surprenants, il n'en est pas de même de celui qu'on peut extraire des deux tableaux suivants, dont le premier montre comment se répartissent dans chaque période quinquennale les détenus non mariés, hommes et femmes réunis, qui sont entrés pendant toute la période, et dont le second donne des renseignements analogues pour les détenus mariés.

Détenus non mariés

En 1861-65	il en est entré	1743	soit	19,25	%
» 1866-70	»	1821	»	20,12	»
» 1871-75	»	1575	»	17,40	»
» 1876-80	»	1859	»	20,53	»
» 1881-85	»	2055	»	22,70	»
		<u>9053</u>		<u>100,00</u>	%

Détenus mariés

En 1861-65	il en est entré	815	soit	22,20	%
» 1866-70	»	812	»	22,12	»
» 1871-75	»	634	»	17,27	»
» 1876-80	»	706	»	19,23	»
» 1881-85	»	704	»	19,18	»
		<u>3671</u>		<u>100,00</u>	%

On voit par là que, dans les dernières années, le nombre des détenus non mariés a suivi une marche ascendante bien accusée, tandis que ç'a été l'inverse pour les détenus mariés (la différence entre le nombre au commencement et à la fin de la période est respectivement de 18 et 16 % environ); mais ce n'est qu'une conséquence de la répugnance toujours croissante chez la population à contracter les liens du mariage.

Toutefois ce n'est pas seulement cette répugnance à contracter les liens du mariage, mais aussi le désir toujours plus grand de les rompre dont on trouve les traces dans les pénitenciers. C'est ce que montre le tableau suivant du nombre des détenus divorcés dans chaque période quinquennale.

Détenus divorcés

En 1861-65	il en est entré	121	soit	18,59	%
» 1866-70	»	121	»	18,59	»
» 1871-75	»	125	»	19,20	»
» 1876-80	»	145	»	22,27	»
» 1881-85	»	139	»	21,35	»
		<u>651</u>		<u>100,00</u>	%

f) Naissances.

Le tableau suivant donne des renseignements sur les naissances légitimes et illégitimes; mais comme, à cet égard, on ne possède pas de matériaux suffisants pour les deux premières années de la période, il n'embrasse que les quatre dernières périodes quinquennales.

NAISSANCES	1866-70		1871-75		1876-80		1881-85		TOTAL		Proport. 0/10 de tous les détenus	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
	Naissances légitimes . .	2036	499	1646	492	1950	449	2047	466	7679	1906	67,31
» illégitimes .	270	116	236	117	382	112	438	119	1326	464	11,62	4,07
» douteuses . .	8	12	1	..	5	..	2	5	16	17	0,14	0,15
	2314	627	1883	609	2337	561	2487	590	9021	2387	79,07	20,93
	11408										100	

Les $\frac{5}{6}$ largement comptés des détenus dont il s'agit sont nés durant le mariage et un peu moins de $\frac{1}{6}$ hors le mariage. Le rapport entre les détenus hommes et femmes nés durant le mariage est de 4,03 à 1, et comparé au rapport moyen entre les deux sexes, est à l'avantage de la femme. Mais tel n'est pas le cas pour les détenus nés hors le mariage. Ce rapport devient ici comme 2,86 à 1, et est ainsi relativement désavantageux pour la femme, ce qui cependant n'a rien de surprenant lorsqu'on se rappelle combien surtout est triste la destinée contre laquelle une fille illégitime a à lutter. Souvent elle ne connaît pas sa mère et presque jamais son père; d'ordinaire, c'est à la charge de l'assistance pu-

blique que tombent et son entretien et l'éducation des plus médiocres qu'elle reçoit, jusqu'à ce que, arrivée à l'âge de la confirmation (14 ans), elle se trouve, encore enfant, exposée aux nombreuses tentations de la vie, sans autre soutien qu'elle-même. On doit plutôt s'étonner que le rapport dont il s'agit ne soit pas plus mauvais, et qu'il ne le devienne pas davantage avec les tendances destructives de notre époque. On voit cependant par le tableau que le nombre des femmes nées hors le mariage n'a presque pas varié pendant les 20 années qu'il comprend, ce qui n'est pas le cas pour les détenus mâles de cette catégorie, dont le nombre, comme le montre le tableau ci-après, a augmenté dans une très forte proportion.

Détenus mâles nés hors le mariage

En 1866-70 il en est entré	270	soit	20,36 %
» 1871-75	236	»	17,80 %
» 1876-80	382	»	28,81 %
» 1881-85	438	»	33,03 %
	1326		100,00 %

g) Profession.

Le tableau suivant indique, pour chaque période quinquennale, le nombre des détenus répartis suivant la place qu'ils occupaient dans la société avant leur entrée dans les pénitenciers. Il comprend les détenus appartenant aux classes aisées de la société, ceux de la classe agricole, les pêcheurs et les marins, les artisans (avec la spécification de celles de leurs catégories qui fournissent le plus fort contingent de cette classe), les domestiques, les journaliers et d'autres gens qui d'ordinaire vivent d'un travail de rencontre, les militaires, les indigents reçus dans des hospices, parmi lesquels sont compris non seulement ceux qui, avant leur entrée dans les pénitenciers, étaient entretenus aux frais de l'assistance publique, mais aussi ceux qui, sans métier proprement dit, vivaient principalement d'aumônes; enfin il y a une rubrique comprenant tous ceux qui ne sont rapportés à aucune des classes ci-dessus mentionnées.

DÉTENUS	1861-65		1866-70		1871-75		1876-80		1881-85		TOTAL		Proport. 0/10 de tous les détenus	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Des classes aisées de la Société . . .	64	1	88	3	78	9	92	9	82	8	404	30	2,83	0,21
De la classe agricole . .	112	50	86	56	61	43	45	17	76	13	380	179	2,67	1,25
Pêcheurs et marins	68	..	64	..	43	..	66	..	88	..	329	..	2,31	..
Cordonniers . .	52	..	58	..	51	..	51	..	73	..	285	..	2,00	..
Tailleurs . . .	42	..	41	..	24	..	31	..	37	..	175	..	1,23	..
Menuisiers . .	49	..	49	..	37	..	73	..	75	..	283	..	1,99	..
Charpentiers .	17	..	19	..	21	..	34	..	30	..	121	..	0,85	..
Maçons	36	..	32	..	28	..	52	..	51	..	199	..	1,40	..
Forgerons . .	72	..	67	..	52	..	97	..	111	..	399	..	2,80	..
Bouchers . . .	20	..	28	..	7	..	7	..	40	..	102	..	0,71	..
Tisserands . .	26	8	39	5	32	1	12	2	21	..	130	16	0,91	0,11
Autres métiers Domestiques . .	217	1	195	..	161	..	249	2	228	1	1050	4	7,37	0,03
Journaliers . .	542	280	545	269	385	245	455	257	466	281	2393	1332	16,79	9,34
Militaires . . .	683	46	904	14	810	34	933	61	837	49	4167	204	29,24	1,43
Indigents reçus dans des hospices ou vivants d'aumônes . . .	12	..	1	..	7	..	1	..	3	..	24	..	0,17	..
Autres métiers non définis .	106	126	74	72	67	61	70	65	103	82	420	406	2,94	2,85
	62	152	24	208	19	216	69	148	166	156	340	880	2,39	6,18
	2180	664	2314	627	1883	609	2337	561	2487	590	11201	3051	78,60	21,40
											14252		100	

Il est à regretter que ce tableau et, par conséquent, le tableau II, sur lequel il est basé, ne soient pas plus satisfaisants en ce qui concerne les détenus du sexe féminin. Dans les rubriques des pêcheurs et marins, des artisans et des journaliers on ne trouve pas de femmes, si ce n'est celles qui, avant d'entrer dans les pénitenciers, ont subvenu elles-mêmes à leur entretien, tandis que les membres féminins appartenant à ces classes, et notamment les épouses, devraient aussi y figurer. Mais comme, d'après les anciennes statistiques, la femme d'un pêcheur n'est pas une pêcheuse, ni celle d'un cordonnier une cordonnière, etc., toutes les détenues appartenant à ces catégories ont été reléguées dans la dernière rubrique « Autres métiers non définis ». Or, les inexactitudes qui résultent de cette méprise

et qui cependant ne sont pas de bien grande importance, n'auraient pu être redressées pour une période aussi longue que celle dont il s'agit ici, qu'au prix d'un travail tout à fait démesuré.

En examinant les principaux chiffres du tableau, on s'arrêtera d'abord aux journaliers ou hommes de peine, qui ont fourni le plus fort contingent à la population mâle des pénitenciers, soit très près des $\frac{3}{8}$ (37,20 %). L'incertitude de leur gain, qui résulte du genre de travail tout de rencontre auquel ils se livrent, n'est sans doute pas une des moindres causes de cette forte proportion, mais à cette cause vient certainement aussi se joindre la circonstance que c'est en général des couches les plus basses et les moins éclairées de la population que sortent ceux qui exercent ce métier. Après eux, les artisans ont donné le contingent relativement le plus élevé. Abstraction faite de 20 artisanes, il est, pendant toute la période, entré 2744 détenus de cette classe, chiffre qui correspond à 24,50 % ou $\frac{1}{4}$ environ de tous les détenus. On a ensuite spécifié les 8 professions qui ont fourni un plus grand nombre de détenus que les autres. Parmi elles, ce sont les forgerons qui en comptent le plus, 399 en tout, tandis que les bouchers, qui sont les moins nombreux, n'en ont donné que 102. Les forgerons figurent donc pour 14,54 % de tous les détenus entrés de la classe des artisans, et les bouchers pour 3,72 % seulement, tandis que la proportion % des 6 autres professions est comprise entre ces deux chiffres dans l'ordre suivant: cordonniers, menuisiers, maçons, tailleurs, tisserands et charpentiers. Pour s'en tenir à ces exemples, il y a ainsi dans les pénitenciers presque 4 forgerons pour chaque boucher, mais cet avantage apparent en faveur des bouchers ne répond nullement à la réalité. La chose est simplement qu'il y a dans le pays beaucoup plus de forgerons que de bouchers, environ 12000 contre 3200. En tenant compte de cette circonstance, on verra que le rapport est à peu près égal et aussi défavorable pour les deux professions. En effet, pendant notre période de 25 ans, chaque groupe de 30 forgerons libres et de 31 bouchers libres en moyenne livre aux pénitenciers 1 détenu, ce qui est beaucoup relativement au rapport entre les détenus et la population libre en général.

La classe qui, pour les hommes, est ensuite la plus largement représentée dans les pénitenciers est celle des domestiques. Il en est entré en tout 2393, soit 21,36 % du nombre total des détenus mâles, mais ce chiffre, qui paraît d'abord assez considérable pour cette classe, est relativement faible en comparaison du contingent que les domestiques femmes

ont fourni à la population des pénitenciers. En effet ceux-ci n'en ont, pendant toute la période, reçu pas moins de 1332, soit 43,66 % de tous les détenus du sexe féminin. Les domestiques femmes sont, il est vrai, en plus grand nombre chez nous que les domestiques hommes, dans le rapport de 6 à 5 environ; mais même en tenant compte de cette circonstance, ce rapport n'en est pas moins très défavorable aux femmes, comme plus des $\frac{3}{7}$ des détenues ont été domestiques jusqu'à leur incarcération. Quelle est donc la signification de ce chiffre relativement si élevé? Il est certain que la situation d'une domestique dans notre pays l'expose tout particulièrement à des dangers et à des tentations. La grande distance sociale qui, même chez la classe moyenne, est maintenue entre les maîtres et les domestiques ne contribue pas à diminuer ces dangers et ces tentations pour la jeune fille sans expérience, laquelle manque beaucoup trop souvent de guides et de soutiens bienveillants sachant se faire écouter et lui montrer qu'ils prennent réellement à cœur ses intérêts.

Relativement au rapport entre les détenus des deux sexes de cette classe, nous ferons encore remarquer qu'il est très désavantageux pour les femmes. Pour 1 femme, il n'y a en effet que 1,80 hommes, ce qui donne à peu près deux fois plus de femmes que d'après le rapport entre le nombre total des détenus hommes et femmes (3,67:1).

En comparaison du contingent que les 3 classes qui précèdent ont fourni à la population des pénitenciers, celui des autres classes est insignifiant, et comme nous aurons l'occasion de revenir plus loin à ces classes en parlant des oscillations qui se sont produites dans le cours de la période, nous nous bornerons à appeler l'attention sur la classe agricole, parce qu'elle se distingue des autres par le nombre relativement extrêmement petit de détenus qu'elle a fourni, et qui, pendant ces 25 ans, ne s'est élevé, hommes et femmes ensemble, qu'à 559. En comptant pour cette classe 900000 individus, soit le $\frac{1}{20}$ de la population du pays, il n'y a par conséquent, pendant toute la période, que 1 détenu sur 1610 personnes libres, et annuellement 1 sur 40250. On peut donc cultiver la terre en Danemark sans courir grand risque d'entrer dans un pénitencier.

Le sexe faible est d'ailleurs, en proportion, fortement représenté dans cette classe, comme on ne compte pour chaque détenue que 2,12 détenus.

Relativement au mouvement qui, dans le cours de la période, s'est produit dans le nombre des détenus, on trouvera ci-après, pour les principales classes, des tableaux qui donnent la proportion % dans chacune des 5 périodes quinquennales.

Classes aisées de la société. Les deux sexes

En 1861-65	il en est entré	65	soit	14,97 %
» 1866-70	»	91	»	20,97 »
» 1871-75	»	87	»	20,05 »
» 1876-80	»	101	»	23,27 »
» 1881-85	»	90	»	20,74 »
		<hr/>		
		434		100,00 %

Cette classe ne présente que des oscillations insignifiantes. Par contre, dans la classe agricole, qui est si favorisée en ce qui concerne son contingent aux pénitenciers, on observe une décroissance sensible dans le cours de la période.

Classe agricole. Les deux sexes

En 1861-65	il en est entré	162	soit	28,98 %
» 1866-70	»	142	»	25,40 »
» 1871-75	»	104	»	18,61 »
» 1876-80	»	62	»	11,09 »
» 1881-85	»	89	»	15,92 »
		<hr/>		
		559		100,00 %

Les deux dernières périodes quinquennales ont au contraire été défavorables pour les

Artisans

En 1861-65	il en est entré	531	soit	19,35 %
» 1866-70	»	528	»	19,24 »
» 1871-75	»	413	»	15,05 »
» 1876-80	»	606	»	22,09 »
» 1881-85	»	666	»	24,27 »
		<hr/>		
		2744		100,00 %

Ce caractère défavorable est encore plus marqué dans les dernières périodes pour la classe d'artisans qui a fourni le plus fort contingent aux pénitenciers, à savoir les

Forgerons

En 1861-65 il en est entré	72	soit	18,05	%
» 1866-70	» 67	»	16,79	»
» 1871-75	» 52	»	13,03	»
» 1876-80	» 97	»	24,31	»
» 1881-85	» 111	»	27,82	»
	<u>399</u>		<u>100,00</u>	%

Pour la classe des domestiques, qui est si largement représentée dans les pénitenciers, la proportion % s'est cependant, avec les années, un peu améliorée pour les hommes, et n'est en somme pas devenue plus mauvaise pour les femmes, comme le montrent les deux tableaux suivants:

Domestiques hommes

En 1861-65 il en est entré	542	soit	22,65	%
» 1866-70	» 545	»	22,77	»
» 1871-75	» 385	»	16,09	»
» 1876-80	» 455	»	19,01	»
» 1881-85	» 466	»	19,48	»
	<u>2393</u>		<u>100,00</u>	%

Domestiques femmes

En 1861-65 il en est entré	280	soit	21,02	%
» 1866-70	» 269	»	20,19	»
» 1871-75	» 245	»	18,39	»
» 1876-80	» 257	»	19,30	»
» 1881-85	» 281	»	21,10	»
	<u>1332</u>		<u>100,00</u>	%

Les détenus de la classe des journaliers se répartissent comme il suit dans les 5 périodes quinquennales:

Journaliers. Les deux sexes

En 1861-65 il en est entré	729	soit	16,68	%
» 1866-70	» 918	»	21,00	»
» 1871-75	» 844	»	19,31	»
» 1876-80	» 994	»	22,74	»
» 1881-85	» 886	»	20,27	»
	<u>4371</u>		<u>100,00</u>	%

Vu l'incertitude des gains de cette classe, on aurait pu s'attendre à voir la proportion % osciller dans le cours de la période plus fortement qu'elle ne le fait en réalité, comme cela a lieu pour les indigents, tant hommes que femmes, reçus dans les hospices ou vivant d'aumônes — voir les deux tableaux ci-dessous — et qui tous deux présentent cette particularité que leur nombre diminue régulièrement vers le milieu de la période et augmente de la même manière vers la fin.

Indigents reçus dans les hospices, etc. (hommes)

En 1861-65 il en est entré	106	soit	25,24	%
» 1866-70	» 74	»	17,62	»
» 1871-75	» 67	»	15,95	»
» 1876-80	» 70	»	16,67	»
» 1881-85	» 103	»	24,52	»
	<u>420</u>		<u>100,00</u>	%

Indigents reçus dans les hospices, etc. (femmes)

En 1861-65 il en est entré	126	soit	31,04	%
» 1866-70	» 72	»	17,73	»
» 1871-75	» 61	»	15,02	»
» 1876-80	» 65	»	16,01	»
» 1881-85	» 82	»	20,20	»
	<u>406</u>		<u>100,00</u>	%

Nous ferons seulement encore remarquer que, abstraction faite de la classe « Autres métiers non définis », qui, on l'a dit plus haut, ne se prête pas à un examen plus approfondi, les indigents reçus dans les hospices ou vivant d'aumônes sont, de toutes les classes, celle dans laquelle le nombre des femmes est le plus grand par rapport à celui des hommes, comme elle ne compte pour 1 femme que 1,03 homme.

h) Religions.

Le tableau suivant indique combien, dans chacune des 5 périodes quinquennales, il y a de détenus appartenant aux églises évangélique-luthérienne, catholique-romaine et israélite et aux autres églises ensemble. La dernière colonne donne la proportion % pour chaque religion.

RELIGION	1861-65		1866-70		1871-75		1876-80		1881-85		TOTAL		Proport. 0/10 de tous les détenus	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Luthériens . .	2159	663	2291	624	1856	607	2314	559	2451	584	11071	3037	77,68	21,31
Catholiques-romains . .	8	»	10	2	7	1	8	2	14	3	47	8	0,34	0,05
Israélites . .	3	1	2	»	5	»	9	»	8	»	27	1	0,19	0,01
Autres communions . .	10	»	11	1	15	1	6	»	14	3	56	5	0,39	0,03
	2180	664	2314	627	1883	609	2337	561	2487	590	11201	3051	78,60	21,40
	14252											100		

Sur 100 détenus, il y en a donc 99 (98,99) qui sont luthériens et seulement 1 (1,01) appartenant à une autre église. Cette différence insignifiante entre le nombre des détenus et celui des luthériens rend assez superflu un examen de ce dernier nombre, puisqu'on peut y appliquer tous les rapports concernant le chiffre total des détenus, tels que ceux entre les deux sexes, entre les différentes périodes quinquennales, etc. C'est seulement pour compléter la comparaison que nous avons aussi fait figurer les luthériens dans le tableau qu'on trouvera plus bas, et qui montre le rapport existant entre la population libre et les détenus au point de vue de la religion.

Il y a en Danemark, en nombres ronds, 3000 catholiques romains, 4000 israélites et 11000 personnes appartenant à d'autres communions. En partant, comme plus haut, d'une population de 2,000,000 d'habitants pour tout le pays, le nombre des luthériens sera de 1,982,000 et on aura le rapport suivant entre les détenus et la population libre pour toute la période :

Détenus luthériens	14,108	:	1,982,00	=	1	:	140
» catholiques romains	55	:	3,000	=	1	:	55
» israélites	28	:	4,000	=	1	:	143
» d'une autre religion	61	:	11,000	=	1	:	180

Les détenus de la dernière catégorie sont donc relativement les moins nombreux ; puis viennent les israélites, qui cependant n'ont sur les luthériens qu'un avantage insignifiant. Les moins favorisés sont les catholiques romains, pour lesquels le rapport est très défavorable ; mais les chiffres sont à la vérité si petits qu'on ne peut attacher grande importance à ce résultat.

Le tableau suivant indique, pour chacune des 5 périodes quinquennales, la proportion % des détenus qui ne sont pas luthériens.

Détenus non luthériens

En 1861-65 il en est entré 22 soit 15,28 %
» 1866-70 » 26 » 18,06 »
» 1871-75 » 29 » 20,14 »
» 1876-80 » 25 » 17,36 »
» 1881-85 » 42 » 29,16 »
144 100,00 %

Le nombre des détenus de cette catégorie n'a donc guère varié dans les 4 premières périodes, tandis qu'il a subi dans la dernière une augmentation notable.

Parmi les détenus non luthériens, le rapport entre les hommes et les femmes a été très avantageux pour ces dernières, puisqu'on compte seulement 1 femme pour 9 hommes environ.

TABLEAU III. — Etat disciplinaire.

Ce tableau fait connaître le nombre des infractions à la discipline commises dans le cours de toute la période et celui des punitions auxquelles elles ont donné lieu, les unes et les autres se correspondent naturellement, comme chaque infraction a entraîné une punition, de même que toute cause est suivie d'un effet.

Le tableau qu'on trouvera plus bas et qui est divisé en deux parties, donne dans la première le nombre des infractions qui ont été commises dans les pénitenciers dans chacune des 5 périodes quinquennales, et dont la gravité n'est pas telle qu'elles n'aient pu être expiées par des punitions disciplinaires. Elles se répartissent comme il suit : 1) évasion ; 2) tentative d'évasion ; 3) rixes et querelles ; 4) actes d'immoralité et conduite inconvenante ; 5) paresse et négligence dans le travail ; 6) dégradation du matériel ; 7) vol ; 8) possession d'objets prohibés ; 9) trafic prohibé ; 10) communications entre détenus ; 11) mauvais usage des plumes, de l'encre et du papier ; et 12) autres infractions à la discipline. Les rubriques du tableau III correspondent ainsi à celles du tableau ci-après, à l'exception de « paresse et négligence dans le travail » qui en comprend deux dans le premier ; mais un des pénitenciers les ayant réunies dans les dernières années, on a dû suivre cet exemple pour toute la période, ce qui pouvait se faire sans inconvénient. La seconde partie indique le nombre et

la nature des punitions, et, pour plus de simplicité, on y a résumé les 8 rubriques du tableau III en 5, qui sont: 1) cachot ou prison cellulaire; 2) mise au pain et à l'eau; 3) verges, rotin, garcette et chat à neuf queues; 4) privation de salaire ou de travail, de livres, de plumes, d'encre et de papier, et 5) renvoi dans une classe inférieure ou pas de passage dans une classe supérieure. La dernière colonne indique la proportion % suivant laquelle le nombre total des infractions et des punitions s'est, pendant toute la période, réparti sur chacune d'elles.

Comme facteur nécessaire pour les différents calculs, le tableau donne enfin, pour chacune des 5 périodes quinquennales, la somme du nombre moyen annuel des détenus pour les 5 années de chaque période. Il est à peine besoin d'ajouter que, lorsqu'il est question d'un nombre moyen annuel de détenus, 1 détenu = 365 jours (et 366 dans les années bissextiles).

a) Infractions.

	1861-65		1866-70		1871-75		1876-80		1881-85		TOTAL		Proportion 0/10 de toutes les infractions	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Evasion	7	»	5	»	5	»	»	»	»	»	17	»	0,32	—
Tentative d'évasion	5	»	5	1	9	»	1	»	2	»	22	1	0,41	0,02
Rixes et querelles	88	61	69	29	46	29	89	17	98	33	390	169	7,28	3,15
Actes d'immoralité et conduite inconvenante	19	24	12	3	21	»	7	2	2	8	61	40	1,14	0,75
Paresse et négligence dans le travail	185	77	207	29	135	45	81	22	139	38	747	211	13,94	3,94
Dégradation du matériel	47	7	36	11	29	19	23	7	58	14	193	49	3,60	0,91
Vol	70	26	19	6	13	6	7	15	9	8	118	61	2,20	1,14
Possession d'objets prohibés	29	30	45	14	35	10	39	3	158	8	306	65	5,71	1,21
Trafic prohibé	26	28	17	9	3	14	20	15	»	25	66	91	1,23	1,70
Communications entre détenus	49	4	106	38	78	25	213	42	254	77	700	186	13,06	3,47
Mauvais usage des plumes, de l'encre et du papier	2	3	10	8	12	2	15	»	11	»	50	13	0,93	0,24
Autres infractions à la discipline	292	105	288	57	191	68	269	61	380	93	1420	384	26,49	7,16
	819	365	819	205	577	212	764	184	1111	304	4090	1270	76,31	23,69
	5360												100	

b) Punitions.

	1861-65		1866-70		1871-75		1876-80		1881-85		TOTAL		Proportion 0/10 de toutes les punitions	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Cachot ou prison cellulaire	240	118	330	86	250	76	251	13	552	55	1623	348	30,28	6,49
Mise au pain et à l'eau	249	103	188	67	87	42	103	34	21	34	648	280	12,09	5,23
Verges, rotin, garcette et chat à 9 queues	183	127	93	45	63	10	42	»	111	»	492	182	9,18	3,40
Privation de salaire, ou de travail, de livres, de plumes, d'encre et de papier	55	16	18	6	33	6	12	1	15	3	133	32	2,48	0,60
Renvoi dans une classe inférieure ou pas de passage dans une classe supérieure	92	1	190	1	143	78	356	136	412	212	1193	428	22,26	7,99
	819	365	819	205	576	212	764	184	1111	304	4089	1270	76,29	23,71
	5359												100	

Somme du nombre moyen annuel des détenus	6761	1868	5419	1476	3646	1091	3336	878	3286	915	22448	6228
--	------	------	------	------	------	------	------	-----	------	-----	-------	------

Durant toute la période il a ainsi, dans les pénitenciers danois, par tous les détenus, hommes et femmes, été commis en tout 5360 infractions à la discipline, qui ont été expiées par des peines disciplinaires. Il va sans dire que, dans le cours de la période, il a aussi été commis des infractions d'une nature si grave qu'elles n'ont pu être réprimées de la même manière et ont dû être déférées aux tribunaux; mais ces infractions appartiennent à la statistique criminelle et non à celle des prisons. De ces 5360 infractions, 33,65 % ou un peu plus de 1/3 tombe sous la rubrique « Autres infractions à la discipline », qui comprennent entre autres

*) Si cette rubrique ne renferme que 576 punitions pour 577 infractions, la raison en est qu'un détenu qui s'était évadé de l'infirmerie et y avait été renvoyé après avoir été repris, est mort sans avoir subi sa peine.

l'impolitesse, la malpropreté, le mensonge, les fausses dénonciations, etc. Parmi les infractions spécifiées, la rubrique « Paresse et négligence dans le travail » est la plus fortement représentée, à savoir 17,88 % et les « Communications entre détenus » viennent ensuite avec 16,53 %. Les « Rixes et querelles » ont donné 10,33 %, la « Possession d'objets prohibés » 6,92 %, et le « Vol », ou ce qu'on devrait plutôt appeler larcin, 3,34 %. Les infractions suivantes montent à moins de 3 % : « Trafic prohibé » 2,93 %, « Actes d'immoralité » 1,89 %, « Mauvais usage des plumes, de l'encre et du papier » 1,17 %, « Tentative d'évasion » 0,43 % et « Evasion » 0,32 %. Relativement à cette dernière infraction, nous devons rappeler qu'il n'y a pas si peu de détenus évadés qui, avant d'être repris, se sont rendus coupables d'autres infractions pour lesquelles ils ont été déférés aux tribunaux, et c'est pourquoi ils ne figurent pas ici.

Quant au rapport entre les détenus hommes et femmes en ce qui concerne les infractions à la discipline et, par suite aussi, les peines disciplinaires, il n'est nullement en faveur des femmes. D'après la moyenne de 25 années, on compte 18,22 infractions et punitions pour 100 détenus et 20,39 pour 100 détenues, rapport qui du reste a beaucoup varié dans les différentes parties de la période. Mais avant de l'examiner de plus près, il ne sera pas sans intérêt de chercher comment les diverses infractions se répartissent sur les deux sexes pendant tout la période. Le rapport entre les détenus hommes, durant ce temps, a été en moyenne de 3,60 à 1 (on se rappellera qu'il n'est pas question ici de détenus entrés, pour lesquels le rapport est de 3,67 à 1, mais du nombre moyen des détenus). Pour les trois infractions les plus fréquentes, à savoir celles comprises sous les rubriques « Autres infractions à la discipline », « Paresse et négligence dans le travail » et « Communications entre détenus », ce rapport est à peu près normal et respectivement de 3,70 à 1, de 3,54 à 1 et de 3,76 à 1. Par contre, il est défavorable aux femmes pour les infractions suivantes : « Rixes et querelles » (2,31 à 1), « Vol ou larcin » (1,93 à 1), « Actes d'immoralité et conduite inconvenante » (1,52 à 1) et « Trafic prohibé », pour lequel le nombre absolu des infractions est même plus grand chez les femmes que chez les hommes (0,73 à 1). Qu'il y ait relativement plus de femmes que d'hommes qui se sont rendus coupables de ces quatre infractions, cela semble, en tout cas pour les trois dernières, être assez naturel, ce qu'on ne saurait dire des « Rixes et querelles », à moins que ce ne soient les querelles ou les disputes qui ont donné lieu à ce grand nombre d'infractions ; mais c'est un point qui reste à éclaircir.

Le rapport a été défavorable aux hommes en ce qui concerne la « Possession d'objets prohibés » (4,70 à 1), la « Dégradation du matériel » (4 à 1) et le « Mauvais usage des plumes, de l'encre et du papier », mais cela peut aussi en partie s'expliquer. Les cas nombreux de possession d'objets prohibés datent surtout de quelques graves abus découverts en 1883 dans le pénitencier de Horsens, et sur lesquels nous reviendrons, et que les hommes, en raison de leur plus grande force physique, soient plus propres à dégrader le matériel, est aussi aisé à comprendre. Moins claire est la cause pour laquelle ils ont relativement plus que les femmes fait un mauvais usage des plumes, de l'encre et du papier. L'avantage que les femmes ont sous ce rapport ne s'applique cependant qu'aux 10 dernières années, pendant lesquelles aucun d'elles ne s'est rendue coupable de cette infraction.

En ce qui concerne les peines disciplinaires, elles se répartissent comme il suit pour toutes les infractions commises par les détenus des deux sexes :

Cachot ou prison cellulaire	36,77 %
Renvoi dans une classe inférieure ou pas de passage	
dans une classe supérieure	30,25 »
Mise au pain et à l'eau	17,32 »
Verges, rotin, garcette et chat à neuf queues . . .	12,58 »
Privation de salaire, ou de travail, de livres, de plumes, d'encre et de papier	3,08 »
	<hr/>
	100,00 %

Ces peines, il va sans dire, ne se répartissent pas d'une manière égale sur les deux sexes. En les considérant chacun à part, on arrive aux résultats suivants :

Hommes

Cachot ou prison cellulaire	39,69 %
Renvoi dans une classe inférieure ou pas de passage	
dans une classe supérieure	29,18 »
Mise au pain et à l'eau	15,85 »
Verges, rotin, garcette et chat à neuf queues . . .	12,03 »
Privation de salaire, ou de travail, etc.	3,25 »
	<hr/>
	100,00 %

Femmes

Cachot ou prison cellulaire	27,40 %
Renvoi dans une classe inférieure, etc.	33,70 »
Mise au pain et à l'eau	22,05 »
Verges, rotin, garcette et chat à neuf queues . . .	14,33 »
Privation de salaire, ou de travail, etc.	2,52 »
	100,00 %

Les peines du cachot ou de la prison cellulaire et de la privation de salaire ou de travail, etc. ont donc en proportion été appliquées plus souvent aux hommes qu'aux femmes, tandis que c'est l'inverse pour les autres peines, ce qui, notamment à l'égard de celle des verges, du rotin etc., est d'autant plus remarquable que cette peine n'a pas été appliquée dans les pénitenciers danois depuis 1873. Il est à remarquer que ce n'est pas en vertu d'un changement dans la législation qu'on a renoncé pour les femmes à l'emploi des châtiments corporels, mais seulement à la suite d'une décision prise par la direction du pénitencier qui leur est affecté.

Mais ce qui est d'un plus grand intérêt que les remarques qui précèdent, c'est de savoir comment les infractions à la discipline et les peines dont elles ont été punies se sont réparties dans les 5 périodes quinquennales, et si le nombre en a augmenté ou diminué dans le cours des années. En jetant un coup d'œil rapide sur les totaux du tableau, on a l'impression que ce nombre s'est accru dans les dernières 5 années, mais qu'il a oscillé plus ou moins dans le cours de la période. On ne saurait cependant se fier à ce résultat. Il y a en effet un facteur dont on doit absolument tenir compte, à savoir le nombre des détenus toujours présents dans les pénitenciers, et pour la détermination duquel, comme il a été dit plus haut, nous nous sommes servi du nombre moyen annuel. C'est seulement en procédant ainsi qu'on obtient le vrai résultat, et on trouve alors pour le rapport entre les détenus et les infractions à la discipline (ou les peines) que 100 détenus, hommes et femmes réunis, ont :

En 1861-65 commis	13,72	infractions
» 1866-70	» 14,85	»
» 1871-75	» 16,66	»
» 1876-80	» 22,50	»
» 1881-85	» 33,66	»

Un accroissement uniforme de 1 à 2 % des peines disciplinaires comme celui qui s'est produit dans les 3 premières périodes, et qui, en 15 ans, les a portées de 14 environ à près de 17 pour 100 détenus, n'est pas quelque chose qui puisse éveiller particulièrement l'attention. Un pareil accroissement n'excède pas les limites de ce qui doit être regardé comme naturel, si l'on regarde aux tendances de notre époque, qui se manifestent ainsi au dehors des murs des prisons. Mais l'accroissement de près du 6 % pour la période de 1876-80 ne laisse pas de surprendre, et l'on est saisi d'étonnement en voyant le saut énorme qui s'est encore produit pendant la période de 1881-85, pendant laquelle la proportion précédente (22,50 %) n'a augmenté de pas moins de 11,16 % et s'est élevée à 33,66 %. Le nombre des infractions à la discipline, dans les dernières années de la période, a ainsi atteint le 1/3 du nombre des détenus, tandis que, dans les 5 premières années, il en était à peine le 1/7.

Chacun peut se dire qu'un accroissement si extraordinaire dans ce domaine doit avoir pour cause des circonstances toutes particulières, et tel est naturellement aussi le cas ici. Le pénitencier de Horsens a pendant plusieurs années, été le théâtre de beaucoup de désordres et de méfaits, qui ne furent découverts qu'en 1883 et sur lesquels on fit alors procéder à une enquête. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails de cette affaire; mais un court extrait du rapport sur l'état des pénitenciers danois en 1878-83, extrait qui caractérise très bien la situation à Horsens, pourra peut-être trouver place ici.

« Le plus scandaleux dans ce qui s'est passé au pénitencier de Horsens, ce ne sont pas tant les vols dont les détenus se sont rendus coupables, car on s'explique facilement qu'une population dont les 3/4 ont déjà été condamnés pour vol, en commette encore aussi dans le pénitencier lorsqu'elle en trouve l'occasion; mais c'est la conduite de leurs gardiens, qui, au lieu de les empêcher de se livrer à des actes contraires à la loi, se sont pour ainsi dire faits leurs complices en les aidant à en commettre, et cela à ce point que 4 contremaitres et 12 employés du pénitencier ont dû être déférés aux tribunaux et 4 autres renvoyés. Ce qui en outre est scandaleux, c'est que l'inspecteur lui-même a subi l'influence de la dépravation générale, en ce sens qu'il n'a eu ni le courage ni la force morale nécessaires pour maintenir la discipline et réprimer les abus tant chez les détenus que chez les employés ».

Le tableau précédent de la répartition de toutes les infractions à la discipline dans les périodes quinquennales comprend les détenus hommes

et femmes réunis ; en considérant chaque sexe à part, on trouve le rapport suivant :

Sur 100 détenus, il est tombé

En 1861-65	12,11	infractions (ou punitions)
» 1866-70	15,11	» »
» 1871-75	15,83	» »
» 1876-80	22,90	» »
» 1881-85	33,81	» »

Sur 100 détenues, il est tombé

En 1861-65	19,54	infractions (ou punitions)
» 1866-70	13,89	» »
» 1871-75	19,43	» »
» 1876-80	20,96	» »
» 1881-85	33,22	» »

On voit par là que les femmes ne le cèdent en rien aux hommes quand il s'agit de troubler l'ordre, que, dans les périodes de 1861-65 et de 1871-75, elles ont même sur eux une assez grande avance, et que, dans celle de 1881-85, si néfaste pour les hommes à cause des scandales de Horsens, elles les atteignent presque. Mais on ne saurait guère nier qu'une partie des femmes détenues dans les pénitenciers, à cause de leur existence antérieure, ne soient, à un plus haut degré que les hommes, dépourvues de tout sens moral et, par suite, moins capables qu'eux de s'assujettir aux liens et à la contrainte que la prison doit nécessairement leur imposer.

Pour montrer comment les infractions les plus fréquentes se répartissent dans les 5 périodes quinquennales, nous donnons ci-après des tableaux qui, pour chacune de ces infractions, en indiquent le nombre tombant sur 100 détenus.

Rixes et querelles

	Hommes	Femmes
En 1861-65	1,30	3,27
» 1866-70	1,27	1,96
» 1871-75	1,26	2,66
» 1876-80	2,67	1,94
» 1881-85	2,98	3,61

Les femmes, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, n'ont ainsi été pas si peu plus querelleuses que les hommes, surtout dans la première et la dernière période. Ces derniers en sont à peu-près restés au même point pendant les 15 premières années ; mais, dans les 10 dernières, les cas de « Rixes et querelles » parmi eux ont plus que doublé, tandis que, chez les femmes, les cas nombreux ont été plus irréguliers.

Paresse et négligence dans le travail

	Hommes	Femmes
En 1861-65	2,74	4,12
» 1866-70	3,82	1,96
» 1871-75	3,70	4,12
» 1876-80	2,43	2,51
» 1881-85	4,23	4,15

Ce qui ressort le plus clairement de ce tableau, c'est que, dans la période de 1866-70, les femmes ont été très peu paresseuses, et que celle de 1876-80 a donné un résultat relativement favorable aux deux sexes, mais qui, dans la dernière période, est devenu plus mauvais qu'il ne l'a jamais été.

Dégradation du matériel

	Hommes	Femmes
En 1861-65	0,70	0,37
» 1866-70	0,66	0,75
» 1871-75	0,80	0,92
» 1876-80	0,69	0,80
» 1881-85	1,76	1,53

Dans la dernière période, le nombre des infractions de cette catégorie pour les deux sexes est relativement le double de la moyenne dans les 20 premières années.

Possession d'objet prohibés.

	Hommes	Femmes
En 1861-65	0,43	1,61
» 1866-70	0,83	0,95
» 1871-75	0,96	0,92
» 1876-80	1,17	0,34
» 1881-85	4,81	0,87

Le grand saut qui s'est produit pour les hommes dans la dernière période, pendant laquelle le nombre des infractions de cette catégorie a été quatre fois plus grand que dans aucune des quatre autres, est dû, comme il a été dit plus haut, aux désordres survenus dans le pénitencier de Horsens. Pour ce qui regarde les femmes, cette infraction semble être moins fréquente.

Communications entre détenus

	Hommes	Femmes
En 1861-65	0,73	0,21
» 1866-70	1,96	2,57
» 1871-75	2,17	2,29
» 1876-80	6,38	4,78
» 1881-85	7,73	8,42

C'est le grand accroissement des infractions de cette catégorie qui, conjointement avec une augmentation analogue des « Autres infractions à la discipline » — voir le tableau ci-après — a produit ce résultat si exceptionnellement mauvais relativement aux infractions à la discipline dans les 10 dernières années de la période. Il ne faut cependant pas perdre de vue que, dans la première partie de la période, on a peut-être réprimé ces infractions et d'autres de moindre importance avec moins de sévérité qu'après la mise en vigueur des dispositions de l'ordonnance royale du 13 février 1873.

Autres infractions à la discipline

	Hommes	Femmes
En 1861-65	4,32	5,62
» 1866-70	5,31	3,86
» 1871-75	5,24	6,23
» 1876-80	8,06	6,95
» 1881-85	11,56	10,16

Il nous reste encore à faire voir comment les différentes peines disciplinaires se sont réparties dans les 5 périodes quinquennales. Les tableaux qui suivent indiquent, pour chacune de ces peines, combien il en est tombé sur 100 détenus.

Cachot ou prison cellulaire

	Hommes	Femmes
En 1861-65	3,55	6,32
» 1866-70	6,09	5,83
» 1871-75	6,86	6,97
» 1876-80	7,52	1,48
» 1881-85	16,80	6,01

Cette peine a donc, dans la dernière période, été appliquée aux hommes plus de deux fois plus souvent que dans aucune des précédentes, tandis que, dans l'avant-dernière période, elle a été très-rarement infligée aux femmes, à peine dans 1 cas sur, 4 par comparaison aux autres périodes.

Mise au pain et à l'eau.

	Hommes	Femmes
En 1861-65	3,68	5,51
» 1866-70	3,47	4,54
» 1871-75	2,39	3,85
» 1876-80	3,09	3,87
» 1881-85	0,64	3,72

Tandis que, chose assez remarquable, on a presque renoncé, dans la dernière période, à appliquer cette peine aux hommes, on a continué de l'infliger aux femmes, quoique moins souvent que dans les 10 premières années.

Verges, rotin, garcette et chat à neuf queues

	Hommes	Femmes
En 1861-65	2,71	6,80
» 1866-70	1,72	3,05
» 1871-75	1,73	0,90
» 1876-80	1,26
» 1881-85	3,38

Dans les derniers temps, les peines corporelles ont été infligées aux hommes plus souvent qu'auparavant, ce qui est aussi en connexion avec l'affaire de Horsens; mais quant aux femmes, qui, dans les 5 premières

années, étaient encore dans une forte proportion punies de cette manière, on a, comme il a été dit plus haut, cessé de les leur appliquer depuis 1873.

Privation de salaire ou de travail, etc.

	Hommes	Femmes
En 1861-65	0,81	0,86
» 1866-70	0,33	0,41
» 1871-75	0,91	0,55
» 1876-80	0,36	0,11
» 1881-85	0,46	0,33

Ces peines, comme le montrent les chiffres ci-dessus, ne sont employées que rarement. Celle de la privation de salaire est infligée comme indemnité pour détérioration d'outils ou de matières premières.

Renvoi dans une classe inférieure, etc.

	Hommes	Femmes
En 1861-65	1,36	0,05
» 1866-70	3,51	0,05
» 1871-75	3,92	7,15
» 1876-80	10,67	15,49
» 1881-85	12,54	23,17

Par l'introduction, en vertu de l'ordonnance royale de 13 février 1873, du système progressif pour les détenus travaillant en commun, les pénitenciers ont été mis en possession d'une punition très efficace pour cette catégorie de détenus, et qui consiste à renvoyer dans une classe inférieure ou à ne pas faire passer dans une classe supérieure ceux d'entre eux qui troublent l'ordre. Cette punition, à laquelle ils sont fort sensibles, n'a pas, comme, par exemple, la mise au pain et à l'eau, l'inconvénient d'être nuisible à la santé, et ne donne lieu à aucune brutalité, ce qu'on ne peut pas toujours éviter avec les peines corporelles. Aussi l'a-t-on appliquée dans une proportion toujours plus grande pendant la dernière moitié de la période et, comme le tableau ci-dessus le montre, elle est devenue la punition normale, au moins pour les femmes.

TABLEAU IV. — Etat sanitaire.

Ce tableau donne seulement le nombre des jours de maladie qu'il y a eu dans les pénitenciers danois pendant les 25 années dont nous nous occupons, ainsi que les renseignements nécessaires pour pouvoir établir des comparaisons relativement à la répartition du nombre des jours de maladie entre les différentes années et entre les deux sexes. Tandis que le tableau IV fournit ces renseignements pour chaque année, nous en donnerons ici d'analogues tant pour la période entière que pour les 5 périodes quinquennales.

Le nombre des jours de maladie pendant ces 25 années s'est élevé pour les deux sexes à 241418. La période comprend 9131 jours (365 × 25 + 6 jours pour les 6 années bissextiles). En divisant par ce nombre celui des jours de maladie on trouve qu'il y a eu par jour en moyenne 26,44 malades. Mais le nombre moyen de tous les détenus ayant été de 1147, soit la somme des moyennes annuelles divisée par 25, on arrive à ce résultat que, sur 100 détenus des deux sexes, il y a eu en moyenne par jour et pendant toute la période 2,31 malades.

Si l'on fait séparément la même opération pour les hommes et les femmes, entre lesquels le nombre des jours de maladie se répartit dans la proportion de 168823 à 72595, on trouve que la moyenne par jour des malades est de 18,49 pour les hommes et de 7,95 pour les femmes. Et comme le nombre moyen des détenus, dans toute la période, a été de 898, et celui des détenues de 249, il en résulte que la moyenne par jour des malades pour 100 détenus de chacun des deux sexes a été respectivement de 2,06 et de 3,19.

D'après la moyenne de toute la période, il y a donc eu largement 3 femmes malades lorsque 2 hommes seulement l'ont été; mais comme le montre le tableau suivant, ce rapport varie beaucoup dans les différentes divisions de la période:

Nombre des jours de maladie

	Hommes	Femmes
En 1861-65	62007	18374
» 1866-70	48677	14971
» 1871-75	26084	14861
» 1876-80	18124	13059
» 1881-85	13931	11330
	<hr/>	<hr/>
	168823	72595

Moyenne par jour des malades

	Hommes	Femmes
En 1861-65	33,95	10,06
» 1866-70	26,66	8,20
» 1871-75	14,28	8,14
» 1876-80	9,92	7,15
» 1881-85	7,63	6,20

Comme la moyenne annuelle des détenus dans chacune des périodes quinquennales a été :

	Hommes	Femmes
En 1861-65	1352	374
» 1866-70	1084	295
» 1871-75	729	218
» 1876-80	667	176
» 1881-85	657	183

la moyenne des malades pour 100 détenus a été :

	Hommes	Femmes
En 1861-65	2,51	2,69
» 1866-70	2,46	2,78
» 1871-75	1,96	3,73
» 1876-80	1,49	4,06
» 1881-85	1,16	3,39

On voit quelle remarquable différence de plus en plus marquée se manifeste, dans le cours de la période, entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'état sanitaire. L'état maladif est toujours de moins en moins fréquent chez les hommes et l'est toujours davantage chez les femmes, au moins jusqu'à la dernière période qui accuse une amélioration, mais si faible qu'il y a presque 3 femmes malades pour 1 homme malade, tandis que, dans les 5 premières années, la proportion était à peu près la même pour les deux sexes. Il n'est pas si étonnant qu'il y ait plus de cas de maladie parmi la population féminine des prisons que parmi la population masculine ; c'est plutôt un fait assez naturel et qui, dans les mêmes circonstances, se reproduit certainement partout ailleurs. Chez les femmes, en effet, se montrent souvent des formes particulières de ma-

ladies qui sont en connexion avec la vie sexuelle, et dont les hommes sont naturellement exempts. Telles sont notamment les fortes hémorrhagies utérines, dont les cas ne sont pas rares, et les détenues condamnées pour accouchement clandestin, qui n'ont pas eu l'assistance d'une sage-femme, et chez lesquelles l'enfantement a eu lieu dans les plus mauvaises conditions, ont souvent aussi à en supporter les fâcheuses conséquences. La circonstance mentionnée plus haut qu'il y a eu parmi les détenus plus de femmes âgées que d'hommes âgés, peut également contribuer à expliquer cette plus grande disposition malade chez les femmes. D'un autre côté, s'il y a plus d'hommes que de femmes dont la santé a été ruinée par l'ivrognerie, il y a certainement plus de femmes que d'hommes que le excès vénériens ont mises dans le même état. Mais même s'il est naturel qu'il y ait un peu plus de maladies parmi la population féminine des pénitenciers que parmi la population masculine, il n'est en aucune façon naturel que la proportion des malades ait été aussi défavorable aux femmes que l'indique le tableau précédent pour les 15 dernières années, et il n'est en tout cas pas naturel que l'état sanitaire ait suivi une marche diamétralement opposée pour les deux sexes. Car les mesures qui ont eu pour résultat de l'améliorer chez les hommes, à savoir des peines de plus courte durée — les peines de longue durée, surtout dans les prisons cellulaires, affectent à un haut degré la santé — un régime plus fortifiant et, en général, de meilleures conditions hygiéniques, devraient, semble-t-il, aussi avoir produit un effet analogue parmi les femmes. Si rien de pareil n'a eu lieu, on peut certainement en inférer que l'air et le soleil n'ont pas été distribués également entre les deux sexes.

On ne saurait guère dire que cette condition ait été remplie en Danemark pendant les 3 dernières périodes quinquennales, ni même qu'elle le soit encore. Les pénitenciers de Vridsløselille et de Horsens, qui logent les détenus mâles, ne laissent que peu de chose ou rien à désirer au point de vue sanitaire. Ils sont tous les deux situés dans un site champêtre, de sorte que l'air et le soleil y exercent sans obstacle leur influence bienfaisante, et les bâtiments relativement neufs dont ils se composent ne portent sur leurs murs aucune trace de moisissure. Il en est tout autrement du pénitencier de Christianshavn qui, pendant longues années déjà, a été en Danemark la seule prison affectée aux femmes. Il est en effet situé dans un des plus pauvres quartiers de Copenhague, et un canal fangeux, qui, en été, empeste à un haut degré l'atmosphère environnante, en baigne le pied sur une longue étendue et en infecte le terrain.

C'est de plus un vieil édifice qui a bien été reconstruit en partie au commencement de la période, mais plusieurs des anciens bâtiments ont été conservés, et tous les autres vieux murs ont été utilisés pour la construction de la prison proprement dite.

Que ce soient en grande partie ces mauvaises conditions hygiéniques du pénitencier de Christianshavn qui ont été la cause de l'état sanitaire anormal que nous avons constaté chez les femmes — et on n'en saurait indiquer d'autre raison plausible — c'est encore confirmé par la circonstance que cet état coïncide précisément avec l'affectation exclusive de ce pénitencier aux femmes et avec l'apparition du phénomène inverse chez les hommes. En effet, jusqu'en 1870, le pénitencier de Christianshavn avait en même temps été une prison pour les hommes, et bien que, à cette époque, il n'en renfermât que 250, qui furent transférés dans les autres pénitenciers, la population mâle, pendant les deux premières périodes quinquennales, s'y élevait cependant à 400 détenus environ. De plus, si l'on se rappelle, d'une part, que toutes les détenues n'étaient pas alors incarcérées à Christianshavn, mais qu'il y en avait près de $\frac{1}{3}$ dans la prison de Viborg, et, de l'autre, que dans la période de 1861 à 1870 il y avait environ autant de malades parmi les hommes que parmi les femmes, on ne pourra certainement mettre en doute les mauvaises conditions dans lesquelles le pénitencier de Christianshavn se trouve placé au point de vue sanitaire.

Nous donnerons encore, pour les deux sexes, la proportion $\%$ *minimum* et *maximum* du nombre des malades pendant toute la période.

Hommes: 1832	—	1 $\%$ <i>minimum</i> , et
»	1866	— 2,92 $\%$ <i>maximum</i>
Femmes: 1875	—	2,30 $\%$ <i>minimum</i> , et
»	1879	— 4,89 $\%$ <i>maximum</i> .

TABLEAU V. — Renseignements financiers.

Les sommes que renferme ce tableau s'accordent exactement avec celles qui se trouvent dans les comptes de l'Etat des différentes années, avec cette seule différence qu'elles sont exprimées en nombres ronds de kroner. On a jugé que le plus sage était de se guider complètement dans le tableau sur cette source exacte et officielle, bien que, pour une branche de l'examen de l'état financier des pénitenciers, elle ne conduise pas directe-

ment à un résultat correct. Tel est notamment le cas pour la dépense occasionnée par le travail des détenus et pour le revenu de ce travail. On remarquera que les sommes relatives à ces deux chapitres sont bien des fois plus grandes au commencement qu'à la fin de la période, et que cette différence est beaucoup trop considérable pour pouvoir s'expliquer par la diminution du nombre des détenus. La cause en est aussi tout autre. Elle est en effet une conséquence du changement fondamental qui, dans le cours des années, s'est produit dans le système suivi pour le travail des pénitenciers, et par suite duquel on a de moins en moins fait travailler les détenus pour le compte de l'Etat et mis de plus en plus leur activité au service des particuliers. Mais l'Etat, s'il occupe lui-même les détenus, doit se procurer une grande quantité de matières premières, ce qui exige des sommes considérables. D'un autre côté, le revenu du travail des détenus est alors plus grand, comme il comprend non seulement le salaire des détenus, mais aussi la couverture de la somme dépensée pour les matières premières. La dépense pour le travail des détenus et le revenu de ce travail sont donc en connexion si étroite l'une avec l'autre, que ce serait peine perdue et s'exposer à commettre des erreurs de vouloir les considérer chacune à part. La vraie manière de traiter ces deux chapitres est, croyons-nous, de regarder la dépense pour le travail des détenus comme un poste figurant à la fois au débit et au crédit (*versura*) et de la retrancher du revenu de ce travail. C'est ce qui a été fait dans le tableau qu'on trouvera plus loin, et qui diffère encore à un autre point de vue du tableau V. Les comptes de l'Etat ne sont en effet par leur nature qu'un compte de caisse ou d'argent qui ne comprend pas les produits fabriqués, les matières premières et autres objets restant en magasin qui appartiennent aux différentes institutions publiques, mais ne les mentionne en tout cas que pour mémoire. Que cependant, dans une comptabilité bien exacte, il faille aussi tenir compte de la valeur de ces restants en magasin, est une chose qui va de soi, surtout si cette valeur a subi d'aussi grandes variations que pour les pénitenciers. Au commencement de la période, le restant en magasin des pénitenciers, qui se composait en majeure partie de produits manufacturés tels que draps, tapis, etc. et de matières premières servant à les fabriquer, avait une valeur de pas moins de 331370 kroner, mais à la fin de la période, cette valeur n'était plus que de 9055 kr. La différence, 322315 kr., déduction faite d'une somme de 32042 kr. versée au trésor lors de la suppression du pénitencier de Viborg, en 1875, figure comme revenu provenant du travail des détenus.

Mais cette valeur de 290273 kr. (322315—32042) ayant été produite avant le commencement de la période, il n'est que correct de la défalquer du compte au crédit duquel elle est portée, et de la considérer comme une subvention ultérieure du trésor en sus des sommes payées par lui pour les pénitenciers.

La somme de 290273 kr. provenant des restants en magasin se répartit comme il suit dans les 5 périodes quinquennales :

1861-65, au commencement	331370 kr.	
à la fin	135835	195535 kr.
<hr/>		
1866-70, au commencement	135835	
à la fin	149864	14029
<hr/>		
1871-75, au commencement	149864	
à la fin	58561	91303
<hr/>		
1876-80, au commencement	26519 (1)	
à la fin	23400	3119
<hr/>		
1881-85, au commencement	23400	
à la fin	9055	14345
<hr/>		
		290273
<hr/>		

Les sommes ci-dessus, en tant qu'elles concernent les périodes de 1861-65, 1871-75, 1876-80 et 1881-85, ont donc, dans le tableau, été retranchées du compte « Revenu du travail des détenus » et portées au compte « Avances du trésor », tandis qu'on a procédé en sens inverse pour les sommes relatives à la période de 1861-70, parce que la valeur des restants en magasin était plus grande à la fin qu'au commencement de cette période.

Le tableau ci-après renferme, pour chacune des périodes quinquennales, des renseignements sur les chapitres suivants. Pour les dépenses : 1) Salaires des fonctionnaires et des employés ; 2) Entretien des détenus ; 3) Entretien

(1) La raison pour laquelle la somme au commencement de la période de 1876-80 n'est pas la même que la somme à la fin de la période de 1871-75, c'est, comme il a été dit plus haut, qu'il a été versé au trésor 32042 kr.

des bâtiments etc. ; 4) Diverses autres dépenses ; et pour les revenus : 1) Revenu net du travail des détenus ; 2) Divers autres revenus, etc ; 3) Subventions du trésor. On a en outre donné, pour chaque période, la somme des moyennes annuelles des détenus hommes et femmes réunis.

	1861-65	1866-70	1871-75	1876-80	1881-85	Total	Prop. 0/0 sur le total
Dépense.							
1. Salaires des fonctionnaires et employés . . .	924054	1004910	907439	895535	900668	4632606	44,17
2. Entretien des détenus	1096013	999726	853882	799167	763493	4512281	43,03
3. Entretien des bâtiments . . .	128667	131968	145349	197494	181421	784899	7,48
4. Diverses dépenses de moindre importance	110954	112514	113651	106871	113617	557607	5,32
	2259688	2249118	2020321	1999067	1959199	10487393	100,00
Revenu.							
1. Revenu net du travail des détenus	619443	522940	337498	383598	277821	2141300	20,42
2. Divers revenus de moindre importance	31584	18763	37088	32920	34208	154563	1,47
3. Subvention du trésor	1608661	1707415	1645735	1582549	1647170	8191530	78,11
	2259688	2249118	2020321	1999067	1959199	10487393	100,00
Somme du nombre moyen annuel des détenus	8629	6895	4737	4214	4201	28676	

La dépense pour tous les pénitenciers s'est ainsi, dans toute la période, élevée à la somme de 10487393 kr., soit en moyenne, à 419496 kr. par an. Le revenu du travail des détenus ne couvre qu'un peu plus de $\frac{1}{5}$ (20,42 %) de cette somme, tandis que les autres $\frac{4}{5}$ sont presque entièrement couverts par le trésor (78,11 %) et par divers revenus de moindre importance (1,47 %), qui peuvent aussi en grande partie être considérés comme fournis directement par le trésor, ces revenus comprenant, depuis 1870, un loyer de 4000 kr. que la commune de Copenhague paye pour la partie du pénitencier de Christianshavn qui est devenue vacante par la suppression de la prison pour les hommes. Mais en réalité le trésor a contribué pour une plus large part à la dépense des pénitenciers. Dans les sommes ci-dessus mentionnées, on a en effet complètement fait abstraction de ce que la construction des pénitenciers a coûté au pays; mais, pour avoir un aperçu exact de la dépense, il faut aussi en tenir compte, et si en outre on considère que le pénitencier de Christianshavn est situé à Copenhague, par conséquent sur un terrain qui a relativement une grande valeur, les 3 pénitenciers peuvent en nombres ronds être estimés à 3500000 kr. dont 1000000 pour le pénitencier de Christianshavn, 1500000 pour celui de Vridsløselille et 1000000 pour celui de Horsens, ce qui, en comptant les intérêts à 4 %, augmente la contribution du trésor de 140000 kr. par an soit de 3500000 kr. pour toute la période. Si l'on ajoute cette somme à la précédente, la part tombant à la charge du trésor s'élève à 11691530 kr., de sorte que le revenu du travail des détenus et les revenus de moindre importance ne couvrent plus respectivement que 15,31 et 1,11 % de la dépense, tandis que le trésor y contribue pour 83,58 % ou un peu plus des $\frac{5}{6}$. Mais comme on ne trouve ni dans les comptes de l'Etat, ni dans d'autres documents officiels de renseignement plus exacts sur le compte des bâtiments des pénitenciers, nous nous en tiendrons dans ce qui suit aux sommes inscrites dans le tableau, en ajoutant cependant que le compte en question donne, pendant toute la période, une augmentation de dépense de 122 kr. par an pour chaque détenu; mais vu le nombre très variable des détenus dans chacune des 5 périodes quinquennales cette augmentation se répartit comme il suit :

En 1861-65	81 kr.
» 1866-70	102 »
» 1871-75	148 »
» 1876-80	166 »
» 1881-85	167 »

Relativement à la dépense totale de 10,487,393 kr., elle se répartit comme il suit dans chacune des périodes quinquennales :

En 1861-65	21,55 %
» 1866-70	21,45 »
» 1871-75	19,26 »
» 1876-80	19,06 »
» 1881-85	18,68 »
	100,00 %

Tandis que la somme absolue se répartit aussi assez également entre les différentes périodes, la dépense par an faite dans chacune d'elles pour 1 détenu est au contraire très variable, comme le montre le tableau suivant :

En 1861-65	262 kr.
» 1866-70	326 »
» 1871-75	425 »
» 1876-80	477 »
» 1881-85	466 »

Il va sans dire que, dans des institutions comme les pénitenciers, la dépense ne peut, même approximativement, être dans un rapport déterminé au nombre des détenus. Elle devient de plus en plus grande à mesure que le nombre des détenus diminue, par la seule raison que toute l'organisation et notamment tout le personnel supérieur doivent être conservés, qu'il y ait beaucoup ou peu de détenus. Telle est la cause principale qui a fait augmenter relativement la dépense avec le nombre décroissant des détenus jusqu'à la dernière période quinquennale, mais il y en a encore d'autres qui ont exercé leur action dans le même sens, et sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir à propos des différents chapitres de la dépense et du revenu, auxquels nous allons maintenant passer. Nous ajouterons seulement que la dépense moyenne pour chaque détenu, pendant toute la période, a été de 366 kr. par an; mais, de cette somme, il a, également pendant toute la période, été recouvré environ 75 kr. par le travail des détenus, de sorte que la part à la charge du trésor a été en moyenne par an et pour chaque détenu de 291 kr. environ, somme à laquelle il faut encore ajouter les 122 kr. ci-dessus mentionnés, provenant du compte des bâtiments des pénitenciers.

DÉPENSE

a) Salaires des fonctionnaires et des employés.

Il a été dépensé en tout pour ce chapitre 4,632,606 kr., ce qui correspond à 44,17 % de la dépense totale. Cette somme se répartit comme il suit dans les cinq périodes quinquennales:

En 1861-65	19,94 %
» 1866-70	21,69 »
» 1871-75	19,60 »
» 1876-80	19,33 »
» 1881-85	19,44 »

La période de 1866-70 accuse seule une plus grande dépense que les autres. La cause en est dans le système particulier suivi en Danemark pour les salaires pendant les 2 premières périodes. Les salaires payés par l'Etat se réglaient en effet en partie sur les prix des céréales; ces prix étaient-ils élevés, on donnait un supplément — le supplément dit des céréales; — étaient-ils bas, ce supplément pouvait complètement cesser. Dans plusieurs des années 1861-65, les prix se sont maintenus très bas, et par suite le supplément a été faible dans cette période, tandis que, dans les années 1866-70, ils ont en général été élevés et ont eu un effet contraire. En 1871, on a renoncé à ce système et donné comme dédommagement un petit supplément fixe. Du reste la suppression de la prison pour les hommes à Christianshavn, en 1870, et celle du pénitencier de Viborg, en 1875, ont eu pour conséquence une certaine réduction dans le compte des salaires; mais, d'un autre côté, ce compte a, depuis 1876, reçu un accroissement par suite du supplément extraordinaire qui, à cause de la cherté croissante des subsistances, a été accordé aux fonctionnaires dont le traitement est peu élevé.

En répartissant les salaires proportionnellement au nombre des détenus, on trouve qu'il tombe par an sur chaque détenu, dans les différentes périodes:

En 1861-65	107 kr.
» 1866-70	146 »
» 1871-75	192 »
» 1876-80	213 »
» 1881-85	214 »
En moyenne pour toute la période.	162 »

Le tableau ci-après indique la qualité et le nombre des fonctionnaires et employés qui sont placés dans les pénitenciers danois, ainsi que leurs salaires.

Fonctionnaires et employés des pénitenciers danois.

	Nombre de fonctionnaires			Salaire minimum	Supplément pour 5 ans de service	Salaire maximum	Emoluments en nature
	Christianshavn	Vridsløselille	Horsens				
Directeur honoraire	1	1	1				
Directeur	1	1	1	2800	400	4000	Logement et chauffage (sauf pour le pasteur à Cristiansh.)
Pasteur	1	1	1	2400	400	3600	
Médecin	1	1	1	1000	»	1000	
Teneur de livres	1	1	1	2400	300	3000	
Econome et Caissier	1	1	1	2400	300	3000	Logement et chauffage
Inspecteur	1	1	1	2100	300	2700	
1 ^{er} commis	1	1	1	1200	100	1500	Chauffage et à Vridsløselille, logement
2 ^e commis	1	1	1	900	100	1200	
Institutrice	1	»	»	1200	100	1500	
1 ^{er} instituteur	»	1	»	1800	300	2400	Logement et chauffage
2 ^d instituteur	»	1	»	1200	300	1800	
Sacristain (à Vridsløselille, le 2 ^d instituteur est aussi organiste et sacristain)	1	»	1	600	»	600	
Organiste	1	»	1	360	»	360	
Conducteur des travaux	1	1	1	1200	200	1800	Logement (sauf pour le mécanicien à Christiansh.), chauffage et uniforme (sauf pour le chef de l'usine à gaz)
Mécanicien	1	1	»	1200	100	1500	
Chef de l'usine à gaz	»	1	»	1200	100	1500	
Cuisinier	»	1	1	1200	100	1500	Table, logement et uniforme
Cuisinière	1	»	»	600	60	720	
Premier gardien	»	1	1	1200	200	1800	Table, logement et uniforme
Première surveillante	1	»	»	780	60	900	
Aide du premier gardien	»	1	1	840	60	960	Table, logement et uniforme
Garde malade	»	1	1	780	60	900	
id. femme	1	»	»	600	60	720	Table et logement
Gardiens	»	24	40	660	60	780	
Surveillantes	16	»	»	300	60	420	Table et casernement
Portier	1	1	1	660	60	780	
Messager	1	»	1	720	60	840	Table et uniforme
Gardien-chef	»	»	1	840	60	960	
Gardes de jour	»	»	7	540	60	660	Table et uniforme
Gardes de nuit	»	»	13	540	60	660	
Veilleurs	1	3	»	600	60	720	Uniforme
Surveillantes de nuit	3	»	»	480	60	600	
Cocher	»	1	»	420	60	540	
Homme de peine	»	1	»	336	»	336	Table et logement
id. id.	»	1	»	312	»	312	
	39	49	79				

Outre ces salaires, on peut compter annuellement :

Pour le salaire d'employés de réserve dans les pénitenciers de Vridsløselille et de Horsens	4,000 kr.
Pour l'enseignement des détenus à Horsens, par des maîtres payés par leçon	800 »

Pour les émoluments en nature, il est en outre dépensé par an :

Pour la table (280 kr. par homme)	34,000 »
Pour les uniformes et les manteaux	5,600 »
Pour le blanchissage	800 »
Pour l'entretien des literies	300 »

Et enfin :

Pour le chauffage	3,200 »
-----------------------------	---------

b) Entretien des détenus.

La dépense pour ce chapitre, pendant toute la période, a été de 4,512,181 kr., ce qui correspond à 43,03 % de la dépense totale, par conséquent un peu moins que ce qui a été dépensé pour les salaires des fonctionnaires et employés. Elle se répartit comme il suit dans les 5 périodes quinquennales :

En 1861-65	24,29 %
» 1866-70	22,16 »
» 1871-75	18,92 »
» 1876-80	17,71 »
» 1881-85	16,92 »
	100,00 %

On voit que la dépense absolue a diminué graduellement et, comme il est naturel, suivi la même marche que le nombre des détenus ; mais la diminution de la dépense est loin d'être aussi grande que celle du nombre des détenus, de sorte que la dépense relative n'a pas cessé d'augmenter jusqu'à la dernière période, où semble s'être produit un arrêt. C'est ce qui ressort plus clairement du tableau suivant :

Dépense par an pour l'entretien d'un détenu :

En 1861-65	127 kr.
» 1866-70	145 »
» 1871-75	180 »
» 1876-80	185 »
» 1881-85	182 »
En moyenne pour toute la période	157 »

La cause principale de cette augmentation de la dépense est que la vie est devenue beaucoup plus chère en Danemark dans la seconde partie de la période, bien que les prix aient un peu baissé dans les dernières années ; mais la circonstance que, dans la seconde moitié de la période, on a donné aux détenus des aliments plus riches en azote, notamment des préparations de sang évaporé et pulvérisé, a aussi contribué à augmenter la dépense. D'ailleurs, les sommes ci-dessus mentionnées n'ont pas, il s'en faut, été exclusivement absorbées par l'alimentation ; car l'entretien d'un détenu comprend non seulement la nourriture, mais aussi le vêtement, la literie, le chauffage, l'éclairage, le blanchissage et la propreté. Le rapport entre ce qui a été dépensé pour la nourriture et pour ces autres besoins, a dans la dernière partie de la période, été à peu près le suivant :

Nourriture	60 %
Vêtement	14 »
Literie	2 »
Chauffage	9 »
Eclairage	11 »
Blanchissage et propreté	4 »
	100 %

C'est ici le lieu de donner un court aperçu du régime des détenus dans les pénitenciers danois.

Chaque détenu reçoit tous les jours 1 1/2 livre (750 grammes) de pain de seigle et 1/2 litre de bière, et, durant les cinq mois d'hiver, de novembre à mars, les hommes reçoivent en sus 1/2 livre de pain de seigle par jour. On leur donne en outre un dîner ainsi composé :

- Dimanche* : Alternativement potage gras et bouilli de bœuf, purée de pois et lard ;
- Lundi* ; Gruau d'orge avec du beurre ;
- Mardi* : Potage Rumford ;

Mercredi : Purée de pois et viande de cheval ;
Jeudi : Choux et viande de cheval ;
Vendredi ; Potage Rumford ;
Samedi : Pudding au sang avec du beurre.

Les denrées employées dans la confection de ces mets, conjointement avec une ration de 1 1/2 livre de pain par jour, renferment les substances suivantes :

	Matières grasses — Grammes	Substances azotées — Grammes	Hydrates de carbone — Grammes
<i>Dimanche</i> , une fois	9,90	115,04	471,12
» l'autre fois	70,02	130,56	530,99
» en moyenne	39,96	122,95	501,05
<i>Lundi</i>	38,30	85,78	536,65
<i>Mardi</i>	8,15	91,31	531,30
<i>Mercredi</i>	10,57	147,34	531,85
<i>Jeudi</i>	11,20	104,53	466,86
<i>Vendredi</i>	8,12	91,31	531,30
<i>Samedi</i>	78,23	108,97	568,22
Par conséquent, en moyenne par jour	27,79	107,46	523,89
Tel est le contenu de la nourriture journalière d'une femme, et en y ajoutant la ration supplémentaire de pain que les hommes reçoivent en hiver, et qui répartie sur toute l'année, donne par jour	0,45	6,36	51,34
on aura pour le contenu de la nourriture journalière d'un homme	28,24	113,82	575,23

Comme il résulte des recherches les plus récentes qu'une personne dans la force de l'âge et faisant un travail ordinaire a besoin par jour de

	Matières grasses — Grammes	Substances azotées — Grammes	Hydrates de carbone — Grammes
Du sexe masculin	56	118	500
» » féminin	44	92	400 (1)

on voit que les détenus des pénitenciers danois reçoivent dans leur alimentation des hydrates de carbone en abondance et des substances azotées en quantité suffisante (les hommes cependant devraient en recevoir environ 4 grammes de plus par jour) mais beaucoup trop peu de matières grasses, dont on ne leur donne que la moitié environ de ce qui est regardé comme nécessaire. Mais il faut se rappeler que les détenus peuvent disposer de la moitié de leur salaire, sur lequel on trouvera des renseignements plus détaillés dans l'ordonnance royale annexée du 13 février 1873, § 14, pour acheter des vivres, et qu'ils profitent souvent de cette permission pour se procurer du lait, du beurre et d'autres denrées riches en matières grasses, et remédier ainsi à ce qui manque dans le règlement. En outre, les détenus sont pesés régulièrement et lorsqu'ils perdent de leur poids, on leur donne, sur l'avis du médecin, une alimentation extra consistant en lait, pain de froment, etc., ce qui naturellement a aussi lieu, si leur santé s'affaiblit d'une autre manière et si le médecin juge convenable de les mettre à un meilleur régime.

c) *Entretien des bâtiments.*

On a dépensé dans toute la période pour ce chapitre 784899 kr., ce qui correspond à 7,48 % de la dépense totale. Cette somme se répartit comme il suit dans les 5 périodes quinquennales :

En 1861-65	16,39 %
» 1866-70	16,81 »
» 1871-75	18,52 »
» 1876-80	25,16 »
» 1881-85	23,12 »
	100,00 %

(1) Les hommes âgés ont besoin de 115 environ et les femmes âgées de 117 en plus environ de matières grasses, mais d'une quantité correspondante en moins de substances azotées, et les personnes âgées des deux sexes de 113 environ en moins d'hydrates de carbone.

C'est surtout dans les deux dernières périodes que la dépense absolue a augmenté, mais la dépense relative a augmenté bien plus encore, comme les frais d'entretien des bâtiments existants, de même que les salaires des fonctionnaires et employés, sont indépendants du nombre des détenus. En répartissant cette dépense proportionnellement à ce nombre, on trouve que dans chaque période quinquennale, il en tombe par an sur 1 détenu :

En 1861-65	15 kr.
» 1866-70	19 »
» 1871-75	31 »
» 1876-80	47 »
» 1881-85	43 »
En moyenne pour toute la période . .	27 »

La cause de cette grande augmentation de la dépense pendant les 10 dernières années réside dans la construction de différents bâtiments qui sont complètement en dehors des réparations annuelles ordinaires, et qui ont exigé des sommes extraordinaires et considérables. Dans la période de 1876-80, on a ainsi dépensé 25200 kr. pour l'établissement d'une nouvelle infirmerie au pénitencier de Christianshavn, comme l'ancienne était entièrement envahie par les moisissures, et que son exposition au nord ne la rendait d'ailleurs guère propre à cette destination, et, dans la dernière période, on a aussi, entre autres, disposé d'un crédit extraordinaire de 10000 kr. environ pour assurer le pénitencier de Horsens contre les chances d'incendie, notamment en faisant prolonger jusqu'au-dessus du toit les murs de refend, qui auparavant ne dépassaient pas les combles. Relativement à ces mesures préventives contre l'incendie et à leur application aux deux autres pénitenciers, nous ajouterons que, après avoir mûrement examiné la question, on a, dans ces derniers temps et depuis la clôture de la prison qui nous occupe, dépensé dans ce but des sommes considérables, de sorte que les pénitenciers danois peuvent maintenant être regardés comme assurés contre l'incendie, autant du moins que c'est possible dans des édifices où l'on n'a pu éviter d'employer des constructions et un matériel en bois.

Bien que, d'après le système adopté pour les comptes de l'Etat, les grandes dépenses concernant la construction ou la transformation des pénitenciers ne figurent pas sur le compte de ces derniers, mais sur le compte « Autres dépenses extraordinaires », il ne sera sans doute pas sans intérêt de savoir quelles sont les sommes que le trésor a fournies pendant toute la période pour subvenir à ces dépenses.

Il a été dépensé :

En 1861-64, pour une prison à l'usage des femmes, à Christianshavn	344300 kr.
La valeur du terrain appartenant à l'Etat et sur lequel cette prison a été construite, n'a pas été portée en compte.	
En 1863-66, pour la reconstruction de la prison des hommes, à Christianshavn .	417800 »
En 1861-65, pour la reconstruction du pénitencier de Viborg	271100 »
En 1861, pour l'établissement de dortoirs pour 50 détenus au pénitencier de Horsens	3300 »
En 1875, pour l'établissement de 48 cellules dans le même pénitencier	24000 »
	<hr/>
	1060500 kr.

d) Autres dépenses de moindre importance.

Ces dépenses s'élèvent, pour toute la période, à 557607 kr., soit 5,32 % de la dépense totale. Elles comprennent les impôts royaux et communaux, les primes d'assurance pour les bâtiments et le mobilier, les frais de transport des détenus libérés des pénitenciers dans la commune où ils ont le droit d'être secourus — d'après la législation danoise, on doit en effet ramener chez eux les détenus libérés qui ont été condamnés pour vol ou pour des crimes analogues — les subventions aux bibliothèques, aux fournitures de bureau et aux écoles des pénitenciers. Toutes ces dépenses sont communes à tous les pénitenciers, mais ils en ont en outre qui leur sont spéciales : Christianshavn, les vidanges et le balayage des rues ; Vridsløselille, le transport des provisions envoyées à l'économe, du combustible, etc. et les frais d'écurie, ce pénitencier étant situé à deux milles (43 kilom.) de Copenhague, assez loin d'une station de chemin de fer, et Horsens, l'enlèvement des neiges, l'approvisionnement d'eau et l'armement du personnel, dépenses dont les deux autres pénitenciers peuvent se passer, Christianshavn étant une prison affectée aux femmes et Vridsløselille, une prison cellulaire. Enfin tous les pénitenciers ont à leur disposition, pour dépenses imprévues, une certaine somme, dont une grande partie sert à payer le séjour et le traitement dans les hospices d'aliénés des détenus qui, pendant leur captivité, sont atteints d'aliénation mentale.

Les dépenses ci-dessus mentionnées se répartissent comme il suit dans les 5 périodes quinquennales :

En 1861-65	19,90	%
» 1866-70	20,18	»
» 1871-75	20,38	»
» 1876-80	19,17	»
» 1881-85	20,37	»
	<u>100,00</u>	%

Cette répartition étant à peu près égale, la dépense par an et par tête croîtra environ dans la même proportion que le nombre des détenus, comme le montre le tableau suivant :

En 1861-65	13	kr.
» 1866-70	16	»
» 1871-75	24	»
» 1876-80	25	»
» 1881-85	27	»
En moyenne pour toute la période 19		»

La répartition des dépenses relatives à ce compte pendant la dernière partie de la période, a été environ la suivante :

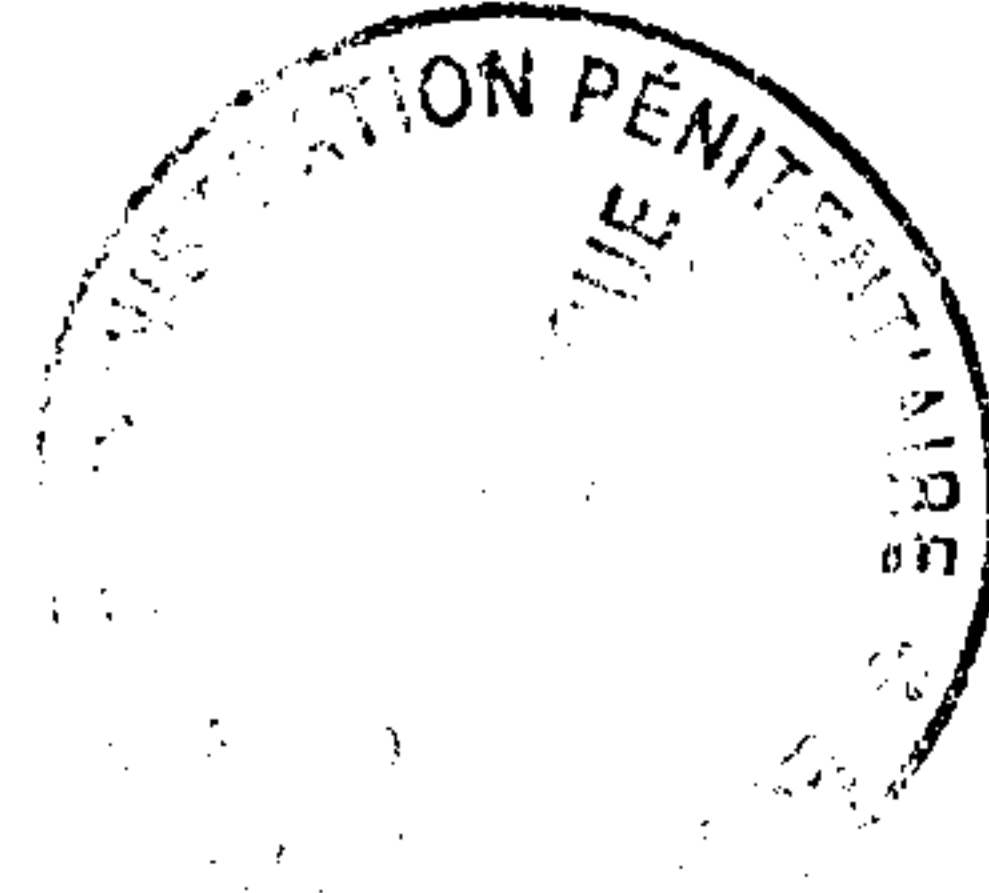
1. Impôts royaux et communaux et primes d'assurance pour les bâtiments et le mobilier	34	%
2. Transport à leur domicile des détenus libérés	27	»
3. Subventions aux bibliothèques des pénitenciers	2	»
4. Fournitures de bureau et pour les écoles	1 1/2	»
5. Vidanges et balayage des rues pour le pénitencier de Christianshavn	2	»
6. Frais de transport et d'écurie pour le pénitencier de Vridsløselille	13	»
7. Enlèvement des neiges, etc. pour le pénitencier de Horsens	2	»
8. Eau pour le même pénitencier	3 1/2	»
9. Armes et munitions pour le même établissement	3	»
10. Dépenses imprévues pour tous les pénitenciers	12	»
	<u>100</u>	%

REVENUS.

a) Revenu net du travail des détenus

Le revenu de ce travail, pendant toute la période, s'est élevé à 2,141,300 kr., et se répartit comme il suit dans les 5 périodes quinquennales :

En 1861-65	28,93	%
» 1866-70	24,42	»
» 1871-75	15,76	»
» 1876-80	17,91	»
» 1881-85	12,98	»
	<u>100,00</u>	%



En le répartissant proportionnellement au nombre des détenus, on trouve qu'il tombe en moyenne par an sur 1 détenu :

En 1861-65	72	kr.
» 1866-70	76	»
» 1871-75	71	»
» 1876-80	91	»
» 1881-85	66	»
En moyenne pour toute la période	75	»

La période de 1876-80 a ainsi donné, pour le travail des détenus, le revenu relativement le plus élevé, et celle de 1881-85, le revenu relativement le plus faible. Ce résultat s'explique naturellement par la différence des conjonctures. En 1876-80, elles étaient favorables, et un contrat passé avec une société par actions qui s'occupe principalement de la fabrication d'articles de bonneterie a permis d'obtenir, par tête et par jour, un salaire de 64 öre pour tous les détenus de Horsens aptes à ce travail qui n'étaient pas employés au service même de l'établissement. C'était environ le double de ce qui, en général, soit avant soit après, a été obtenu pour le travail des détenus dans les pénitenciers danois. Mais à l'expiration de ce contrat, en 1880, les conjonctures avaient complètement changé, et, en réponse à un appel fait ensuite par elle au public, la direction du pénitencier de Horsens ne reçut qu'une seule offre, à savoir de la même société, mais elle était seulement de 33 öre pour jour et par détenu.

Le revenu ci-dessus mentionné du travail des détenus paraîtra certainement très médiocre à tous ceux qui ne savent pas dans quelles conditions les pénitenciers se trouvent placés sous ce rapport. En moyenne pour toute la période, chaque détenu gagne par an 75 kr., ce qui en effet est une bien faible rétribution pour le travail d'une personne pendant toute une année. Mais il y a en tout cas trois circonstances qu'il ne faut pas perdre de vue. En premier lieu, la somme en question représente le salaire moyen pour tous les détenus; or, il s'en faut que tous les détenus aient contribué à le gagner. On doit en éliminer environ le $\frac{1}{4}$ car 18 % d'entre eux sont employés au service des pénitenciers pour des travaux domestiques de différente nature, tels que nettoyage, blanchissage, etc, et 7 % comme invalides, malades ou pour une autre raison, sont incapables de tout travail. D'un autre côté les détenus qui prennent part au travail sont des ouvriers très médiocres. Un grand nombre d'entre eux, avant leur incarcération, ont vécu plus ou moins longtemps dans le désœuvrement, de sorte que c'est seulement en les soumettant à une sévère discipline qu'on les habitue à travailler. A cela vient s'ajouter que 70 % environ des détenus n'ont jamais exercé aucun métier, et qu'ils doivent commencer par en apprendre un à leur entrée dans les pénitenciers. Il s'écoule par suite un temps assez long avant qu'ils aient acquis une pratique suffisante, et comme en outre les peines sont maintenant de très courte durée, il arrive souvent que des détenus sont libérés avant d'avoir terminé leur apprentissage. Enfin, il ne peut qu'être désavantageux, au point de vue financier, que, dans le choix à faire d'un travail pour un pénitencier, il faille avoir égard à tant d'autres considérations importantes plutôt qu'au revenu tout seul. Pour que le travail donne à l'expiation de la peine le caractère qu'elle doit avoir, il faut en effet qu'il ne trouble pas l'ordre ni la discipline, qu'il n'exige pas de grandes machines bruyantes qui rendent la surveillance plus difficile, qu'il ne soit pas une cause de malpropreté, qu'il ne mette pas entre les mains des détenus des instruments et des outils qui puissent les rendre dangereux, que, tout en leur procurant un exercice corporel salutaire, il absorbe en même temps leur attention et fasse travailler leur esprit, qu'il soit facile à apprendre et ne demande qu'un outillage simple et pas coûteux, afin que le détenu, après la libération, puisse s'en faire un gagne-pain et soit en état de se procurer sans trop de peine les outils nécessaires.

Par suite de toutes ces circonstances, il est évident que le produit du travail des détenus est bien loin de pouvoir atteindre celui du travail libre.

Il ne sera pas sans intérêt de donner ici un court aperçu des causes pour lesquelles, dans le cours de toute la période dont il s'agit, on a de plus en plus renoncé à faire travailler les détenus pour le compte de l'Etat, et mis leur travail au service des particuliers.

Dans les années 1850-60, le budget des dépenses des pénitenciers se dressait de la manière suivante. On faisait bien chaque année l'évaluation des dépenses concernant le salaire des fonctionnaires et employés, l'entretien des détenus et des bâtiments, etc., mais on n'ouvrait pas de crédit correspondant à la somme ainsi trouvée. Chaque pénitencier était en effet, une fois pour toutes, pourvu d'un capital dit de roulement, et on supposait qu'à l'aide de ce capital et du produit du travail des détenus, ils réaliseraient un certain excédent. Cet excédent était déduit de la dépense calculée et on n'allouait au pénitencier que la différence. Lorsque le travail des détenus donnait un résultat répondant à l'estimation qui en avait été faite, tout allait bien; mais lorsque cela n'avait pas lieu, ce qui était assez souvent le cas pour l'un ou l'autre des pénitenciers, et le devint notamment presque pour tous lors de la grande crise financière de 1857, ils se trouvaient fort embarrassés, et leur embarras fut alors tel qu'on dut non seulement se charger de travaux locaux malpropres et même nuisibles à la santé, mais aussi, faute de travail, laisser pendant quelque temps une partie des détenus de Horsens complètement inoccupés. Un pareil état de choses n'était pas seulement fort désagréable pour la direction des pénitenciers, mais de plus très fâcheux au point de vue du traitement des détenus. Pour y remédier, on nomma, à la fin de 1858, une commission chargée d'examiner le budget et le travail des pénitenciers, et de proposer à cet égard les changements qu'elle jugerait nécessaires ou convenables.

Au bout de six mois, cette commission publiait son rapport. Elle y proposait d'ouvrir aux pénitenciers un crédit correspondant au montant total de leurs dépenses, indépendamment du produit du travail des détenus, et conseillait fortement de louer ce travail à des entrepreneurs privés, l'Etat devant trouver dans cette combinaison de bien plus grands avantages qu'en étant lui-même entrepreneur. Le ministère adhéra à ces propositions et depuis lors le travail a été organisé en conséquence dans les pénitenciers danois.

On avait, sous ce rapport, le choix entre trois systèmes. Dans le premier, l'entrepreneur prend à sa charge tout l'entretien des détenus moyennant la mise à sa disposition de tout le personnel ouvrier; dans le deuxième,

il paye par jour un certain salaire aux détenus qu'il emploie, et, dans le troisième, il fournit les matières premières, mais ne paie le travail qu'à la pièce. Il ne pouvait naturellement être question d'adopter le premier système, qui est tout-à-fait incompatible avec un traitement rationnel des détenus. Ce traitement se concilie en revanche avec les deux autres systèmes, dont le troisième, en particulier, peut être employé sans le moindre inconvénient, car il n'a pas pour conséquence, comme le deuxième (le système dit de contrat), d'introduire dans les pénitenciers des éléments étrangers, à savoir l'entrepreneur et ses employés, qui, en général, s'intéressent seulement au travail, mais très peu aux détenus et à leur amélioration; aussi n'est-ce qu'en prenant beaucoup de précautions et en les faisant rigoureusement observer qu'on peut sans risque adopter ce système, et c'est aussi dans ces conditions qu'il a pu, pendant toute la période, être exclusivement suivi dans le pénitencier de Horsens et en partie dans les deux autres, où cependant on a aussi appliqué le troisième système. On ne saurait en effet nier que le système de contrat ne soit, sous plusieurs rapports, à préférer à celui qui fait de l'Etat un entrepreneur. Il est, par exemple, certainement plus avantageux en ce qui concerne le revenu, et facilite aussi beaucoup le travail à l'administration; mais, d'un autre côté, les inconvénients signalés plus haut sont de nature à pouvoir facilement l'emporter sur ses avantages. C'est pourquoi on l'a complètement abandonné dans plusieurs Etats, tels que la Suisse, le Grand-duché de Baden, l'Angleterre et la Norvège, où le traitement des détenus est très bien entendu, et, pour ce qui regarde le Danemark, la question de son efficacité, malgré l'application qu'on en a faite pendant une si longue période, doit certainement encore être considérée comme ouverte.

Nous donnerons encore un court aperçu des divers travaux auxquels les détenus des pénitenciers danois ont été occupés pendant les 25 années dont il est question ici.

Dans les pénitenciers affectés aux hommes, on a surtout employé les détenus à la fabrication des articles suivants: lainages, cotonnades et linge, ouvrages de passementerie, agrafes, épingles et boutons, faïence, paniers à bouteilles, bouchons, brosses, paillasons et tapis communs, enveloppes; on leur a en outre fait râper des bois de teinture, détordre de vieux cordages pour en faire de l'étaupe, rouler des cigares, et on les a enfin occupés à différents métiers, tels que ceux de menuisier, de tailleur, de cordonnier, de forgeron, etc.

Dans le pénitencier affecté aux femmes, les travaux des détenues ont

compris la fabrication des dentelles, des sacs en papier et des boîtes d'allumettes, la couture des gants, des chaussures et des chapeaux de paille, le filage, le tricotage des bas, la couture, la réparation et le blanchissage du linge, le cardage du crin et la préparation de l'étaupe.

En outre une partie des détenus, tant hommes que femmes, ont été employés à divers travaux domestiques.

b) Divers revenus de moindre importance.

Ces revenus s'élèvent en tout à la somme de 154,563 kr., soit à 1,47 % du revenu total.

Cette somme se répartit comme il suit dans les 5 périodes quinquennales :

En 1861-65	20,44 %
» 1866-70	12,14 »
» 1871-75	23,99 «
» 1876-80	21,30 »
» 1881-85	22,13 »
	100,00 %

Voici quelles sont les principales sources de ce revenu.

Dans les 15 dernières années, ils proviennent en majeure partie des 4000 kr. que la commune de Copenhague paie pour le loyer de la partie du pénitencier de Christianshavn devenu vacante par la suppression de la prison pour les hommes. Le reste provient de la vente du rebut de tous les pénitenciers et du goudron de l'usine à gaz de Vridsløselille, du fermage des terres appartenant au pénitencier de Horsens, et enfin, surtout dans les 5 premières années, de divers revenus extraordinaires, dont un assez considérable fourni, lors de la suppression du pénitencier d'Odense, en 1865, par la vente d'un grand nombre d'objets mobiliers qu'on ne pouvait employer dans les autres pénitenciers.

En répartissant ces revenus proportionnellement au nombre des détenus, on trouve qu'il tombe par an sur chacun d'eux :

En 1861-65	4 kr.
» 1866-70	3 »
» 1871-75	8 »
» 1876-80	8 »
» 1881-85	8 »
En moyenne pour toute la période	5 $\frac{1}{2}$ »

Dans les 5 dernières années de la période, la proportion entre les différents revenus ci-dessus mentionnés, a été la suivante:

Loyer d'une partie du pénitencier de Christianshavn	57 %
Vente des rebuts de tous les pénitenciers	29 »
Vente du goudron de l'usine à gaz du pénitencier de Vridsløselille	5 »
Fermage des terres appartenant au pénitencier de Horsens	6 »
Divers petits revenus	3 »
	100 %

c) *Subventions du trésor.*

Les subventions du trésor se sont élevées durant toute la période à 8,131,530 kr., soit à 78,41 % du revenu total. Malgré la grande différence dans le nombre des détenus, elles se répartissent à peu près également entre les 5 périodes quinquennales, comme le montre le tableau suivant:

En 1861-65	19,64 %
» 1866-70	20,84 »
» 1871-75	20,09 »
» 1876-80	19,32 »
» 1881-85	20,11 »
	100,00 %

La subvention pour la période de 1876-80 est la plus petite, ce qui est dû au revenu relativement élevé que le travail des détenus dans le pénitencier de Horsens a donné pendant ces 5 années.

La subvention du trésor a toujours été en augmentant en proportion du chiffre de l'effectif, très peu cependant dans la seconde moitié de la période, cette augmentation portant surtout sur la première moitié. Qu'il n'ait pu en être autrement à cause de la diminution alors fort grande du nombre des détenus, c'est ce que nous avons déjà expliqué en parlant des dépenses.

Dans chacune des 5 périodes quinquennales, la part de la subvention annuelle du trésor tombant sur chaque détenu a été :

En 1861-65	de 186 kr.
» 1866-70	» 248 »
» 1871-75	» 347 »
» 1876-80	» 376 »
» 1881-85	» 392 »
En moyenne pour toute la période	» 286 »

En représentant par 1 le gain des détenus, on trouve pour le rapport entre ce gain et la contribution du trésor:

	Gain des détenus	Contribution du trésor
	—	—
En 1861-65	1	2,60
» 1866-70	1	3,26
» 1871-75	1	4,89
» 1876-80	1	4,13
» 1881-85	1	5,94
En moyenne pour toute la période	1	3,82

Dans l'introduction de ce chapitre, nous avons fait observer qu'il fallait aussi tenir compte de ce qu'a coûté la construction des pénitenciers, si l'on voulait se faire une idée exacte des dépenses de l'Etat pour ces établissements. En ajoutant le montant du compte des bâtiments aux subventions en argent du trésor, on trouve que la contribution annuelle de l'Etat pour chaque détenu a été.

En 1861-65	de 267 kr.
» 1866-70	» 350 »
» 1871-75	» 495 »
» 1876-80	» 542 »
» 1881-85	» 559 »
En moyenne pour toute la période	» 408 »

Pendant les 5 dernières années, chaque détenu, indépendamment de ce qu'il a lui-même gagné, a ainsi coûté par an au trésor danois 560 kr. environ (778 francs).



TABLEAUX STATISTIQUES

TABLERAU I. — Nombre des détenus.

	1858		1859		1860		1861		1862		1863		1864		1865		1866		1867		1868		1869		1870		1871		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Nombre des détenus au commencement de l'année	1,160	333	1,233	333	1,453	335	1,380	314	1,376	356	1,412	391	1,348	399	1,286	374	1,324	350	1,199	315	1,063	282	1,045	280	1,013	290	951	248	
Entrés dans le cours de l'année	401	115	481	125	403	111	470	134	490	139	398	127	369	127	453	137	392	110	396	111	511	143	532	135	483	108	412	154	
Sortis dans le cours de l'année	328	115	261	122	476	132	474	92	454	104	462	119	431	152	415	161	517	145	532	144	529	145	564	145	545	150	510	137	
dont																													
graciés	24	16	27	8	83	22	46	10	23	6	28	4	35	6	37	7	80	19	136	37	96	19	43	16	25	11	34	10	
décédés	14	9	32	7	33	8	29	2	30	6	28	4	20	11	21	15	34	15	33	6	9	5	20	3	24	7	18	6	
	2)		5)		5)		6)		5)		5)		6)		6)		7)		7)		8)		9)		10)		11)		
Nombre moyen des détenus	1,529	1,720	1,747	1,697	1,819	1,762	1,679	1,672	1,819	1,762	1,679	1,672	1,609	1,426	1,297	1,340	1,223	1,133											
Mortalité p. %	1,50	2,27	2,35	1,89	1,98	1,82	1,85	2,15	1,72	3,04	2,73	1,08	1,72	2,53															

1) Le 10 février 1866 a été promulguée une nouvelle loi pénale pour le Danemark, dans laquelle les peines sont beaucoup plus douces que d'après l'ancienne législation. Telle est la cause de la grande diminution du nombre des détenus pendant les années suivantes, de même que le nombre disproportionné des grâces accordées entre les années 1866-1869 s'explique par la circonstance qu'on a appliqué les dispositions de la nouvelle loi pénale à un assez grand nombre de ceux qui avaient été condamnés d'après l'ancienne législation. - 2) Dont 1 par suicide. - 3) 1 par suicide. - 4) 1 par suicide. - 5) 2 par suicide. - 6) 2 par suicide. - 7) 1 par suicide. - 8) 1 par suicide. - 9) 1 par suicide. - 10) 3 par suicide. - 11) 1 par suicide. - 12) 1 par suicide. - 13) 4 par suicide. - 14) 1 par suicide. - 15) 1 par suicide. - 16) par suicide. - 17) 1 par suicide. - 18) 1 par suicide. - 19) 2 par suicide. - 20) 1 par suicide. - 21) 1 par suicide.

(Suite) TABLEAU I. — Nombre des détenus.

	1872		1873		1874		1875		1876		1877		1878		1879		1880		1881		1882		1883		1884		1885	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre des détenus au commencement de l'année	853	265	766	222	664	207	646	214	595	178	526	167	716	178	706	181	681	179	641	185	699	176	670	193	679	192	640	192
Entrés dans le cours de l'année	594	122	341	114	371	131	365	88	420	108	477	120	489	103	468	108	483	122	519	123	483	131	510	121	515	115	460	100
Sortis dans le cours de l'année	481	165	443	129	389	124	416	124	389	119	387	109	499	100	493	110	523	116	461	132	512	114	501	122	554	115	463	124
dont																												
graciés	27	15	27	3	18	4	13	5	19	4	10	9	12	2	11	18	2	10	4	8	4	6	5	11	3	10	9	
décédés	9	2	15	3	22	6	17	1	7	1	9	5	18	4	9	6	17	3	13	6	7	3	11	1	10	1	10	..
	12)		13)		14)		15)		16)		17)		18)		19)		20)		21)		22)		23)		24)		25)	
Nombre moyen des détenus	1,032	886	883	803	766	841	906	859	842	833	859	857	847	805														
Mortalité p. %	1,07	2,01	3,17	2,24	1,04	1,66	2,43	1,75	2,38	2,28	1,16	1,40	1,30	0,99														

12) 1 par suicide. - 13) 4 par suicide. - 14) 1 par suicide. - 15) 1 par suicide. - 16) par suicide. - 17) 1 par suicide. - 18) 1 par suicide. - 19) 2 par suicide. - 20) 1 par suicide. - 21) 1 par suicide.

TABLEAU II. a) — Renseignements statistiques

sur les détenus entrés pendant l'année.

	1858		1859		1860		1861		1862		1863		1864		1865		1866		1867		1868		1869		1870		1871	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<i>a) Crimes.</i>																												
Crimes contre l'Etat et la Constitution	3
Crimes contre le Roi et la famille Royale
Crimes contre l'ordre public	1	5	..	3	..	4	1	3	..	2	..
Crimes contre les fonctionnaires publics
Faux serment	2	1	..	2	1	3	..	5	..	1	10	4	3	1	7	6	7	2	10	..	6	1	
Bigamie	3	1	1	..	1	1	
Inceste	1	1	2	..	2	2	5	2	6	2	1	..	1	..	4	1	3	2	..	1	6	2	1	1	5	2	1	1
Viol	3	..	6	..	4	..	5	..	7	..	0	..	2	..	4	..	5	..	4	..	15	..	11	..	21	..	6	..
Crimes contre nature	2	..	2	1	..	1	..	4	..	4	1	9	..	7	..	10	..	7	..	6	..	9	..	6	..
Attentats aux mœurs	1	1	1	1	1	1	..	3	..	2	..	1	1	1	1
Homicide	2	1	7	2	5	1	3	..	6	5	7	5	1	2	3	1	14	3	8	3	4	3	12	6	5	2	6	2
Infanticide	..	11	1	9	..	13	..	7	..	17	..	5	..	12	..	7	..	16	..	14	..	17	1	9	..	13	..	16
Avortement	..	2	1	2	1	2	3	1	1	1	1	1	1	2	1
Accouchement clandestin ¹⁾
Violences	7	2	15	3	9	..	8	..	9	..	11	1	6	2	8	..	9	..	1	1	8	1	5	..	9	..	7	..
Faux témoignage
Vol qualifié	44	1	52	4	40	4	74	5	103	6	71	5	57	3	70	2	25	5	130	4	146	14	165	28	150	13	108	27
Vol simple	234	74	259	78	254	73	270	99	276	83	219	79	213	82	286	105	244	60	171	62	216	76	218	78	193	60	195	81
Rapine	1	..	1	..	1	1	..	1	1	1	1	2	..	1
Recel	8	5	11	1	11	4	13	5	12	4	4	6	13	3	13	2	11	3	6	..	6	2	8	4	10	1	2	..
Vol avec violence	4	..	6	..	4	7	..	5	..	2	..	2	..	12	..	2	..	11	1	3	..	6	..	3	2
Appropriation illégale d'objets trouvés	2	3	2	..	3	..	3	..	1	..	3	2	1	1	5	1	1	..	1	1	2	..	1	..
Escroquerie	25	4	27	3	27	3	21	5	23	11	26	6	22	5	19	3	14	4	10	4	24	6	14	8	9	3	14	7
Fausse monnaie	8	..	5	3	3	..	1	..	3	..	1	..	5	1	7	5	1	2	..
Faux	21	1	19	3	5	..	24	1	18	3	16	2	13	3	16	3	18	3	27	4	26	6	23	4	23	4	20	5
Incendie	19	6	38	10	33	8	38	8	15	5	20	13	10	10	13	7	18	8	17	15	23	7	50	12	20	7	30	11
Désertion	3	2	10	..	1	1	..	1	..
Vagabondage et mendicité	20	4	20 ²⁾	8
Totaux	401	115	481	125	403	111	470	134	490	139	398	127	369	127	453	137	392	110	396	111	511	143	532	155	483	108	412	154

1: Jusqu'en 1873, les personnes condamnées pour accouchement clandestin figurent

2) La loi du 3 mars 1860 a aboli la peine des travaux forcés dans une maison de

parmi celles qui se trouvent sous la rubrique « Infanticide », correction pour le vagabondage et la mendicité.

(Suite) TABLEAU II. a) — Renseignements statistiques sur les détenus entrés pendant l'année.

	1872		1873		1874		1875		1876		1877		1878		1879		1880		1881		1882		1883		1884		1885		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
<i>a) Crimes.</i>																													
Crimes contre l'Etat et la Constitution	3	2	
Crimes contre le Roi et la famille Royale	1	1	1	1	..	1	
Crimes contre l'ordre public	1	4	..	4	..	1	1	..	2	..	6	..	6	..	13	4	15	1	3	..	6	2	
Crimes contre les fonctionnaires publics	1	1	..	1	..	2	1	..
Faux serment	3	..	2	2	2	1	7	8	..	4	..	2	..	2	..	1	1	1	..	2	..	1	..	4	..	
Bigamie	2	1	1	1	2	..	2	..	4	
Inceste	5	4	6	..	8	2	5	3	5	..	3	..	3	1	5	4	8	1	3	1	12	4	7	3	3	4	10	3	
Viol	14	..	8	..	11	..	5	..	13	..	11	..	20	..	15	..	22	..	11	..	13	..	17	..	21	..	16	..	
Crimes contre nature	15	..	5	..	4	..	3	..	7	..	6	..	8	..	6	..	8	..	5	..	4	..	3	..	9	..	8	..	
Attentats aux mœurs	7	..	2	2	7	..	4	2	5	..	7	1	8	1	12	2	5	..	9	..	10	1	12	..	8	..	
Homicide	4	1	6	3	2	1	9	..	6	5	7	1	5	2	3	..	2	3	1	2	5	4	3	4	4	5	9	..	
Infanticide	..	12	..	7	..	10	..	9	..	7	15	..	7	..	9	..	8	..	13	..	14	..	11	..	15	..	10
Avortement	1	2	..	1	..	1	1	..	3	..	7	12	..	3	..	1	..	1	2	2	4	1	5	
Accouchement clandestin ¹⁾	2	..	4	..	5	..	4	3	..	8	..	6	..	8	..	5	..	3	..	6	..	8	..	6
Violences	6	..	4	2	5	..	8	1	11	..	9	..	11	..	8	..	8	2	11	..	10	..	11	..	7	..	13	1	
Faux témoignage	1	..	2	1	1	
Vol qualifié	109	24	65	8	106	19	94	14	124	13	134	15	160	15	146	5	152	11	156	3	133	8	142	21	150	16	148	10	
Vol simple	167	65	163	70	173	69	176	43	185	61	216	55	181	52	179	65	186	69	222	80	194	78	185	48	213	49	140	46	
Rapine	1	1	2	..	
Recel	1	2	7	3	7	1	2	..	11	2	2	3	3	1	6	1	7	2	2	1	4	1	9	1	4	2	6	1	
Vol avec violence	5	..	5	..	6	1	6	..	2	..	5	1	9	1	3	..	3	..	7	2	6	..	6	..	5	1	
Appropriation illégale d'objets trouvés	1	1	1	
Escroquerie	35	4	20	7	13	10	20	5	21	4	26	7	21	7	29	7	18	9	32	8	16	7	20	11	12	7	22	6	
Fausse monnaie	4	..	1	3	3	..	6	1	..	
Faux	16	1	14	2	8	..	10	2	13	..	19	3	30	..	17	2	27	..	25	1	27	2	39	3	35	3	34	3	
Incendie	8	7	25	6	15	9	7	5	11	7	12	5	25	5	35	7	19	5	26	4	33	6	30	10	27	6	26	6	
Désertion	1	1	3	1	3	..	3	..	3	
Vagabondage et mendicité	
Totaux	394	122	341	114	371	131	365	88	420	108	477	120	489	103	468	108	483	122	519	123	483	131	510	121	515	115	460	100	

1) Jusqu'en 1873, les personnes condamnées pour accouchement clandestin figurent parmi celles qui se trouvent sous la rubrique « Infanticide ».

TABLEAU II. b) et c) -- Renseignements statis-

tiques sur les détenus entrés pendant l'année.

	1858		1859		1860		1861		1862		1863		1864		1865		1866		1867		1868		1869		1870		1871	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<i>b) Durée de la peine</i>																												
A perpétuité	15	3	10	3	12	7	18	6	30	7	13	13	10	7	14	9	9	4	6	2	5	1	12	1	1	4	4	..
Jusqu'à ce qu'ils soient graciés . . .	1	2	1	3	..	1	1	1	1	1	10	..	2	1	1
7 ans et au delà ¹⁾	76	13	110	20	93	18	68	17	57	14	54	14	55	11	60	11	30	7	6	2	12	1	14	2	10	3	13	..
De 6 à 5 ans.							18	4	31	3	20	3	13	1	18	2	17	2	3	..	7	2	11	3	8	..	10	2
» 5 » 4 »							25	3	29	4	19	2	20	3	16	5	8	2	5	2	8	3	7	5	12	1	11	1
» 4 » 3 »							74	18	71	16	61	11	68	22	66	25	27	12	22	6	28	9	28	8	35	7	29	4
» 3 » 2 »	309	97	360	99	298	85	36	13	43	10	38	7	26	5	27	7	40	5	29	12	64	13	63	21	52	8	48	13
» 2 » 1 »							99	30	92	40	82	36	73	26	95	30	89	24	113	26	162	56	158	37	147	36	120	46
» 1 » ^{2/5}							122	34	125	36	99	36	84	46	139	46	127	45	143	41	129	40	137	53	112	35	97	52
8 mois							10	9	11	8	11	4	10	6	16	2	45	9	68	20	96	18	101	25	106	14	80	36
TOTAUX	401	115	481	125	403	111	470	134	490	139	398	127	369	127	453	137	392	110	396	111	511	143	532	155	483	108	412	154
<i>c) Age</i>																												
Au-dessous de 15 ans ²⁾					2	4	3	..	2	..	4	2	6	3	6	2	1	..	1	2	3	..	1	2	1	2
Entre 15 et 18 ans.	28	11	36	6	29	6	28	15	38	9	39	18	39	15	51	16	35	6	44	5	39	3	32	11	44	6	34	6
» 18 » 20 »					67	19	76	27	67	20	74	18	75	17	90	21	59	16	83	18	101	27	99	19	110	15	78	27
» 20 » 25 »	137	43	171	47	57	19	93	25	85	21	67	21	46	19	71	28	71	22	79	21	94	25	89	32	77	22	72	23
» 25 » 30 »					112	32	130	40	149	47	103	39	93	38	114	28	105	36	89	30	129	38	145	42	116	27	107	35
» 30 » 40 »					90	21	75	16	89	25	74	18	71	24	72	26	83	20	57	29	82	31	106	36	92	21	70	36
» 40 » 50 »	223	59	259	62	28	7	53	10	44	14	32	8	29	7	41	13	26	8	31	5	49	13	40	8	25	14	39	22
» 50 » 60 »											5	3	10	4	8	3	12	2	12	1	14	6	20	5	19	3	11	3
Au-dessus de 60 ans	13	2	15	10	18	3	12	1	16	3																		
TOTAUX	401	115	481	125	403	111	470	134	490	139	398	127	369	127	453	137	392	110	396	111	511	143	532	155	483	108	412	154

1) Pour les années 1858, 1859 et 1860, les renseignements sur la durée de la peine ne sont pas spécifiés avec plus de détail qu'on ne l'a indiqué ici.
 2) Pour les années 1858, 1859 et 1860, les renseignements sur l'âge ne sont pas spécifiés

sont pas spécifiés avec plus de détail qu'on ne l'a indiqué ici.
 avec plus de détail qu'on ne l'a indiqué ici.

(Suite) TABLEAU II. b) et c) — Renseignements

statistiques sur les détenus entrés pendant l'année.

	1872		1873		1874		1875		1876	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<i>b) Durée de la peine</i>										
A perpétuité	6	1	..	1	4	1	4	..	8	4
Jusqu'à ce qu'ils soient graciés	1	1	..
7 ans et au delà	7	2	12	2	10	..	7	3	7	3
De 6 à 5 ans	6	1	5	..	8	..	7	..	5	3
» 5 » 4 »	8	4	9	1	3	3	8	5	15	3
» 4 » 3 »	26	9	18	7	15	6	13	3	35	6
» 3 » 2 »	34	17	36	12	42	16	29	9	48	8
» 2 » 1 »	113	22	114	39	116	48	109	25	108	24
» 1 » 2/3	111	42	83	27	99	30	94	24	114	34
8 mois	83	23	64	25	74	27	94	19	79	23
TOTAUX	394	122	341	114	371	131	365	88	420	108
<i>c) Age</i>										
Au-dessous de 15 ans	2	2	1	1	1	2	2
Entre 15 et 18 ans	26	5	10	4	17	6	8	4	9	5
» 18 » 20 »			16	2	19	1	28	11	27	2
» 20 » 25 »	104	21	65	23	73	18	77	20	93	16
» 25 » 30 »	61	20	62	20	63	15	61	13	87	15
» 30 » 40 »	94	34	65	24	89	37	74	18	88	28
» 40 » 50 »	63	23	62	18	60	27	66	13	67	21
» 50 » 60 »	35	11	42	19	36	24	41	8	33	17
Au-dessus de 60 ans	11	6	17	4	14	2	9	3	14	2
TOTAUX	394	122	341	114	371	131	365	88	420	108

	1877		1878		1879		1880		1881		1882		1883		1884		1885	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	2	..	2	1	4	1	3	5	1	2	2	3	2	1
	1	1
	3	2	6	1	6	..	9	2	7	1	7	1	6	2	9	1	8	3
	5	2	4	1	7	..	4	1	9	4	5	2	7	..	7	2	5	1
	11	5	10	5	11	3	7	2	12	2	11	5	10	2	4	3	7	2
	18	9	19	7	20	8	30	6	16	7	13	6	28	5	18	6	27	5
	54	15	31	7	43	13	40	14	53	12	42	17	60	13	56	13	43	8
	149	30	147	28	147	35	146	29	169	32	158	41	142	38	166	36	159	31
	133	31	162	23	145	26	140	40	135	38	131	30	132	32	132	24	129	32
	102	26	108	30	89	23	103	28	118	26	114	23	124	27	121	27	80	17
TOTAUX	477	120	489	103	468	108	483	122	519	123	483	131	510	121	515	115	460	100
	1	..	1	..	1	1	1	..	3	1	2	1	..	1	..	1
	8	3	8	3	12	2	13	2	10	1	20	4	17	3	18	4	14	2
	29	5	40	6	29	4	26	5	41	3	32	11	33	7	46	6	51	8
	107	35	112	24	101	18	119	26	132	29	122	24	129	28	115	34	111	22
	109	15	110	13	100	18	97	22	112	27	94	23	99	26	108	19	79	19
	102	33	109	21	115	20	111	25	106	18	97	22	114	31	122	21	99	24
	75	21	62	18	60	28	54	25	78	25	67	31	66	16	54	14	57	14
	37	8	41	14	50	16	44	14	22	18	35	14	42	6	33	12	30	6
	10	..	6	4	..	2	18	2	17	2	15	1	8	3	19	4	19	4
TOTAUX	477	120	489	103	468	108	483	122	519	123	483	131	510	121	515	115	460	100

1) Comme la pleine responsabilité, d'après la loi danoise, ne commence qu'à l'âge de 18 ans,

on a jugé convenable, à partir de 1873, de diviser les classes d'âge conformément à cette règle.

TABLEAU II. d), e) et f). — Renseignements

	1858		1859		1860		1861		1862	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<i>d) Domicile.</i>										
Copenhague 1)							107	47	95	37
Villes	355	104	435	121	361	104	98	25	57	26
Campagne							227	54	300	71
Colonies et étranger	45	11	46	4	39	7	32	8	35	5
Inconnus	1	6	..	3	..
TOTAUX	401	115	481	125	403	111	470	134	490	139
<i>e) Etat civil.</i>										
Célibataires	250	75	261	67	219	67	278	91	292	51
Mariés	117	27	187	45	150	28	149	29	157	68
En viduité	26	12	24	7	17	8	25	7	26	13
Séparés	8	1	9	6	17	8	18	7	15	7
TOTAUX	401	115	481	125	403	111	470	134	490	139
<i>f) Naissance 2).</i>										
Légitimes
Illégitimes
Non spécifiées
TOTAUX	401	115	481	125	403	111	470	134	490	139

1) Pour les années 1858, 1859 et 1860, les renseignements sur le domicile ne sont pas spécifiés plus en détail qu'on ne l'a indiqué ici.
 2) Pour les années 1858, 1859, 1860, 1861 et 1862, on ne possède pas de renseignements sur les naissances

statistiques sur les détenus entrés pendant l'année.

	1863		1864		1865		1866		1867		1868		1869		1870		1871	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	83	33	71	43	87	46	61	33	92	36	124	55	131	55	142	41	96	44
	60	11	44	12	61	28	51	16	55	14	57	20	68	13	56	17	48	19
	234	72	202	67	274	57	247	57	226	56	294	64	286	78	257	45	244	86
	21	11	52	5	31	6	33	4	23	5	36	4	47	9	28	5	24	5

	398	127	369	127	453	137	392	110	396	111	511	143	532	155	483	108	412	154
	240	84	246	80	301	80	239	67	266	65	307	75	326	79	328	69	262	80
	119	26	89	24	115	39	123	24	96	31	152	39	164	50	114	19	114	36
	24	13	16	10	21	10	19	14	20	11	24	20	24	14	26	15	19	28
	15	4	18	13	16	8	11	5	14	4	28	9	18	12	15	5	17	10
	398	127	369	127	453	137	392	110	396	111	511	143	532	155	483	108	412	154
	342	96	323	101	414	113	367	96	345	80	450	116	458	126	416	81	358	126
	54	29	44	22	36	22	20	13	48	24	61	24	74	28	67	27	54	28
	2	2	2	1	3	2	5	1	3	7	..	3	..	1	
	398	127	369	127	453	137	392	110	396	111	511	143	532	155	483	108	412	154

cifés plus en détail qu'on ne l'a indiqué ici.
 les naissances

(Suite) TABLEAU II. d), e) et f). — Renseigne-

	1872		1873		1874		1875		1876	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<i>d) Domicile.</i>										
Copenhague	80	44	91	41	97	35	97	28	110	39
Villes	59	20	49	18	49	26	45	10	53	15
Campagne	221	55	192	50	207	65	198	45	225	51
Colonies et étranger	34	3	9	5	18	5	25	5	32	3
Inconnu
TOTAUX . . .	394	122	341	114	371	131	365	88	420	108
<i>e) Etat civil.</i>										
Célibataires	265	69	226	67	237	64	242	63	282	60
Mariés	99	28	91	20	97	38	91	20	97	27
En viduité	20	14	10	17	20	17	11	2	19	12
Séparés	10	11	14	10	17	12	21	3	22	9
TOTAUX . . .	394	122	341	114	371	131	365	88	420	108
<i>f) Naissance.</i>										
Légitimes	350	102	288	89	327	103	323	72	360	86
Illégitimes	44	20	53	25	43	28	42	16	58	22
Non spécifiées	1	2	..
TOTAUX . . .	394	122	341	114	371	131	365	88	420	108

ments statistiques sur les détenus entrés pendant l'année.

	1877		1878		1879		1880		1881		1882		1883		1884		1885	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1877	137	52	137	38	133	37	157	52	171	44	152	56	162	42	167	38	135	29
1878	77	17	67	13	53	18	65	14	69	16	71	19	69	19	83	14	61	14
1879	240	43	270	50	266	51	228	49	220	55	232	48	244	52	241	49	242	50
1880	23	8	15	2	16	2	33	7	33	8	28	8	28	8	23	14	22	7
1881	26	7	..	1
TOTAUX . . .	477	120	489	103	468	108	483	122	519	123	483	131	510	121	515	115	460	100
1877	314	75	317	57	296	56	325	77	363	75	313	82	335	75	343	79	324	66
1878	113	25	132	23	117	30	114	28	115	22	114	30	137	30	116	19	101	20
1879	31	11	19	16	28	12	27	13	20	15	37	9	18	12	30	12	18	8
1880	19	9	21	7	27	10	17	4	21	11	19	10	20	4	26	5	17	6
TOTAUX . . .	477	120	489	103	468	108	483	122	519	123	483	131	510	121	515	115	460	100
1877	407	99	412	84	376	90	395	90	413	95	404	103	437	99	414	91	379	78
1878	68	21	77	19	92	18	87	32	105	28	79	23	73	22	100	24	81	22
1879	2	1	..	1	5	1
TOTAUX . . .	477	120	489	103	468	108	483	122	519	123	483	131	510	121	515	115	460	100

TABLEAU II. g) et h) — Renseignements

	1858		1859		1860		1861		1862	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<i>g) Métiers et professions</i>										
Classes aisées	18	1	14	..	16	..	16	..	11	..
Classe rurale	22	7	44	13	36	11	27	8	27	12
Pêcheurs et marins	15	..	16	..	18	..	15	..	15	..
Cordonniers	14	..	12	..	8	..	11	..	12	..
Tailleurs	9	..	11	..	11	..	8	..	8	..
Menuisiers	9	..	15	..	8	..	10	..	13	..
Charpentiers	1	..	2	..	4	..
Maçons	4	2	..	6	..	11	..
Forgerons	17	..	16	..	12	..	18	..	10	..
Bouchers	1	1	..	6	..	1	..
Tisserands	8	1	12	..	6	..	4	2	6	2
Autres ouvriers	32	..	71	..	33	..	43	1	44	..
Domestiques	66	50	107	47	68	45	96	50	115	49
Journaliers	150	11	132	3	143	5	169	6	177	10
Militaires	1
Population des hospices	28	22	26	32
Autres métiers non indiqués	36	45	31	62	40	50	10	45	10	34
TOTAUX	401	115	481	125	403	111	470	134	490	139
<i>h) Religion</i>										
Luthérienne	395	114	477	125	397	111	467	134	488	138
Catholique romaine	3	1	1	..	4	2	..
Juive	2	..	1	..	1	..	1	1
Autres	1	..	2	..	1	..	2
TOTAUX	401	115	481	125	403	111	470	134	490	139

statistiques sur les détenus entrés pendant l'année.

	1863		1864		1865		1866		1867		1868		1869		1870		1871	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	10	1	14	..	13	..	10	..	21	1	21	1	14	..	22	1	19	2
	21	11	11	9	26	10	16	6	14	15	19	14	24	14	13	7	16	16
	16	..	8	..	14	..	11	..	14	..	15	..	11	..	13	..	9	..
	13	..	10	..	6	..	10	..	10	..	13	..	14	..	11	..	6	..
	11	..	9	..	6	..	5	..	4	..	8	..	10	..	14	..	4	..
	12	..	5	..	9	..	7	..	7	..	11	..	14	..	10	..	7	..
	3	..	2	..	6	..	4	..	4	..	4	..	6	..	1	..	9	..
	5	..	9	..	5	..	2	..	9	..	7	..	5	..	9	..	9	..
	14	..	13	..	17	..	14	..	9	..	15	..	20	..	9	..	10	..
	6	..	3	..	4	..	9	..	3	..	5	..	6	..	5	..	1	..
	8	1	4	2	4	1	8	..	9	2	8	..	6	2	8	1	10	..
	42	..	34	..	54	..	36	..	33	..	54	..	38	..	34	..	40	..
	95	68	97	59	139	54	103	52	109	51	113	59	107	57	113	50	78	54
	111	9	106	18	120	3	145	5	122	1	206	..	229	2	202	6	178	16
	10	..	1	1	1	..
	15	30	19	26	18	16	7	12	24	7	9	20	22	15	12	18	12	9
	16	7	15	13	11	53	5	35	4	34	3	49	5	65	7	25	3	57
TOTAUX	398	127	369	127	453	137	392	110	396	111	511	143	532	155	483	108	412	154
	594	127	363	127	447	137	384	110	394	111	507	141	528	155	478	107	399	153
	4	..	2	..	1	..	1	..	3	2	2	..	3	..	4	..
	1	1	..	1	1	..	3	..
	3	..	2	..	3	..	6	..	1	..	1	..	2	..	1	1	6	1
TOTAUX	398	127	369	127	453	137	392	110	396	111	511	143	532	155	483	108	412	154

(Suite) TABLEAU II, g) et h) — Renseigne-

	1872		1873		1874		1875		1876	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<i>g) Métiers et professions</i>										
Classes aisées	13	1	12	2	13	3	21	1	25	..
Classe rurale	14	5	15	6	13	12	3	4	4	6
Pêcheurs et marins	10	..	4	..	8	..	12	..	8	..
Cordonniers	10	..	8	..	17	..	10	..	12	..
Tailleurs	3	..	6	..	3	..	8	..	3	..
Menuisiers	6	..	14	..	6	..	4	..	10	..
Charpentiers	1	..	5	..	2	..	4	..	6	..
Maçons	4	..	4	..	4	..	7	..	11	..
Forgerons	10	..	10	..	8	..	14	..	23	..
Bouchers	4	..	1	..	1	1	..
Tisserands	4	..	4	..	7	1	7	..	5	1
Autres ouvriers	33	..	36	..	33	..	19	..	40	..
Domestiques	77	47	80	42	78	49	72	53	70	46
Journaliers	186	9	121	1	155	5	170	3	182	2
Militaires	1	..	1	..	3	..	1
Population des hospices	16	12	12	12	14	13	13	15	8	11
Autres métiers non indiqués	2	48	8	51	6	48	..	12	12	42
TOTAUX	391	122	341	114	371	131	365	88	420	108
<i>h) Religion</i>										
Luthérienne	393	121	341	114	366	131	357	88	415	107
Catholique romaine	1	1	2	2	1
Juive	2	3	..
Autres	1	..	8
TOTAUX	394	122	341	114	371	131	365	88	420	108

ments statistiques sur les détenus entrés pendant l'année.

	1877		1878		1879		1880		1881		1882		1883		1884		1885	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	15	2	20	2	17	3	15	2	12	4	16	1	16	2	20	..	18	1
	11	3	12	2	12	2	6	4	8	2	10	2	20	4	15	2	23	3
	10	..	11	..	14	..	23	..	16	..	12	..	23	..	21	..	16	..
	9	..	13	..	6	..	11	..	18	..	14	..	22	..	9	..	10	..
	6	..	9	..	2	..	11	..	5	..	8	..	7	..	10	..	7	..
	12	..	11	..	19	..	21	..	19	..	12	..	16	..	16	..	12	..
	13	..	7	..	3	..	5	..	4	..	5	..	6	..	7	..	8	..
	10	..	4	..	8	..	19	..	10	..	7	..	9	..	14	..	11	..
	22	..	18	..	15	..	19	..	24	..	17	..	25	..	26	..	19	..
	3	3	..	8	..	9	..	12	..	5	..	6	..
	7	1	6	..	10	..	5	..
	59	..	61	1	48	1	41	..	58	1	41	..	42	..	49	..	38	..
	86	60	108	47	88	43	103	61	111	59	89	57	81	56	98	59	87	50
	199	8	189	20	198	16	165	15	167	15	187	8	164	9	172	14	147	3
	1	2	..	1
	9	8	15	11	27	18	11	17	22	20	23	31	28	16	11	8	19	7
	9	38	8	20	11	25	29	23	37	22	31	32	32	34	32	32	34	36
TOTAUX	477	120	489	103	468	108	483	122	519	123	483	131	510	121	515	115	460	100
	472	119	485	103	465	108	477	122	512	123	479	126	499	121	505	114	456	100
	2	1	1	..	1	..	2	..	2	..	2	4	..	6	1	2
	2	..	2	2	..	2	3	..	3
	1	..	1	..	2	..	2	..	3	..	4	3	4	..	1	..	2	..
TOTAUX	477	120	489	103	468	108	483	122	519	123	483	131	510	121	515	115	460	100

TABLEAU III. -

	1858		1859		1860		1861		1862		1863	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1) Infractions												
Evasion	1	1	..	1	..	2	..
Tentative d'évasion	4	..	1	2	..
Rixes et querelles .	37	7	57	16	16	13	25	16	13	7	15	8
Actes d'immoralité	3	3	..	5	1	4	14
Paresse	25	7	25	1	26	6	12	15	9	3	34	13
Dépréd. du matériel	24	8	36	2	26	1	26	24	9	..	9	5
Dégradation de l'inventaire	9	1	8	3	10	..	9	..	4	..	12	..
Vol	13	2	3	2	6	7	26	4	13	11	5	1
Possession d'objets prohibés	7	..	28	14	12	1	8	7	11	3	1	4
Trafic illicite	9	4	..	3	9	..	14	6	5	4	2	7
Communications en- tre détenus	8	..	8	..	10	..
Mauvais usage des plumes, encre et papier	1
Autres infractions à la discipline	87	22	86	15	55	20	39	13	54	8	82	19
TOTAUX	211	51	251	59	161	53	169	85	127	36	178	72
2) Punitions												
Cachot
Prison cellulaire . .	56	17	84	20	46	18	40	25	47	6	30	20
Pain sec	62	15	71	18	37	15	56	18	36	12	48	19
Châtim. corporels .	90	19	91	19	74	19	63	28	28	18	46	33
Privation de salaire	3	..	5	2	1	1	2	14	9
Privation de travail	3	..	3	..	2	..	2	..
Privat. de livres, de plumes, de papier, etc.	5	..	5	..	8	..
Passage dans une classe infér., ou privat. d'avancement	44	..
TOTAUX	211	51	251	59	161	53	169	85	127	36	178	72
Population moyenne	1196	333	1386	334	1423	324	1363	334	1435	384	1370	392
Sur 100 détenus ont été punis	17,64	15,32	18,11	17,66	11,31	16,36	12,40	25,45	8,85	9,38	12,99	18,37

Etat disciplinaire.

	1864		1865		1866		1867		1868		1869		1870		1871	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2	..	1	..	1	..	4
2	..	1	2	..	1	1	1	1
19	23	16	7	12	9	16	7	18	2	10	4	13	7	9	3	3
11	6	3	4	2	2	2	..	3	..	2	..	3	1	5	..	8
24	..	39	9	43	2	23	9	11	5	19	4	37	5	39	8	8
8	8	15	..	33	1	8	..	13	1	10	1	10	1	21	5	5
3	5	19	2	3	3	4	..	11	..	7	6	11	2	7	4	4
9	5	17	5	2	1	3	..	5	..	3	3	6	2	4
4	10	5	6	13	2	8	6	9	1	8	4	7	1	15	6	6
..	10	5	1	4	..	4	1	3	6	2	2	4	4	4
5	..	18	4	14	8	11	10	18	13	34	5	29	2	16	2	2
..	2	2	4	6	2	2	1	2	1	1
46	27	71	38	76	17	47	10	49	19	50	7	66	4	52	2	2
133	96	212	76	203	49	138	45	141	48	148	37	189	26	169	34	34
1	..	14	..	23	..	35	..	22	..	21	..	14	1	33
51	42	57	25	62	21	44	18	45	15	29	16	35	15	35	21	21
35	25	74	29	43	18	21	18	32	14	40	13	52	4	35	8	8
17	29	29	19	11	7	19	8	26	18	17	7	20	5	7	5	5
..	..	7	2	3	..	2	..	1	..	2	..	5	..	4
6	..	1	1	..	1	..	2	..	8
..	..	5	3	1	1	1	1
23	..	25	1	61	..	16	..	15	..	37	1	61	..	47
133	96	212	76	203	49	138	45	141	48	148	37	189	26	169	34	34
1292	387	1301	371	1274	335	1122	304	1012	285	1049	291	962	261	875	258	258
10,29	24,81	16,30	20,49	15,93	14,63	12,30	14,80	13,93	16,84	14,11	12,71	19,65	10	19,31	13,14	13,14

(Suite) TABLEAU III. -

	1872		1873		1874		1875		1876		1877	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1) Infractions												
Evasion	1	4
Tentative d'évasion	2	..	2	..	2	..	3	1	..
Rixes et querelles .	7	1	8	7	5	8	17	10	19	1	22	..
Actes d'immoralité	3	2	..	1	3	..	10	..	2	..	3	..
Paresse	18	5	12	7	7	7	5	7	6	2	7	2
Dépréd. du matériel	18	2	7	2	3	2	5	..	9	2	17	2
Dégradation de l'inventaire	6	1	10	2	3	2	5	..	1	2
Vol	5	..	2	2	2	3	..	1	1	1	..	1
Possession d'objets prohibés	13	2	..	2	2	..	5	1	6	..
Trafic illicite . . .	3	1	..	2	..	5	..	2	..	1	20	4
Communications en- tre détenus	33	..	7	13	14	3	8	7	15	14	20	6
Mauvais usage des plumes, encre et papier	5	2	4	..	2	..	1
Autres infractions à la discipline	42	7	41	17	26	24	30	18	29	13	48	8
TOTAUX . .	151	21	94	57	75	54	88	46	82	41	144	23
2) Punitions												
Cachot	34	..	24	12	16	4	10	4	23	2	20	..
Prison cellulaire . .	29	10	30	10	20	9	19	6	1	1	2	..
Pain sec	24	6	13	11	4	8	11	9	8	9	6	1
Châtim. corporels .	16	5	10	..	17	..	13	..	4	..	9	..
Privation de salaire	10	..	2	1	..	3
Privation de travail	3	..	1	3	..	3	2	1	..
Privat. de livres, de plumes, de papier, etc.	1	1	2	..
Passage dans une classe infér., ou privat. d'avancement .	35	..	13	21	17	30	31	27	43	29	104	22
TOTAUX . .	151	21	94	57	74	54	88	46	82	41	144	23
Population moyenne	800	232	688	198	666	217	617	186	596	170	666	175
Sur 100 détenus ont été punis	18,87	9,01	13,66	28,79	11,11	24,88	14,26	24,73	13,76	24,12	21,62	13,13

1) S'il n'y a que 74 punitions pour 75 infractions, la raison en est qu'un détenu, qui s'était

Etat disciplinaire.

	1878		1879		1880		1881		1882		1883		1884		1885	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
..
..
9	2	21	2	18	12	22	7	13	1	19	3	26	10	18	12	
..	..	1	2	1	1	6	1	..	1	1	
6	6	4	..	7	..	5	1	12	2	41	11	40	5	39	1	
10	..	12	3	3	5	..	2	2	4	4	4	7	7	23	5	
6	1	2	..	14	..	10	6	..	5	..	7	5	17	4	1	
2	3	2	..	3	10	3	..	6	3	..	3	..	1	..	1	
6	..	14	2	13	..	4	3	14	1	35	2	79	2	26	..	
..	5	5	..	6	..	3	..	13	..	3	
43	11	66	7	69	4	66	13	48	16	49	15	50	17	41	16	
2	..	6	..	6	..	3	..	4	..	1	3	..	
69	11	44	18	79	11	44	19	38	23	79	25	136	17	83	9	
153	39	172	34	213	47	153	52	142	53	231	87	350	66	235	46	
41	1	57	..	91	1	63	..	43	..	113	8	213	5	112	3	
9	2	1	5	6	1	1	7	3	4	..	15	4	9	..	4	
25	6	51	7	13	11	5	4	5	8	4	12	5	5	2	5	
10	..	3	..	16	..	11	..	17	..	36	..	27	..	20	..	
..	1	2	1	1	8	
2	..	2	..	2	..	1	2	..	
..	1	2	..	
66	29	58	22	85	34	72	41	73	39	77	52	101	46	89	34	
153	39	172	34	213	47	153	52	142	53	231	87	350	66	235	46	
725	181	691	168	658	184	652	181	679	180	664	193	662	185	629	176	
21,10	21,55	24,89	20,24	32,37	25,54	23,47	28,73	20,91	29,44	34,79	45,08	52,87	35,67	37,36	26,14	

évadé de l'infirmerie à dû y rentrer après avoir été repris et est mort sans avoir été puni.

TABLEAU IV. -

	1858		1859		1860		1861		1862		1863	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre des journées d'infirmérie Moyenne journalière des malades	8536	3346	8964	2765	11229	2804	12499	2817	12060	3776	12973	3448
	23,39	9,17	24,56	7,58	30,60	7,66	34,24	7,72	33,04	10,35	35,54	9,45
Populat. moyenne Moyenne journalière des malades sur 100 détenus.	1196	333	1386	334	1423	324	1363	334	1435	384	1370	392
	1,96	2,75	1,77	2,27	2,16	2,36	2,51	2,31	2,30	2,70	2,59	2,41

(Suite) TABLEAU IV. -

	1872		1873		1874		1875		1876		1877	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre des journées d'infirmérie Moyenne journalière des malades	4538	2678	4717	3348	6111	3691	3605	1561	2712	2211	4116	2110
	12,40	7,32	12,92	9,17	16,74	10,11	9,88	4,28	7,41	6,04	11,28	5,78
Populat. moyenne Moyenne journalière des malades sur 100 détenus.	800	232	688	198	666	217	617	186	596	170	666	175
	1,56	3,16	1,88	4,63	2,51	4,66	1,60	2,30	1,24	3,55	1,69	3,39

Etat sanitaire.

	1864		1865		1866		1867		1868		1869		1870		1871	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	12250	4211	12225	4523	13559	3662	11911	3053	8248	2404	8126	2732	6833	3220	7113	3583
	33,47	11,51	33,49	12,39	37,15	10,03	32,63	8,36	22,54	6,57	22,26	7,48	18,72	8,82	19,49	9,82
	1292	387	1301	371	1274	335	1122	304	1012	285	1049	291	962	261	875	258
	2,59	2,97	2,57	3,34	2,92	2,99	2,91	2,75	2,23	2,31	2,12	2,57	1,95	3,38	2,23	3,81

Etat sanitaire.

	1878		1879		1880		1881		1882		1883		1884		1885	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	5201	2952	3135	2998	2960	2788	3102	2340	2471	2031	2726	2352	2553	2137	3079	2470
	14,25	8,09	8,59	8,21	8,09	7,62	8,50	6,41	6,77	5,56	7,47	6,37	6,98	5,84	8,44	6,77
	725	181	691	168	658	184	652	181	679	180	664	193	662	185	629	176
	1,97	4,47	1,24	4,89	1,23	4,14	1,30	3,54	1,00	3,09	1,13	3,30	1,05	3,16	1,34	3,85

TABLEAU V. — Renseignements financiers

	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873
	Kroner ¹⁾	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner
<i>Dépenses</i>													
Appointements des fonctionnaires et employés ²⁾ . . .	196,406	195,522	187,061	177,084	167,981	202,413	206,948	207,995	205,434	182,120	178,324	178,279	183,514
Entretien des détenus	238,237	230,716	216,478	204,476	206,106	212,050	216,710	203,881	195,843	171,242	175,425	171,440	173,625
Entretien des bâtiments	34,836	17,893	21,668	34,660	19,610	22,152	28,130	27,453	27,542	26,691	24,708	28,799	27,926
Exploitation	306,103	235,439	186,164	142,581	156,809	158,188	114,649	88,828	100,152	110,953	90,620	93,685	90,444
Diverses dépenses moins importantes	22,316	22,366	22,432	21,308	22,532	19,274	23,109	23,550	22,336	24,245	22,245	22,605	23,773
DÉPENSE TOTALE .	797,898	701,936	633,803	580,109	573,038	614,077	589,546	551,707	551,307	515,251	491,322	494,808	499,282
<i>Recettes</i>													
Produit du travail des détenus	502,299	414,809	306,573	333,947	284,446	259,554	250,753	201,571	201,597	168,206	184,824	174,714	175,421
Diverses recettes moins importantes	6,140	4,352	6,006	5,208	9,878	5,522	3,990	3,144	3,418	2,689	7,201	6,632	8,886
Subvention de l'Etat	289,459	282,775	321,224	240,954	278,714	349,001	334,803	346,992	346,292	344,356	299,297	313,462	314,975
RECETTE TOTALE .	797,898	701,936	633,803	580,109	573,038	614,077	589,546	551,707	551,307	515,251	491,322	494,808	499,282
Nombre moyen des détenus	1,697	1,819	1,762	1,679	1,672	1,609	1,426	1,297	1,340	1,223	1,133	1,032	886
Dépense moyenne par détenu .	470,18	385,89	359,71	345,51	342,73	381,65	413,43	425,37	411,42	421,46	433,65	479,46	563,52
dont l'Etat a fourni	170,57	155,46	182,30	143,51	166,69	216,91	234,78	267,53	258,48	281,65	264,16	303,74	355,50

1) 1 Krone = fr. 1,39 environ.

2) Les renseignements financiers, sous la forme où ils sont communiqués ici, n'ont pu être introduits dans les établissements pénitentiaires danois.

être donnés que depuis 1861, époque à partir de laquelle une nouvelle comptabilité a été

(Suite) TABLEAU V. —

Renseignements financiers.

	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885
	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner	Kroner
<i>Depenses</i>												
Appointements des fonctionnaires et employés	187,628	179,694	178,948	181,204	179,965	176,399	179,019	180,798	180,487	180,484	179,326	179,573
Entretien des détenus	177,693	155,699	142,903	164,779	167,621	157,774	166,090	164,925	157,704	159,513	146,474	134,877
Entretien des bâtiments . . .	33,672	30,244	35,228	29,251	26,223	60,924	45,868	42,808	32,541	36,055	35,318	34,699
Exploitation	36,916	20,858	11,906	12,674	16,983	15,183	18,418	12,035	11,636	9,440	13,100	7,057
Diverses dépenses moins importantes	25,083	19,945	19,901	19,227	21,772	22,433	23,538	20,765	21,083	22,606	24,919	24,244
DÉPENSE TOTALE . .	460,992	406,440	388,886	407,135	412,564	432,713	432,933	421,331	403,451	408,098	399,137	380,450
<i>Recettes</i>												
Produit du travail des détenus	130,337	96,028	101,313	82,216	96,779	95,936	85,637	67,205	68,390	71,968	69,038	68,833
Diverses recettes moins importantes	8,020	6,349	6,796	6,528	6,945	6,325	6,326	5,696	6,490	6,127	8,108	7,787
Subvention de l'Etat	322,635	304,063	280,777	318,391	308,840	330,452	340,970	348,430	328,571	330,003	321,991	303,830
RECETTE TOTALE . .	460,992	406,440	388,886	407,135	412,564	432,713	432,933	421,331	403,451	408,098	399,137	380,450
Nombre moyen des détenus	883	803	766	841	906	859	842	833	859	857	847	805
Dépense moyenne par détenu	522.17	506.15	507.68	484.11	455.37	503.74	514.17	505.80	469.68	476.19	471.25	472.61
dont l'Etat a fourni	365.38	378.66	366.55	378.59	340.89	384.69	404.95	418.25	382.50	385.06	380.15	377.43

ANNEXE

RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAVAIL FORCÉ EN COMMUN

CHRISTIAN IX, *par la Grâce de Dieu Roi de Danemark, des Vandales et des Goths, Duc des Slesvig, de Holstein, de Stormarn, de Dithmarse, de Lauenborg et d'Oldenborg,*

Savoir faisons :

Sur la proposition qui Nous a été faite par Notre ministre de la justice pour fixer les règles générales concernant l'accomplissement du travail forcé en commun,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1.

Le travail forcé à subir en commun — qu'il s'agisse du *travail forcé pour punir* (1) ou bien du *travail forcé pour améliorer* (2) dans les cas où, du consentement du ministère de la justice, la peine est subie, toute ou en partie, dans des salles de travail communes — s'accomplira conformément aux règles ci-dessous établies et qui s'appliqueront aux condamnés incarcérés après le 1^{er} avril de cette année ou transférés à ce travail après la même date.

Nous autorisons le ministre de la justice à faire application de ces règles, sur la proposition de la direction des prisons et avec les modifications qu'il jugera nécessaires, aux prisonniers condamnés au travail forcé pour punir avant le jour susdit, autant qu'ils en expriment le désir.

(1) Désigné dans la traduction française du code pénal danois par *travaux forcés dans une maison de force*.

(2) Désigné dans la traduction française du code pénal danois par *travaux forcés dans une maison de correction*.

A. Travail forcé pour punir

Art. 2.

Le jour, le travail forcé se fait en commun d'après les règles ci-dessous détaillées. La nuit se passe en cellule. Si toutefois elle le trouve nécessaire, la direction de la prison est autorisée à faire passer la nuit aux vieux et aux infirmes dans des dortoirs communs.

Art. 3.

L'ordre de la maison et la disposition du temps se régleront ainsi qu'il suit :

Du 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre l'appel du matin a lieu à 4 h. 45; pendant le reste de l'année à 5 h. 45. Le travail commence une demi-heure plus tard et dure jusqu'à 8 h. du soir; il est interrompu par la promenade au préau, l'instruction et les repas suivants: de 7 h. 1/2 à 8 h. du matin: déjeuner; de midi à 1 h.: dîner; de 5 h. à 5 h. 1/2 du soir: souper. On donne congé de 8 h. à 8 h. 1/2, qui est l'heure de l'appel du soir.

Il y a chômage du travail: 1° toute la journée: les dimanches et fêtes; 2° de 5 h. du soir: l'anniversaire de la naissance du roi, la veille des trois grandes fêtes, du jour de l'an et du *Grand jour de prière*. Enfin le samedi le travail cesse à 5 h. du soir, mais le temps de 5 h. à 8 h. servira à faire le nettoyage de la maison, l'inspection des machines et des outils, à livrer le linge sale et à en recevoir de blanc. Une fois par jour les détenus — chaque salle de travail à part — passeront une demi-heure en plein air. Les prisonniers des cellules y passeront le même espace de temps deux fois par jour (comp. ci-dessous l'art. 13 et la loi du 3 décembre 1850). La promenade au préau des prisonniers des cellules pourra se faire en commun, à moins qu'ils n'expiant des punitions disciplinaires; en ce cas ils seront tenus séparés.

Les prisonniers doivent être occupés pendant tout le temps de travail. Hors de ce temps, et si d'ailleurs rien ne s'y oppose, il leur sera permis de s'occuper de leur travail ordinaire: les dimanches et fêtes, cependant, pas avant la fin du service religieux. Pour les encourager à l'assiduité, il sera accordé aux prisonniers fournissant le travail obligé qu'on leur a imposé un salaire dont la moitié pourra servir à une augmentation ou à une amélioration de la nourriture. Le prisonnier puni de la privation du travail, sera toujours mis en cellule.

Art. 4.

Les dimanches et fêtes les détenus trouveront occasion de prendre part au service religieux commun. Tous les matins et tous les soirs, immédiatement avant de commencer et de finir le travail, une prière sera lue à haute voix devant les prisonniers de chaque salle de travail. Tout détenu sera pourvu du livre de cantiques évangélique-luthérien et du Nouveau Testament.

Art. 5.

En ce qui concerne l'instruction, au stage de la peine où elle se donne, tout prisonnier qui n'a pas trente ans accomplis devra, en règle générale, y prendre part. Toutefois, l'admission à l'instruction ne sera pas refusée à ceux qui sont plus âgés, en tant qu'ils ne manquent pas d'assiduité. Les jeunes détenus qui n'ont pas encore dix-huit ans, auront, dès leur incarcération, une heure d'instruction par jour, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de vingt ans.

Art. 6.

Le prisonnier qui tombe malade est traité d'après les ordonnances du médecin. S'il est incapable de travailler, il est admis à l'infirmerie. Si un détenu, reconnu aliéné, est admis dans une maison d'aliénation, le séjour qu'il y fait comptera dans la durée de sa peine.

Art. 7.

Si, pour l'instruction d'une affaire, un condamné est déféré aux tribunaux, le ministère de la justice décidera en chaque cas particulier, à la rentrée du prisonnier au pénitencier, si sa détention au dépôt sera comptée dans la durée de sa peine ou non. Les frais afférents à son transport du pénitencier et à sa rentrée ne seront pas à la charge de l'établissement.

Art. 8.

Si un prisonnier s'évade, le temps qui s'écoule jusqu'à ce qu'il soit réintégré ne sera, dans aucun cas, compté dans la durée de sa peine.

Art. 9.

Seront affichés dans chaque salle de travail les dispositions *générales* servant au maintien de l'ordre et de la discipline, les règlements concernant la nourriture et le travail, et les dispositions *particulières* relatives au stage de la peine où se trouve le prisonnier. On ne refusera pas au détenu l'occasion d'entretenir la direction de la prison ou les fonctionnaires délégués par le ministère de la justice pour faire l'inspection de la prison.

Art. 10.

Le droit de correspondre avec sa famille ou avec des personnes étrangères au service de la prison, de même que le droit d'en recevoir des visites, n'appartient au détenu que sur la permission de l'inspecteur, délivrée pour le cas spécial. Aucune lettre ne doit être expédiée de la prison ni remise au détenu avant d'être examinée par la direction de la prison. Le prisonnier est libre de refuser la visite des personnes étrangères au service de l'établissement.

Art. 11.

La loi du 3 décembre 1850 s'appliquera aux infractions à la discipline et aux délits commis pendant la détention. Il va sans dire que le prisonnier pourra être tenu, par la direction de la prison, de dédommager l'établissement, au moyen de l'excédent du salaire de son travail, de toute perte qu'il y cause sciemment ou par inadvertance.

Art. 12.

Le travail forcé se subit d'après le système progressif, le détenu parcourant les trois stages ci-dessous indiqués :

1° le *stage préparatoire*,

2° le *stage coercitif*,

3° le *stage intermédiaire*.

Aux dits stages s'adapte, suivant les circonstances, comme un quatrième stage, la *libération conditionnelle*, état de grâce limitée.

Du reste, aux époques fixées ci-dessous, une appréciation de la moralité du condamné sera faite en lui donnant pour sa *conduite* et pour son *assiduité* tant au *travail* qu'à *l'instruction* une des quatre notes : *très bon, bon, médiocre, mauvais*, équivalant à 3, à 1 et à $\frac{1}{2}$ 3 points.

Art. 13.

I. *Stage préparatoire.*

La durée de ce stage est fixe et de trois mois.

A l'entrée au pénitencier, le condamné est conduit dans une cellule de réception où il reste trois jours. Pendant ce séjour, on lui fait prendre un bain et mettre l'habit des prisonniers, on lui retire tout ce qu'il a apporté, et on le fait examiner par le médecin. Consignation sera faite sur les registres des observations à faire sur ses antécédents et son état sanitaire, et inventaire exactement dressé de l'argent et des effets qu'il a apportés.

La nature de la peine à subir ayant été expliquée au prisonnier, il lui est laissé de choisir s'il veut passer le commencement de la peine dans une salle de travail ou en cellule.

Si le détenu choisit le travail en commun, il est conduit à la salle de travail où un surveillant doit être toujours présent, soit pendant les heures de travail soit pendant les heures de repos; la salle de travail ne contiendra rien hors de ce qui est fixé par les règlements. Pendant les heures de travail le prisonnier restera à la place qui lui est indiquée, ne la quittant pas sans la permission du surveillant. Deux fois par jour, le matin et le soir, avant de commencer le travail et après l'avoir terminé, les prisonniers de la salle sont rangés à l'appel; puis on lit la prière. Le travail consistera à délordre de vieux cordages ou en d'autres travaux à la main faciles; aucun minimum de travail à exécuter n'est fixé, aussi n'accorde-t-on pas de salaire.

La présence au service religieux est obligatoire; aucun enseignement n'est donné. Outre le livre de cantiques évangélique-luthérien et le Nouveau Testament, la bibliothèque ne fournit, sur l'avis du chapelain, que des livres de piété. A la promenade au préau, les prisonniers marcheront un à un; il en sera de même lorsqu'on les y mène et les en reconduit, ou qu'ils se rendent à l'église et aux cellules de nuit. Il est défendu de faire passer le prisonnier où que ce soit hors des lieux susnommés sans la permission formelle de l'inspecteur; aussi toute distribution de vivres, d'habits, de matériaux pour le travail, etc., se fera-t-elle à la salle même. Les infractions aux règlements disciplinaires pourront en tout cas amener la mise en cellule du détenu; selon la nature du délit, il y pourra demeurer le restant de ce stage. Si le condamné choisit l'isolement et que son état moral ou physique ne s'y oppose pas, il est mis en cellule; il y restera jour et nuit, soumis aux dispositions réglementaires données ci-dessus avec

les seuls adoucissements dus à son séjour en cellule. A ce stage de la peine, le condamné admis à l'infirmerie restera isolé dans une cellule d'infirmerie.

A la fin de chaque mois, à compter du jour de son incarcération, le prisonnier reçoit deux notes dont l'une pour sa conduite en général, l'autre pour son assiduité au travail. La durée de son séjour dans ce stage est fixée, ainsi qu'il est dit ci-dessus, à trois mois indépendamment de sa conduite : la note décide de la classe du stage suivant dans laquelle il entrera. S'il a obtenu douze points (la note de *bon* en moyenne), il passera tout de suite à la deuxième classe du stage coercitif : au cas contraire, il commencera par la classe la plus basse de ce stage. Pour le temps passé à l'infirmerie le prisonnier ne reçoit de note que pour sa conduite ; en ce cas les points comptent double.

Durant ce stage l'inspecteur et le chapelain iront souvent visiter le détenu notamment pour lui faire connaître complètement le système et lui faire voir combien, à la prison, il a son sort dans ses mains.

Art. 14.

II. Stage coercitif.

Ce stage comprend cinq classes : la première, la deuxième, la troisième, la quatrième et la cinquième. Les prisonniers des différentes classes, séparées entre elles, travailleront sous les verrous dans des salles de travail. Pour s'élever dans une classe supérieure, il faut obtenir un nombre déterminé de points qui varie selon les classes différentes.

La durée du séjour dans chaque classe est fixée dans un *minimum* que ne peut abréger le condamné, ainsi que l'indique le tableau suivant.

Durée de la peine	Stage préparatoire	Stage coercitif					Stage intermédiaire	Libération conditionnelle
		1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	4 ^e cl.	5 ^e cl.		
2 ans	3 mois	»	6 mois	9 mois	6 mois	» mois	» mois	» mois
3 »	3 »	»	6 »	9 »	12 »	6 »	» »	» »
4 »	3 »	»	6 »	9 »	12 »	18 »	» »	» »
5 »	3 »	»	6 »	9 »	12 »	24 »	6 »	» »
6 »	3 »	»	6 »	9 »	12 »	24 »	18 »	» »
7 »	3 »	»	6 »	9 »	12 »	24 »	18 »	12 »
8 »	3 »	»	6 »	9 »	16 »	24 »	22 »	16 »
10 »	3 »	»	6 »	9 »	18 »	36 »	24 »	24 »
12 »	3 »	»	6 »	9 »	24 »	36 »	30 »	36 »
16 »	3 »	»	6 »	9 »	30 »	48 »	32 »	64 »

Si cependant, avant l'expiration de ce *minimum*, le prisonnier atteint un nombre de points plus grand que celui que demande l'avancement, il profitera de cet excédent dans la classe suivante. Si, par suite de plusieurs condamnations, le détenu doit subir plusieurs peines immédiatement l'une après l'autre, ces peines, si elles ont été prononcées avant l'entrée à la prison et que leur totalité ne dépasse pas seize ans, seront additionnées, et le tableau ci-dessus sera applicable à la somme des peines. Si, au contraire, il a commencé de subir la première peine au moment où il est condamné à en subir une seconde, ou si la durée de la totalité des peines monte à plus de seize ans, ou si, enfin, il est condamné aux travaux forcés à perpétuité, le ministère de la justice fixera, en chaque cas particulier, les règles à suivre pour l'avancement dans les stages et les différentes classes.

Aux trois premières classes on donne deux notes, dont l'une pour la conduite, l'autre pour l'assiduité au travail ; à la quatrième et à la cinquième classe on en donnera trois, en ajoutant aux deux notes des classes précédentes une troisième pour l'application à l'école. En cas de maladie, on ne donne au détenu de note que pour sa conduite ; mais, comme au stage préparatoire, cette note comptera double ou triple suivant la classe où se trouve le prisonnier.

A la quatrième classe le condamné, reconnu malade, peut être admis aux salles d'infirmerie communes, mais avant d'avoir atteint cette classe, il restera isolé comme au stage préparatoire. La présence au service religieux, de même qu'à l'instruction dans les cas où elle se donne, est obligatoire. L'instruction ne se donne pas avant la quatrième classe, à moins que le détenu ne soit au-dessous de dix-huit ans. L'accès à la bibliothèque est donné d'après les règles ci-dessous fixées. Pour correspondre il faut l'autorisation spéciale de l'inspecteur.

En cas de mauvaise conduite, l'inspecteur est autorisé à replacer le condamné dans une des classes inférieures jusqu'à la dernière : ce remplacement entraîne pour le prisonnier la perte de l'excédent des points gagnés. Si le prisonnier est replacé plus bas qu'à la classe qui précède immédiatement celle où il se trouvait, l'inspecteur décidera s'il doit passer par toutes les classes intermédiaires ou s'il peut rentrer directement dans la classe d'où il a été replacé. Le prisonnier replacé ne peut s'élever à une classe supérieure, à moins d'avoir obtenu la note de *très bon* pour un mois ou celle de *bon*, en moyenne, pour deux mois de suite. Seront encore observées pour chaque classe en particulier les règles spéciales qui suivent.

Première classe.

Cette classe n'est qu'une classe de punition pour ceux qui, à cause de leur mauvaise conduite, y passent du stage préparatoire selon l'Art. 13, ou y sont replacés des classes supérieures. Le règlement est celui du stage préparatoire. Le travail doit être de nature à pouvoir prescrire un minimum de travail obligé journalier et qui puisse être examiné tous les soirs à la cessation du travail. Aucune gratification n'est donnée pour un excédent de travail. Pour s'élever à la deuxième classe, le prisonnier, qui vient du stage préparatoire, doit obtenir douze points; en aucun cas, cependant, le séjour ne durera moins de trois mois.

Deuxième classe.

Le règlement est le même qu'à la première classe. Si toutefois il fournit le travail obligé prescrit, le détenu recevra 4 ore (1) par jour; il pourra disposer de la moitié de ce salaire pour s'acheter du pain noir, de la petite bière, du lait, du tabac à chiquer et à priser. Les jours de chômage on fera une distribution de livres, mais pour ce jour seulement et ne traitant que de matières religieuses ou instructives. Pour s'élever à la troisième classe il faut obtenir vingt-quatre points; en aucun cas, cependant, le séjour ne sera de moins de six mois.

Troisième classe.

Le règlement est celui de la deuxième classe, modifié ainsi qu'il suit: la présence du surveillant à la salle de travail n'est nécessaire que pendant le temps de repos; cependant, de même qu'aux classes suivantes, on choisira à tour de rôle parmi les prisonniers deux par mois qui seront chargés de la surveillance de la salle pendant l'absence du gardien, et qui seront responsables des désordres qui pourraient s'y commettre. Les appels du soir ne se feront plus. Le salaire du travail obligé accompli est fixé à 6 ore (2) par jour. Pour s'élever à la quatrième classe il faut obtenir trentesix points; en aucun cas, cependant, le séjour ne pourra être de moins de neuf mois.

(1) Cinq à six centimes.

(2) Huit à neuf centimes

Quatrième classe.

Le règlement est celui de la troisième classe, modifié ainsi qu'il suit: à la promenade au préau, les prisonniers ne seront pas obligés de suivre une marche ou un ordre déterminés; cependant le surveillant y doit être présent. Le salaire du travail obligé accompli, qui ne sera révisé qu'une fois par semaine, est fixé à 8 ore (1) par jour, dont la moitié pourra servir à l'achat de beurre et de fromage. Toutes les deux semaines il y aura prêt de livres aux prisonniers, qui pourront s'en servir à tout temps hors les heures de travail, durant lesquelles les livres seront rangés à la place qui leur est destinée. L'instruction se donne une heure par semaine, le dimanche. Le *minimum* du séjour dépend de la durée de la peine, ainsi que l'indique le tableau ci-dessus. Pour s'élever à la cinquième classe il faut obtenir la note moyenne de *bon*; l'assiduité à l'instruction étant prise en considération, le détenu reçoit dans cette classe trois notes; il va sans dire que, si le détenu ne prend pas part à l'instruction, il n'aura que deux notes.

Cinquième classe.

Aux adoucissements du règlement accordés successivement dans le cours des classes précédentes viennent se joindre ceux qui suivent: La présence continue du surveillant à la salle de travail ou au préau n'est plus nécessaire. Les dimanches et fêtes, si le temps le permet, on accordera un séjour prolongé au préau. S'il se peut, on prescrira un minimum de travail obligé; toutefois d'autres occupations, qui n'admettent pas la fixation d'un minimum, ne seront pas exclues. Il n'y a pas, comme c'est le cas aux classes précédentes, de salaire fixe: chaque semaine l'excédent du travail fourni est payé par poids et par mesure; dans les cas où un minimum de travail obligé ne peut être fixé, on accordera, suivant l'assiduité dont a fait preuve le détenu, une gratification qui pourra monter jusqu'à 16 ore (2) par jour. La moitié du gain pourra servir à l'achat de pain blanc, de sucre, de bière forte, de harengs, d'un petit miroir, d'un calendrier. Une fois par semaine il y aura accès à emprunter des livres, qui pourront être aussi des livres d'agrément. Le dimanche on donnera une ou deux heures d'instruction: en général les jours de fête on tâchera de procurer aux détenus des distractions utiles. Comme pour la classe précédente le *minimum* du séjour dans la classe dépend de la durée de la peine, conformément

(1) Onze à douze centimes.

(2) Vingt-deux à vingt-trois centimes.

au tableau ci-dessus. Tous les trois mois seulement le détenu reçoit des notes, dont une pour sa conduite, une seconde pour son assiduité au travail, une troisième pour son application à l'école ; il ne pourra passer au stage intermédiaire qu'après avoir obtenu, au courant de l'année, un nombre de points équivalant à la note de *bon* en moyenne. Les noms des détenus qui, au courant du mois, ont passé au stage intermédiaire, seront indiqués sur les rapports mensuels présentés au ministère.

Art. 15.

III. Stage intermédiaire.

Au lieu du costume particulier porté aux stages précédents, il est permis au prisonnier de mettre un habillement qui approche plus de celui de l'ouvrier libre. Les détenus ne travailleront pas sous les verrous ; on leur donnera, autant que possible, une occupation semblable à celle par laquelle ils ont l'intention de gagner, à l'avenir, leur pain. On leur accordera une certaine part au gain, qui sera à déterminer conformément à ce que gagne l'ouvrier libre ; ils en pourront utiliser la moitié non seulement pour l'augmentation de leur nourriture, mais encore — sur l'autorisation particulière de l'inspecteur — pour l'acquisition d'effets utiles ; il est de leur devoir de tenir registre de leurs dépenses et revenus. Le temps de travail cesse à 7 h. du soir.

La présence au service religieux n'est pas obligatoire. L'enseignement se donnera deux fois par semaine ; l'accès à la bibliothèque est libre.

En cas de maladie ils seront admis à une salle d'infirmerie particulièrement destinée à ce stage. La moralité du détenu ne fera plus l'objet de notes spéciales ; cependant la direction de la prison portera son attention sur la manière dont le détenu fait usage du surcroît de liberté qu'on lui accorde. Ainsi, mention sera faite sur les registres, s'il s'attire une réprimande, et par quelle raison. Tous les trois mois, dans les conseils de délibération où se réunissent chaque semaine les fonctionnaires supérieurs de l'établissement, le condamné sera l'objet d'une mention spéciale, et acte sera donné aux registres des observations faites par les fonctionnaires sur sa conduite. S'il commet un délit qui demande une punition ou si en général il inspire de la méfiance, il sera replacé, en tout cas, au stage coercitif, ce dont on informera le ministère dans les rapports mensuels ; il ne pourra se relever au stage intermédiaire que sur la permission formelle du ministère.

Art. 16.

Pour que la direction de la prison puisse proposer au ministère de la justice d'accorder à un condamné la libération conditionnelle, dont il va être question à l'article suivant, il faut :

- a) que le séjour du condamné au stage intermédiaire ait été conforme aux règles de l'Art. 15 ;
- b) qu'en général la direction de la prison ait lieu d'espérer qu'à en juger par la conduite générale du condamné il mènera à l'avenir une vie honnête ;
- c) qu'un métier honorable ou une position dans la société soient assurés au détenu.

Art. 17.

Libération conditionnelle.

Le détenu, gracié d'une liberté conditionnelle sur la proposition dont il a été question à l'Art. 16, est élargi et remis au maître de police de l'endroit où d'avance un gagne-pain lui a été assuré. A l'élargissement, la direction de la prison sera autorisée à lui remettre les deux tiers du fonds de réserve ; elle informera par écrit l'autorité de police compétente de la résidence du condamné, des hardes et effets qu'il possède au moment de son élargissement, de son signalement et de son état civil, en y ajoutant les renseignements qu'il appartiendra sur sa conduite et l'état de sa santé pendant son incarcération. Enfin on fait passer au maître de police la part du fonds de réserve à la disposition du libéré, pour qu'il la lui paye, tout ou partie, selon ce qu'il juge convenable.

La direction de la prison fera exactement connaître au détenu les conditions auxquelles il a été gracié, et lui livrera un passe-port indiquant ces conditions : 1° de mener une vie probe, laborieuse et sobre, 2° de se conformer exactement aux instructions que lui donne la police, 3° enfin, en cas de contravention, d'être réintégré en prison pour y passer le restant de la durée de la peine, fixée par le tribunal.

Donc la liberté entière ne s'acquiert qu'à l'expiration du terme de la peine, fixé par le tribunal ou, pour les condamnés à perpétuité, que lorsqu'une grâce plénière est accordée. Jusqu'alors le libéré à condition n'est pas soustrait à la surveillance du pénitencier, quoique cette surveillance ne se fasse plus que de loin : son nom n'est pas rayé des registres où seront consignés les rapports que, tous les trois mois, les autorités de police compétentes enverront, sur son compte, à la direction du pénitencier. Si, avec l'autorisation de la police, il quitte la juridiction, on en informera aussitôt la direction de la prison.

Le libéré à condition ne peut prétendre à aucuns aliments de la part du pénitencier : il doit pourvoir lui-même aux moyens de sa subsistance. D'autre part il n'est pas soumis non plus aux règlements de la prison, mais seulement aux lois civiles du pays et aux conditions imposées par la libération conditionnelle. S'il viole les instructions spéciales qui lui ont été données par le maître de police sous la surveillance de qui il se trouve, ou qu'en général sa conduite soit telle, qu'il se trouve en contravention avec la première des conditions de son passe-port : de mener un vie probe, laborieuse et sobre, la police en informera la direction de la prison ; sur la proposition au ministère qu'en pourra faire celle-ci et sur la résolution du ministère, le libéré pourra être réintégré au pénitencier pour y subir le restant de la peine dont on lui avait fait grâce. S'il commet des actions criminelles sans que la peine qu'il s'attire monte au travail forcé, il subira d'abord cette nouvelle peine pour être remis immédiatement après au pénitencier ; si, au contraire, la nouvelle peine est le travail forcé, il subira ce qui lui reste de la première peine avant de passer à l'expiation de la seconde.

Au moment de recouvrer la liberté entière, le condamné touchera la part retenue du fonds de réserve ; en cas de décès du condamné avant cette époque, cette part sera remise au tribunal de partage au profit de ses héritiers légitimes.

Art. 18.

Chaque semaine, sous la présidence de l'inspecteur, se réunissent en conseil de délibération les fonctionnaires supérieurs du pénitencier : le chapelain, le médecin, l'instituteur (l'inspectrice et l'institutrice pour les femmes détenues), le teneur de livres, l'intendant et le gardien-chef (la première surveillante). Les délibérations, dont il est dressé procès-verbal, ont pour but de fournir des renseignements exacts sur chaque prisonnier dès son incarcération jusqu'au moment de son élargissement ; chaque membre du conseil est tenu de contribuer de son mieux à la réalisation de ce but. Il va sans dire que quiconque aurait des renseignements d'importance à donner s'adressera tout de suite à l'inspecteur. La note à donner pour l'assiduité au travail est fixée par le teneur de livres concurremment avec les chefs de métier ; la note pour l'assiduité à l'instruction par le chapelain concurremment avec l'instituteur (l'institutrice). La note pour la conduite générale du détenu est donnée par l'inspecteur concurremment avec tous les membres du conseil. En cas de partage de voix, le vote de l'inspecteur décidera. Chaque membre du conseil peut exiger que son avis contraire soit inscrit au procès-verbal, qui sera présenté au délégué du ministère faisant l'inspection du pénitencier.

L'inspecteur devra tenir des registres auxquels chaque prisonnier a un folio et sur lesquels est inscrit tout ce qui regarde le prisonnier, de manière à présenter un tableau complet de la vie du détenu au pénitencier.

Art. 19.

Les hommes condamnés au travail forcé pour punir seront conduits au pénitencier de Viborg ; après y avoir expié la deuxième classe du stage coercitif ils seront transférés au pénitencier de Horsens. Sont exceptés ceux qui ne sont condamnés qu'à deux ou à trois années de travail forcé, lesquels subiront la peine entière au pénitencier de Viborg.

B. Travail forcé pour améliorer subi sous le régime en commun.

Art. 20.

En ce qui concerne les condamnés au travail forcé pour amélioration, qui subiront, sur la résolution du ministère de la justice, la peine, en entier ou en partie, par le travail en commun, les règles des articles précédents s'y appliqueront aussi, sauf les modifications qui suivent :

1°. Le *minimum* du séjour aux différentes classes sera abrégé d'après le tableau ci-dessous :

Durée de la peine	Stage préparatoire	Stage coercitif					Stage intermédiaire	Libération conditionnelle
		1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	4 ^e cl.	5 ^e cl.		
8 mois	3 mois	»	3 mois	2 mois	» mois	» mois	» mois	»
12 »	3 »	»	3 »	4 »	2 »	» »	» »	»
18 »	3 »	»	3 »	4 »	8 »	» »	» »	»
24 »	3 »	»	3 »	4 »	8 »	6 »	» »	»
36 »	3 »	»	3 »	4 »	8 »	12 »	6 »	»
48 »	3 »	»	3 »	6 »	12 »	12 »	12 »	»
60 »	3 »	»	3 »	6 »	12 »	18 »	18 »	»
72 » et plus	3 »	»	3 »	6 »	18 »	18 »	le restant de la captivité	»

2°. Les condamnés qui n'ont pas subi déjà la peine du travail forcé et qui n'ont pas encore atteint l'âge de quarante ans recevront l'instruction dès leur entrée à la prison, comme cela se fait pour les jeunes détenus au-dessous de dix-huit ans. Cependant on ne refusera pas aux condamnés qui ont quarante ans passés de les admettre à l'instruction, s'ils en expriment le désir, tant qu'ils n'y manquent pas d'assiduité.

3°. Pour les hommes le travail forcé pour améliorer sous le régime en commun se subit exclusivement au pénitencier de Vridsløselille ou à celui de Viborg, conformément à la décision émise à cet égard par le ministère de la justice.

4°. Si, après avoir subi une partie de la peine en cel ule, le condamné au travail forcé pour améliorer est transféré au travail en commun, le ministère de la justice indiquera la classe du régime en commun où il doit entrer.

5°. Si un condamné au travail forcé pour améliorer n'a été transféré que temporairement au régime en commun, la direction, sur l'avis du médecin que rien ne s'oppose à la rentrée en cellule du détenu, en rendra compte au ministère de la justice. Si alors il est remis en cellule, la diminution de la durée de sa captivité se détermine conformément à l'Art. 13 du code pénal.

Art. 21.

Les condamnés au travail forcé pour améliorer, remis au pénitencier de Viborg, seront, dès leur entrée, soumis à un examen détaillé par l'inspecteur et le médecin de l'établissement pour décider s'ils pourront subir sans préjudice la peine en cellule. Puis le cas est présenté à la décision du ministère de la justice et, en attendant, le détenu restera en cellule, à moins que, sur le résultat de l'examen qu'on a fait, l'inspecteur ne juge absolument nécessaire que le détenu en question soit placé immédiatement au travail en commun.

Art. 22.

Le ministre de la justice est autorisé à accorder dans les dispositions de ce règlement les modifications rendues désirables par des circonstances particulières et auxquelles ne s'opposent pas les principes énoncés ci-dessus.

A quoi se conformeront tous ceux qu'il appartiendra.

Fait au palais d'Amalienborg le 13 février 1873.

De notre main royale et sous notre sceau.

CHRISTIAN IX.

(L. S.)

Le ministre de la justice.
C. S. KLEIN.

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

DU

ROYAUME DE HONGRIE

1881-85.

NOTICE

SUR LA

STATISTIQUE HONGROISE

Jusqu'à l'année 1880 cinq établissements pénitentiaires pour les hommes existaient en Hongrie, c'est-à-dire ceux de Vác, Illava, Lipótvár, Munkács et Szamos-Ujvár, et un pour femmes à Maria-Nostra.

Dans l'année 1881 on ouvrit l'établissement pour hommes à Nagy-Enyed et dans l'année 1885 celui de Szeged.

Entre tous, le dernier seulement a été construit d'après un plan expressément étudié, tandis que les autres sont des forteresses ou des couvents transformés en établissements de peine.

Le tableau statistique I démontre que l'espace utile ou la capacité des anciens pénitenciers a toujours diminué jusqu'à l'année 1885, dans laquelle la construction du nouveau établissement de Szeged fut achevée.

Le tableau II donne les indications du mouvement et le tableau III des conditions personnelles de la population détenue dans tous les établissements.

La limitation de l'espace n'a pas permis d'indiquer la répartition des condamnés selon le crime commis.

Le tableau IV contient les résultats économiques du travail des condamnés en régie, qui deviennent toujours plus favorables.

Du tableau V apparaît l'état de la discipline dans les différents établissements, tandis que le tableau VI reproduit les résultats obtenus dans l'enseignement scolaire.

Le tableau VII régarde l'état général de la santé des condamnés.

Du tableau VIII résultent l'état des détenus à leur sortie de l'établissement.

Le tableau IX donne des renseignements sur les récidivistes; et le tableau X les résultats obtenus avec la liberté conditionnelle.

Les tableaux XI et XII contiennent les notices spéciales qui regardent les condamnés (pour crimes, délits ou contraventions), qui ne sont pas détenus dans les établissements centraux, mais dans les prisons des tribunaux et des magistratures de District. — Les données relatives à l'année 1885 ne sont pas encore assurées définitivement et par conséquence on n'a pas pu les comprendre dans ces tableaux.

Enfin le tableau XIII indique le personnel attaché à la direction et à la surveillance des différents pénitenciers. Le seul établissement de Vác a en plus du Directeur et du Contrôleur, un Intendant. Les officiers (gérants) vaquent à la chancellerie, s'occupent de la nourriture et dirigent les occupations industrielles des détenus. Parmi le personnel religieux seulement celui indiqué dans les col. 7-11 a charge définitive, l'autre exerce ses fonctions à titre éventuel.

TABLEAU I.
Nombre et mesures des locaux des pénitenciers en 1881-1885.

1 ANNÉE	DORTOIRS			ATELIERS			CELLULES						
	2 Nombre	3 Etendue en mètres carrés	4 Espace d'atmosphère en mètres cubes	5 Nombre des détenus qu'on peut contenir en raison de 16 mè- tres cubes par tête	6 Nombre	7 Etendue en mètres carrés	8 Espace d'atmosphère en mètres cubes	9 Nombre des détenus qu'on peut contenir en raison de 12 mè- tres cubes par tête	10 Nombre	11 Claires	12 Sombres	13 Etendue en mètres carrés	14 Espace d'atmosphère en mètres cubes
1881	309	14950.42	..	3555.000	145	11669.94	..	3376.000	215	183	32	2657.27	8376.960
1882	307	14089.21	..	3503.000	140	11701.08	..	3598.000	280	248	32	2657.27	8376.960
1883	286	13116.27	48093.140	3005.720	108	9408.70	34018.830	2833.770	281	245	36	2657.27	8376.960
1884	286	13117.27	48091.143	2999.720	108	9409.51	34018.827	2832.770	281	245	36	2657.90	8377.680
1885	360	15173.96	53991.920	3374.000	131	11175.97	37531.790	3125.000	357	316	41	3303.09	10540.250

(Suite) TABLEAU I.

Nombre et mesures des locaux des pénitenciers en 1881-1885.

ANNÉE	INFIRMERIES			PROMENOIRS			CHAMPS APPARTENANTS A L'ÉTABLISSEMENT					Extension totale des établissements en hectares
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
	Nombre	Etendue en mètres carrés	Espace d'atmosphère en mètres cubes	Nombre des détenus qu'on peut contenir en raison de 30 mètres cubes par tête	Etendue des locaux qui ne servent pas à la détention	Nombre	Etendue en mètres carrés	Nombre des détenus qui s'en servent à la fois	Jardins (Mètres carrés)	Terre à labourer (Mètres carrés)	Préaux (Mètres carrés)	
1881	52	2414.66	10168.290	339.990	10047.06	..	16693.02	865	109343.27	260692.47	286606.34	..
1882	52	2414.66	10168.290	339.990	10047.06	..	17607.02	865	109343.27	279628.46	286606.37	..
1883	52	2414.66	10168.290	339.990	10047.06	20	23711.39	865	256839.60	275532.47	286606.33	3485.2955
1884	52	2414.66	10168.564	339.990	10047.06	18	23711.39	865	118836.66	275532.47	286606.33	3514.6881
1885	62	2549.61	11518.290	382.700	10251.85	21	29851.59	1982	118836.12	343932.47	218209.33	5581.9052

TABLEAU II.

Mouvement d'entrée et de sortie des condamnés pendant les années 1881-1885.

ANNÉE	ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE											SORTIS PENDANT L'ANNÉE											ANNÉE	
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23		24
	Population restant au 31 décembre de l'année précédente	Venant du lieu de leur condamnation	Venant d'autres pénitenciers	Réintégré des tribunaux après une nouvelle enquête	Réintégré des établissements hospitaliers	Réintégré après évasion	Réintégré après une libération temporaire	Réintégré des établissements intermédiaires	Réintégré par rappel de la liberté provisoire	TOTAL	Nombre total des détenus	Par l'expiration de la peine	Transférés dans d'autres établissements pénitenciers	Transférés à un tribunal pour une nouvelle enquête	Transférés dans un établissement hospitalier	Evadés pendant l'année	Par libération temporaire	Transférés dans un établissement intermédiaire	Mis en liberté conditionnelle	Par grâce	Décès	TOTAL	Nombre des détenus au 31 décembre de l'année	Journées d'alimentation
1881	2789	1501	89	1	1591	4380	657	92	6	..	35	140	109	137	4176	3204	1,039,118
1882	3204	1657	54	2	1713	4917	839	58	12	1	3	255	2	149	1319	3598	1,213,720
1883	3598	1645	30	2	5	1695	5293	977	36	16	1	..	318	38	190	1579	3714	1,337,292
1884	3714	1656	..	30	..	1	2	1689	5403	845	..	33	1	..	2	85	341	1	234	1544	3861	1,369,156
1885	3861	1227	440	30	2	2	..	3	3	1706	5567	552	12	36	6	6	..	154	348	4	296	1409	4158	1,509,407

TABLEAU III. — Etat personnel des condamnés

1 ANNÉE	2 Nombre des condamnés	NATIVITÉ				DOMICILE				D'ORIGINE		AGE						LANGUE		
		dans le pays		5 en Autriche	6 à l'étranger	dans le pays		9 en Autriche	10 à l'étranger	11 inconnu	12 légale	13 illégale	14 moins de 20 ans	15 de 20-30 ans	16 de 30-40 ans	17 de 40-50 ans	18 de 50-60 ans	19 plus que 60 ans	20 hongroise	21 allemande
		3 en ville	4 à la campagne			7 en ville	8 à la campagne													
1881	4380	787	3522	56	15	1031	3179	10	5	155	4263	117	249	1872	1287	642	250	80	1989	344
1882	4917	872	3973	60	12	1143	3567	9	4	194	4804	113	276	2153	1411	714	279	84	2272	366
1883	5292	914	4302	63	14	1202	3894	9	7	181	5172	121	287	2338	1498	775	295	100	2417	409
1884	5403	911	4412	63	17	1200	4036	11	4	152	5295	108	269	2420	1539	761	316	88	2451	405
1885	5567	916	4570	65	16	1187	4234	8	2	136	5421	146	265	2526	1590	786	309	91	2576	415

dans les pénitenciers pendant les années 1884-1885.

MATERNELLE							RELIGION								ETAT CIVIL						
22 slave	23 ruthène	24 serbe	25 croate	26 roumène	27 autre	28 catholique	29 grec-catholique	30 greque	31 protestante	32 calviniste	33 unitarienne	34 israélite	35 autre	36 célibataire	marié		veuf		les parents		
															37 ayant d'enfants	38 sans enfants	39 ayant d'enfants	40 sans enfants	41 vivent	42 sont morts	
515	66	237	57	960	212	1964	508	866	209	670	25	134	4	2154	1298	516	230	182	2028	2357	
609	76	246	59	1032	257	2301	589	900	215	729	27	153	3	2395	1507	579	242	194	2177	2740	
653	94	280	47	1111	282	2445	684	934	245	779	27	177	2	2556	1642	638	261	196	2436	2857	
655	102	255	47	1215	273	2418	708	1003	292	794	31	157	..	2599	1746	605	258	196	2548	2855	
666	98	248	59	1154	351	2569	667	1011	330	802	23	163	2	2624	1908	582	265	188	2660	2907	

(Suite) TABLEAU III. — Etat personnel des condamnés

dans les pénitenciers pendant les années 1884-1885.

ANNÉE	MÉTIER										ETAT DE FORTUNE			EDUCATION						
	43 inconnu	44 journalier domestique	45 ouvrier en ville	46 ouvrier campagnard	47 marchand manufacturier	48 hommes de lettres	49 empl. de service public	50 propriétaires rentiers	51 autre	52 ayant fortune	53 avec peu de fortune	54 sans fortune	55 manque total	56 ne sait que lire	57 sait lire et écrire	58 supérieure	notion religieuse		langues parlées	
																	59 suffisante	60 insuffisante	61 une seule	62 plusieurs
1881	323	2158	609	1122	74	19	21	10	44	397	598	3385	2583	236	1519	42	1240	3140	2752	1628
1882	357	2512	676	1163	92	17	34	11	55	383	639	3895	2971	273	1623	50	1399	3518	3132	1785
1883	388	2841	723	1112	96	16	49	11	57	324	652	4317	3212	258	1776	47	1783	3510	3395	1898
1884	309	2957	731	1158	109	24	38	8	69	314	659	4430	3270	244	1840	49	2007	3396	3507	1896
1885	313	2966	785	1230	85	19	55	6	108	340	660	4567	3241	238	2034	54	2247	3320	3599	1968

CONDAMNATION ANTÉRIEURE							ETAT DE SANTÉ								DURÉE DE LA PEINE		
63 nulle	64 pour contraventions	65 pour délit	une fois		plusieurs fois		70 bon	71 médiocre	72 mauvais	73 danger d'aliénation mentale	74 épileptique	75 malade incurable	76 au dessous de 5 ans	77 de 5 à 10 ans	78 de 10 à 15 ans ou à vie		
			66 pour le même crime	67 pour un autre crime	68 pour le même crime	69 pour un autre crime											
2314	390	..	447	290	741	198	3919	352	103	..	3	3	2911	863	606		
2583	470	..	517	323	811	213	4498	325	87	..	5	2	3505	802	610		
2868	347	228	511	249	870	220	4859	334	90	..	9	1	2905	1252	1136		
2941	409	195	466	317	848	227	4988	321	85	..	7	2	2541	1619	1243		
3054	339	359	449	324	812	230	4974	463	117	..	12	1	2622	1709	1236		

TABLEAU IV. — Travail dans les pénitenciers en 1881-1885.

ANNÉE	Nombre des détenus		6 Journées de travail	Nombre des journées passées sans travail même par les capables			Journées de travail pour compte de l'établissement					Journées de travail industriel		
	2 Nombre total des détenus	3 capables à travailler		4 incapables à travailler	5 Journées d'alimentation	7 à cause de jours de fête	8 à cause de maladie	9 à cause de punition disciplinaire	10 service domestique	11 dans les champs et les jardins	12 dans les ateliers	13 dans les chancelleries	13 hors de l'établissement	15 dans l'établissement
1881	4380	4332	48	1039118	771987	151953	93669	24509	180571	10658	3206	..	5447	510579
1882	4917	4850	67	1213720	895092	477892	103795	36934	163284	10001	2703	..	5914	657546
1883	5293	5228	65	1337292	914732	199968	101118	121474	171164	9691	7426	283	3413	722755
1884	5403	5305	98	1369156	940391	211488	107573	109704	177326	21609	11068	2648	4711	723029
1885	5567	5427	140	1509407	1026118	239425	136989	106928	167794	33273	8731	2051	3908	810361

(Suite) TABLEAU IV. — Travail dans les pénitenciers en 1881-1885.

ANNÉE	Produit net de la main d'œuvre			Les sommes suivantes du pécule furent				Ont quitté l'établissement							
	16 Total	17 au profit du pénitentier	18 au profit des détenus (pécule)	19 dépenses pour soulagements	20 dépenses pour la famille du détenu ou pour investion	21 épargnées	22 sans épargne	23 au dessous de 20 fl.	24 de 20 — 50 fl.	25 de 50 — 100 fl.	26 au dessus de 100 fl.	23 sans épargne	24 de 20 — 50 fl.	25 de 50 — 100 fl.	26 au dessus de 100 fl.
1881	Fl. 111875	Kr. 49	Fl. 29867	Fl. 7504	Fl. 6608	Fl. 15754	55	753	187	31	7	55	753	187	31
1882	Fl. 145263	Kr. 31	Fl. 31046	Fl. 8095	Fl. 6519	Fl. 16431	33	817	196	44	8	33	817	196	44
1883	Fl. 136685	Kr. 48½	Fl. 34501	Fl. 9698	Fl. 8133	Fl. 46669	81	1020	235	46	9	81	1020	235	46
1884	Fl. 142778	Kr. 49	Fl. 35790	Fl. 10048	Fl. 9042	Fl. 16698	65	933	182	45	13	65	933	182	45
1885	Fl. 154637	Kr. 03	Fl. 37311	Fl. 11725	Fl. 9660	Fl. 15925	57	747	151	40	16	57	747	151	40

TABLEAU VII. — Etat sanitaire pendant les années 1881-1885.

ANNÉE	Nombre des malades au 31 décembre de l'année précédente		Sont tombés malades pendant l'année				Sont entrés dans l'établissement				Occupations avant la maladie					
	2	1	une fois	deux fois	plusieurs fois	Ensemble	en état de santé			ayant donné des signes d'aliénation mentale	épileptiques	en service de l'établissement	en culture des jardins	industrielles		16
			3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
1881	186	186	878	322	132	1518	925	388	199	..	6	177	23	1310	..	8
1882	194	186	1088	424	183	1889	1238	442	206	..	3	265	29	1242	284	9
1883	186	186	1235	411	212	2044	1384	436	222	..	2	316	40	1334	344	10
1884	231	231	1248	362	214	1998	1284	505	270	4	7	276	28	1682	..	12
1885	227	227	1401	445	222	2295	1505	534	242	4	10	428	38	1477	340	12

(Suite) TABLEAU VII. — Etat sanitaire pendant les années 1881-1885.

ANNÉE	Soignés			Transportés		Décédés							Guéris	Restés à l'infirmerie le 31 décembre		
	17	18	19	à une clinique d'accouchement	à un hospice d'aliénés	d'une mort naturelle à l'âge				par acte de violence d'autrui	par accident	par suicide			Ensemble	
	à l'ambulance	en séparation	à l'infirmerie	20	21	au-dessous de 20 ans	de 20 à 40 ans	de 40 à 60 ans	au-dessus de 60 ans	25	26	27	28	29	30	31
1881	1518	3	94	32	8	137	1187	194
1882	21	..	1868	..	1	6	98	33	7	3	2	149	4555	186
1883	13	..	2031	..	2	13	109	54	12	2	..	190	4637	231
1884	99	20	1904	..	1	6	161	53	9	1	3	3	1	223	1565	227
1885	30	82	2183	..	6	7	198	66	19	..	5	5	1	296	1732	270

TABLEAU VIII. — Etat des individus sortis des pénitenciers en 1881-1885.

ANNÉE	DEGRÉ D'INSTRUCTION											ETAT DE MORALITÉ											
	à l'entrée							objet et effet de l'enseignement				sont entrés comme récidivistes											
	sans éducation		avec notions de religion		sans notions de religion		sachant lire		sachant lire et écrire		ayant une éducation supérieure		religion		lire, écrire et calculer		instruction supérieure		une fois		plusieurs fois		
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	en crimes	en contraven- tions	en crimes	en contraven- tions
1																							
1881	433	281	674	..	384	5	503	281	99	291	270	81	175	146	214	587	43	300	25				
1882	525	313	793	..	409	10	505	314	94	245	292	72	280	308	282	630	25	431	20				
1883	805	409	908	148	474	12	686	370	133	354	327	128	343	360	357	715	69	511	42				
1884	811	396	764	128	384	9	560	570	116	251	192	83	267	210	44	730	97	317	34				
1885	681	422	689	92	328	10	631	413	67	250	226	63	260	196	43	687	17	365	42				

(Suite) TABLEAU VIII. — Etat des individus sortis des pénitenciers en 1881-1885.

ANNÉE	(Suite) ETAT DE MORALITÉ										ETAT DE SANTÉ					A LA SORTIE				sommes flor. kr.		
	à l'établissement										à la sortie					furent transportés		furent relâchés			recurent de secours	
	sont encourus en punitions disciplinaires										tombés malades à l'établissement					à un asyle ou hôpital		avec un itinéraire obligé			nombre d'individus	
	bonne	médicre	mauvais	nulle fois	une fois	deux fois	trois fois	plusieurs fois	jamais	bon	médicre	mauvais	avec des signes d'aliénat. mentale	épileptique	à un tribunal pour une nouvelle cause judiciaire	à un magistrat	simplement	avec un itinéraire obligé	nombre d'individus			
1881	705	167	83	691	144	52	30	38	206	227	522	779	131	45	..	10	13	816	116	184	1429. 51	
1882	829	203	74	769	183	88	34	32	245	216	645	958	109	39	..	6	6	975	121	224	1490. 01	
1883	1073	192	111	1040	198	65	44	31	306	269	783	1193	123	58	1	7	38	1095	240	331	1889. 62	
1884	863	281	102	975	150	49	25	47	283	285	678	1066	124	54	1	19	22	990	162	263	1807. 73	
1885	699	292	120	845	152	51	24	39	277	228	606	997	80	30	3	18	31	905	113	228	1501. 58	

TABLEAU IX. — Etat personnel des récidivistes pendant les années 1881-1885.

ANNÉE	Nombre des individus	NATIVITÉ				DOMICILE					D'ORIGINE		LANGUE MATERNELLE							RELIGION							AGE					ETAT CIVIL															
		dans les pays		en Autriche	à l'étranger	dans les pays		en Autriche	à l'étranger	inconnu	légitime	illégitime	hongroise	allemande	slave	ruthène	serbe	croate	roumène	autre	catholique	grec-catholique	grecque	protestante	calviniste	unitarienne	israélite	autre	moins de 20 ans	de 20-30 ans	de 30-40 ans	de 40-50 ans	de 50-60 ans	plus que 60 ans	célibataire	marié		veuf		les parents							
		en ville	à la campagne			en ville	à la campagne																													hongroise	allemande	slave	ruthène	serbe	croate	roumène	autre	grec-catholique	grecque	protestante	calviniste
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42						
1881*		
1882*
1883	1808	434	1348	21	5	560	1107	5	..	136	1753	55	901	174	248	20	47	20	283	115	953	187	206	75	269	18	97	3	67	653	594	322	132	40	1001	491	172	72	72	701	1107						
1884	1828	447	1349	26	6	553	1147	8	..	120	1789	39	920	190	248	21	52	19	266	112	977	188	207	84	267	9	95	1	49	649	612	347	137	34	985	516	191	71	65	733	1095						
1885	1766	411	1325	27	3	493	1164	7	..	102	1720	46	849	181	237	20	47	19	275	138	923	206	195	98	258	6	80	..	40	600	621	349	122	34	907	551	181	64	63	664	1102						

(Suite) TABLEAU IX. — Etat personnel des récidivistes pendant les années 1881-1885.

ANNÉE	EDUCATION						MÉTIER										ETAT DE FORTUNE			RÉCIDIVISTES				DURÉE DE LA PEINE ANTÉRIEURE				Jouissait antérieurement la grâce	Intervalle passé entre la peine antérieure et la nouvelle			Le crime antérieur était																	
	manque total	ne sait que lire	sait lire et écrire	supérieure	Notion religieuse		inconnu	journalier, domestique	ouvrier en ville	ouvrier campagnard	marchand, manufacturier	hommes de lettres	employés de service public	propriétaires rentiers	autre	ayant fortune	avec peu de fortune	sans fortune	pour la première fois	pour la seconde fois	pour la troisième fois	plusieurs fois	de 6 mois à 3 ans	de 3-5 ans	de 5-10 ans	de 10-15 ans	au dessus de 15 ans		était condamné à mort et pardonné	de 6 mois à 3 ans	de 3 à 5 ans	de 5 à 10 ans	de la même nature	d'autre nature															
					suffisante	insuffisante																													de 6 mois à 3 ans	de 3 à 5 ans	de 5 à 10 ans	75	76										
43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76																
1881*		
1882*
1883	1118	69	611	10	639	1169	289	940	306	198	30	5	5	1	34	59	109	1640	800	430	223	355	1441	261	87	16	3	..	4	1165	364	279	1392	416															
1884	1100	72	617	9	728	1100	239	982	342	194	25	4	2	1	39	47	111	1670	782	480	229	337	1440	261	101	23	1	..	2	1085	412	331	1400	428															
1885	1059	65	633	9	707	1059	231	968	320	191	14	5	2	..	35	36	124	1606	751	428	245	342	1493	188	70	14	1	..	10	1049	377	334	1311	455															

(*) Les données manquent.

TABEAU X. — Etat personnel des prisonniers mis en liberté conditionnelle pendant les années 1881-1885.

ANNÉE	Ces détenus étaient condamnés à cause de crimes ou de délits										Ont choisi pour leur libération		Ont appris pendant la durée de leur détention un métier		Ont continué l'exercice du métier appris dans la prison		Nombre des libérés conditionnellement			Leur conduite était dans l'année même de la libération	
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	bonne	médiocre
Du 1 ^{er} sept. 1880 au 31 décem. 1881	828	600	11	10	207	117	698	3	145	683	290	538	215	613	310	185	333	571	257		
1882	448	293	4	12	139	128	319	1	71	377	192	256	125	323	147	105	196	348	100		
1883	611	354	13	20	224	255	352	4	114	497	281	330	161	450	193	152	266	419	162		
1884	842	434	10	22	376	419	397	26	130	712	314	528	231	611	246	241	355	651	191		
1885	1188	562	47	18	561	578	592	18	223	965	385	803	237	951	365	278	545	777	411		

(Suite) TABLEAU X. — Etat personnel des prisonniers mis en liberté conditionnelle pendant les années 1881-1885.

ANNÉE	Des détenus libérés dans l'année		Nombre des cas dans lesquels par la libération conditionnelle la durée de la peine fut abrégée										Des détenus libérés dans l'année		Nombre des cas de révocation dans l'année même de la libération		Des détenus mis en liberté conditionnelle dans les années antérieures				
	21	22	de 3 mois ou moins	de 3-6 mois	de 6-9 mois	de 9-12 mois	d'une année à 1½	d'1½-2 années	de 2-2½ années	de 2½-3 années	de plus que 3 années	ont disparu	sont morts	34	le nombre total	bonne	médiocre	se sont mariés	lurent envoyés à l'armée	lurent revués dans cette année	
Du 1 ^{er} sept. 1880 au 31 décem. 1881	89	44	129	371	160	62	41	17	27	6	15	25	28	16	41	41	36	37	38	39	40
1882	31	15	67	190	93	31	37	12	6	1	11	5	13	4	269	253	16	16	21	8	4
1883	45	19	66	286	130	38	47	10	17	9	8	10	23	13	264	244	20	20	17	4	1
1884	37	23	66	429	203	49	57	8	13	3	14	10	22	12	354	332	22	22	15	5	3
1885	40	22	87	595	266	71	101	19	15	11	22	6	24	8	416	371	45	45	12	15	6

TABLEAU XI. — Mouvement d'entrée et de sortie des
et des cours de justice pendant

ANNÉE	Populat. restant au 31 décem. de l'année précédente		Entrés pendant l'année respective		TOTAL		QUALITÉ ET DURÉE													
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	Maison de force à vie	de 10-15 ans		de 5-10 ans			de 2-5 ans			de 1-2 ans				
								prison d'Etat	maison de force	maison de force	prison d'Etat	reclusion	emprisonnement	maison de force	prison d'Etat	reclusion	emprisonnement	prison d'Etat	reclusion	emprisonnement
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
1881	4935	466	37666	6924	42601	7390	9	..	104	278	..	62	3	1251	2	989	29	..	2548	141
1882	5936	643	41833	7805	47769	8448	29	..	130	374	..	51	2	2080	888	888	29	..	2701	417
1883	6729	589	42410	8066	49139	8655	46	..	176	460	..	44	4	3404	..	938	63	..	2970	345
1884	7647	607	46377	8546	54024	9153	58	..	195	468	..	38	2	4062	1	1006	77	..	3290	358

condamnés pour crimes et délits dans les prisons d'arrondissement
les années 1881-1884.

ANNÉE	Populat. restant au 31 décem. de l'année précédente		Entrés pendant l'année respective		TOTAL		DE LA PEINE														SORTIS		Populat. à la fine de l'année		Journées de détention
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	de 6 mois à 1 an		de 1-6 mois		de 14 jours à 1 moi		d'un à 14 jours		par expiration de la peine	par grâce	par mise en liberté provisoire	par décès	par évasion	transférés dans un autre établissement	TOTAL	hommes	femmes		
							prison d'Etat	reclusion	emprisonnement	prison d'Etat	emprisonnement	prison d'Etat	emprisonnement	prison d'Etat										emprisonnement	
1	2	3	4	5	6	7	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
1881	4935	466	37666	6924	42601	7390	..	4908	810	1	8662	..	7985	..	22219	39665	153	312	165	20	3097	43412	5936	643	2143108
1882	5936	643	41833	7805	47769	8448	..	5795	845	..	8636	..	7626	2	26612	45170	15	179	182	14	3339	48899	6729	589	2538613
1883	6729	589	42410	8066	49139	8655	..	6165	856	3	8111	..	7162	1	27046	45172	192	289	249	17	3621	49540	7647	607	2752105
1884	7647	607	46377	8546	54024	9153	..	6213	988	6	8427	..	7971	2	30015	49242	54	492	289	36	3804	53917	8552	608	3153656

TABLEAU XII. — Mouvement d'entrée et de sortie des
et dans les dépôts de police

ANNÉE	Population restante au 31 décem. de l'année précédente		Entrés pendant l'année respective		TOTAL		DURÉE DE L'ARRÊT								SORTIS					Population à la fine de l'année		Journées de l'arrêt			
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	de 60-90 jours		de 30-60 jours		de 15-30 jours		de 1-15 jour		moins d'un jour		par expiration de la peine	par grâce	par décès	par évasion	transférés dans un autre établissement		TOTAL	hommes	femmes
							par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
1881	476	75	42282	11465	42758	11540	114	111	697	184	1892	480	36119	8682	4023	1996	50041	58	9	7	3691	53806	425	67	290389
1882	425	67	52022	12939	52447	13006	162	77	792	126	2384	432	38806	13372	6522	2780	54912	120	29	47	9942	65050	320	83	308151
1883	320	83	51235	13587	51555	13670	98	60	1534	204	3371	961	34491	14563	6736	3207	60122	55	13	9	4735	64934	240	51	533340
1884	240	51	53201	3848	53441	13899	170	28	745	122	2098	340	38306	15557	6018	3926	61266	18	8	7	5689	66989	220	112	302026

condamnés pour contrevention dans les prisons d'arrondissement
pendant les années 1881-1884.

ANNÉE	Population restante au 31 décem. de l'année précédente		Entrés pendant l'année respective		TOTAL		DURÉE DE L'ARRÊT								SORTIS					Population à la fine de l'année		Journées de l'arrêt			
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	de 60-90 jours		de 30-60 jours		de 15-30 jours		de 1-15 jour		moins d'un jour		par expiration de la peine	par grâce	par décès	par évasion	transférés dans un autre établissement		TOTAL	hommes	femmes
							par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende	par condamnation remplaçant une amende											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
1881	476	75	42282	11465	42758	11540	114	111	697	184	1892	480	36119	8682	4023	1996	50041	58	9	7	3691	53806	425	67	290389
1882	425	67	52022	12939	52447	13006	162	77	792	126	2384	432	38806	13372	6522	2780	54912	120	29	47	9942	65050	320	83	308151
1883	320	83	51235	13587	51555	13670	98	60	1534	204	3371	961	34491	14563	6736	3207	60122	55	13	9	4735	64934	240	51	533340
1884	240	51	53201	3848	53441	13899	170	28	745	122	2098	340	38306	15557	6018	3926	61266	18	8	7	5689	66989	220	112	302026

TABEAU XIII. — Administration des pénitenciers en 1881-1885.

ANNÉE	ADMINISTRATION						AUMÔNIERS								PERSONNEL D'INSPECTION																	
	Directeurs	Controlleurs	Intendants	Gérants	Ecrivains		Catholiques	7	8	Grec-catholiques	9	Protestants	10	Calvinistes	11	Unitaires	12	Israélites	13	Médecins	14	Précepteurs	15	Maitres d'ouvrage	16	Inspecteurs	17	Chefs-gardiens	18	Gardiens de	19	20
1881	7	7	1	15	4		7	2	5	1	5	1	5	1	1	6	6	9	5	5	6	9	15	5	5	42	123	277				
1882	7	7	1	16	6		7	2	5	1	5	1	5	1	1	6	6	9	5	5	6	9	15	5	6	43	123	283				
1883	7	7	1	17	8		7	2	3	1	5	1	5	1	1	7	7	11	7	7	7	11	15	7	6	43	124	306				
1884	7	7	1	17	8		7	2	4	1	5	1	5	1	1	7	7	11	7	7	7	11	15	7	6	44	124	306				
1885	8	8	1	20	10		8	2	5	1	6	1	6	1	1	8	8	13	18	8	8	13	15	18	7	50	144	352				

LES COLONIES PÉNALES

EN

ITALIE

PAR

A. BERNABÒ SILORATA

INSPECTEUR DES PRISONS DU ROYAUME.

LES COLONIES PÉNALES

EN

ITALIE

I

Le système d'employer les condamnés aux travaux d'assainissement et de défrichement des terres n'est pas récent en Italie. Depuis plus de quarante ans les forçats du Bagne de St.-Barthélemy près de Cagliari cultivent les terrains dont l'établissement est environné, et depuis une vingtaine d'années les forçats du Bagne d'Alghero sont employés à l'exploitation de la Colonie de Cuguttu.

Les terrains de St.-Barthélemy n'étaient que des marais, ceux de Cuguttu des graviers et des sables, mais en peu d'années, par le travail des condamnés, on a réussi à les transformer en vignobles, en champs fertiles, en jardins potagers.

Il ne s'agissait toutefois pas encore d'établissements spéciaux destinés à l'expiation d'un stage de peine, ou intermédiaires : ce n'étaient que des sections agricoles annexées aux Bagnes et auxquelles les condamnés étaient destinés au choix du directeur, selon leur aptitude, comme à tous les autres travaux industriels de l'établissement.

Des sections agricoles étaient également depuis longtemps organisées dans les Bagnes de Brindisi, Civitavecchia, Nisida, Favignana, Procida et Porto-Longone et dans les pénitenciers de Castelfranco et Sulmona, mais toutes aux conditions susmentionnées.

Ce n'est que dans ces derniers temps que des Colonies pénales agricoles ont été ouvertes avec le caractère d'établissements intermédiaires. Ces Colonies sont de deux espèces, les unes destinées aux condamnés à la ré-

clusion et aux peines correctionnelles, les autres pour les condamnés aux travaux forcés. Les premières se trouvent dans les îles de Pianosa, Gorgona et Capraia, les dernières dans l'île de Sardaigne, à Castiadas et Isili. La Colonie d'Isili fut postérieurement destinée aux condamnés à la réclusion et aux peines correctionnelles, et on s'occupe à présent d'instituer pour les condamnés aux travaux forcés une autre Colonie dans l'île de l'Asinara, au nord de la Sardaigne.

La Colonie d'Isili ayant été considérée pendant plusieurs années comme une section agricole du Bagne de Cagliari et la Colonie de l'Asinara n'étant pas encore ouverte (1), les notices recueillies dans ce rapport regardent seulement les quatre autres Colonies, qui ont déjà une vie assez longue et dont on peut apprécier les résultats.

II.

La première Colonie organisée comme établissement spécial fut celle de Pianosa, île de l'archipel toscan.

L'île de Pianosa se trouve entre les degrés 42° 35' de latitude et 27° 45' de longitude dans la Méditerranée, et appartient au groupe insulaire de l'Elbe. Elle est située à l'est de la Corse, à l'ouest de Grosseto (continent italien) et au nord de l'île d'Elbe.

Du nord au sud elle a une longueur de 5.850 kilomètres et de l'est à l'ouest de 4.900 kilomètres, avec une circonférence de 26 kilomètres; sa superficie est de 990 hectares, y compris les écueils et les rochers qui se trouvent en plusieurs points, surtout au bord de la mer; les terrains propres à être cultivés s'élèvent à deux mètres au-dessus du niveau de la mer et le point le plus élevé à 29.40 mètres.

La distance qui la sépare du chef-lieu de la province (Livourne) est de 99 kilomètres et elle fait partie de la commune de Marciana (Elbe), à environ 33 kilomètres.

On trouve partout dans l'île de Pianosa les traditions et les mémoires des temps des romains; dans un point de la côte tournée vers l'Elbe on indique encore les thermes d'Agrippa et au milieu presque de l'île l'espace

(1) La colonie de l'Asinara fut organisée en 1836 et à présent elle contient 300 détenus environ.

occupé par son palais; selon les historiens, le neveu de l'empereur Auguste, Marc Agrippa, y aurait été effectivement relégué et tué au bout de sept ans.

Par-ci, par-là on découvre des ruines d'anciens palais, des morceaux de marbre, des tuiles, de grands carreaux en briques, des amphores, et cela même au milieu des cavernes et des grottes artificielles.

Une ancienne carrière du tuf employé par les romains dans leurs constructions existe encore et on admire dans l'île des catacombes creusées dans ce tuf, dans une partie desquelles se trouvent des tombeaux.

Sous le gouvernement de la Toscane, depuis 1835, l'île de Pianosa était donnée à emphytéose à une société de Livourne, dont le chef était consul du Roi de Prusse; celui-ci en fit cession au Ministre de son pays près la Cour de Toscane, duquel elle passa ensuite à MM. Orlandini-Zuccagni et Mibelli pour revenir enfin au gouvernement. On y installa alors une ferme, et des colons et des pêcheurs avec leurs familles, ainsi que les agents de l'administration, y fixèrent leur demeure.

L'île de Pianosa se trouve exposée à tous les vents; les pluies y sont en général abondantes pendant l'hiver, et depuis juin jusqu'à septembre la température se maintient entre les 24-34 degrés centigrades.

L'île n'a aucun cours d'eau ni durable ni temporaire, et aux besoins des personnes, des animaux et des cultures on pourvoit au moyen de puits et de citernes. Il n'y a dans l'île aucune source, mais les puits sont abondants, puisqu'on en compte 21, dont 15 dans les terrains de la Colonie pénale et 6 dans la partie réservée à la population libre, c'est-à-dire aux fonctionnaires et aux agents de la Colonie. Les puits, avec une circonférence en moyenne de 5.50 mètres, ont une profondeur de 15 mètres et l'eau s'élève ordinairement à la hauteur de 70 centimètres. L'eau a généralement un goût légèrement saumâtre, ce qui la rend un peu pesante.

Dans le mois d'avril 1858 on décida d'y établir à titre d'essai une Colonie de jeunes délinquants, qui commencèrent à y être envoyés du pénitencier des *Murate*, à Florence, au mois de mai suivant. Mais comme ils ne pouvaient suffire à tout le travail, vers la fin de la même année on y envoya aussi des condamnés adultes et on publia un règlement spécial pour la Colonie.

En 1859 les colons étaient déjà 110 et au milieu de 1860 ils étaient arrivés au nombre de 160. Mais après la publication du règlement général pour les maisons de peine du 13 janvier 1862, la Colonie de Pianosa fut organisée sur de nouvelles bases, et en 1863 elle fut définitivement

destinée aux condamnés aux peines correctionnelles et criminelles (excepté les travaux forcés), qui dans la première moitié de la peine avaient donné preuve de repentir et de bonne conduite. Le séjour de ces condamnés dans la Colonie devait toujours être considéré comme provisoire, subordonné à la condition absolue d'une conduite irréprochable, sinon le retour à l'état de réclusion en cas d'infractions disciplinaires.

Au commencement de l'année 1875, d'où partent les notices que nous avons recueillies, les terrains défrichés n'étaient que de 279.83 hectares, mais les travaux successifs les ont chaque année augmentés dans la proportion suivante :

Au 31 décembre 1874	hectares	279. 8300
Dans l'année 1875	»	3. 2300
» 1876	»	5. 6000
» 1877	»	4. 5000
» 1878	»	4. 9000
» 1879	»	3. 4000
» 1880	»	3. 9000
» 1881	»	3. 9000
» 1882	»	4. 2600
» 1883	»	2. 0100
» 1884, 1 ^{er} semestre (1) »		1. 8400
» 1884-85	»	1. 0500

Total au 30 juin 1885, hectares 318. 4200

Les défrichements qu'on a faits dans les deux dernières années ont la profondeur d'un mètre, et cela dans le but de convertir le terrain en vignobles aussitôt qu'on aura achevé les travaux nécessaires pour le déblaiement des pierres et l'aplanissement du terrain.

La superficie cultivée était à la fin de 1874 de 279.63 hectares et avec les travaux des années suivantes elle est arrivée à 311.84 hectares, dans les proportions indiquées par le tableau ci-après :

(1) Une loi de l'année 1884 établit la durée de l'année financière du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Ainsi les notices de 1884 regardent seulement le 1^{er} semestre de la même année.

ANNÉES	SUPERFICIE CULTIVÉE			Total
	Champs	Vignobles	Jardins potagers et fruitiers	
Au 31 décembre 1874 hect.	212. 4000	62. 2300	5. 0000	279. 6300
» 1875 »	2. 3000	1. 2000	..	3. 5000
» 1876 »	1. 9000	1. 5000	0. 2300	3. 6300
» 1877 »	..	1. 3000	..	1. 3000
» 1878 »	3. 4800	3. 4800
» 1879 »	3. 4000	2. 2000	..	5. 6000
» 1880 »	..	2. 5000	..	2. 5000
» 1881 »	1. 0000	2. 9000	..	3. 9000
» 1882 »	0. 0200	3. 7400	0. 5000	4. 2600
» 1883 »	..	2. 0100	..	2. 0100
» 1884 1 ^{er} semestre . »	..	0. 3300	..	1. 3300
» 1884-85 »	..	1. 7000	..	1. 7000
Total au 1 ^{er} juillet 1885 : hect.	224. 5000	81. 6100	5. 7300	312. 8400

Jusqu'en 1883 le terrain à ensemer fut approprié au moyen de défrichements partiels de tuf calcaire à une profondeur de 50 centimètres en moyenne, le terrain pour le vignoble à la profondeur de 1.10 mètre, et le terrain destiné aux jardins potagers à une profondeur de 80 centimètres.

Dans le terrain planté de vignes en 1885, 0.70 hectare sont en plants américains (*Riparia*) et en même temps qu'eurent lieu les nouvelles cultures des deux dernières années on supprima une quantité à peu près égale de vignes dont les plants étaient excessivement vieux et improductifs, de manière que le total d'hectares, qui était de 81.61, fut réduit à environ 79.58 hectares.

Le premier bâtiment de la Colonie, une petite chapelle qu'on transforma ensuite en moulin à vapeur, a été construit en 1830, et peu après on bâtit la plupart des édifices qui forment le village destiné aux habitants libres. En 1842 on bâtit l'église, en 1850 la première caserne, de 1859 à 1864 l'établissement central, et ensuite à plusieurs reprises les fermes ou maisons de colons, une nouvelle caserne, la boulangerie, les magasins, un phare, une écurie, la buanderie, le cellier, l'abattoir, etc.

Ces bâtiments, qui en tout couvraient une superficie de 4,683 mètres carrés, pouvaient contenir environ 400 détenus avec 16 gardes et pourvoir à tous les autres services relatifs à la Colonie.

Depuis 1885 on y a ajouté plusieurs constructions nouvelles, soit :

CONSTRUCTIONS	Année dans laquelle commencent les travaux	Nombre de locaux	Superficie couverte en mètres carrés	CAPACITÉ	
				Gardes	Condamnés
ANNÉE 1876.					
Maison d'habitation pour le médecin et le comptable	1875	16	122	—	—
Boulangerie et four	»	13	550	1	10
ANNÉE 1877.					
Maison de colons <i>Il Giudice</i> et dépendances	1876	25	1,240	9	135
Palissade et édifices y annexés	1877	8	90	—	—
ANNÉE 1878.					
Magasin	»	4	340	—	—
Abattoir et cellules frigorifiques	»	3	70	—	—
Habitation pour le Gardien-Chef	»	9	200	—	—
ANNÉE 1879.					
Maison de colons <i>Cardon</i> et dépendances	1877	37	1,330	10	180
Nouvelle caserne	1878	20	750	—	—
ANNÉE 1880.					
Maison de colons <i>Il Marchese</i> et dépendances	1877	17	395	4	55
Nouvelle buanderie	1879	16	480	—	20
Habitation pour le chef des écuries	1880	5	75	—	—
ANNÉE 1883.					
Nouveau cellier	1880	4	1,200	—	—

On a ainsi à présent 34 bâtiments, dont 17 groupés près du port forment le petit village, tandis que les autres se trouvent sur les différents points de la Colonie pénale, dont les terrains sont séparés par un

mur de la partie destinée à la population libre, c'est-à-dire aux fonctionnaires de l'administration et au personnel technique et de service.

Tous ces bâtiments couvrent une superficie de 15,525 mètres carrés.

Depuis 1880 on n'a commencé aucune nouvelle construction et on s'est borné à améliorer les bâtiments existants; seulement dans ces derniers temps on a commencé la construction d'une nouvelle citerne et d'un nouveau local pour le moulin.

Les constructions destinées aux condamnés, sont: l'établissement central, qui comprend les bureaux de la direction, l'infirmerie, les ateliers, les cellules de punition, etc. et qui peut contenir 400 détenus, les maisons de colons et leurs dépendances, qui peuvent en contenir 400 autres environ, c'est-à-dire 800 en tout, avec les gardes et le personnel de service nécessaire.

Pour la construction de ces édifices et d'une grande quantité de murs mitoyens on a exploité dans l'île plusieurs carrières de tuf, soit un total de 54,500 mètres cubes, c'est-à-dire :

jusqu'au 31 décembre dans l'année	1874	mètres	cubes	16,000
1875	»	»	»	7,000
» 1876	»	»	»	8,000
» 1877	»	»	»	6,000
» 1878	»	»	»	4,000
» 1879	»	»	»	6,000
» 1880	»	»	»	4,500
» 1881	»	»	»	3,000
Total mètres cubes				54,500

Le tuf est taillé à la carrière en forme de parallépipède rectangulaire et est d'une qualité excellente pour tout genre de construction.

A la fin de 1874 il y avait dans la colonie 16.800 kilomètres de routes et elles augmentèrent successivement jusqu'à 23.261 kilomètres. Les nouvelles routes construites du 1^{er} janvier 1875 jusqu'au 30 juin 1885 mesurent ainsi 6.461 kilomètres et furent achevées :

en 1875	pour kilomètres	1.400
» 1877	»	0.500
» 1879	»	2.000
» 1880	»	1.000
» 1882	»	0.570
» 1883	»	0.991
Total kilomètres		6.461
Routes existant au 31 décembre 1874		» 16.800
Total au 30 juin 1885, kilomètres		23.261

Dans le mois de novembre 1874 on occupa comme Colonie succursale de celle de Pianosa l'île de Montecristo en y envoyant une escouade de 14 condamnés.

L'île de Montecristo se trouve au sud de l'île de Pianosa, entre les degrés 42° 20' de latitude et 27° 56' de longitude, au milieu de l'étendue de mer qui baigne la côte orientale de la Corse et la côte occidentale du continent italien, près d'Orbetello. Elle aurait une figure elliptique si une des ses deux pointes, celle tournée au nord, n'était pas plus étroite et saillante que l'autre opposée au sud, de manière que la largeur la plus grande de l'île s'étend dans le sens du méridien terrestre.

L'île de Montecristo appartient administrativement à la commune de Portoferraio, d'où elle est éloignée de 49 kilomètres; le chef-lieu de la province (Livourne) se trouve à la distance de 128 kilomètres.

On ne peut pas indiquer exactement l'étendue de l'île, qui n'est qu'une montagne sauvage et rocheuse, en plusieurs points d'accès difficile; mais on sait qu'elle a un périmètre de 12 kilomètres, que le sommet s'élève à 638 mètres au-dessus du niveau de la mer, et qu'elle compte tout autour douze anses en forme de profonds ravins qui pénètrent dans la montagne. Toutefois, mesurée approximativement de bas en haut, on lui donne 600 hectares environ, dont 34 recouverts de futaie de chênes-verts et de buissons de bruyère, de fougères et de lentisques, et 9 en terrains propres à être cultivés. Ces terrains sont divisés en petites plates-bandes éparses entre les versants et les précipices de la montagne et au fond de la cale dite *Cala Maestra*, le seul lieu habité, avec situation, élévation et exposition entre elles différentes, ce qui en rend très difficile la culture.

L'île de Montecristo appartenait jadis à lord Weaston Taylor, qui l'abandonna en 1860; elle fut achetée par le gouvernement italien en 1870. Quand l'Administration de la Colonie de Pianosa en prit possession on trouva abandonnée toute culture et les bois et les maisons qui existaient à *Cala Maestra* avaient été très endommagés par les pêcheurs.

L'ancien propriétaire avait trouvé des bandes de terrain au milieu des buissons de bruyère, de romarin et de fougères et entre les chênes-verts, maintenant réduits à un petit nombre sur les points accessibles seulement aux chèvres sauvages, et il y avait planté des vignes en gradins, et dans les terrains situés près de *Cala Maestra*, où il avait son habitation, il cultivait surtout les plantes potagères, les fruits et le blé. C'était toutefois

une exploitation bien peu productive, et après 9 ans de travail (depuis 1851 à 1860) et 15 ans d'abandon complet, les conditions agricoles et la valeur des terrains de l'île étaient les suivantes :

a) Futaie en chênes-verts et bruyère ou buissons de lentisques, romarin, etc. hectares	34.0000	fr. 300.00	fr. 10,200.00
b) Terrains à ensemercer . . . »	3.3000	» 500.00	» 1,650.00
c) Vignes à souche basse . . . »	2.0000	» 2,000.00	» 4,000.00
d) Terrains pour cultures potagères »	0.7000	» 3,000.00	» 2,100.00
Total, hectares	40.0000	fr. 17,950.00
Superficie en granit et rochers. »	560.0000
Total, hectares	600.0000	fr. 17,950.00

Au commencement de 1875 on n'avait à Montecristo qu'une seule route d'une centaine de mètres, de *Cala Maestra* à l'habitation qu'on appelait le *Petit-hôtel*. Un étroit sentier escarpé menait à l'abbaye des *Camaldoulais*, construite au sommet de la montagne, à 580 mètres au-dessus du niveau de la mer, aujourd'hui en grande partie en ruines, ainsi que l'église attenante, d'où un autre sentier encore plus étroit et escarpé conduisait à la caverne dite du *Saint*, sur le versant septentrional de l'île. Deux autres sentiers partaient de l'habitation: l'un descendant vers *Cala Maestra* arrivait jusqu'au bassin où commence le cours d'eau, et l'autre montait, pour une partie de la montagne, au sud-est, en s'arrêtant à mi-côte. Cette route et ces sentiers, quoique abandonnés, existent encore.

L'eau provient d'une source qui se trouve au sommet d'un ravin étroit et escarpé situé près de l'abbaye, d'où elle descend dans un bassin construit au bas, et, au moyen de conduites en maçonnerie et de tuyaux en terre cuite, arrive à l'habitation et dans d'autres bassins pour l'irrigation du jardin potager. L'eau est d'une qualité irréprochable, provenant de gisements granitiques, et en été elle peut suffire pour l'irrigation de 30 à 40 ares de terrain.

La source se trouve à une hauteur de près de 580 mètres au-dessus [du niveau de la mer, exposée au sud-est; l'eau y est abondante et intarissable.

L'île de Montecristo, dont l'exploitation agricole n'offrait pas un profit rémunérateur, a été abandonnée en 1882, mais, pendant sept années, on a défriché et cultivé 3 autres hectares de terrains en plus des 6 déjà cultivés, dont

Terrains à ensemercer	hectares	2. 7000
» à culture potagère	»	0. 3000
		3. 0000
Total, hectares		3. 0000

Ces travaux ont été bien limités, surtout parce que le nombre des condamnés envoyés à Montecristo a été en moyenne seulement de 30, dont plusieurs n'étaient pas agriculteurs. Toutefois on avait amélioré sensiblement la condition des vignes et dans l'année 1881 on y avait planté 150 mille boutures de vigne américaine, provenant de la France et qui devait résister au *phylloxera*; mais ces vignes, qui couvraient une superficie d'environ 1 hectare, plantées dans un ancien jardin potager formé de petites plates-bandes séparées, près de *Cala Maestra*, furent complètement détruites par le *phylloxera* en 1883.

On avait dans l'île un ancien couvent et une église, mais ces deux édifices sont presque en ruines et on ne pouvait songer à les utiliser. On avait également le *Petit hôtel* jadis occupé par lord Taylor et plusieurs bâtiments groupés alentour, construits en 1851, et des maisonnettes pour les matelots ou autres services, bâties en 1852. Dans l'année 1876 on y ajouta un petit magasin pour les denrées (48 mètres carrés). La superficie couverte était ainsi de 732 mètres carrés, et dans un de ces bâtiments on pouvait convenablement loger 45 condamnés et 4 gardes, tandis que dans les autres on pouvait installer tous les services relatifs et pourvoir à tout besoin, même extraordinaire.

Durant les sept années où l'île resta occupée par la Colonie on construisit trois petites routes, ou, pour mieux dire, on améliora des sentiers escarpés qui existaient, en leur donnant une largeur de 1.55 mètre pour faciliter les communications jusqu'au couvent et aux bassins; ces routes mesurent en tout 670 mètres.

L'île de Montecristo, dans les rapports économiques, ayant toujours été considérée comme une dépendance de la Colonie de Pianosa, les autres notices y relatives se trouvent comprises dans le compte rendu général de cette dernière Colonie.

III.

En 1869 une autre Colonie dépendant de celle de Pianosa fut établie dans l'île de Gorgona, mais l'année suivante on lui laissa une complète autonomie.

La Gorgona est une petite île située dans l'archipel toscan, à 33.333 kilomètres de Livourne, commune dont elle fait partie, sur le côté droit de la ligne qui passe entre cette ville et le cap Corse, au 43° 25' 46'' de latitude (septentrion) et 7° 33' de longitude (orient).

On prétend qu'elle s'appelait anciennement l'île des marguerites et qu'elle prit le nom de Gorgona des prosélytes de St-Gorgone qui s'y étaient réfugiés. Dans l'année 999 elle passa en mains des moines de St-Benoît, qui en 1112 en furent reconnus propriétaires par la comtesse Mathilde. En 1373 Clément XI, Pontife, la donna au moines Chartreux, qui dûrent l'abandonner pour se soustraire aux vexations des pirates.

Passée au pouvoir des Médicis, on y bâtit la tour dite *Torre Nuova* qui domine le petit port, et en 1700 elle redevint la propriété des moines Chartreux; ils en firent enfin la cession au gouvernement du Grand-duc de Toscane qui l'afferma pour quelques centaines de francs par an; en 1864 on y installa les condamnés au domicile forcé et en 1869 on y organisa la Colonie succursale de celle de Pianosa.

La projection horizontale de l'île a une superficie de 213. 8200 hectares et dans les points les plus élevés elle atteint la hauteur de 259. 531 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Au moment où la colonie fut installée dans l'île de Gorgona le territoire de celle-ci était composé de :

Futaie et bois en broussailles, hectares	194. 4500
Terrains pour pâture »	1. 2000
Bois d'oliviers »	1. 5300
Arbres fruitiers »	0. 3000
Vignes »	3. 0000
Terrains à ensemercer »	2. 6000
Jardins potagers »	0. 0900
Rochers »	10. 0000
Bâtiments »	0. 6500
	213. 8200
Total, hectares	

On n'avait pas de routes; seulement plusieurs sentiers mettaient en communication, entre les rochers et les buissons, la cale principale avec la forteresse de *Torre Nuova*, l'église, l'établissement dit des *Cabanes* et la forteresse de *Torre Vecchia*. Dans les années 1870-1871 on a ébauché environ 5.434 kilomètres de routes d'une largeur moyenne de 2.50 mètres, qui ont été ensuite presque refaites dans les années suivantes.

Quatre autres routes d'une largeur moyenne de 4 mètres ont été construites dans l'année 1874 pour mettre en communication entre eux les divers bâtiments principaux qui existaient dans la Colonie. Ces 4 routes ont une longueur de 20.738 kilomètres.

Il n'y a dans l'île aucun cours d'eau, mais seulement quatre sources intarissables, dont l'une n'est pas accessible. Elles sont situées, la première au milieu de la vallée dite *Cale principale*; la seconde près de la *Tannerie*; la troisième au bas de la vallée *Siroc*; la dernière, inaccessible, dans les rochers qui regardent la mer, entre les établissements nommés *Maison de colons* et *Maison Belle-vue*.

Ces sources et trois autres moins abondantes qui se trouvent près de la basse-cour, dans le jardin potager de *Cale Siroc* et dans la vallée de la *Fournaise*, sont toutes peu éloignées des bâtiments. L'eau en est excellente, ne contenant qu'en petite proportion des principes calcaires. En outre on a près du port un puits qui a une profondeur de 6.37 mètres, une circonférence intérieure de 3.40 mètres et une hauteur moyenne d'eau de 1.60 mètres.

Les terrains défrichés mesuraient au 30 juin 1885 127.7484 hectares et le travail de défrichement a été fait dans les différentes années dans les proportions suivantes:

Au 31 décembre 1884, hectares	8.1164
Année 1875 »	7.0094
» 1876 »	6.1200
» 1877 »	9.2319
» 1878 »	3.8322
» 1879 »	14.4563
» 1880 »	24.6034
» 1881 »	17.2624
» 1882 »	10.1900
» 1883 »	14.0500
» 1884, 1 ^{er} semestre »	6.5421
» 1884-85 »	6.3343
Total au 30 juin 1885, hectares	127.7484

Les cultures exploitées sur ces terrains étaient les suivantes:

ANNÉES	Champs	Prés	Jardins potagers et fruitiers	Vignes	Oliviers	Futaie	Roseaux	Total
Au 31 décem. 1874, hect.	3.4158	..	0.2178	4.4828	8.1164
An 1875 »	..	0.5310	0.9440	5.5344	7.0094
» 1876 »	2.0000	0.0400	0.9000	3.1800	6.1200
» 1877 »	6.2721	..	0.4598	2.5000	9.2319
» 1878 »	3.2000	..	0.2722	0.3600	3.8322
» 1879 »	0.5084	8.3456	0.5223	..	3.7800	1.3000	..	14.4563
» 1880 »	0.3045	5.0014	0.6875	..	3.8400	13.7000	1.0700	24.6034
» 1881 »	0.4217	4.1311	0.4754	..	2.2342	10.0000	..	17.2624
» 1882 »	..	2.5300	1.6600	6.0000	..	10.1900
» 1883 »	1.3700	2.6800	..	10.0000	..	14.0500
» 1884, 1 ^{er} semestre, hect.	..	3.5000	1.1750	1.8671	6.5421
» 1884-85 »	..	6.2665	..	0.0678	6.3343
Total, hect.	16.1225	30.3456	7.0240	20.6721	11.5142	41.0000	1.0700	127.7484

Toutefois, comme les espèces de culture des terrains déjà défrichés et cultivés avaient successivement changé dans une mesure de 34.2966 hectares, les terrains cultivés au 30 juin 1885 étaient en réalité seulement de 93.4518 hectares.

Les édifices qui existaient au 31 décembre 1874 couvraient une superficie de 4,861.69 mètres carrés et pouvaient contenir environ 300 détenus entre les établissements dits de *Torre Nuova*, *Torre Vecchia*, *Cabanes*, *Belle-vue* et la *Maison de colons*, avec plusieurs bâtiments pour les différents services.

Depuis cette époque on a agrandi ces bâtiments en y ajoutant plusieurs

autres locaux et on a construit 17 autres petits corps de fabrique, comme il résulte du tableau ci-après :

CONSTRUCTIONS	Année dans laquelle commencent les travaux	Nombre de locaux	Superficie en mètres carrés	CAPACITÉ	
				Gardes	Condamnés
ANNÉE 1875					
Clapier	1875	6	212	4	49
Habitation à la <i>Villa Margherita</i>	»	3	108	—	—
Logis pour le gardien	»	1	16	—	—
Tour pour l'horloge	»	3	29	—	—
ANNÉE 1876.					
Etable avec dortoir au-dessus, près de l'établissement <i>Cabanes</i>	1876	2	162	—	80
Kiosque pour lieu d'aisances à <i>Cale Siroc</i>	»	1	10	—	—
Cuisine et magasin dans la <i>Maison de colons</i>	»	2	52	—	—
Maisonnette à <i>Cale Siroc</i>	»	2	46	—	—
Atelier pour les forgerons près de la <i>Tannerie</i>	»	1	55	—	—
ANNÉE 1877.					
Bâtiment non achevé à <i>Cale Siroc</i>	1877	2	78	—	—
Maisonnette à deux étages	»	2	42	—	—
Petite tour sur le poulailler	»	3	32	—	—
Logis pour le jardinier à la <i>Villa Margherita</i>	»	1	16	—	—
Maisonnette dans la rue <i>Gerra</i>	»	1	11	—	—
Boulangerie et four	»	10	217	—	—
ANNÉE 1878.					
Fournaise à chaux dans la <i>Plaine des fougères</i>	1878	2	64	—	—
ANNÉE 1879.					
Grenier à foin au <i>Cabanes</i>	1879	1	239	—	—

On avait ainsi une superficie de 6,250. 69 mètres carrés couverte par les bâtiments et la capacité de la Colonie a été portée à 400 condamnés environ.

Pour toutes les nouvelles constructions on a extrait des carrières existant dans la *Plaine des fougères* et on a fabriqué les matériaux ci-après indiqués.

ANNÉE	Chaux	Briques	Tuiles	Carreaux	Tuiles plates
1875 mètres cubes	200. 00	89. 80	8. 91	41. 70	..
1876 »	216. 15	107. 40	16. 19	46. 60	..
1877 »	168. 00	158. 40	8. 01	23. 85	..
1878 »	340. 00	100. 07	9. 00	15. 76	2. 50
1879 »	10. 94	2. 35	..
Total, mètres cubes	924. 15	466. 61	42. 11	130. 26	2. 50

On a également jusqu'à présent construit pour le service de l'eau potable et pour l'écoulement de l'eau pluviale plusieurs aqueducs et conduites en maçonnerie, qui mesurent en tout 2,467. 25 mètres linéaires, c'est-à-dire :

en 1877 mètres linéaires	880. 80
» 1878 »	31. 50
» 1879 »	38. 95
» 1880 »	507. 00
» 1881 »	522. 00
» 1882 »	487. 00

Total, mètres linéaires 2,467. 25

Pour améliorer les voies de communication on a enfin successivement construit toutes les routes nécessaires, non seulement pour le service des bâtiments qui existent sur les différents points de la Colonie, mais aussi pour l'exploitation agricole, et cela pour chaque année dans les proportions suivantes :

Année 1875 kilomètres	2. 133
» 1876 »	1. 174
» 1877 »	0. 924
» 1878 »	0. 846
» 1879 »	1. 733
» 1880 »	1. 575
» 1881 »	0. 697
» 1882 »	0. 600

Total, kilomètres 9. 682

VI.

En février 1874 on installa dans l'île de Capraia une autre Colonie, qui resta pour quelque temps sous la dépendance de celle de Gorgona et fut ensuite définitivement érigée en Colonie autonome.

L'île de Capraia, appelée *Eydore* par les Grecs, qui, selon la tradition, en furent les habitants jusqu'au IV^{ème} siècle, conquise ensuite par les Sarrasins, leur fut enlevée par Lambert Cibo en 1055. Dans le XII^{ème} siècle elle devint propriété de la famille Del Moro, qui en fit cession aux Génois en 1507.

Lors de la révolte de la Corse contre la république de Gênes en 1707, l'île de Capraia fut occupée par les Corses sous les ordres du célèbre Paoli; toutefois elle resta aux Génois après la cession de la Corse à la France, à laquelle elle fut réunie sous l'empire.

En 1814 les Anglais, qui déjà l'avaient occupée en 1796 sous les ordres de Nelson, s'en rendirent maîtres, et par le traité de 1815 on en fit la cession, avec le Duché de Gênes, à la Maison de Savoie. La forteresse de *St.-George* où est actuellement logée une partie des condamnés, fut bâtie par les Génois au XVI^{ème} siècle pour protéger le village contre les incursions des pirates.

Le couvent de *St.-Antoine*, où sont installés la direction de la Colonie, les ateliers, la cuisine, les magasins et des dortoirs pour condamnés, avec l'église attenante, furent bâtis en 1558.

Le petit village comprend 400 habitants, la plupart matelots et pêcheurs, dont les femmes travaillent à la campagne.

En 1869 on y envoya 300 *camorristes*, ensuite de la loi exceptionnelle *Pica* contre le brigandage; mais ceux-ci furent peu après transférés dans l'île d'Elbe, et en 1872 le Conseil communal de Capraia demanda qu'on y établît une Colonie pénale agricole en mettant à la disposition du Gouvernement une partie des terrains en friche dont il était propriétaire.

L'île de Capraia est de forme oblongue; elle est généralement montueuse, escarpée et d'accès difficile, hormis le côté oriental. Elle est située dans la Méditerranée, aux degrés 28° , 9', 34'', 41 de longitude et 43° , 2', 43'', 06 de latitude; sa circonférence est de 28 kilomètres et elle se trouve à la distance de 72 kilomètres de Livourne et de 192 de Gênes, province à laquelle elle appartient.

Les terrains assignés à la Colonie mesurent 780 hectares et ont une hauteur, dans les points les plus élevés, de 437 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Cette superficie, au moment où la Colonie y fut installée, comprenait :

Terrains en pâturages	hectares	0. 8384
Id. en friche	»	0. 0750
Id. boisés	»	0. 0907
Id. montueux et rochers	»	778. 9959

Total, hectares 780. 0000

Sur ces terrains les moyens de communication faisaient complètement défaut, et ces communications n'avaient lieu que par des sentiers étroits et escarpés.

Six cours d'eau peu abondants mais continuels, et trois temporaires, donnaient une quantité suffisante d'eau pour le bétail.

On avait quatre sources d'eau potable dans les vallées de l'*Aghiale*, *Portovecchio*, *Mortola* et *Teglia*, toutes accessibles sans beaucoup de difficultés et dont les trois premières pouvaient aisément être amenées, au moyen de conduites, dans des bassins ou près des habitations.

La plus abondante de ces sources est celle qui existe dans la vallée de l'*Aghiale*, où on a cinq jets d'eau suffisants pour les besoins de 200 hommes et pour l'arrosage des jardins potagers.

Il n'y a dans la Colonie aucun puits, mais dans la forteresse de *St.-George* et dans l'établissement de *St.-Antoine* on a en tout 4 citernes, dans lesquelles ou réunit l'eau pluviale des bâtiments et qui, pour une bonne partie de l'année, pourvoient aux besoins des deux établissements.

Les terrains défrichés, qui au 31 décembre 1874

n'étaient que de	hectares	2. 2637
ont successivement augmenté :		
en 1875	de	» 4. 6658
1876	»	» 8. 1967
1877	»	» 13. 0390
1878	»	» 15. 9209
1879	»	» 23. 8885
1880	»	» 46. 5959
1881	»	» 20. 5787
1882	»	» 8. 0000
1883	»	» 19. 0500
1884, 1 ^{er} semestre	»	» 4. 1900
1884-85	»	» 3. 9724

Total au 30 juin 1885, hectares 170. 3616

Tous ces terrains ont été cultivés dans le but principal d'en former des vignes, qui constituent le produit le plus rémunérateur de la Colonie ; au contraire, la culture des champs et celle des bois n'ont pas reçu un grand développement, la première surtout en raison des conditions géologiques peu favorables.

Les différentes cultures, pour chaque année, se répartissent comme suit :

Années	Champs	Prés	Jardins		Vignes	Bois	Oliviers	Sumac	Total
			Potagers	Fruitiers					
Au 31 décembre									
1874, hect.	0.5376	0.2460	0.1384	..	1.3417	2.2637
1875 »	1.1829	0.5672	0.4189	..	2.4968	4.6658
1876 »	4.0957	2.7538	1.3472	8.1967
1877 »	5.8152	..	0.5247	..	6.6991	13.0390
1878 »	5.3210	3.3781	0.5024	..	5.8152	0.9042	15.9209
1879 »	9.7480	8.0000	4.6021	1.5384	23.8885
1880 »	9.9315	1.5224	32.4691	2.6729	46.5959
1881 »	1.9602	..	1.0934	0.1384	17.3490	..	0.0377	..	20.5787
1882 »	3.0000	5.0000	8.0000
1883 »	8.0000	6.0000	1.0500	15.0500
1884, 1 ^{er} semestre »	0.9000	0.9500	0.2400	0.0600	2.0000	..	0.0400	..	4.1900
1884-85. »	0.3000	0.1500	0.0500	0.3793	0.9224	1.1500	0.4900	0.9807	4.4224
TOTAL h.	50.7921	14.8137	2.9678	0.5777	87.4492	8.6627	0.5677	0.9807	166.8116

La différence qui existe entre les terrains défrichés et ceux cultivés et qui est de 0.9206 hectare en plus pour ces derniers, provient des changements qu'on a pratiqués d'une année à l'autre dans les différentes cultures.

Dans les premiers temps les condamnés étaient tous placés dans la forteresse de *St-George* et dans l'ancien couvent de *St-Antoine*, qui pouvaient en contenir 150. En 1875 on commença la construction d'une ferme ou maison de colons sur les terrains à cultiver et on l'agrandit successivement. Au fur et à mesure que les besoins de la Colonie augmentaient

on procéda à la construction de plusieurs autres édifices, comme on peut le voir par le tableau suivant :

CONSTRUCTIONS	Année dans laquelle commencèrent les travaux	Nombre de locaux	Superficie couverte en mètres carrés	CAPACITÉ	
				Gardes	Condamnés
ANNÉE 1876.					
Maisons de colons dans la vallée <i>Aghiale</i>	1875	5	118	3	48
Boulangerie et ateliers	1876	6	1126	—	—
Fournaise, à présent abandonnée.	1875	1	30	—	—
ANNÉE 1877.					
Bergerie	1876	2	80	—	—
ANNÉE 1878.					
Tour pour dépôt de la poudre .	1878	1	3	—	—
ANNÉE 1880.					
Grand réservoir pour eau	1879	1	50	—	—
ANNÉE 1881.					
Bureaux de la direction	1880	4	105	—	—
Etable avec grenier à foin	1880	5	109	2	13
Poulailler	1881	4	119	—	—
Dortoirs à <i>St-Léonard</i>	1881	3	75	3	38
Cellier avec dortoir au-dessus à <i>Portovecchio</i>	1881	2	288	4	50
ANNÉE 1883.					
Agrandissement de l'établissement de <i>Aghiale</i>	1882	3	266	6	60
ANNÉE 1884, 1 ^{er} semestre.					
Nouvelle bergerie	1884	2	416	4	48
ANNÉE 1884-85.					
Caserne pour les Gardes à <i>Portovecchio</i>	1885	5	64	8	—

Entre les anciens et les nouveaux édifices on avait ainsi en tout au 30 juin 1885, des locaux qui couvraient une superficie de 8,048. 86 mètres carrés, pouvant loger 40 gardes et 400 condamnés et suffisant à tous les besoins relatifs.

Pour ces constructions on a exploité plusieurs carrières de pierre dans la vallée de l'*Aghiale*, mais ces carrières, dont on a extrait 3,021 mètres cubes de pierre, ne pourraient pas être utilement exploitées dans le but d'en faire une industrie rémunératrice, vu les grandes difficultés de transport.

Les quantités de pierre extraite furent :

au 31 décembre	1874.	. . .	de mètres cubes	150
dans l'année	1875		»	274
»	»		»	326
»	1877		»	312
»	1878		»	190
»	1879		»	148
»	1880		»	43
»	1881		»	194
»	1882		»	184
»	1883		»	197
»	1884, 1 ^{er} semestre		»	80
»	1884-85		»	118

Total au 30 juin 1885, mètres cubes 2,216

Pour le service de l'irrigation et des bâtiments élevés dans la Colonie on a construit plusieurs conduites et aqueducs en maçonnerie qui mesurent en tout 4.266 kilomètres. Ce travail a été fait dans les années ci-après indiquées :

au 31 décembre	1874	kilomètres	0.080
dans l'année	1875	»	0.285
»	1876	»	0.560
»	1877	»	0.720
»	1878	»	0.432
»	1879	»	0.642
»	1880	»	0.594
»	1881	»	0.362
»	1884, 1 ^{er} semestre	»	0.196
»	1884-85	»	0.395

Total au 30 juin 1885, kilomètres 4.266

Dans les vallées de l'*Aghiale* et de *Portovecchio* on a également construit plusieurs routes, les premières d'une largeur de 3.05 mètres et les autres de 4.50, pour mettre en communication les différents bâtiments et pour les services agricoles de la Colonie. Le réseau pour la vallée de l'*Aghiale* est presque achevé, mais il n'est que commencé pour la vallée de *Portovecchio* et il doit être continué par la vallée de la *Mortola* jusqu'à la vallée de la *Teglia* pour un trait de 16 kilomètres environ.

Ces routes, dont la construction fut commencée en 1875, ont déjà atteint la longueur de 9.248 kilomètres, c'est-à-dire :

	DANS LA VALLÉE		TOTAL
	<i>Aghiale</i>	<i>Portovecchio</i>	
Dans l'année 1875 kilomètres	0.384	..	0.384
» 1876	0.269	..	0.269
» 1877	1.000	..	1.000
» 1878	0.340	..	0.340
» 1879	0.412	..	0.412
» 1880	0.324	..	0.324
» 1881	0.287	0.849	1.136
» 1882	2.300	..	2.300
» 1883	0.789	..	0.789
» 1884, 1 ^{er} semestre	1.500	..	1.500
» 1884-85	..	0.794	0.794
Total au 30 juin 1885, kilomètres	7.605	1.643	9.248

V.

La Colonie pénale pour les condamnés aux travaux forcés a été organisée en Sardaigne, dans une vaste étendue de terrain qu'on appelle Castiadas, à 68 kilomètres de Cagliari et 31 environ de la commune de Muravera, dont elle fait partie.

La propriété, qui est située entre les degrés 19° 15' de latitude et 27° 15' de longitude à l'orient de la Sardaigne, mesure 6,523. 0458 hectares et est bornée à l'orient par la mer Méditerranée depuis le port de *Calapira* jusqu'au mont *Turno*, de ce point jusqu'à *Piscina Mendula*, du côté de l'occident, par les propriétés de la commune de Villagrande, par un branche de la chaîne de montagne des *Sette fratelli* et par les terres de la commune de Villaputzu au nord, et enfin par les terrains de la commune de Villasilimus au midi.

La Colonie, de forme oblongue et peu régulière, faisait anciennement partie du marquisat de Quirra et sur ses terrains on avait plus tard accordé des droits de pâturage aux habitants des communes limitrophes, droits rachetés ensuite d'une loi qui ordonnait la division, entre l'Etat et les communes, des terrains assujettis à la servitude de pâturage, qu'on appelle en Sardaigne terrains *ademprivili*.

La localité fut choisie en 1873 par une Commission dont faisait partie un inspecteur supérieur du Ministère de l'intérieur et un inspecteur du Ministère de l'agriculture de l'industrie et du commerce; en avril 1875 une autre Commission composée de plusieurs fonctionnaires déterminait la localité où devait être installé l'établissement central de la Colonie, et le 11 août de la même année, un détachement de trente forçats partait du Bagne pénal de Cagliari pour Castiadas avec une escorte de 4 gardiens et sous les ordres de l'inspecteur général du Ministère de l'intérieur, M. le commandeur Cicognani, chargé de surveiller l'établissement et l'organisation de la nouvelle Colonie.

Le même jour les condamnés et leur escorte débarquaient à *Calapira* et le fonctionnaire susdit prenait possession des terrains de la Colonie sur lesquels il n'y avait aucun vestige d'habitations, mais seulement des ruines d'anciens bâtiments et quelques rares cabanes en broussailles, abandonnées par les bergers qui jadis conduisaient au pâturage leur bétail sur les terres de Castiadas.

Faute principalement de toute culture, ces terrains étaient en plusieurs points marécageux et les fièvres y dominaient à cause de la *malaria*.

Les terrains de la Colonie partent d'une hauteur de 2 mètres environ pour arriver jusqu'à 163 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Au moment de l'occupation, tous les terrains étaient complètement incultes; on avait 5,294. 9731 hectares en pâturages et 1,226. 0727 hectares en bois de chênes. Les pâturages recouverts de broussailles se trouvaient au centre, sur la pente des montagnes, et les bois dans la partie la plus élevée.

Plusieurs marais existaient dans la partie la plus basse de la Colonie, mais on ne peut en indiquer l'extension, qui varie selon l'abondance des pluies.

La propriété n'avait aucune route, mais seulement des sentiers dont la trace était presque effacée. Une route pour les chars, d'une largeur de 2 mètres, qui du Sarrabus conduit à la commune de Villasilimus, marque du côté d'orient les bornes de la Colonie dans le sens de sa plus grande longueur du nord au midi.

Plusieurs cours d'eau traversent la propriété, dont six intarissables, c'est-à-dire le *Gutturum Frascu*, *Bacu sa figu*, *Stauli Mannu*, *Sarmentus*, *Canali homus*, *Minimini*, et quelques-uns temporaires, comme le *Flumini Perdosu*, le *Bacu de Sconcia* et plusieurs autres de moindre importance.

Six sources d'eau potable et accessibles aux chars se trouvaient dans les localités appelées *Sitò*, *Masone Murtas*, *Piscina Mendula*, *Sabadi*, *Masone Pradu* et *Ortedusu*. Excepté pour la première et la dernière de ces sources, l'eau qu'elles fournissent n'est pas susceptible d'être amenée dans des aqueducs, ni d'être conduite ailleurs au moyen de tuyaux.

La distance qui sépare ces sources des habitations qu'on a ensuite bâties dans la Colonie est :

Pour la source de <i>Sitò</i>	de mètres	2,500
» <i>Masone Murtas</i>	»	1,200
» <i>Piscina Mendula</i>	»	180
» <i>Masone Pradu</i>	»	150
» <i>Ortedusu</i>	»	70
» <i>Sabadi</i>	»	60

Dans les premiers temps de l'installation de la Colonie on creusa des puits en plusieurs endroits, et trois d'entre eux, qui donnent de l'eau assez bonne, se trouvent à présent près des maisons de colons de la *Marine*, de *St.-Pierre* et de *Masone Pradu*. Ces puits ont, les deux premiers, un périmètre de 2.50 mètres, le dernier de 3 mètres; la profondeur en est d'environ 4 mètres et l'eau s'élève en moyenne de 1.80 mètre dans le premier, de 1.50 mètre dans le second et de 1.20 mètre dans le dernier.

Le défrichement des terrains commença la première année de l'occupation de la Colonie et continua activement dans les années suivantes; seulement, en 1881 et pendant les dernières années, le travail fut bien limité, une grande quantité de condamnés ayant dû être employés à arracher les racines des champs défrichés dans les années précédentes, ou occupés à différents autres travaux urgents.

La superficie défrichée a été :

dans l'année	de hectares	
1875	51.5000	
» 1876	70.5000	
» 1877	193.5000	
» 1878	165.0000	
» 1879	132.7200	
» 1880	110.6600	
» 1881	33.5000	
» 1882	161.2300	
» 1883	128.3800	
» 1884, 1 ^{er} semestre	0.2000	
» 1884-85	52.5000	

Total au 30 juin 1885, hectares 1,099.6900

A cette dernière époque on avait déjà cultivé 939.9100 hectares de terrains selon le tableau suivant :

ANNÉES	SUPERFICIE CULTIVÉE					Total
	Champs	Vignes	Jardins		Oliviers	
			potagers	fruitiers		
1875 hect.	51.5000	51.5000
1876 »	56.0000	0.5000	56.5000
1877 »	132.5000	0.5000	133.0000
1878 »	89.5000	3.0000	92.5000
1879 »	95.0000	0.7200	2.0000	97.7200
1880 »	79.0000	0.6600	2.0000	81.6600
1881 »	33.5000	1.2000	1.5000	0.5000	36.7000
1882 »	145.8000	11.9700	3.4600	161.2300
1883 »	101.0900	22.4900	4.8000	128.3800
1884 »	31.5700	7.9600	3.0000	42.5300
1885, 1 ^{er} semes. »	52.5000	5.6900	58.1900
Total au 30 juin 1885, . . . hect.	867.9600	53.6900	7.9600	5.5000	4.8000	939.9100

En outre, depuis le 1^{er} janvier 1884 au 30 juin 1885 on avait creusé 4,200 trous pour la plantation de 3,000 pins sur la plage de *Sinzias* et de 1,200 peupliers en deux rangées le long du canal de *Sitò*.

Pour loger provisoirement les condamnés, les gardes et les fonctionnaires de l'Administration, on construisit dans les années 1875 et 1876 plusieurs baraques mobiles en bois qui, dans les premiers temps, étaient, selon les besoins, transportées sur les lieux où les travaux se développaient.

Voici la destination et la superficie de ces constructions provisoires :

	1875			1876			TOTAL			
	Nombre	Capacité	Superficie en mètres carrés	Nombre	Capacité	Superficie en mètres carrés	Nombre	Capacité	Superficie en mètres carrés	
Baraques pour	Employés	1	4	43	1	1	16	2	5	59
	Gardes	1	3	12	6	29	110	7	32	122
	Condamnés	3	96	245	4	60	113	7	156	358
TOTAL	5	103	300	11	90	239	16	193	539	

Les constructions définitives commencèrent immédiatement, malgré le petit nombre de condamnés maçons et autres ouvriers dont on pouvait disposer, et les bâtiments étaient achevés pour les différentes années les suivants :

CONSTRUCTIONS	Année dans laquelle commencèrent les travaux	Nombre de locaux	Superficie couverte en mètres carrés	CAPACITÉ	
				Gardes	Condamnés
ANNÉE 1876					
Maison de colons à <i>Sabadi</i>	1876	3	48	3	16
» pour employés	»	8	256	—	—
» de colons à la <i>Marine</i> , avec magasin	»	3	190	2	10
ANNÉE 1877					
Etable pour cent animaux (Bœufs et vaches)	1876	3	412	2	8
Buanderie	1877	3	343	—	—

CONSTRUCTIONS	Année dans laquelle commencent les travaux	Nombre de locaux	Superficie couverte en mètres carrés	CAPACITÉ	
				Gardes	Condamnés
ANNÉE 1878					
Caserne militaire	1877	13	1,042	100	—
ANNÉE 1879					
Caserne pour Gardes	1877	14	1,012	100	—
Hôpital	>	14	995	25	125
Hôtellerie, restaurant, etc. avec cellier au-dessous	1878	14	288	—	—
ANNÉE 1880					
Etablissement central	1875	30	4,302	—	700
Quatre maisons pour les employés	1877	38	1,512	—	—
ANNÉE 1881					
Vestiaire, avec cellier au-dessus	1880	2	400	—	—
Ateliers pour les menuisiers et les forgerons	>	4	396	—	—
Ecurie et remise	1881	2	60	—	—
Maison de colons à <i>Ortedusu</i> . .	>	3	126	4	30
Etable pour 20 bœufs à <i>St-Pierre</i>	>	2	81	—	—
Maison pour les gardes détachés à <i>Piscina Mendula</i>	>	2	14	4	—
ANNÉE 1882					
Hangar pour le troupeau et fromagerie	1876	6	876	2	8
Chapelle dans le cimetière . . .	1877	1	20	—	—
Palais pour la direction	1881	10	504	—	—
Cellules de punition	>	25	360	—	—
Buanderie succursale à la <i>Marine</i>	1882	1	54	—	—
Etable pour bœufs à <i>Masone Pradu</i>	>	1	174	—	—
ANNÉE 1883					
Magasin pour outils ruraux à <i>Masone Pradu</i>	1883	4	174	—	—

Durant ce laps de temps on construisit également 1071 mètres linéaires de murs autour du cimetière, des préaux pour les condamnés, des jardins potagers, etc., et un aqueduc avec deux réservoirs en maçonnerie et tuyaux en terre cuite pour un parcours de 2,001 mètres linéaires.

On avait ainsi au 30 juin 1885, entre les constructions provisoires et les constructions définitives, 30 bâtiments couvrant une superficie de 14,208 mètres carrés et pouvant loger 274 soldats et gardes et 1,054 condamnés, avec le personnel supérieur relatif, et suffisants pour pourvoir à tous les besoins de la Colonie.

Pour toutes ces constructions on a exploité deux carrières de granit dans les localités dites *Praidis* et *St-Ange*, dont on a extrait tout le matériel employé pour les murs et 5,710. 20 mètres carrés en dalles, parapets, garde-fous, etc. On a également extrait d'une carrière ouverte en 1876 près de *Santa Giusta* 7,906 mètres cubes de pierre calcaire pour chaux.

Un des plus importants travaux faits dans la Colonie de Castiadas a été la construction de plusieurs canaux et conduits pour l'écoulement des eaux. En 1880 et 1881 on creusa le grand canal d'assainissement de *Canali Homus* qui a une longueur de 380 mètres; en 1883 on construisit plusieurs fossés et conduits d'écoulement, dans la plaine de *Sitò*, d'une longueur de 796 mètres, et un grand canal, pour recueillir les eaux des localités dites *Masone Murtas* et *Praidis*, d'une étendue de 1,180 mètres; enfin dans l'année 1884 et 1^{er} semestre 1885 on commença, pour une longueur de 5,150 mètres, la construction d'un canal pour recevoir les eaux de la plaine de *Sitò*, pour dessécher les marais de *Gennaspina* et pour recueillir les eaux des deux petits torrents *Bacu sa figu* et *Gutturu frascu*.

Dans l'année 1882 on acheva aussi le grand égout qui va de l'établissement central au jardin potager, pour un parcours de 751 mètres.

Nous avons noté qu'à l'époque où la Colonie fut occupée elle n'était traversée par aucune route; dans le but de mettre en communication les différents points de la propriété, on construisit dans les années 1876-1877 une route, d'une longueur de 3. 605 kilomètres, entre l'établissement central du *Praidis* et la maison de colons de *St-Pierre*, et dans les années 1880-1881 on continua la même route depuis *St-Pierre* jusqu'à la maison de colons de la *Marine* pour 1 k., 750 — Dans les années 1878-1879 on avait déjà construit la route principale qui devait relier l'établissement central au point extrême de la Colonie, à *Piscina Mendula*, et qui a une étendue de 6. 550 kilomètres et dans les années suivantes (1881-1882) on fit réparer par les condamnés le tronçon de la vieille route qui de *Piscina Mendula* conduit à la route nationale Muravera-Cagliari, près de *St-Priamo*. Enfin en 1881 une route de 2. 300 kilomètres fut construite entre l'établissement central et la maison de colons d'*Ortedusu* et dans l'année 1883 une autre

route partant du même endroit et longeant l'aqueduc qui se trouve dans la direction de la source *Bacu sa figu*, sur un parcours de 1 k., 350.

Toutes ces routes, d'une largeur moyenne de 4.50 mètres, ont une étendue de 17.555 kilomètres.

VI.

Nous avons donné les détails les plus intéressants sur l'état matériel des Colonies des îles de Pianosa et Montecristo, Gorgona et Capraia et de la Colonie de Castiadas; nous allons à présent exposer les notices qui regardent le mouvement des condamnés, les dépenses qu'elles ont occasionnées et les résultats économiques obtenus par leur exploitation.

Les chiffres relatifs aux trois premières Colonies ont été tenus séparés de ceux relatifs à la Colonie de Castiadas, en raison des différentes espèces de peines qu'expient les condamnés qui y sont destinés, de la différente proportion des salaires et des gratifications qui leur sont accordées et de la différente nature des travaux dans lesquels ils sont employés.

Le personnel supérieur, de garde, technique et de service des trois colonies était le suivant:

PERSONNEL	COLONIES			TOTAL
	Pianosa	Gorgona	Capraia	
Administratif {				
Directeur	1	1	1	3
Comptables	2	2	2	6
Commis	4	1	2	7
Religieux				
Aumônier	1	1	1	3
Sanitaire				
Médecin	1	1	1	3
Des gardes				
Chef	1	1	1	3
Sous-chefs	2	..	4	6
Gardes	38	24	22	84
Agronome	1	..	1	2
Technique				
Contre-maitres {				
aux fabriques	1	3	1	8
au cellier et aux magasins	1			
aux étables, à l'écurie et à la boucherie	1			
berger	1			
Patron de barques	2			
Matelots	3	3

D'après le tableau suivant on peut voir le nombre moyen des condamnés présents chaque année dans les trois premières Colonies et leur occupation.

Années	Occupés aux travaux				Sans travail			Total	Occupés aux travaux				Sans travail			Total
	agricoles	industriels	des services intérieurs	Total	punition	maladie	fêtes ou autres causes		agricoles	industriels	des services intérieurs	Total	punition	maladie	fêtes ou autres causes	
Colonie de Pianosa et Montecristo																
1875	358	47	50	455	7	3	93	558	210	24	19	253	2	7	43	305
1876	387	49	49	485	7	4	93	589	266	32	25	323	4	6	51	384
1877	437	61	44	542	6	7	111	666	257	26	25	308	2	2	66	378
1878	373	53	40	466	4	7	93	570	217	24	42	283	4	1	64	352
1879	488	73	46	607	4	8	128	747	228	23	43	294	6	1	80	381
1880	494	68	45	607	4	8	127	746	242	21	40	303	6	2	63	374
1881	433	62	41	536	3	7	149	695	197	32	55	284	2	3	62	351
1882	340	51	59	450	1	7	113	571	201	25	45	271	6	3	67	347
1883	344	42	34	420	1	7	112	540	184	21	30	235	3	5	57	300
1884, 1 ^{er} sem.	345	50	35	430	1	5	112	548	141	20	24	185	2	5	41	233
1884-85	239	44	51	334	2	5	78	419	99	15	22	136	1	5	27	169
Moyenne . . .	387	54	47	488	4	6	109	607	208	24	34	266	4	4	55	329
Colonie de Capraia																
1875	90	12	19	121	2	1	22	146	658	83	88	829	11	11	158	1,009
1876	119	11	20	150	4	1	27	182	772	92	94	958	15	11	171	1,155
1877	125	13	18	156	2	1	33	192	819	100	87	1,006	10	10	210	1,236
1878	110	12	20	142	2	1	27	172	700	89	102	891	10	9	184	1,094
1879	111	12	29	152	2	3	33	190	827	108	118	1,053	12	12	241	1,318
1880	111	14	27	152	6	4	34	196	847	103	112	1,062	16	14	224	1,316
1881	150	18	25	193	6	5	43	247	780	112	121	1,013	11	15	254	1,293
1882	200	23	26	249	6	6	50	311	741	99	130	970	13	16	230	1,229
1883	197	26	28	251	6	4	48	309	725	89	92	906	10	16	217	1,149
1884, 1 ^{er} sem.	186	35	36	257	1	3	39	300	672	105	95	872	4	13	192	1,081
1884-85	182	31	32	245	2	2	40	289	520	90	105	715	5	12	145	877
Moyenne . . .	142	18	25	185	4	3	35	227	737	96	106	939	12	13	199	1,163
Pour les trois Colonies																

Comme on peut le voir par ces chiffres, le nombre des détenus, augmenté successivement dans les Colonies de Pianosa et Gorgona jusqu'à l'année 1879, a commencé à diminuer progressivement dans les années suivantes, es travaux extraordinaires qui occupaient le plus grand nombre de condamnés ayant été achevés dans ces Colonies, tandis que dans celle de Capraia le nombre des détenus a toujours augmenté en proportion du développement des cultures agricoles et des exploitations relatives.

Les condamnés occupés aux divers travaux représentent le 81 % de la population des Colonies ; les oisifs le 17 % ; les malades et les punis le 2 %.

Le total des journées de présence a été dans les trois Colonies de 4,456,992 dont : 3,594,649-avec travail ; 42,575 sans travail pour punition ; 49,606 sans travail pour maladies ; 770,162 sans travail pour autres causes ; c'est-à-dire pour chaque année dans les proportions que voici :

ANNÉES	Colonie de Pianosa et Montecristo					Colonie de Gorgona				
	Journées de					Journées de				
	Travail	Punition	Maladie	Oisiveté	TOTAUX	Travail	Punition	Maladie	Oisiveté	TOTAUX
1875	166,203	2,575	1,125	33,905	203,808	92,241	891	2,411	15,032	110,575
1876	177,197	2,615	1,535	33,740	215,087	118,036	1,321	2,256	18,562	140,175
1877	197,995	2,043	2,405	40,567	243,010	112,444	674	828	24,065	138,011
1878	170,261	1,349	2,581	33,895	208,086	103,593	1,610	520	22,794	128,517
1879	221,732	1,573	3,024	46,523	272,852	111,415	2,167	500	25,087	139,169
1880	221,619	1,327	2,848	46,545	272,339	110,738	2,401	851	22,679	136,669
1881	195,514	1,174	2,390	54,641	253,719	101,577	892	1,267	24,526	128,262
1882	164,394	453	2,470	40,922	208,239	99,048	2,160	1,090	24,514	126,812
1883	153,366	528	2,394	40,933	197,221	85,469	927	1,933	21,263	109,592
1884,										
1 ^{er} semestre	78,282	227	981	20,168	99,658	33,802	401	852	7,357	42,412
1884-85	122,070	708	1,824	28,378	152,980	49,768	469	1,865	9,682	61,787
				(1)						(2)
TOTAL .	1,868,633	14,572	23,577	420,217	2,326,999	1,018,131	13,913	14,373	215,561	1,261,978
				(3)						(3)

(1) Le nombre des journées a été effectivement de 463,617, y comprises 15,637 journées de condamnés atteints de maladies chroniques envoyés temporairement dans la Colonie.

(2) En réalité, le nombre des journées fut de 86,570, y comprises 25,786 journées condamnés transférés provisoirement de la Colonie de Pianosa dans celle de Gorgona.

(3) Pour les raisons indiquées au (1) et (2) le total des journées de présence a été de 2,342,636 à Pianosa et de 1,287,786 à Gorgona.

ANNÉES	Colonie de Capraia					Pour les trois Colonies				
	Journées de					Journées de				
	Travail	Punition	Maladie	Oisiveté	TOTAUX	Travail	Punition	Maladie	Oisiveté	TOTAUX
1875	44,049	898	347	7,868	53,162	302,493	4,364	3,883	56,805	367,545
1876	54,716	1,667	580	9,695	66,658	349,949	5,603	4,371	61,997	421,920
1877	57,105	630	131	10,191	68,057	367,544	3,347	3,364	74,823	449,078
1878	51,762	588	404	10,106	62,860	325,616	3,547	3,505	66,795	399,463
1879	55,572	678	1,234	11,924	69,408	388,719	4,418	4,758	83,534	481,429
1880	55,469	2,091	1,597	12,450	71,607	387,826	5,819	5,296	81,674	480,615
1881	70,563	2,157	2,094	15,270	90,084	367,654	4,223	5,751	94,437	472,065
1882	90,838	2,178	2,354	18,033	113,403	354,280	4,791	5,914	83,469	448,454
1883	91,599	2,129	1,480	17,522	112,730	330,434	3,584	5,807	79,718	419,543
1884,										
1 ^{er} sem.	46,799	459	585	6,880	54,723	158,883	1,087	2,418	34,405	196,793
1884-85	89,413	615	850	14,445	105,323	261,251	1,792	4,539	52,505	320,087
TOTAL .	707,885	14,090	11,656	134,384	868,015	3,594,649	42,575	49,606	770,162	4,456,992
									(1)	

Les salaires gagnés par les condamnés par rapport aux journées de travail furent dans les différentes années les suivants :

ANNÉES	Colonie de Pianosa et de Montecristo							
	Journées de travail				Salaires pour les travaux			
	Agricole	Industriel	Des services intérieurs	TOTAL	Agricoles	Industriels	Des services intérieurs	TOTAL
1875	130,555	17,366	18,282	166,203	87,596.95	10,598.80	10,790.15	108,985.90
1876	141,250	17,856	18,091	177,197	105,972.64	12,554.81	11,449.69	129,977.14
1877	159,501	22,383	16,111	197,995	115,042.71	13,522.91	9,368.25	137,933.87
1878	136,300	19,386	14,575	170,261	93,475.37	13,343.52	8,603.25	115,422.14
1879	178,256	26,746	16,730	221,732	125,816.45	17,402.92	9,749.45	152,968.82
1880	180,516	24,763	16,340	221,619	129,726.61	16,875.83	8,287.30	156,037.39
1881	158,196	22,686	14,632	195,514	114,032.71	16,000.00	9,434.95	138,320.01
1882	124,030	18,444	21,920	164,394	89,566.93	9,228.27	14,524.81	113,320.01
1883	125,784	15,469	12,113	153,366	84,011.00	13,079.85	7,355.45	104,446.30
1884,								
1 ^{er} sem.	62,828	9,259	6,195	78,282	44,144.16	7,712.65	3,785.87	55,642.68
1884-85	87,072	16,146	18,852	122,070	61,651.51	13,755.60	12,267.10	87,674.21
TOTAL	1,484,388	210,504	173,841	1,868,633	1,051,037.04	144,075.16	105,616.27	1,300,728.47

(1) Pour les raisons indiquées au (1) et (2), pag. 362, le total des journées de présence a été de 4,498,415 en tout.

ANNÉES	Journées de travail				Salaires pour les travaux			
	Agricole	Industriel	Des services intérieurs	TOTAL	Agricoles	Industriels	Des services intérieurs	TOTAL
Colonie de Gorgona								
1875	76,740	8,676	6,825	92,241	62,958.13	6,988.31	5,305.54	75,251.98
1876	97,265	11,583	9,188	118,036	81,229.52	8,837.21	7,346.25	97,412.98
1877	93,710	9,481	9,253	112,444	71,847.50	13,232.40	8,318.80	93,398.70
1878	79,299	8,764	15,530	103,593	66,192.91	7,145.15	12,665.25	86,003.31
1879	87,336	8,504	15,575	111,415	69,529.94	7,078.49	13,344.46	89,952.89
1880	88,214	7,884	14,640	110,738	70,037.08	6,663.55	13,151.55	89,852.18
1881	71,854	9,487	20,236	101,577	57,798.96	8,163.32	17,614.29	83,576.57
1882	73,398	9,114	16,536	99,048	58,986.67	7,544.13	14,212.66	80,743.46
1883	67,005	7,542	10,922	85,469	54,754.26	7,313.98	8,802.67	70,870.91
1884 1 ^{er} sem.	25,715	3,603	4,484	33,802	21,338.35	3,095.80	3,624.75	28,058.90
1884-85	35,982	5,551	8,235	49,768	28,904.97	4,337.59	6,500.21	39,742.77
TOTAL .	796,518	90,189	131,424	1,018,131	643,578.29	80,399.93	110,886.43	834,864.65
Colonie de Capraia								
1875	32,755	4,326	6,968	44,049	26,809.80	3,926.65	6,968.00	37,704.45
1876	43,544	4,011	7,161	54,716	36,861.46	3,528.76	5,935.01	46,325.23
1877	45,559	4,775	6,771	57,105	37,823.42	5,083.80	5,700.85	48,608.07
1878	40,129	4,489	7,144	51,762	33,718.77	3,976.84	6,055.55	43,751.16
1879	41,463	4,595	9,514	55,572	34,297.33	3,799.97	8,366.19	46,463.49
1880	41,635	5,045	8,789	55,469	31,050.25	4,154.38	7,295.94	42,500.57
1881	54,585	6,508	9,470	70,563	38,877.40	5,183.08	8,883.99	52,944.47
1882	73,110	8,470	9,258	90,838	65,339.42	6,014.96	7,562.77	78,917.15
1883	72,047	9,541	10,011	91,599	73,883.07	8,306.61	8,901.60	91,091.28
1884 1 ^{er} sem.	33,765	6,407	6,627	46,799	30,378.28	5,887.64	6,328.30	42,594.22
1884-85	66,373	11,147	11,893	89,413	59,899.47	10,203.56	11,285.70	81,388.73
TOTAL .	544,965	69,314	93,606	707,885	468,938.67	60,066.25	83,283.90	612,288.82

ANNÉES	Pour les trois Colonies							
	Journées de travail				Salaires pour les travaux			
	Agricole	Industriel	Des services intérieurs	TOTAL	Agricoles	Industriels	Des services intérieurs	TOTAL
1875	240,050	30,368	32,075	302,493	177,364.88	21,513.76	23,063.69	221,942.33
1876	282,059	33,450	34,440	349,949	224,063.62	24,920.78	24,730.95	273,715.35
1877	298,770	36,639	32,135	367,544	224,713.63	31,839.11	23,387.90	279,940.64
1878	255,728	32,639	37,249	325,616	193,387.05	24,465.51	27,324.05	245,176.61
1879	307,055	39,845	41,819	388,719	229,643.72	28,281.38	31,460.10	289,385.20
1880	310,365	37,692	39,769	387,826	230,813.94	27,693.76	29,882.44	288,390.14
1881	284,635	38,681	44,338	367,654	210,709.07	29,346.40	34,785.58	274,841.05
1882	270,538	36,028	47,714	354,280	213,893.02	22,787.36	36,300.24	272,980.62
1883	264,836	32,552	33,046	330,434	212,648.33	28,700.44	25,059.72	266,408.49
1884, 1 ^{er} sem.	189,427	19,269	17,306	158,883	95,860.79	16,696.09	13,738.92	126,295.80
1884-85	122,308	32,844	38,980	261,251	150,455.95	28,296.75	30,053.01	208,805.71
TOTAL.	2,825,771	370,007	398,871	3,594,649	2,163,554.00	284,541.34	299,786.60	2,747,881.94

Le total des salaires pour 3,594,649 journées de travail s'éleva à la somme de fr. 2,747,881. 94, c'est-à-dire à une moyenne de fr. 0.76,4 par journée (1), dont fr. 0.76,5 pour les condamnés occupés aux travaux agricoles, fr. 0.76,9 pour ceux occupés aux travaux industriels, et fr. 0.75,1 pour ceux occupés aux services intérieurs. Cette proportion n'était toutefois pas uniforme pour les trois Colonies, mais elle variait surtout à cause des différentes espèces de travaux qu'on y exécutait.

Ainsi la moyenne des salaires gagnés était :

	Dans les Colonies de		
	Pianosa	Gorgona	Capraia
Pour les travaux agricoles fr.	0. 70, 8	0. 80, 8	0. 86, 1
Id. id. industriels »	0. 68, 4	0. 88, 1	0. 86, 6
Id. services intérieurs »	0. 60, 8	0. 84, 3	0. 88, 9
En total . . . fr.	0. 69, 6	0. 81, 9	0. 86, 5

La différence qui existe entre les salaires payés dans les trois Colonies et la proportion plus élevée pour les Colonies de Gorgona et de Capraia, provient de ce que dans ces deux Colonies, et surtout dans la dernière, on faisait encore exécuter par les condamnés des travaux extraordinaires et pénibles plus largement rétribués, tandis que ces travaux étaient déjà achevés dans la Colonie de Pianosa.

Les dépenses faites depuis le 1^{er} janvier 1875 jusqu'au 30 juin 1885 montèrent à fr. 7,922,478. 07, pour chaque année dans les proportions indiquées dans le tableau suivant :

(1) Sur ces salaires on fait une retenue de 7 dixièmes au profit du Trésor pour les condamnés à la réclusion et de 5 dixièmes pour les condamnés à l'emprisonnement.

ANNÉES	Colonie de Pianosa		Colonie de Gorgona	
	Administra- tion domestique	Exploitation agricole et industrielle	Administra- tion domestique	Exploitation agricole et industrielle
1875	221,276. 44	153,904. 34	115,862. 00	109,788. 37
1876	192,810. 86	182,656. 45	134,765. 02	115,426. 32
1877	233,762. 23	224,278. 96	135,046. 11	105,107. 65
1878	200,620. 10	200,736. 88	126,425. 46	91,206. 07
1879	263,018. 49	250,302. 33	119,104. 02	100,037. 29
1880	247,815. 64	245,715. 87	115,133. 27	100,524. 55
1881	232,291. 16	221,960. 67	111,860. 81	101,946. 78
1882	169,185. 61	134,864. 69	111,566. 01	87,103. 61
1883	154,548. 37	130,448. 62	88,870. 01	80,677. 93
1884, 1 ^{er} sem.	79,706. 11	72,154. 61	36,659. 99	33,057. 99
1884-85	198,166. 89	140,756. 81	59,483. 45	83,922. 76
TOTAL	2,193,201. 90	1,957,780. 23	1,154,776. 15	1,008,799. 32
	4,150,982. 13		2,163,575. 47	

ANNÉES	Colonie de Capraia		Dépenses pour les trois Colonies		
	Administra- tion domestique	Exploitation agricole et industrielle	Administra- tion domestique	Exploitation agricole et industrielle	TOTAL
1875	62,924. 21	49,896. 41	400,062. 65	313,589. 12	713,651. 77
1876	64,602. 06	52,903. 67	392,177. 94	350,986. 44	743,164. 38
1777	62,055. 21	59,246. 53	420,863. 55	388,633. 14	809,496. 69
1778	72,494. 98	58,899. 65	409,540. 54	350,842. 60	760,383. 14
1879	88,812. 81	60,322. 51	470,935. 32	410,662. 13	881,597. 45
1880	77,574. 28	55,786. 62	440,523. 19	402,027. 04	842,550. 23
1881	86,161. 10	73,991. 97	430,313. 07	397,899. 42	828,212. 49
1882	108,278. 64	88,892. 37	389,030. 26	310,860. 67	699,890. 93
1883	106,694. 51	93,139. 20	350,112. 89	304,265. 75	654,378. 64
1884, 1 ^{er} sem.	53,246. 92	45,166. 26	169,613. 02	150,378. 86	319,991. 88
1884-85	98,272. 09	88,558. 47	355,922. 43	313,238. 04	669,160. 47
TOTAL .	881,116. 81	726,803. 66	4,229,094. 86	3,693,383. 21	7,922,478. 07
	1,607,920. 47		7,922,478. 07		

Ces dépenses donnent, par rapport aux journées de présence, les proportions suivantes :

ANNÉES	Colonie de			En moyenne
	Pianosa	Gorgona	Capraia	
1875	1. 84	2. 04	2. 12	1. 94
1876	1. 74	1. 78	1. 76	1. 75
1877	1. 88	1. 74	1. 78	1. 80
1878	1. 93	1. 69	2. 09	1. 90
1879	1. 88	1. 57	2. 15	1. 83
1880	1. 81	1. 57	1. 86	1. 75
1881	1. 79	1. 66	1. 77	1. 75
1882	1. 46	1. 56	1. 73	1. 56
1883	1. 44	1. 55	1. 77	1. 54
1884, 1 ^{er} sem.	1. 52	1. 64	1. 79	1. 62
1884-85	2. 01	1. 63	1. 77	1. 85
En moyenne	1. 77	1. 68	1. 85	1. 76

Comme on peut le voir, les dépenses ont généralement tendu à diminuer, excepté pour l'année 1884-85, dans laquelle on avait organisé dans la Colonie de Pianosa une section de condamnés atteints de maladies chroniques, et on avait provisoirement transféré dans la Colonie de Gorgona 300 condamnés qui appartenaient à la Colonie de Pianosa et qu'on avait dû éloigner pour installer dans cette île un Lazaret temporaire.

Ces dépenses, pour les trois Colonies, et selon les causes qui les ont occasionnées, se répartissent comme suit :

Nombre	MOTIFS DES DÉPENSES					ANNÉES							TOTAL	
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85		
1	Matériaux de construction	6,448.31	9,974.22	11,573.44	12,779.96	15,787.91	8,361.00	689.91	65,614.75	
	Entretien des bâtiments	4,356.37	5,758.45	2,960.90	2,621.36	15,697.08	
2	Meubles et ustensiles	3,542.03	4,303.36	1,609.06	2,623.15	3,762.95	1,498.00	731.50	119.00	114.77	66.10	3,699.48	22,069.40	
	Bateaux, voitures et autres moyens de transport	554.00	..	276.00	44.00	606.60	3,024.00	47.00	750.00	..	5,301.60	
3	Chevaux et mulets	
	Bœufs et vaches	27,546.08	34,187.70	21,244.86	10,515.80	16,985.83	11,906.77	29,636.14	152,023.18	
	Moutons et chèvres	149.00	149.00	
	Autres animaux	32.00	68.00	100.00	
4	Machines et outils pour l'agriculture	3,107.24	3,106.34	2,386.86	4,233.77	4,598.99	4,050.59	1,927.71	365.50	270.40	422.20	3,526.35	27,995.95	
	Id. id. pour les industries	7,077.89	5,989.67	4,127.78	417.42	4,951.53	1,515.01	661.61	290.32	126.96	313.75	989.27	26,461.21	
5	Semences pour l'agriculture, matières pour les autres industries etc. .	94,391.31	85,352.85	127,450.36	106,881.60	114,658.47	111,324.13	126,277.84	73,471.98	66,630.78	34,189.03	64,806.83	1,005,435.18	
6	Entretien du matériel de l'établis- sment et des industries	13,637.16	17,504.10	23,616.36	30,095.31	29,903.48	34,057.19	26,262.06	17,948.29	16,518.83	8,780.88	13,727.94	232,051.60	
7	Imprimés et frais de transport . . .	10,601.69	21,433.29	18,971.09	27,632.01	29,891.89	28,724.37	27,074.37	14,871.30	11,548.82	6,822.24	14,488.50	212,059.57	
8	Entretien des condam- nés et des Gardes {	Nourriture . .	153,549.36	151,315.23	167,786.63	151,623.90	197,511.32	185,364.96	169,559.37	129,132.22	118,266.21	61,930.76	106,178.45	1,592,218.41
		Vêtements et lingerie . .	42,277.25	12,812.52	40,174.19	14,864.55	24,008.35	21,284.10	25,256.30	14,130.70	13,324.00	5,695.00	68,574.31	282,401.27
9	Personnel de service, contre maî- tres, etc.	16,009.62	11,684.96	10,264.96	9,588.53	10,094.22	8,620.13	9,066.03	7,939.92	7,670.92	3,539.96	6,859.92	101,339.17	
10	Gratifications aux condamnés	18,066.75	45,694.67	46,793.56	37,928.42	49,999.03	51,431.29	45,267.77	35,260.38	33,539.47	17,444.03	26,436.51	407,861.88	
11	Dépenses éventuelles	1,529.80	537.65	50.00	23.00	..	21.04	36.50	4.89	2,202.88	
TOTAL . . .		375,180.78	375,467.31	458,041.19	401,356.98	513,320.82	493,531.51	454,251.83	304,050.30	284,996.99	151,860.72	338,923.70	4,150,982.13	

COLONIE DE

GORGONA

Nombre	MOTIFS DES DÉPENSES	ANNÉES				ANNÉES							TOTAL	
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85		
1	Matériaux de construction	455.90	635.44	701.22	412.00	936.00	585.00	533.73	4,259.29	
	Entretien des bâtiments	264.52	229.89	276.95	771.36	
2	Meubles et ustensiles	3,239.47	1,911.37	2,565.04	760.94	4,794.32	328.30	2,444.44	1,007.59	326.75	177.70	972.78	18,528.70	
	Bateaux, voitures et autres moyens de transport	5.11	23.00	210.00	385.03	318.10	345.70	79.55	4.40	20.46	..	251.20	1,642.55	
3	Chevaux et mulets	375.00	500.00	875.00	
	Bœufs et vaches	1,220.00	6,841.47	6,657.20	9,164.70	7,997.21	9,031.49	4,141.28	10,236.03	55,289.38	
	Moutons et chèvres	53.00	50.00	61.00	435.45	599.45	
	Autres animaux	40.00	116.00	9.00	..	165.00	
4	Machines et outils pour l'agriculture	1,993.09	918.70	1,090.03	1,499.94	4,416.12	5,038.59	2,554.16	2,175.20	2,619.05	343.24	782.75	23,430.87	
	Id. id. pour les industries	753.22	215.30	492.04	310.83	282.90	327.80	133.53	254.18	71.20	147.60	83.26	3,071.86	
5	Semences pour l'agriculture et matières pour les autres industries.	59,928.59	66,156.03	61,405.62	53,752.00	51,469.33	52,897.84	56,620.74	43,733.22	38,002.41	15,236.85	29,755.32	528,957.95	
6	Entretien du matériel de l'établissement et des industries	12,620.63	20,122.04	11,885.50	9,977.10	9,239.23	8,230.38	8,251.60	9,976.39	9,257.52	3,761.53	6,657.57	109,979.49	
7	Imprimés et frais de transport . . .	10,696.92	8,976.19	7,673.04	8,364.43	9,899.37	9,416.80	9,419.09	7,269.89	6,628.25	3,022.63	7,702.51	89,069.12	
8	Entretien des condamnés et des Gardes {	Nouritures .	66,996.11	83,289.03	93,162.70	85,362.60	88,878.46	87,700.69	82,616.80	81,467.13	70,723.28	28,289.12	61,864.84	830,350.76
		Vêtements et lingeries . .	25,686.50	28,797.90	22,215.73	23,072.94	7,243.80	9,001.50	10,044.98	13,291.69	3,476.70	2,335.45	8,544.65	153,711.84
9	Personnel de service, contre maîtres, etc.	5,071.49	3,990.40	4,348.50	4,735.00	5,053.20	4,939.92	5,064.92	5,239.92	5,239.92	2,518.59	2,940.00	49,141.86	
10	Gratifications aux condamnés . . .	27,527.54	34,018.98	33,859.89	28,961.43	29,758.28	29,688.10	26,702.35	26,252.80	24,150.91	9,734.99	13,170.30	283,825.57	
11	Dépenses éventuelles	9,138.28	442.07	267.50	37.29	10.73	9.55	9,905.42	
TOTAL . . .		225,650.37	250,191.34	240,153.76	217,631.53	219,141.31	215,657.82	213,807.59	198,669.62	169,547.94	69,717.98	143,406.21	2,163,575.47	

Nombre	MOTIFS DES DÉPENSES	ANNÉES											TOTAL	
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85		
1	Matériaux de construction
	Entretien des bâtiments	1,471.06	868.60	780.51	41.87	3,162.04
2	Meubles et ustensiles	678.88	201.36	281.31	130.18	719.21	767.60	409.35	1,954.12	1,268.78	379.50	936.25	7,726.54	
	Bateaux, voitures et autres moyens . de transport	25.50	325.94	8.00	..	341.00	..	928.75	857.85	18.00	1,182.25	11.50	3,698.79	
3	Chevaux et mulets	680.00	880.00	740.00	700.00	944.00	430.00	560.00	4,934.00	
	Bœufs et vaches	800.00	..	450.00	2,055.00	583.50	1,765.00	9,739.25	15,392.75	
	Moutons et chèvres	30.00	20.00	50.00	..	1,047.00	..	78.00	1,225.00	
	Autres animaux	454.00	88.60	..	4.00	73.05	9.00	27.30	40.95	696.90	
4	Machines et outils pour l'agriculture	1,020.15	1,429.40	1,143.43	1,055.44	3,252.69	4,980.18	2,420.55	1,973.56	3,123.50	1,998.37	1,364.97	23,762.24	
	Id. id. pour les industries	726.31	65.66	92.24	34.30	75.10	84.69	418.01	38.83	74.08	137.05	104.39	1,850.66	
5	Semences pour l'agriculture et ma- tières pour les autres industries . .	30,726.95	31,177.71	35,879.65	35,682.43	32,411.36	24,049.66	43,637.07	53,326.26	53,490.46	24,715.58	45,673.93	410,771.06	
6	Entretien du matériel de l'établis- sment et des industries	4,008.40	4,951.06	4,492.23	8,233.86	7,575.93	8,440.31	11,769.39	13,663.48	14,858.14	5,599.13	12,360.57	95,952.50	
7	Imprimés et frais de transport	4,283.35	4,762.47	6,188.84	8,737.70	8,937.87	11,740.10	11,672.93	11,460.17	9,599.00	6,177.28	9,220.91	92,780.62	
8	Entretien des condam- nés et des Gardes	Nourriture .	35,887.95	45,151.99	40,831.44	45,356.14	49,067.93	52,414.73	62,933.00	73,472.19	74,200.75	36,126.56	67,459.34	582,902.02
		Vêtements et lingerie . .	11,609.63	7,999.09	10,727.70	14,014.14	27,051.33	12,271.80	5,701.35	12,722.75	11,424.40	6,013.00	12,397.45	131,932.64
9	Personnel de service, contre maî- tres, etc.	920.00	2,160.00	2,633.50	2,935.00	3,070.00	3,120.32	3,627.49	3,050.00	2,968.30	1,509.96	3,169.92	29,164.49	
10	Gratifications aux condamnés	13,738.60	17,188.85	17,105.09	14,844.07	14,259.35	12,727.51	15,569.37	23,830.85	28,213.78	12,809.50	23,832.08	194,119.05	
11	Dépenses éventuelles	6,559.84	235.00	287.80	325.50	63.50	..	16.51	350.00	11.02	7,849.17	
TOTAL . . .		112,820.62	117,505.73	121,301.74	131,394.63	149,135.32	133,360.90	160,153.07	197,171.01	199,833.71	98,413.18	186,830.56	1,607,920.47	

Le total des recettes réalisées dans les différentes années par la vente de produits

Années	Colonie de Pianosa		Colonie de Gorgona	
	Service agricole et industriel	Service économique	Service agricole et industriel	Service économique
1875	132,916. 07	3,312. 20	71,136. 63	241. 02
1876	191,426. 45	7,277. 70	92,731. 72	1,876. 75
1877	206,732. 53	5,232. 72	84,973. 65	2,567. 46
1878	192,707. 14	4,371. 75	76,533. 69	2,888. 26
1879	251,270. 04	4,045. 54	83,777. 36	4,075. 65
1880	251,509. 71	3,774. 60	88,362. 63	3,697. 01
1881	220,811. 57	3,200. 55	90,568. 42	3,637. 17
1882	175,360. 49	3,501. 24	92,621. 38	2,386. 94
1883	170,339. 72	3,046. 75	79,948. 84	2,294. 28
1884, 1 ^{er} semestre	82,069. 48	1,305. 36	33,136. 01	971. 93
1884-85	198,955. 49	7,662. 04	72,764. 21	1,817. 36
Total	2,074,098. 69	46,730. 45	866,554. 54	26,453. 83
	2,120,829. 14		893,008. 37	

Le produit moyen des journées de présence a été de fr. 0,80 par condamné, mais cette moyenne, variable dans les différentes années, donne pour chaque Colonie les proportions suivantes :

Années	Colonie de			Total
	Pianosa	Gorgona	Capraia	
1875	0. 67	0. 65	0. 66	0. 66
1876	0. 92	0. 67	0. 63	0. 79
1877	0. 87	0. 63	0. 67	0. 77
1878	0. 95	0. 62	0. 77	0. 81
1879	0. 94	0. 63	0. 69	0. 81
1880	0. 94	0. 68	0. 68	0. 82

et autres recouvrements, a été pour les trois Colonies de fr. 3,603,962.44, soit :

Années	Colonie de Capraia		Total des recettes		
	Service agricole et industriel	Service économique	Service agricole et industriel	Service économique	Total
1875	34,347. 24	566. 46	238,399. 94	4,119. 68	
1876	41,219. 52	1,022. 84	325,377. 69	10,177. 29	335,554. 98
1877	44,488. 68	1,112. 58	336,194. 86	8,912. 76	345,107. 62
1878	47,372. 34	943. 64	316,613. 17	8,203. 65	324,816. 82
1879	46,901. 00	1,365. 76	381,948. 40	9,486. 95	391,435. 35
1880	47,179. 77	1,481. 25	387,052. 11	8,952. 86	396,004. 97
1881	58,961. 88	2,088. 17	370,341. 87	8,925. 89	379,267. 76
1882	67,615. 04	1,351. 00	335,596. 91	7,239. 18	342,836. 09
1883	73,052. 33	2,479. 69	323,340. 89	7,820. 72	331,161. 61
1884, 1 ^{er} semestre	36,806. 70	1,411. 27	152,012. 19	3,688. 56	155,700. 75
1884-85	76,539. 12	1,818. 65	348,258. 82	11,298. 05	359,556. 87
Total	574,483. 62	15,641. 31	3,515,136. 85	88,825. 59	3,603,962. 44
	590,124. 93		3,603,962. 44		

Années	Colonie de			Total
	Pianosa	Gorgona	Capraia	
1881	0. 89	0. 73	0. 67	0. 80
1882	0. 86	0. 75	0. 61	0. 76
1883	0. 88	0. 75	0. 67	0. 79
1884, 1 ^{er} semestre	0. 84	0. 80	0. 69	0. 79
1884-85	1. 22	0. 86	0. 74	0. 99
	0, 91 0, 69 0, 68			0, 80

Pour chaque Colonie et pour chaque année les recettes se répartissent selon les tableaux suivants :

COLONIE DE PIANOSA.

Nombre	MOTIFS DES RECETTES	ANNÉES											TOTAL
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85	
<i>Service industriel et agricole.</i>													
1	Vente des produits agricoles et industriels	128,290.41	191,143.88	205,431.03	185,111.31	245,803.94	243,495.83	211,812.71	169,525.75	164,410.77	79,793.21	192,248.83	2,017,067.67
2	Prix de main-d'œuvre des condamnés	903.06	414.90	646.85	5,673.01	5,358.37	7,814.04	8,599.39	5,087.16	4,984.40	282.60	573.60	40,037.38
3	Recouvrements pour dédommagements des dégâts faits aux outils et matières	79.25	3.80	83.05
4	Pécule de réserve des [condamnés défunts	125.15	58.27	114.51	152.52	57.73	96.09	104.97	70.33	236.91	3.55	345.60	1,365.63
5	Produits divers éventuels	3,597.45	109.40	540.14	1,770.30	50.00	24.50	294.50	677.25	707.64	1,990.12	5,783.66	15,544.96
	TOTAL	132,916.07	191,426.45	206,732.53	192,707.14	251,270.04	251,509.71	220,811.57	175,360.49	170,339.72	82,069.48	198,955.49	2,074,098.69
<i>Service économique.</i>													
1	Pécule particulier abandonné par les héritiers des détenus défunts	30.00	19.16	147.31	196.47
2	Recouvrements pour dédommagements des dégâts faits au matériel de l'établissement	60.00	46.71	13.67	74.91	35.20	6.20	1.95	..	21.36	260.00
3	Vente d'effets hors d'usage	120.00	76.50	8.00	374.60	..	116.70	177.60	282.61	69.91	125.51	96.70	1,448.13
4	Recouvrements pour papier à lettres et livrets distribués aux condamnés . .	100.00	80.70	218.09	137.57	162.34	131.25	139.98	98.16	128.87	91.04	102.16	1,390.16
5	Produits divers éventuels	3,032.20	7,073.79	5,006.63	3,829.58	3,869.53	3,451.74	2,847.77	3,114.27	2,846.02	1,069.65	7,294.51	43,435.69
	TOTAL	3,312.20	7,277.70	5,232.72	4,371.75	4,045.54	3,774.60	3,200.55	3,501.24	3,046.75	1,305.36	7,662.04	46,730.45
	TOTAL GÉNÉRAL	136,228.27	198,704.15	211,965.25	197,078.89	255,315.58	255,284.31	224,012.12	178,861.73	173,386.47	83,374.84	206,617.53	2,120,829.14

COLONIE DE GORGONA

Nombre	MOTIFS DES RECETTES	ANNÉES												TOTAL
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85		
<i>Service industriel et agricole</i>														
1	Vente des produits agricoles et industriels	70,243.83	91,432.67	84,161.30	75,699.19	83,206.80	87,327.61	88,356.25	90,679.95	77,991.45	32,481.50	70,831.06	852,411.61	
2	Prix de main d'oeuvre des condamnés	560.00	635.05	656.00	750.00	331.70	900.00	1,367.60	1,302.20	1,465.20	460.10	1,497.35	9,925.20	
3	Recouvrements pour dédommagements des dégâts faits aux outils et matières	0.80	12.00	8.50	11.30	1.50	34.10	
4	Pécule de réserve des condamnés défunts	32.80	79.03	36.44	..	226.51	83.02	104.06	..	50.32	612.18	
5	Produits divers éventuels	300.00	584.97	119.91	84.50	11.55	40.00	740.51	639.23	433.37	183.11	434.30	3,571.45	
TOTAL		71,136.63	92,731.72	84,973.65	76,533.69	83,777.36	88,362.63	90,568.42	92,621.38	79,948.84	33,136.01	72,764.21	866,554.54	
<i>Service économique</i>														
1	Pécule particulier abandonné par les héritiers des détenus défunts	5.34	..	15.03	34.00	54.37	
2	Recouvrements pour dédommagement des dégâts faits au matériel de l'établissement	103.25	..	8.00	106.07	80.05	73.86	16.88	16.40	2.64	18.80	425.95	
3	Vente d'effets hors d'usage	50.00	57.49	176.39	68.00	516.98	124.61	272.99	66.50	116.42	81.30	81.40	1,612.08	
4	Recouvrements pour papier à lettres et livrets distribués aux condamnés .	25.00	152.80	81.38	120.16	81.57	85.51	78.11	89.35	53.10	28.89	49.18	845.05	
5	Produits divers éventuels	166.02	1,563.21	2,304.35	2,692.10	3,356.00	3,406.84	3,212.21	2,180.21	2,108.36	859.10	1,667.98	23,516.38	
TOTAL		241.02	1,876.75	2,567.46	2,888.26	4,075.65	3,697.01	3,637.17	2,386.94	2,294.28	971.93	1,817.36	26,453.83	
TOTAL GÉNÉRAL		71,377.65	94,608.47	87,541.11	79,421.95	87,853.01	92,059.64	94,205.59	95,008.32	82,243.12	34,107.94	74,581.57	893,008.37	

COLONIE DE CAPRAIA

Nombre	MOTIF DES RECETTES	ANNÉES											TOTAL
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85	
<i>Service industriel et agricole</i>													
1	Vente des produits agricoles et industriels	30,336.20	38,877.40	42,006.84	44,965.06	42,625.31	43,326.14	57,192.23	67,460.61	72,557.36	34,737.25	73,843.71	547,928.11
2	Prix de main-d'oeuvre des condamnés	4,005.84	2,302.49	2,432.43	2,403.77	3,898.10	3,615.45	1,400.90	26.05	175.99	180.82	65.81	20,507.65
3	Recouvrements pour dédommagements des dégâts faits aux outils et matières	4.00	49.41	30.00	83.41
4	Pécule de réserve des condamnés défunts	244.38	..	5.14	77.98	29.17	12.40	101.17	470.24
5	Produits divers éventuels	5.20	35.63	..	3.51	133.21	238.18	363.61	50.40	259.81	1,876.23	2,528.43	5,494.21
	TOTAL	34,347.24	41,219.52	44,488.68	47,372.34	46,901.00	47,179.77	58,961.88	67,615.04	73,052.33	36,806.70	76,539.12	574,483.62
<i>Service économique</i>													
1	Pécule particulier abandonné par les héritiers des détenus défunts	10.82	3.67	4.65	..	22.96	42.10
2	Recouvrements pour dédommagements des dégâts faits au matériel de l'établissement	109.85	114.00	..	11.95	..	4.00	38.00	13.50	291.30
3	Vente d'effets hors d'usage	40.00	20.00	139.27	60.35	23.60	26.40	34.50	60.24	404.36
4	Recouvrements pour papier à lettres et livrets distribués aux condamnés.	68.52	43.66	52.46	28.98	26.48	..	9.41	44.00	46.23	28.35	51.79	399.88
5	Produits divers éventuels	457.94	849.33	806.85	854.31	1,303.73	1,481.25	2,063.94	1,265.33	2,388.91	1,348.42	1,683.66	14,503.67
	TOTAL	566.46	1,022.84	1,112.58	943.64	1,365.76	1,481.25	2,088.17	1,351.00	2,479.69	1,411.27	1,818.65	15,641.31
	TOTAL GÉNÉRAL	34,913.70	42,242.36	45,601.26	48,315.98	48,266.76	48,661.02	61,050.05	68,966.04	75,532.02	38,217.97	78,357.77	590,124.93

Comme on a pu le voir, la plupart des recettes réalisées proviennent de la vente de produits agricoles et industriels qui, pour les trois Colonies, montèrent en tout à fr. 3,417,407. 39.

Le prix de la main-d'oeuvre des condamnés, louée aux entrepreneurs ou aux

Matériaux de construction

COLONIES	Valeur			des matériaux				
	Achetés	Produits de la Colonie	TOTAL	Employés dans les constructions	Vendus	Déchets et dépréciations	TOTAL	Reste au 30 juin 1885
Pianosa	70,059. 21	146,642. 40	216,701. 61	216,136. 99	216,136. 99	(1) 564. 62
Gorgona	27,580. 21	9,546. 09	37,126. 30	37,126. 30	37,126. 30	..
Capraia	10,213. 87	10,213. 87	10,213. 87	10,213. 87	..
TOTAL	97,639. 42	166,402. 36	264,041. 78	263,477. 16	263,477. 16	564. 62

(1) Passés aux produits des industries.

Une partie des matériaux achetés et employés dans la Colonie de Pianosa pour l'entretien des bâtiments, et qui a coûté fr. 4,444. 46, ayant été payée directement par le Ministère de l'Intérieur, cette somme ne figure pas parmi les dépenses. —

particuliers, a donné en total fr. 70,476. 23, et les autres produits et recouvrements, dont le principal provient du débit de vivres supplémentaires, fr. 116,034. 82.

En descendant aux détails, on a eu dans les trois Colonies, depuis le 1^{er} janvier 1875 jusqu'au 30 juin 1885, les mouvements en valeur du matériel indiqués ci-après :

De même pour la Colonie de Gorgona ne figurent pas dans les dépenses faites sur le budget de l'établissement les matériaux employés dans les nouvelles constructions et qui ont coûté la somme de fr. 23,320. 92, payée aussi par le Ministère.

Meubles et ustensiles

COLONIES	Valeur des			Meubles et ustensiles				
	Existant au 31 décembre 1874	Achetés	Reçus gratuitement d'autres établissements	TOTAL	Déchets et dépréciations	Passés gratuitement à d'autres établissements	TOTAL	Reste au 30 juin 1885
Pianosa	22,692. 50	22,069. 40	13,836. 60	58,598. 50	25,944. 01	..	25,944. 01	32,654. 49
Gorgona	8,834. 30	18,528. 70	1,158. 00	28,521. 00	9,944. 58	4,456. 00	14,400. 58	14,120. 42
Capraia	100. 17	7,726. 54	11,627. 89	19,454. 60	2,931. 32	..	2,931. 32	16,523. 28
TOTAL	31,626. 97	48,324. 64	26,622. 49	106,574. 10	38,819. 91	4,456. 00	43,275. 91	63,298. 19

Bateaux,

COLONIES	Valeur des		
	Existant au 31 décembre 1874	Achetés	Reçus gratuitement d'autres établissements
Pianosa	14,370. 50	5,301. 60	..
Gorgona	225. 50	1,642. 55	1,817. 50
Capraia	85. 00	3,698. 79	..
Total	14,681. 00	10,642. 94	1,817. 50

Les conditions défavorables des trois Colonies, n'ont pas permis de donner un grand développement à l'élevé du bétail. Il en résulte qu'on a dû chaque année

Chevaux

COLONIES	Valeur des								
	Existant au 31 décembre 1874		Achetés		Reçus gratuitement d'autres établissements		Nés dans les Colonies		Augmentation
	N.	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	Valeur
Pianosa	27	7,360. 00	36	5,610. 00	4,717. 50
Gorgona	4	835. 00	2	875. 00	3	220. 00	225. 00
Capraia	2	145. 00	11	4,934. 00	24	590. 00	410. 00
Total	33	8,340. 00	13	5,809. 00	63	6,420. 00	5,352. 50

voitures, etc.

bateaux, voitures, etc.				
Total	Déchets et dépréciations	Passés gratuitement à d'autres établissements	Total	Reste au 30 juin 1885
19,672. 10	13,177. 10	..	13,177. 10	6,495. 00
3,685. 55	1,120. 45	..	1,120. 45	2,565. 10
3,783. 79	632. 69	..	632. 69	3,151. 10
27,141. 44	14,930. 24	..	14,930. 24	12,211. 20

faire de notables acquisitions, surtout en bœufs et vaches, pour pourvoir à l'alimentation des condamnés et du personnel de service, des gardes et des fonctionnaires.

et mulets.

chevaux et mulets												
Total		Vendus		Passés gratuitement à d'autres établissements		Morts ou perdus		Dépréciations	Total		Reste au 30 juin 1885	
N.	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur
63	17,687. 50	34	10,560. 00	12	1,497. 50	900. 00	46	12,957. 50	17	4,730. 00
9	2,155. 00	2	200. 00	4	155. 00	1,250. 00	6	1,605. 00	3	550. 00
37	6,079. 00	9	990. 00	2	60. 00	820. 00	11	1,870. 00	26	4,209. 00
109	25,921. 50	45	11,750. 00	18	1,712. 50	2,970. 00	63	16,432. 50	46	9,489. 00

Bœufs

COLONIES	Valeur des										
	Existant au 31 décembre 1874		Achetés		Reçus gratuitement d'autres établissements		Nés dans les Colonies		Augmentation	Total	
	N.	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	Valeur	N.	Valeur
Pianosa .	71	17,790.00	562	152,023.18	189	11,290.00	9,151.00	822	190,254.18
Gorgona .	8	2,420.00	266	55,289.38	54	4,665.00	3,311.87	328	65,686.25
Capraia	75	15,392.75	30	1,182.00	1,598.50	105	18,173.25
Total ..	79	20,210.00	903	222,705.31	273	17,137.00	14,061.37	1255	274,113.68

et vaches.

bœufs et vaches											
Vendus ou passés à la boucherie		Passés gratuitement à d'autres établissements		Morts ou perdus		Dépréciations	Total		Reste au 30 juin 1885		
N.	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	
742	172,235.53	3	540.00	435.00	745	173,210.53	77	17,043.65	
311	58,647.91	2	453.26	2,922.76	313	62,023.93	15	3,662.32	
89	15,097.91	2	40.00	11.00	91	15,148.91	14	3,024.34	
1142	245,981.35	7	1,033.26	3,368.76	1149	250,383.37	106	23,730.31	

Moutons

COLONIES	Valeur des										
	Existant au 31 décembre 1874		Achetés		Reçus gratuitement d'autres établissements		Nés dans les Colonies		Augmentation	Total	
	N.	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	Valeur	N.	Valeur
Pianosa .	376	3,657.00	5	149.00	3416	20,419.00	3,668.00	3797	27,893.00
Gorgona .	7	260.00	33	599.45	28	286.00	241.79	68	1,387.24
Capraia	88	1,225.00	820	2,036.62	702.05	908	3,963.67
Total ..	383	3,917.00	126	1,973.45	4264	22,741.62	4,611.84	4773	33,243.91

et chèvres.

moutons et chèvres											
Vendus ou passés à la boucherie		Passés gratuitement à d'autres établissements		Morts ou perdus		Dépréciations	Total		Reste au 30 juin 1885		
N.	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	
3072	18,512.70	45	588.90	272.40	3117	19,374.00	680	8,519.00	
59	911.91	2	40.28	226.81	61	1,179.00	7	208.24	
701	1,549.07	46	363.00	52.60	747	1,964.67	161	1,999.00	
3832	20,973.68	93	992.18	551.81	3925	22,517.67	848	10,726.24	

Autres

COLONIES	Valeur des										
	Existant au 31 décembre 1874		Achetés		Reçus gratuitement d'autres établissements		Nés dans les Colonies		Augmentation	Total	
	N.	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	Valeur	N.	Valeur
Pianosa .	142	3,844.40	50	100.00	5136	13,797.75	1,900.62	5328	19,642.77
Gorgona .	136	2,348.19	58	165.00	2261	4,966.46	3,483.97	2455	10,963.62
Capraia	201	696.90	4	12.00	1182	1,920.36	1,556.70	1387	4,185.96
Total	278	6,192.59	309	961.90	4	12.00	8579	20,684.57	6,941.29	9170	34,792.35

La dépréciation des machines et outils, soit pour l'agriculture soit pour les autres industries, a été assez importante, mais elle trouve sa justification dans les travaux extraordinaires qui ont occasionné un déchet notable et une destruction d'outils tout à fait exceptionnelle.

Voici les résultats constatés :

Machines et outils

COLONIES	Valeur des			
	Existant au 31 décembre 1874	Achetés (V. Dépenses)	Fabriqués dans les Colonies (V. Dépenses)	Reçus gratuitement d'autres établissements
Pianosa	18,170. 42	18,749. 37	9,246. 58	..
Gorgona	1,630. 63	21,063. 35	2,367. 52	859. 15
Capraia	419. 54	19,221. 44	4,540. 80	30. 00
Total	20,220. 59	59,034. 16	16,154. 90	889. 15

animaux.

autres animaux.

COLONIES	Valeur des										
	Vendus ou passés à la boucherie		Passés gratuitement à d'autres établissements		Morts ou perdus		Dépréciations	Total		Reste au 30 juin 1885	
	N.	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur	Valeur	N.	Valeur	N.	Valeur
Pianosa .	4636	16,520.62	279	797.40	1,029.85	4915	18,347.87	413	1,294.90
Gorgona .	2224	9,572.37	91	367.73	380.02	2315	10,320.12	140	643.50
Capraia .	1164	3,279.36	34	141.50	68.60	1198	3,489.46	189	696.50
Total	8024	29,372.35	404	1,306.63	1,478.47	8428	32,157.45	742	2,634.90

pour l'agriculture.

machines et outils.

COLONIES	Total	Déchets et dépréciations	Passés gratuitement à d'autres établissements	Total	Reste au 30 juin 1885
	Pianosa	46,166. 37	28,409. 67	277. 00	28,686. 67
Gorgona	25,920. 65	14,559. 67	108. 10	14,667. 77	11,252. 88
Capraia	24,211. 78	13,896. 70	..	13,896. 70	10,315. 08
Total	96,298. 80	56,866. 04	385. 10	57,251. 14	39,047. 66

Machines et outils pour les industries.

COLONIES	Valeur des machines et outils.				machines et outils.				
	Existant au 30 décembre 1874	Achetés (V. Dépenses)	Fabriqués dans les Colonies (V. Dépenses)	Reçus gratuitement d'autres établissements	Total	Déchets et dépréciations	Passés gratuitement à d'autres établissements	Total	Reste au 30 juin 1885
Pianosa.	10,392. 93	20,984. 05	5,477. 16	6,424. 29	43,278. 43	24,969. 77	24,969. 77	18,308. 66
Gorgona	1,047. 04	2,948. 13	123. 73	182. 24	4,301. 14	3,300. 57	3,300. 57	1,000. 57
Capraia.	332. 83	1,556. 77	293. 89	..	2,183. 49	1,160. 54	1,160. 54	1,022. 95
Total	11,772. 80	25,488. 95	5,894. 78	6,606. 53	49,763. 06	29,430. 88	29,430. 88	20,332. 18

La fourniture des effets de vêtement et de lingerie a constitué une charge bien lourde pour l'administration. La dépense totale est montée à fr. 743,674.30 entre

les effets existants et les effets de nouvelle acquisition pour les trois Colonies et cela dans les proportions suivantes :

Vêtements et lingerie.

COLONIES	Valeur des effets.				des effets.				
	Existant au 30 décembre 1874	Achetés (V. Dépenses)	Construits dans les Colonies (V. Dépenses)	Reçus gratuitement d'autres établissements	Total	Déchets et dépréciations	Passés gratuitement à d'autres établissements	Total	Reste au 30 juin 1885
Pianosa.	74,870. 85	268,836. 40	13,564. 87	15,392. 14	372,664. 26	265,935. 55	322. 25	266,257. 80	106,406. 46
Gorgona	39,113. 80	139,603. 38	14,108. 46	848. 60	193,674. 24	165,846. 74	2,539. 05	168,385. 79	25,288. 45
Capraia.	30,176. 69	115,985. 55	15,947. 09	5,226. 47	167,335. 80	124,307. 85	..	124,307. 85	43,027. 95
Total	144,161. 34	524,425. 33	43,620.42	21,467.21	733,674. 30	556,090. 14	2,861. 30	558,951. 44	174,722. 86

Les déchets et les dépréciations des effets de vêtement et de lingerie donnent un total de fr. 566,090.14, soit une moyenne par journée de présence de fr. 0. 12, 6, c'est-à-dire :

Pour la Colonie de Pianosa	fr. 0. 11, 3
» Gorgona	» 0. 13, 7
» Capraia	» 0. 14, 3

Et cette différence entre les trois établissements provient de ce que, dans la Colonie de Gorgona et plus encore dans celle de Capraia, les travaux sont plus rudes que dans la Colonie de Pianosa et donnent lieu à des dégâts plus considérables dans les effets de vêtement et de lingerie des condamnés.

Les charges imposées à l'Administration de la Colonie pour la culture des terrains ont été très importantes et sans doute supérieures à la valeur réelle qu'on peut leur attribuer. Il s'agissait en général de rendre productifs des gisements calcaires et d'anciennes carrières de tuf ou des plates-bandes de terre peu profonde situées entre des rochers, et pour quelque temps les produits qu'on peut retirer de ces cultures ne peuvent pas être proportionnés aux dépenses qu'elles ont occasionnées.

Ces charges se répartissent comme suit :

	Colonie de		
	Pianosa	Gorgona	Capraia
Valeur au 31 décembre 1874. . . fr.	464,065. 48	145,887. 89	72,473. 65
Salaires des condamnés { Quote-part due au Trésor »	463,314. 97	363,099. 04	252,248. 32
{ Quote-part des condamnés »	208,172. 19	197,643. 88	122,903. 71
Frais de direction et de surveillance technique »	50,572. 35	34,600. 26	24,143. 82
Déchets des machines et outils. . . »	44,965. 51	40,068. 58	27,915. 43
Autres dépenses »	143,581. 17	58,862. 06	59,696. 94
Transports et autres frais des industries »	61,106. 05	65,529. 20	64,598. 66
Total . fr.	1,435,777. 72	905,690. 91	623,980. 53

Et donnent un total de fr. 2,965,449. 16, soit :

Valeur au 31 décembre 1874	fr. 682,427. 02
Salaires des condamnés { Quote-part due au Trésor . . . »	1,078,662. 33
{ Quote-part des condamnés . . . »	528,719. 78
Frais de direction et de surveillance technique . . »	109,316. 43
Déchets des machines et outils. »	112,949. 52
Autres dépenses »	262,140. 17
Transports et autres frais des industries »	191,233. 91
Total . . . fr.	2,965,449. 16

Mais si pour l'évaluation des terrains on ne tient compte que de ceux qui sont déjà d'un rapport ordinaire, elle ne donne en tout qu'un total de fr. 2,068,954. 34, c'est-à-dire :

pour la Colonie de Pianosa	fr. 1,023,036. 09
» de Gorgona	» 580,580. 19
» de Capraia	» 465,338. 06

Toutefois, la quote-part due au Trésor sur les salaires des condamnés n'ayant pas été payée, les charges effectives de l'Administration furent seulement de fr. 1,886,786. 03, inférieures ainsi de fr. 182,168. 31 à l'évaluation susdite.

Les produits de ces terrains montèrent à fr. 733,574. 25, répartis pour les trois Colonies selon le tableau suivant :

COLONIES	Produits vendus	Produits et prêts passés aux autres industries	Total
Pianosa fr.	322,644. 18	147,270. 53	469,914. 71
Gorgona »	133,851. 52	52,951. 07	186,802. 59
Capraia »	50,604. 68	26,252. 27	76,856. 95
Total . . . fr.	507,100. 38	226,473. 87	733,574. 25

Pour ce qui regarde les bâtiments, l'évaluation qu'on en a faite donne un total de fr. 983,789. 26, soit :

pour la Colonie de Pianosa	fr. 807,464. 03
» Gorgona	» 142,825. 23
» Capraia	» 33,500. 00

On aurait ainsi en tout une valeur inférieure de fr. 96,305. 69 aux charges soutenues, pour les constructions, dans les trois Colonies; mais il faut considérer qu'au 30 juin 1885 plusieurs bâtiments n'étaient pas encore complètement achevés et ne furent en conséquence compris dans l'évaluation faite. Enfin dans cette évaluation on a tenu compte de la dépréciation des bâtiments de la Colonie de Montecristo, qui a été abandonnée, et des autres édifices des trois Colonies ensuite de l'usage auxquels ils sont destinés.

Les charges de l'Administration pour les bâtiments se répartissent comme suit:

	Colonie de			
	Pianosa	Gorgona	Capraia	
Evaluation au 31 décembre 1874 . . . fr.	390,830. 00	65,770. 32	1,150. 00	
Salaires des condamnés {	Quote-part due au Trésor . »	148,954. 37	10,140. 11	9,690. 98
	Quote-part des condamnés »	61,290. 64	9,248. 59	4,462. 87
Valeur des matériaux employés . . . »	216,136. 99	37,126. 30	10,213. 87	
Frais de direction et de surveillance technique »	22,424. 96	1,020. 00	..	
Autres dépenses »	36,292. 51	7,704. 45	670. 77	
Transports et autres prêts des industries des Colonies »	42,411. 63	4,555. 59	..	
Total fr.	918,341. 10	135,565. 36	26,188. 49	

Et en total :

Evaluation au 31 décembre 1874 fr.	457,753. 32	
Salaires des condamnés {	Quote-part due au Trésor »	168,785. 46
	Quote-part des condamnés »	75,002. 10
Valeur des matériaux employés »	263,477. 16	
Frais de direction et de surveillance technique . . . »	23,444. 96	
Autres dépenses »	44,667. 73	
Transports et autres prêts des industries des Colonies »	46,967. 22	
Total . . . fr.	1,080,094. 95	

Les dépenses faites pour le service économique des établissements, qui se trouvent comprises respectivement dans le passif des trois Colonies, sous déduction des recettes réalisées pour ce service, montèrent en tout :

pour la Colonie de Pianosa fr.	2,208,033. 17
» de Gorgona »	1,131,377. 35
» de Capraia »	836,262. 82
Total . fr.	4,175,673. 34

ce qui revient à un coût par journée d'alimentation

dans la Colonie de Pianosa de fr.	0. 942
» de Gorgona »	0. 877
» de Capraia »	0. 963

En moyenne fr. 0. 928

En résumant les chiffres que nous avons exposés, on a les résultats économiques et industriels indiqués dans les tableaux suivants :

	Colonies			TOTAL
	Pianosa	Gorgona	Capraia	
PASSIF				
Valeur des matériaux, meubles, bétail, machines et outils, produits, vêtements, lingerie et denrées au 1 ^{er} janv. 1875 fr.	248519.11	89713.36	34652.37	372884.84
Evaluation des terrains et bâtiments au 1 ^{er} janv. 75 »	854895.48	211658.21	73623.65	1140177.34
Dépenses effectuées . . . »	4150982.13	2163575.47	1607920.47	7922478.07
Matériel reçu gratuitement. »	14782.99	3007.39	5931.47	23721.85
Quote-part due au Trésor sur les salaires des condamnés occupés dans les travaux industriels et agricoles »	810978.54	475153.37	358617.02	1644748.93
Total . . fr.	6080158.25	2943107.80	2080744.98	11104011.03
ACTIF				
Valeur des matériaux, meubles, bétail, machines et outils, produits, vêtements, lingerie et denrées au 30 juin 1885 fr.	234572.91	66913.30	90086.19	391572.40
Evaluation des terrains et bâtiments au 30 juin 85 »	1830500.12	747017.55	498838.06	3076355.73
Recettes réalisées . . . »	2120829.14	893008.37	590124.93	3603962.44
Matériel passé gratuitement. »	679.25	5045.05	3439.79	9164.09
Quote-part due au Trésor sur les salaires des maçons non payée à l'Administration »	12134.43	19438.92	8851.56	40424.91
Total . . fr.	4198715.85	1731423.19	1191340.53	7121479.57
Différence entre le passif et l'actif, soit { Bénéfice . fr.
{ Perte . . »	1881442.40	1211684.61	889404.45	3982531.46
Journées { d'alimentation . n.	2342636	1287764	868015	4498415
{ de travail productif . »	1694792	886707	614279	3195778
Perte par { d'alimentation fr.	0.80	0.94	1.02	0.88
{ journée { de travail productif . »	1.11	1.36	1.45	1.25

Mais cette perte ne provient pas de l'exploitation des Colonies, puisque dans cette démonstration on a compris dans le passif les charges imposées à l'Administration pour le service économique; et enfin elle n'est pas effective, la quote-part due au Trésor sur les salaires des travailleurs n'ayant pas été payée.

Sous déduction de ce montant, on aura donc les résultats suivants :

	Colonies			TOTAL
	Pianosa	Gorgona	Capraia	
Report du passif sous déduction des dépenses pour l'entretien des condamnés et des Gardes et de la quote-part due au Trésor sur les salaires des travailleurs fr.	3061146.54	1336577.18	885865.14	5283588.86
Report de l'actif »	4198715.85	1731423.19	1191340.53	7121479.57
Différence entre le passif et l'actif, soit { Bénéfice. fr.	1137569.31	394846.01	305475.39	1837890.71
{ Perte . . . »
Journées { d'alimentation n.	2342636	1287764	868015	4498415
{ de travail productif . »	1694792	886707	614279	3195778
Bénéfice par journée { d'alimentation fr.	0.485	0.307	0.352	0.409
{ de travail productif . »	0.671	0.444	0.497	0.575

Les résultats économiques et industriels indiqués dans les tableaux précédents se répartissent, pour les trois Colonies et pour les différentes années, de la manière suivante :

COLONIE DE PIANOSA — (Passif).

Nombre	CAUSES DU PASSIF	ANNÉES											TOTAL	
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 I. semestre	1884-85		
1	Valeur des matériaux de construction	
2	Id. des meubles, ustensiles etc. .	22692.50	37042.98	38327.97	39303.26	38311.22	40391.18	39376.18	34878.70	34187.70	32442.97	31448.47		
3	Id. des bateaux, voitures etc. .	14370.50	13413.40	12565.50	12124.50	11373.96	10361.70	12561.08	9230.00	8630.00	7940.00	7000.00		
4	Id. du bétail	Chevaux et mulets	7360.00	7635.00	8120.00	8510.00	9170.00	8170.00	10790.00	9960.00	7830.00	4580.00	4480.00	
		Bœufs et vaches .	17790.00	21510.00	24530.00	23790.00	17135.00	18873.40	18158.13	14942.24	10670.00	15066.46	19876.00	
		Moutons et chèvres	3657.00	3753.50	7034.00	6836.00	6976.00	6975.00	8795.00	10996.00	9570.00	9100.00	7965.00	
		Autres animaux .	3844.40	3358.00	3907.00	3764.72	2115.30	2354.00	3641.75	3339.40	1449.70	1119.20	1001.20	
5	Id. des ma- chines et outils	18170.42	18445.21	19902.42	18633.22	19080.63	19163.60	18490.69	18197.30	17286.80	15922.85	15946.60		
6	Id. des produits.	53402.20	78669.76	55782.85	35633.90	39230.43	42267.46	30622.60	46083.61	33426.48	47395.06	20566.44		
7	Id. des vêtements et de la lingerie	74870.85	86042.04	71443.64	89005.00	77738.80	80639.91	80752.26	57694.00	54683.43	53858.35	58232.64		
8	Id. des denrées.	21968.31	309.12	294.67	330.74	185.56	3105.55	816.65	1746.10	2312.53	1087.77	2174.30		
9	Evaluation des terrains.	464065.48	521036.00	586586.45	649745.14	694351.39	750637.65	809646.35	861046.35	922736.01	980368.39	1014929.16		
10	id. des bâtiments.	390830.00	452741.98	513587.38	568132.94	622302.09	670361.63	732311.63	777711.63	787830.00	791330.00	796032.00		
11	Dépenses effectuées dans l'année	375180.78	375467.31	458041.19	401356.98	513320.82	493531.51	454251.83	304050.30	284996.99	151860.72	338923.70	1150982.13	
12	Matériel reçu gratuitement.	13462.60	20.00	..	378.29	400.00	506.90	..	15.20	14782.99	
13	Quote-part dévolue au Trésor sur les sa- laires des condamnés occupés dans les services industriels et de l'agriculture	81559.88	76685.21	84928.70	71642.08	95680.26	97526.23	84183.47	69060.03	64924.09	34596.05	50192.54	810978.54	
	Total	1573617.85	1716778.25	1907043.21	1951392.01	2167111.04	2267798.62	2327955.91	2239038.36	2260344.13	2165849.28	2383103.73	22960032.39	

17983288.73

Nombre	CAUSES DE L'ACTIF	ANNÉES												TOTAL
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85		
1	Valeur des matériaux de construction	
2	Id. des meubles, ustensiles, etc.	37042.98	38327.97	39303.26	38311.22	40391.18	39376.18	34878.70	34187.70	32342.97	31448.47	32654.49		
3	Id. des bateaux, voitures, etc. .	13413.40	12575.50	12124.50	11373.96	10361.70	12561.08	9230.00	8630.00	7940.00	7000.00	6495.00		
4	Id. du bétail	Chevaux et mulets	7635.00	8120.00	8510.00	9170.00	8170.00	10790.00	9960.00	7830.00	4580.00	4480.00	4730.00	
		Bœufs et vaches.	21510.00	24530.00	23790.00	17135.00	18873.40	18158.13	14942.24	10670.00	15066.46	19876.00	17043.65	
		Moutons et chèvres	3753.50	7034.00	6836.00	6976.00	6975.00	8795.00	10996.00	9570.00	9100.00	7965.00	8519.00	
		Autres animaux .	3358.00	3907.00	3764.72	2115.30	2354.00	3641.75	3339.40	1449.70	1119.20	1001.20	1294.90	
5	Id. des ma- chines et outils	Pour l'agriculture	18445.21	19902.42	18633.22	19080.63	19163.60	18490.69	18197.30	17286.80	15922.85	15946.60	17479.70	18944947.17
		Id. les industries.	20668.74	21981.44	22583.53	20119.58	23439.80	23180.00	19702.70	19303.50	19181.46	19320.48	18308.66	
6	Id. des produits.	78669.76	55782.85	35633.90	39230.43	42267.46	30622.60	46083.61	33426.48	47395.06	20566.44	18942.41		
7	Id. des vêtements et de la lingerie	86042.04	71443.64	89005.00	77738.80	80639.91	80752.26	57694.00	54683.43	53858.35	53232.64	106406.46		
8	Id. des denrées.	309.12	294.67	330.74	185.56	3105.55	816.65	1746.10	2312.53	1087.77	2174.30	2698.64		
9	Evaluation des terrains	521036.00	586586.45	649745.14	694351.39	750637.65	809646.35	861046.35	922736.01	980368.39	1014929.16	1023036.09		
10	Id. des bâtiments	452741.98	513587.38	568132.94	622302.09	670361.63	732311.63	777711.63	787830.00	791330.00	796032.00	807464.03		
11	Recettes réalisées dans l'année	136228.27	198704.15	211965.25	197078.89	255315.58	255284.31	224012.12	178861.73	173386.47	83374.84	206617.53	2120829.14	
12	Matériel passé gratuitement à d'autres établissements	599.25	80.00	..	679.25	
13	Quote-part due au Trésor sur les salaires des maçons non payée à l'Administration	4647.88	1637.81	1737.89	4110.85	12134.43	
	Total	1400854.00	1562777.47	1690358.20	1755168.85	1932056.46	2044426.63	2089540.15	2093425.76	2155016.04	2079165.02	2275801.41	21078589.99	

COLONIE DE

GORGONA — (Passif)

Nombre	CAUSES DU PASSIF					ANNÉES							TOTAL	
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85		
1	Valeur des matériaux de construction		
2	Id. des meubles, ustensiles, etc.	8834.30	9184.34	10642.73	12035.65	11286.60	14395.95	13032.80	16041.46	16937.81	15898.90	13521.95		
3	Id. des bateaux, voitures, etc.	225.50	205.65	212.90	359.80	501.50	595.50	727.70	681.80	640.70	627.86	2422.60		
4	Id. du bétail	Chevaux	835.00	842.50	1512.50	1500.00	1375.00	920.00	1350.00	1025.00	800.00	570.00	570.00	
		Boeufs et vaches .	2420.00	4400.00	5350.00	4720.00	3760.00	2737.00	2155.81	3750.00	2940.00	3314.57	3749.07	
		Moutons et chèvres	260.00	400.00	545.00	580.00	30.50	
		Autres animaux . .	2348.19	2355.59	2462.80	1900.00	1180.00	1821.10	1617.20	1120.80	1305.00	1298.40	842.54	
5	Id. des machines et outils	Pour l'agriculture .	1630.63	2792.63	2492.72	2193.50	2342.05	5344.08	7850.80	9498.95	11307.99	11636.10	11363.99	6327748.76
		Pour les industries	1047.04	1454.42	1321.17	1509.60	1197.50	1047.93	742.70	720.97	866.35	889.45	1025.20	
6	Id. des produits	32883.03	30985.22	6236.03	3926.37	7740.38	8012.86	12102.77	17119.68	13676.80	13303.94	11493.55		
7	Id. des vêtements et de la lingerie.	39113.80	45675.09	49873.28	49329.10	54625.00	50444.50	36700.45	34138.13	36006.71	29672.84	26126.93		
8	Id. des denrées	115.87	394.57	186.22	285.73	249.90	807.16	1089.65	1054.16	1586.65	418.76	473.71		
9	Evaluation des terrains	145887.89	186944.89	257981.57	305712.81	348997.76	376233.96	410833.00	452874.26	502194.28	550455.99	566978.12		
10	Id. des bâtiments	65770.32	85770.32	92709.57	102825.23	112825.23	132825.23	142825.23	142825.23	142825.23	142825.23	142825.23		
11	Dépenses effectuées dans l'année . . .	225650.37	250191.34	240153.76	217631.53	219141.31	215657.82	213807.59	198669.62	169547.94	69717.98	143406.21	2163575.47	
12	Matériel reçu gratuitement	342.64	..	95.50	..	865.15	915.10	786.50	2.50	3007.39	
13	Quote-part dévolue au Trésor sur les salaires des condamnés occupés dans les services industriels et de l'agriculture.	44232.42	58495.89	54037.61	47598.02	49756.60	48901.08	47527.15	46369.93	40451.33	15869.52	21913.82	475153.37	
	TOTAL . . .	571254.36	680435.09	725717.86	752202.84	814978.83	860609.32	893277.95	926706.99	941086.79	856499.54	946715.42	8969484.99	

COLONIE DE GORGONA — (Actif).

Nombre	CAUSES DE L'ACTIF	ANNÉES											TOTAL		
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85			
1	Valeur des matériaux de construction		
2	Id. des meubles, ustensiles, etc.	9184.34	10642.73	12035.65	11286.60	14395.95	13032.80	16041.46	16937.81	15898.90	13521.95	14120.42			
3	Id. des bateaux, voitures, etc. .	205.65	212.90	359.80	501.50	595.50	727.70	681.80	640.70	627.86	2422.60	2565.10			
4	Id. du bétail	Chevaux et mulets	842.50	1512.50	1500.00	1375.00	920.00	1350.00	1025.00	800.00	570.00	570.00	550.00		
		Boeufs et vaches .	4400.00	5350.00	4720.00	3760.00	2737.00	2155.81	3750.00	2940.00	3314.57	3749.07	3662.32		
		Moutons et chèvres	400.00	545.00	580.00	30.50	208.24		
		Autres animaux. .	2355.59	2462.80	1900.00	1180.00	1821.10	1617.20	1120.80	1305.00	1298.40	842.54	643.50		6840308.04
5	Id. des machines et outils	Pour l'agriculture.	2792.63	2492.72	2193.50	2342.05	5344.08	7850.80	9498.95	11307.99	11636.10	11363.99	11252.88		
		Pour les industries	1454.42	1321.17	1509.60	1197.50	1047.93	742.70	720.97	866.35	889.45	1025.20	1000.57		
6	Id. des produits	30985.22	6236.03	3926.37	7740.38	8012.86	12102.77	17119.68	13676.80	13303.94	11493.55	6756.78			
7	Id. des vêtements et de la lingerie	45675.09	49873.28	49329.10	54625.00	50444.50	36700.45	34138.13	36006.71	29672.84	26126.93	25288.45			
8	Id. des denrées	394.57	186.22	285.73	249.90	807.16	1089.65	1054.16	1586.65	418.76	473.71	865.04			
9	Evaluation des terrains	186944.89	257981.57	305712.81	348997.76	376233.96	410833.00	452874.26	502194.28	550455.99	566978.12	604192.32			
10	Id. des bâtiments	85770.32	92709.57	102825.23	112825.23	132825.23	142825.23	142825.23	142825.23	142825.23	142825.23	142825.23			
11	Recettes réalisées dans l'année	71377.65	94608.47	87541.11	79421.95	87853.01	92059.64	94205.59	95008.32	82243.12	34107.94	74581.57	893008.37		
12	Matériel passé gratuitement à d'autres établissements	301.88	..	790.00	2720.85	824.12	408.20	5045.05		
13	Quote-part due au Trésor sur les salaires des maçons non payée à l'Administration	1499.62	3501.66	5242.47	4119.64	2236.85	1178.15	232.61	1427.92	19438.92		
	TOTAL . . .	442782.87	526436.81	574418.90	627792.49	686539.94	728330.22	779206.17	828332.69	857054.16	816557.56	890348.54	7757800.38		

Nombre	CAUSES DU PASSIF	ANNÉES											TOTAL	
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85		
1	Valeur des matériaux de construction	
2	Id. des meubles, ustensiles, etc..	100.17	566.11	595.37	674.52	646.35	1171.06	1767.40	2032.85	14980.45	15879.15	15934.38		
3	Id. des bateaux, voitures, etc. .	85.00	100.00	344.40	318.00	286.00	580.22	544.00	1424.55	2185.59	1977.35	3159.60		
4	Id. du bétail	Chevaux et mulets	145.00	825.00	1710.00	1570.00	1200.00	2095.00	2745.00	3839.00	4324.00	3539.00	3539.00	
		Bœufs et vaches	850.00	980.00	480.00	1045.00	729.00	1129.00	2300.00	2575.00	
		Moutons et chèvres	..	30.00	70.00	375.00	407.00	1652.00	1720.90	2245.30	2180.70	2161.00	2065.00	
		Autres animaux	454.00	1099.00	770.00	164.70	138.07	336.67	463.95	292.75	857.95	639.20	
5	Id. des ma- chines et outils	Pour l'agriculture .	419.54	1293.81	1856.77	2222.45	2346.79	4811.49	9127.81	10126.28	9399.26	9540.42	10337.14	3693870.07
		Pour les industries	332.83	955.82	803,18	669.05	608.55	601.35	645.44	994.61	908.55	893.10	1019.19	
6	Id. des produits	2893.69	3580.50	8268.98	6515.31	7478.80	7172.15	5940.78	3466.74	4072.87	4079.92	2740.06		
7	Id. des vêtements et de la lingerie	30176.69	35509.94	33294.47	32792.62	38667.50	57103.76	57810.84	52065.46	43666.15	45484.00	40489.55		
8	Id. des denrées	499.45	280.84	32.71	262.30	470.73	1389.55	1443.13	998.66	506.27	371.25	970.21		
9	Evaluation des terrains	72473.65	103643.22	132743.02	178809.00	219810.00	261905.00	300858.89	347858.89	384975.39	423737.04	425101.95		
10	Id. des bâtiments	1150.00	2000.00	8000.00	8000.00	8000.00	8300.00	11000.00	16000.00	16000.00	20000.00	24000.00		
11	Dépenses effectuées dans l'année	112820.62	117505.73	121301.74	131394.63	149135.32	133360.90	160153.07	197171.01	199833.71	98413.18	186830.56	1607920.47	
12	Matériel reçu gratuitement	615.62	12.00	396.25	686.84	5.00	22,60	411.30	1121.50	1713.94	186.67	759.75	5931.47	
13	Quote-part dévolue au Trésor sur les salaires des condamnés occupés dans les services industriels et de l'agriculture	19152.07	25354.26	27865.51	24876.14	25949.56	24232.97	32383.55	49899.23	56149.70	24799.35	47954.68	358617.02	
	TOTAL . . .	240864.33	292111.23	338381.40	390785.86	456156.30	505016.12	587933.78	690437.03	742318.33	654219.38	768115.27	5666339.03	

COLONIE DE CAPRAIA (Actif)

Nombre	CAUSES DE L'ACTIF	ANNÉES											TOTAL		
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85			
1	Valeur des matériaux de construction		
2	Id. des meubles, ustensiles, etc.	566.11	595.37	674.52	646.35	1171.06	1767.40	2032.85	14980.45	15879.15	15934.38	16523.28			
3	Id. des bateaux, voitures, etc. . .	100.00	344.40	318.00	286.00	580.22	544.00	1424.55	2185.59	1977.35	3159.60	3151.10			
4	Id. du bétail	Chevaux et mulets	825.00	1710.00	1570.00	1200.00	2095.00	2745.00	3839.00	4324.00	3539.00	3539.00	4209.00		
		Bœufs et vaches	850.00	980.00	480.00	1045.00	729.00	1129.00	2300.00	2575.00	3024.34		
		Moutons et chèvres	30.00	70.00	375.00	407.00	1652.00	1720.90	2245.30	2180.70	2161.00	2065.00	1999.00		
		Autres animaux . .	454.00	1099.00	770.00	164.70	138.07	336.67	463.95	292.75	857.95	639.20	696.50		
5	Id. des machines et outils	Pour l'agriculture .	1293.81	1856.77	2222.45	2346.79	4811.49	9127.81	10126.28	9399.26	9540.42	10337.14	10315.08	4174518.30	
		Pour les industries	955.82	803.18	669.05	608.55	601.35	645.44	994.61	908.55	893.10	1019.19	1022.95		
6	Id. des produits	3580.50	8268.98	6515.31	7478.80	7172.15	5940.78	3466.74	4072.87	4079.92	2740.06	4240.52			
7	Id. des vêtements et de la lingerie	35509.94	33294.47	32792.62	38667.50	57103.76	57810.84	52065.46	43666.15	45484.00	40489.55	43027.95			
8	Id. des denrées	280.84	32.71	262.30	470.73	1389.55	1443.13	998.66	506.27	371.25	970.21	1876.47			
9	Evaluation des terrains	103643.22	132743.02	178809.00	219810.00	261905.00	300858.89	347858.89	384975.39	423737.04	425101.95	465338.06			
10	Id. des bâtiments	2000.00	8000.00	8000.00	8000.00	8300.00	11000.00	16000.00	16000.00	20000.00	24000.00	33500.00			
11	Recettes réalisées dans l'année	34913.70	42242.36	45601.26	48315.98	48266.76	48661.02	61050.05	68966.04	75532.02	38217.97	78357.77	590124.93		
12	Matériel reçu gratuitement d'autres établissements	1387.00	378.29	1571.00	..	103.50	..	3439.79		
13	Quote-part due au Trésor sur les salaires des maçons non payée à l'Administration	1989.75	..	1260.83	1272.00	4328.98	8851.56		
	TOTAL . . .	184152.94	231060.26	279429.51	330769.40	395666.41	443646.88	505663.38	555158.02	607613.03	572163.75	671611.00	4776934.58		

		A N N É E S										TOTAL												
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 I. semestre			1884-85										
Résultats économiques																								
Journées	d'alimentation ..	53162	66658	68057	62860	69408	71607	90084	113403	112730	54723	105323	868015											
	de travail productif	37081	47555	50334	44618	46058	46680	61093	81580	81588	40172	77520	614279											
Passif		240864	33292111	23338381	40390785	86456156	30	505016	12	587933	78	690437	03	742318	33	654219	38	768115	27	5666339	03			
Actif		184152	94231060	26279429	51330769	40395666	41	443646	88	505663	38	555158	02	607613	03	572163	75	671611	00	4776934	58			
Différence entre le passif et l'actif, soit	Bénéfice	total			
		pour % sur le passif		
	Perte	total	56711	3961050	9758951	8960016	4660489	89	61369	24	82270	40	135279	01	134705	30	82055	63	96504	27	889404	45		
		pour % sur le passif	23	55	20	90	17	42	15	36	13	26	12	15	14	00	19	59	18	15	12	54	12	56
	par journée	d'alimentation.	1 067	0 916	0 866	0 955	0 871	0 860	0 912	1 193	1 195	1 499	0 916	1 025										
		de travail productif	1 529	1 284	1 171	1 345	1 313	1 315	1 346	1 658	1 651	2 042	1 245	1 448										
Résultats industriels																								
Report du passif sous déduction des dépenses pour l'entretien des condamnés et de la quote-part due au Trésor sur les salaires des occupés dans les travaux industriels et agricoles ..		164336	47200987	81248987	50299694	68362604	48	406002	52	465967	24	538774	56	582812	40	577584	38	623707	15	4471459	19			
Report de l'actif		184152	94231060	26279429	51330769	40395666	41	443646	88	505663	38	555158	02	607613	03	572163	75	671611	00	4776934	58			
Différence entre le passif et l'actif, soit	Bénéfice	total	19816	4730072	4530442	0131074	7233061	93	37644	36	39696	14	16383	46	24800	63	47903	85	305475	39		
		pour % sur le passif	12	06	14	97	12	23	10	37	9	12	9	28	8	50	3	04	4	26	7	68
	Perte	total	0 373	0 451	0 447	0 494	0 476	0 526	0 440	0 144	0 220	0 455	0 352									
		de travail productif	0 534	0 632	0 605	0 696	0 719	0 806	0 615	0 201	0 304	0 618	0 497									
	par journée	total	5420	63
		pour % sur le passif	0 94
par journée	d'alimentation.	0 099	
	de travail productif	0 135	

VII.

Le personnel supérieur de la Colonie de Castiadas ne comprend que six fonctionnaires, c'est-à-dire un Directeur, deux Comptables, un Commis, un Médecin et un Aumônier.

La garde des condamnés est confiée à un chef des gardes, à 5 sous-chefs et à 80 gardes.

Pour le service du brik et des bateaux on a un capitaine et 6 matelots.

Tout ce personnel est payé sur le budget de l'Administration des prisons, et pour les gardes la nourriture est à la charge du budget de la Colonie.

Sur ce même budget sont payés un Agronome directeur des cultures, 3 agents à son service et un berger.

La Colonie de Castiadas, dont l'organisation fut commencée, comme nous avons dit, le 11 août 1875 avec 30 détenus, a successivement augmenté en proportion du développement donné aux importants travaux soit des bâtiments soit des moyens de communication et de culture des terrains.

En moyenne, l'effectif des condamnés a été le suivant :

Années	Occupés aux travaux			Sans travail			Total général	
	agricoles	industriels	des services intérieurs	Total	punition	maladie		fêtes et autres causes
1875	65	(1) ..	3	68	(1) ..	(1) ..	19	87
1876	92	16	74	182	8	17	74	281
1877	271	26	48	345	10	8	104	467
1878	312	26	33	371	4	11	95	481
1879	401	24	37	462	7	15	204	688
1880	417	26	42	485	6	33	261	785
1881	409	20	39	468	4	24	182	678
1882	567	37	37	641	5	32	147	825
1883	624	58	34	716	5	45	140	906
1884, 1 ^{er} semestre	543	19	37	599	2	25	218	844
1884-85	417	45	37	499	6	38	204	747
En moyenne .	385	31	40	456	6	24	153	639

(1) Pour toute l'année 1875 la Colonie étant sous la dépendance du Bagne de Cagliari, aucune industrie n'était exercée dans la Colonie et on réintérait dans le premier établissement les condamnés punis ou malades.

L'augmentation du nombre des condamnés dans la Colonie s'est arrêté en 1883, l'Administration ayant dû reconnaître que, pour un nombre aussi grand, la surveillance devenait difficile et que, faute de cette surveillance, on ne pouvait réussir à tirer un profit suffisant du travail des condamnés.

Le nombre des occupés forme en moyenne le 71.3 %, les oisifs le 24 %, les punis le 1 % et les malades le 3.7 %.

Par rapport aux résultats des autres Colonies les conditions sont à Castiadas moins favorables, la proportion des oisifs et des malades étant sensiblement supérieure; mais il faut considérer que dans cette dernière Colonie dominant les fièvres causées par la *malaria* pour plusieurs mois de l'année, et que parmi les oisifs sont compris les convalescents qui, sans être positivement malades, ne peuvent pas être assujettis à un travail productif.

Le total des journées d'alimentation a été de 2,304,580, c'est-à dire :

Avec travail	1,646,354
Sans travail pour	punition 20,721
	maladie 85,597
	autres causes 551,908

et pour chaque année dans les proportions suivantes :

Années	Journées de				Total
	travail	punition	maladie	oisiveté	
1875	9,717	2,729	12,446
1876	67,548	2,850	6,250	25,764	102,412
1877	126,125	3,593	2,978	37,605	170,301
1878	135,307	1,396	4,218	34,822	175,743
1879	168,948	2,635	5,356	74,510	251,449
1880	177,300	2,082	12,179	95,049	286,610
1881	170,940	1,560	8,853	66,027	247,380
1882	233,988	1,845	11,742	53,715	301,290
1883	261,315	1,761	15,635	51,875	330,586
1884,					
1 ^{er} semestre	112,923	799	4,472	35,382	153,576
1884-85	182,243	2,200	13,914	74,420	272,787
Total .	1,646,354	20,721	85,597	551,908	2,304,580

Le nombre des malades a varié sensiblement dans les différentes années ; le *maximum*, 6.1 0/0, s'est produit dans l'année 1876, le *minimum*, 1.7 0/0, dans l'année 1877 ; pour les autres années on a eu les proportions suivantes :

En 1878	du	2.4	%
1879	»	2.1	»
1880	»	4.2	»
1881	»	3.6	»
1882	»	3.9	»
1883	»	4.9	»
1884, 1 ^{er} semestre	»	2.9	»
1884-85	»	5.1	»

Les condamnés occupés dans la dernière année étaient en moyenne de 462, dont 401 pour l'agriculture, c'est-à-dire :

Dans la culture des bois	14
Dans l'exploitation du bétail	85
» » des champs et jardins potagers	279
» » des carrières et fournaies	4
» » des vignes	19
Total	401

et 61 dans les différentes industries, soit :

Cordonniers	10
Forgerons et serruriers	12
Menuisiers et charpentiers	11
Tailleurs	12
Maçons, manœuvres, etc.	16
Total	61

La proportion des salaires par rapport aux journées de travail pour chaque année est la suivante :

Années	Journées de travail			Total	Salaires pour les travaux			Total
	agricole	industriel	des services intérieurs		agricoles	industriels	des services intérieurs	
1875	9,288	..	429	19,717	7,218. 56	..	300. 30	7,518. 86
1876	33,526	6,853	27,169	67,548	22,594. 24	6,230. 82	22,462. 42	51,287. 48
1877	98,948	9,624	17,553	126,125	93,724. 47	9,205. 45	13,044. 14	115,974. 06
1878	113,902	9,354	12,051	135,307	106,491. 02	8,443. 64	6,790. 34	121,725. 00
1879	146,543	8,902	13,503	168,948	131,556. 70	7,049. 61	7,915. 82	146,522. 13
1880	152,330	9,613	15,357	177,300	135,802. 45	7,735. 40	8,677. 25	152,215. 10
1881	149,439	7,301	14,200	270,940	137,012. 93	6,303. 99	8,047. 50	151,364. 42
1882	206,828	13,741	13,419	233,988	190,789. 34	12,426. 17	8,051. 90	211,267. 41
1883	227,680	21,323	12,312	61,315	223,615. 45	20,849. 26	6,943. 85	251,408. 56
1884,								
1 ^{er} semestre	98,889	7,289	6,745	112,923	101,746. 84	7,234. 55	3,836. 40	112,817. 79
1884-85	152,252	16,345	13,646	182,243	157,224. 74	16,269. 16	7,752. 90	181,246. 80
Total .	1,389,625	110,345	146,384	1,646,354	1,307,776. 74	101,748.05	93,822.82	1,503,347. 61

La moyenne générale des salaires a été de fr. 0.91.3 (1), c'est-à-dire de fr. 0.94.1 pour les travaux agricoles, de fr. 0.92.2 pour les travaux industriels et seulement de fr. 0.64.1 pour les services intérieurs, d'où il résulte que le tarif des salaires est plus élevé que dans les autres Colonies, dans celles pour condamnés aux travaux forcés a nourriture légale y étant moins abondante, ce qui impose l'obligation de faciliter aux condamnés l'achat de vivres supplémentaires, étant surtout occupés à des travaux pénibles à l'air libre.

Les dépenses faites chaque année pour la Colonie de Castiadas depuis sa fondation jusqu'au 30 juin 1885, et réparties selon les causes qui les ont provoquées, montèrent à fr. 3,225,493.42. Le tableau qui suit en donne un résumé :

(1) Sur les salaires de condamnés aux travaux forcés on fait une retenue de 5 dixièmes au profit du Trésor.

Nombre	MOTIFS DES DÉPENSES					ANNÉES							TOTAL
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85	
1	Baraques construites dans d'autres établissements	5,519.38	3,909.12	9,428.50
	Placement des mêmes baraques et leurs modifications	1,735.16	3,250.88	4,986.04
2	Matériaux de construction	19,673.88	22,840.93	5,109.13	5,463.56	6,795.21	10,874.15	4,710.40	210.00	..	1,739.60	1,014.52	78,431.38
	Entretien des bâtiments	3,427.47	1,209.21	259.17	4,895.85
	Meubles et ustensiles	1,537.94	1,321.40	944.10	163.20	423.05	41.00	27,882.73	4,087.07	4,991.59	1,138.19	1,462.45	43,992.72
3	Bateaux, voitures et autres moyens de transport	3,425.20	313.00	418.37	..	56.00	10.00	1,385.00	225.30	30,031.60	35,864.47
	Chevaux et mulets	2,425.00	1,855.00	200.00	600.00	390.00	..	1,500.00	130.00	65.00	7,165.00
	Bœufs et vaches	53,286.00	..	1,290.00	835.20	55,411.20
4	Moutons et chèvres	4,982.45	5,565.00	..	3,073.27	13,620.72
	Cochons	13,672.00	150.00	85.00	13,907.00
	Autres animaux	17.25	..	245.00	27.10	..	289.35
5	Machines, et outils pour l'agriculture .	7,429.71	16,411.93	4,304.80	840.30	1,297.40	1,819.40	1,222.65	6,999.32	4,845.30	1,774.15	752.30	47,697.26
	Id. id. pour les industries	2,901.02	3,989.97	4,328.00	986.64	163.25	753.70	1,027.90	1,252.79	338.10	213.00	715.11	16,669.48
6	Semences pour l'agriculture, matières pour les autres industries, etc.	15,953.49	42,386.42	44,191.93	28,926.25	12,789.45	9,328.95	12,567.08	17,389.22	21,144.83	38,848.71	15,778.85	259,305.18
7	Entretien du matériel de l'établissement et des industries	9,159.37	8,942.31	6,537.12	4,775.72	11,039.05	19,213.72	24,001.52	12,136.45	25,755.73	121,560.99
8	Imprimés et frais de transport	1,468.54	1,025.44	5,209.28	5,254.57	4,986.97	4,174.12	5,108.58	6,202.68	9,702.48	4,318.67	5,004.44	52,455.77
9	Entretien des condamnés et des gardes. { Nourriture	7,320.61	59,837.92	109,227.92	112,511.12	461,069.66	183,490.10	143,653.49	163,727.70	206,274.63	84,426.69	184,146.91	1,415,686.75
	{ Vêtements et lingerie	61.20	121,634.82	29,935.18	31,910.17	14,844.31	23,080.70	221,466.38
10	Personnel de service, contremaîtres, régisseurs des cultures, etc.	1,456.20	9,711.30	8,763.00	9,683.34	15,771.02	16,486.60	10,446.32	10,939.92	10,279.92	3,529.96	8,249.92	105,317.50
11	Gratifications aux condamnés	3,902.43	22,794.80	51,742.02	57,708.31	68,985.87	70,984.23	73,651.85	102,800.35	121,206.02	54,400.66	87,834.86	716,011.48
12	Dépenses éventuelles	257.04	200.74	105.25	311.30	33.05	15.00	312.60	60.00	..	24.00	11.50	1,330.40
	TOTAL	146,946.05	195,413.85	248,481.84	234,464.17	279,298.05	302,752.97	416,159.72	363,323.25	435,859.76	218,630.70	384,163.06	3,225,493.42

Par rapport aux journées de présence la dépense a été par journée et par condamné :

Dans l'année 1875 de fr.	1.81	Dans l'année 1881 de fr.	1.68
» 1876 » »	1.91	» 1882 » »	1.21
» 1877 » »	1.46	» 1883 » »	1.32
» 1878 » »	1.33	» 1884, 1 ^{er} semestre »	1.42
» 1879 » »	1.11	» 1884-85 »	1.41
» 1880 » »	1.68		
		En moyenne de fr.	1.39

La dépense tout à fait exceptionnelle de la première et aussi, quoique en moindre proportion, de la seconde année, provient des acquisitions extraordinaires de matériaux de construction, de bétail, de machines et outils pour les industries, etc., comme celle qui a été faite dans l'année 1881 a pour cause l'établissement d'un grand magasin pour les fournitures du vestiaire et de la lingerie des condamnés, auparavant à la charge de l'entrepreneur qui pourvoyait à leur entre-

tien. Enfin la proportion plus forte du coût pour les années 1883 et 1885 provient des fièvres qui régnèrent dans la Colonie et qui nécessitèrent une plus forte dépense pour médecines et traitement des malades.

L'importante dépense faite pour les machines tient surtout aux travaux extraordinaires, soit pour défricher et rendre cultivables des terrains, soit pour la construction des bâtiments, des routes et des canaux nécessaires à l'installation de la Colonie.

Une autre dépense assez considérable a été celle des semences et autres matières pour les différentes industries. Depuis 1875 on a dépensé pour cet objet fr. 259,305.18, soit en moyenne environ fr. 25,000 par an.

L'entretien du matériel de l'établissement, de l'agriculture et des industries a occasionné une dépense totale, pour les dix années, de fr. 121,560.99, soit en moyenne 12,000 francs par an.

Les frais pour les imprimés et le transport ont monté à fr. 52,455.77, soit en moyenne fr. 5,245 par année. — L'entretien des condamnés et des gardes a coûté fr. 1,415,686.75 pour nourriture et fr. 221,466.38 pour vêtements et lingerie, soit un total de fr. 1,637,153.31, avec une moyenne par année de fr. 163,715 environ. — Pour le personnel de service, c'est-à-dire contre-maitres, agronomes, régisseurs de cultures, etc. on a dépensé fr. 105,317.50, avec une moyenne d'à peu près 10,500 francs par an.

La quote-part totale des salaires payés par l'Administration aux condamnés a été pour les travaux agricoles et industriels de fr. 716,011.48, c'est-à-dire en moyenne fr. 71,600 environ par an. — Les dépenses éventuelles n'ont occasionné qu'une charge totale de fr. 1,330.40, soit une moyenne de fr. 13.30 par an.

Les recettes effectuées par la vente de produits et autres recouvrements réalisés dans les différentes années ont été de fr. 642,976.47, c'est-à-dire pour chaque année dans la mesure suivante :

MOTIFS DES RECETTES		ANNÉES				ANNÉES							TOTAL
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85	
Service industriel	Vente de produits agricoles et industriels	1,212.83	14,074.67	34,119.52	25,859.55	38,056.05	51,694.27	51,461.62	78,887.58	87,041.21	38,346.45	132,254.14	553,007.89
	Prix de main-d'œuvre des condamnés	229.35	704.18	1,418.47	1,334.75	2,269.88	3,232.85	1,791.85	2,290.12	2,882.01	1,412.26	2,569.43	20,135.15
	Recouvrements pour dédommagements des dégâts faits aux outils et matières	..	8.00	46.50	..	10.00	..	64.50
	Pécule de réserve des condamnés défunts	734.11	631.25
	Produits éventuels des industries . . .	57.00	656.00	2,418.94	1,349.75	1,918.22	2,444.51	4,622.10	4,758.41	4,075.03	2,460.08	6,294.71	27,938.42
TOTAL		1,499.18	15,442.85	38,691.04	29,175.30	43,006.15	59,613.63	58,925.07	87,243.26	96,088.94	43,580.38	142,838.33	616,104.13
Service économique	Pécule particulier abandonné par les héritiers des condamnés défunts	40.16	76.79	59.09	49.06	18.40	92.58	336.08
	Recouvrements pour dédommagements des dégâts faits au matériel de l'établissement
	Vente d'effets hors d'usage	120.70	42.59	149.46	22.70	30.74	366.19
	Recouvrements pour papier à lettres et livrets distribués aux condamnés	114.74	105.00	148.56	..	148.56
	Produits divers éventuels	87.30	1,262.03	3,013.46	3,543.32	257.52	267.62	152.08	227.60	229.64	105.06	144.53	1,603.79
TOTAL .		87.30	1,262.03	3,168.36	3,648.32	4,197.83	3,519.58	3,027.75	2,276.46	2,270.60	630.34	589.05	24,417.72
TOTAL GÉNÉRAL		1,586.48	16,704.88	41,859.40	32,823.62	4,455.35	3,787.20	3,377.32	2,605.74	2,698.76	925.06	856.90	26,872.34
						47,461.50	63,400.83	62,302.39	89,849.00	98,787.70	44,505.44	143,695.23	642,976.47

Les recettes par rapport aux journées de présence donnent un produit journalier de fr. 0.28 en moyenne par condamné, mais cette proportion a sensiblement varié dans les différentes années, ayant été :

Dans l'année 1875 de fr. 0.13	Dans l'année 1881 de fr. 0.25
» 1876 » » 0.16	» 1882 » » 0.30
» 1877 » » 0.25	» 1883 » » 0.30
» 1878 » » 0.19	» 1884, 1 ^{er} semestre » 0.29
» 1879 » » 0.19	» 1884-85 » 0.53
» 1880 » » 0.22	En moyenne fr. 0.28

Le prix des baraques provisoires construites pour l'installation de la Colonie, y compris fr. 606.40, valeur d'une baraque reçue gratuitement du Bagne de Cagliari, était de fr. 15,020.94 dont il faut déduire pour dégâts et dépréciation fr. 9,136.24 et fr. 980 pour valeur d'une baraque passée gratuitement à la Colonie d'Isili; en total » 10,116.24 de manière que la valeur de ces baraques au 30 juin 1885 était de fr. 4,904.70

Pour ce qui regarde les matériaux de construction, seulement une petite partie en a été achetée ; la plus grande partie provient de la Colonie. La valeur et le mouvement de ces matériaux figurent dans le tableau suivant :

Année	Valeur des matériaux de construction							Reste au 30 juin 1885
	Achetés	Produits de la Colonie	Total	Employés dans les constructions	Vendus	Déchets et dépréciations	Total	
1875	19673.88	518.00	20191.88	8232.61	109.50	70.00	8412.11	4851.17
1876	22840.93	10585.00	33425.93	23828.29	23828.29	
1877	5109.13	42718.72	47827.85	53935.34	53935.34	
1878	5463.56	58181.20	63644.76	67826.70	67826.70	
1879	6795.21	61528.50	68323.71	69681.51	69681.51	
1880	10874.15	44287.00	55161.15	57589.39	125.00	..	57714.39	
1881	4710.40	24871.00	29581.40	30856.30	..	278.64	31134.94	
1882	210.00	17274.00	17484.00	19113.73	19113.73	
1883	..	5624.00	5624.00	4766.50	4766.50	
1884, 1 ^{er} sem.	1739.60	..	1739.60	1739.60	1739.60	
1884-85	1014.52	..	1014.52	1014.52	1014.52	
Total	78431.38	265587.42	344018.80	338584.49	234.50	348.64	339167.63	

Pour les meubles et ustensiles de l'établissement on a eu le mouvement ci-après indiqué :

Années	Valeur des meubles et ustensiles							Reste au 30 juin 1885
	Achetés	Confectionnés dans la Colonie	Reçus gratuitement d'autres établissements	Total	Déchets et dépréciations	Passés gratuitement à d'autres établissements	Total	
1875	1537.94	1537.94	35510.17
1876	1321.40	239.00	..	1560.40	498.24	..	498.24	
1877	944.10	294.20	..	1238.30	346.64	..	346.64	
1878	163.20	40.20	..	203.40	194.56	..	194.56	
1879	423.05	70.00	..	493.05	429.70	..	429.70	
1880	41.00	41.00	479.30	..	479.30	
1881	27882.73	682.80	3763.71	32329.24	2609.02	402.60	3011.62	
1882	4087.07	..	2025.81	6112.88	1498.83	64.63	1563.46	
1883	4991.59	..	384.97	5376.56	535.68	95.00	630.68	
1884, 1 ^{er} sem.	1138.19	714.94	113.40	1966.53	3338.50	33.95	3372.45	
1884-85	1462.45	647.40	72.74	2182.59	6973.72	31.35	7005.07	
Total	43992.72	2688.54	6360.63	53041.89	16904.19	627.53	17531.72	

Pour les bateaux, voitures, chariots et autres moyens de transport, le mouvement des valeurs a été pour les différentes années le suivant :

Années	Valeurs des bateaux, voitures, etc.							Reste au 30 juin 1885
	Achetés	Construits dans la Colonie	Reçus gratuitement d'autres établissements	Total	Déchets et dépréciations	Passés gratuitement à d'autres établissements	Total	
1875	3425.20	3425.20	30153.40
1876	313.00	313.00	953.96	..	953.96	
1877	418.37	418.37	
1878	672.61	..	672.61	
1879	56.00	56.00	576.00	..	576.00	
1880	10.00	10.00	320.00	..	320.00	
1881	1385.00	1385.00	103.25	..	103.25	
1882	225.30	225.30	25.00	..	25.00	
1883	
1884, 1 ^{er} sem.	1753.80	..	1753.80	
1884-85	30031.60	30031.60	1306.45	..	1306.45	
Total	35864.47	35864.47	5711.07	..	5711.07	

Lors de l'installation de la Colonie on avait acheté une petite tartane pour le transport, par mer, des matériaux de construction et des produits entre Cagliari et Castiadas, mais ce moyen fut bientôt reconnu insuffisant et en 1883 on fit construire à cet effet un beau Brik du port de 80 tonneaux, qu'on baptisa du nom de *Castiadas*.

Une des plus importantes exploitations de la Colonie est celle de l'élevage du bétail et de la fabrication du fromage ; aussi dans la première année d'exploitation de l'établissement on a acheté bon nombre de vaches, de moutons et de chèvres, pour lesquels on avait des pâturages riches et abondants. Les tableaux qui suivent indiquent pour chaque année le nombre des animaux et leur valeur.

Chevaux et mulets.

Années	Achetés		Reçus gratuitement d'autres établissements		Nés dans la Colonie		Augmentation	Total		Vendus		Passés gratuitement à d'autres établissements		Morts ou perdus		Dépréciations	Total		Reste au 30 juin 1885		
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur		Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur		Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre
1875	7	2425.00
1876	10	1855.00	430.00	1	180.00	1	90.00
1877	1	200.00
1878	1	600.00	150.00	5	740.00
1879	2	390.00
1880	26 7795.00	12 4930.00
1881	2	1500.00	1	30.00
1882	1	130.00	20.00
1883
1884, 1 ^{er} sem.
1884-85	1	65.00	1	100.00
Total	25	7165.00	1	30.00	600.00	26 7795.00	7 1020.00	3 1050.00	2	100.00	2760.00	12 4930.00	14 2865.00	14 2865.00	14 2865.00	14 2865.00	14 2865.00	14 2865.00	14 2865.00

Bœufs et vaches.

Années	Achetés		Reçus gratuitement d'autres établissements		Nés dans la Colonie		Augmentation	Total		Vendus		Passés gratuitement à d'autres établissements		Morts ou perdus		Dépréciations	Total		Reste au 30 juin 1885		
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur		Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur		Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre
1875	209	53286.00	5	838.80	2	550.00
1876	15	750.00	3373.62	2	455.00	8	1854.62
1877	3	1290.00	34	850.00	2532.45	2	495.00	11	2335.00
1878	21	525.00	3115.00	7	827.45
1879	48	1200.00	5596.00	14	2936.00	16	4320.00
1880	23	575.00	7470.00	688 115850.69	..	1	60.00	17	4115.00
1881	50	1250.00	4	498.00	12	2185.29
1882	83	2800.00	5109.01	23	4591.01	7	1387.45
1883	2	835.20	44	1760.00	5611.41	15	2579.00	37 8480.00	..	10	1509.43
1884, 1 ^{er} sem.	51	2040.00	1340.00	8	1200.00	4	800.00
1884-85	105	2973.00	11569.00	27	3663.00	4	430.00
Total	214	55411.20	474	14723.00	45716.49	688 115850.69	101 17315.81	37 8480.00	98 20314.24	8102.91	236 54212.96	452 61637.73	54212.96	61637.73	54212.96	61637.73	54212.96	61637.73	54212.96

Moutons et chèvres.

Années	Achetés		Reçus gratuitement d'autres établissements		Nés dans la Colonie		Augmentation		Total		Vendus		Passés gratuitement à d'autres établissements		Morts ou perdus		Dépréciations		Total		Reste au 30 juin 1885			
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Valeur	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur		
1875	506	4932.45	10	30.00	75.78	32	292.97	4	44.84		
1876	387	5565.00	28	186.00	295	635.50	1059.12	87	287.00	113	1158.04		
1877	508	508.00	2750.50	181	612.50	49	580.88		
1878	246	3073.27	765	765.00	2370.11	279	1179.00	115	1145.00		
1879	778	778.00	5306.00	167	627.50	250	1665.00		
1880	521	531.00	1878.25	9513	51308.27	523	2985.25	359	2407.00	7045	34340.35	2468	16967.92	
1881	1041	2459.70	492	1885.20	159	1196.00	998.50	
1882	1351	3027.50	4066.58	1011	3094.28	111	832.02	
1883	1241	3661.50	949	3668.56	37	467.00	99	629.02	332	19	
1884, 1 ^{er} sem.	519	1557.00	688.51	804	2710.00	84	549.00	
1884-85	1317	3951.00	1412.50	1014	4049.10	5	43.00	121	901.50	
Total	1139	13620.72	28	186.00	8346	17894.20	19607.35	9513	51308.27	5539	21391.36	42	510.00	1464	11108.30	1330.69	7045	34340.35	2468	16967.92	7045	34340.35	2468	16967.92

Cochons et autres animaux

Années	Achetés		Reçus gratuitement d'autres établissements		Nés dans la Colonie		Augmentation		Total		Vendus		Passés gratuitement à d'autres établissements		Morts ou perdus		Dépréciations		Total		Reste au 31 juin 1885			
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Valeur	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur		
1875	495	13672.00	1	14.40	13.22		
1876	108	861.40	1920.64	298	9603.84	119	3286.78	
1877	21	24.00	43.00	7	213.00	32	613.40	
1878	6	4.50	799.90	163	3269.75	1	11.05	
1879	72	144.00	756.00	11	318.00	2	50.00	
1880	352.60	1481	26497.55	54	989.60	17	195.00	966	20921.15	1515	5576.40	
1881	15	17.25	
1882	17	150.00	36	48.00	10	10.20	
1883	25	330.00	2	60.00	135	1016.30	1178.46	69	270.81	7	4.20	
1884, 1 ^{er} sem.	25	27.10	121	502.00	1876.00	54	418.20	4	20.00	
1884-85	400	2744.40	113	1596.70	4	23.00	
Total	577	14196.35	2	60.00	992	5314.60	6926.60	1481	26497.55	780	16704.50	186	4203.43	13.22	966	20921.15	1515	5576.40	966	20921.15	1515	5576.40

La dispersion facile des cochons dans les bois et la difficulté d'en surveiller les troupeaux dans des lieux éloignés, a suggéré la résolution d'en réduire le nombre, cette branche d'industrie ne pouvant pas être utilement exploitée dans la Colonie.

Dans les premières années surtout, des dépenses considérables ont été occasionnées par l'achat de machines et outils, non seulement pour l'agriculture mais aussi pour toutes les autres industries exercées dans l'intérêt de l'organisation de la Colonie. Le mouvement des valeurs respectives figure dans les tableaux suivants :

Machines et outils pour l'agriculture.

Années	Valeur des machines et outils							Reste au 30 juin 1885	
	Achetés (Dépenses)	Fabriqués dans la Colonie (Dépenses)	Reçus gratuitement d'autres établissements	Total	Déchets et dépréciations	Passés gratuitement à d'autres établissements	Total		
1875	7332.41	97.30	7429.71	401.05	401.05	14275.13	
1876	13648.63	2763.30	16411.93	3093.59	3093.59		
1877	3198.65	1106.15	4304.80	2446.68	2446.68		
1878	458.30	382.00	840.30	5105.22	5105.22		
1879	643.00	654.40	843.50	2140.90	2894.70	2894.70		
1880	601.00	1218.40	1819.40	3937.20	3937.20		
1881	660.15	562.50	1222.65	1772.90	1772.90		
1882	829.25	6170.07	6999.32	1754.53	1754.53		
1883	3964.95	880.35	277.00	5122.30	744.27	1731.00	2475.27		
1884, 1 ^{er} semestre	1506.55	267.60	370.50	2144.65	1937.52	1937.52		
1884-85	391.90	360.40	752.30	8894.47	200.00	9094.47		
Total	33234.79	14462.47	1491.00	49188.26	32982.13	1931.00	34913.13		14275.13

Machines et outils pour les industries.

Années	Valeur des machines et outils							Reste au 30 juin 1885	
	Achetés (Dépenses)	Fabriqués dans la Colonie (Dépenses)	Reçus gratuitement d'autres établissements	Total	Déchets et dépréciations	Passés gratuitement à d'autres établissements	Total		
1875	2552.32	348.70	..	2901.02	278.20	..	278.20	3039.17	
1876	2861.67	1128.30	..	3989.97	1553.89	..	1553.89		
1877	1907.10	2420.90	..	4328.00	1544.01	..	1544.01		
1878	512.14	474.50	..	986.64	2313.74	..	2313.74		
1879	140.75	22.50	..	163.25	1846.54	..	1846.54		
1880	510.20	243.50	..	753.70	1300.54	..	1300.54		
1881	701.30	326.60	..	1027.90	922.86	..	922.86		
1882	94.50	1158.29	..	1252.79	828.11	..	828.11		
1883	122.40	215.70	..	338.10	217.08	70.00	287.08		
1884, 1 ^{er} semestre	213.00	213.00	990.21	..	990.21		
1884-85	715.11	715.11	1765.13	..	1765.13		
Total	10330.49	6338.99	..	16669.48	13560.31	70.00	13630.31		3039.17

Les effets de vêtements et lingerie achetés ou autrement procurés pour la Colonie ont eu pendant les dix années le mouvement suivant :

Années	Achetés (Dépenses)	Confectionnés dans la Colonie (Dépenses)	Reçus gratuitement d'autres établisse- ments		Total	Déchets et dépréciations	Passés gratuitement à d'autres établisse- ments	Total	Reste au 30 juin 1885
1875
1876
1877	61.20	61.20	61.20	..
1878
1879
1880	113,019.30
1881	121,634.82	..	290.85	..	121,925.67	19,756.44	2,321.25	22,077.69	..
1882	29,935.18	..	22,634.11	..	52,569.29	15,153.42	1,999.02	17,152.44	..
1883	31,910.17	..	3,924.66	..	35,834.83	18,269.47	2,001.91	20,271.38	..
1884, 1 ^{er} sem.	13,263.00	1,581.31	1,968.40	..	16,812.71	35,221.23	677.75	35,898.98	..
1884-85	17,038.10	6,042.60	2,763.01	..	25,843.71	43,235.22	1,331.20	44,566.42	..
Total	213,842.47	7,623.91	31,581.03		253,047.41	131,696.98	8,331.13	140,028.11	113,019.30

Comme nous l'avons déjà dit, seulement en 1884 les effets de vêtements et lingerie pour les condamnés passèrent à la charge de l'Administration, tandis que jusqu'à cette époque ils étaient fournis par l'entreprise qui pourvoyait à l'entretien de la Colonie.

La proportion de dépréciation de ces effets à été de 8 cent. par journée de présence en 1881, de 5 cent. en 1882 et de 5 cent. et 5 mm. en 1883, années dans lesquelles ces effets étaient en grande partie presque neufs; cette proportion monta dans le 1^{er} semestre de 1884 à 22 cent., 9, pour descendre dans l'année 1884-85 à 15 cent., 9.

L'évaluation des terrains donnait au 30 juin 1885 une valeur totale de fr. 1,100,078. 72, mais les charges soutenues chaque année pour leur culture ordinaire et extraordinaire furent, en tout, de fr. 485,562. 28 supérieures à cette valeur, comme on peut le voir par le tableau ci-après :

Années	Valeur à l'époque de l'occupation de la Colonie	Salaires des condamnés agriculteurs		Frais de direction et surveillance technique	Déchets de machines et outils	Autres dépenses	Transports et autres frais des industries	Total
		Quote-part due au Trésor	Quote-part due aux condamnés					
1875	448,074.00	1,800.00	1,800.00	433.00	450.00	3,714.38	311.05	456,582.43
1876	6,000.00	6,000.00	1,466.80	2,700.00	10,855.81	5,505.31	32,527.92
1877	15,189.14	15,189.14	1,200.00	3,140.27	4,101.32	6,285.00	45,104.87
1878	15,795.61	15,795.67	1,403.34	5,138.58	8,060.14	12,480.00	58,683.37
1879	26,615.55	26,615.55	6,649.69	3,457.85	6,337.90	23,760.00	93,436.54
1880	26,386.10	26,233.60	6,466.60	3,331.90	4,993.99	16,876.00	84,328.19
1881	30,986.18	30,986.17	4,638.88	2,505.59	4,277.29	15,369.00	88,763.11
1882	71,658.97	71,658.97	5,029.92	5,536.57	1,636.75	18,774.00	174,295.18
1883	91,714.63	91,714.57	4,699.92	9,323.12	3,145.71	36,364.00	236,961.95
1884, 1 ^{er} sem.	..	40,116.88	40,116.89	2,049.96	5,826.87	31,052.47	19,446.30	138,609.37
1884-85	58,044.70	58,044.70	4,954.92	13,680.57	694.93	40,978.25	176,348.07
Total	448,074.00	384,307.79	384,155.26	38,993.03	55,091.32	78,870.69	196,148.91	1,585,641.00

La différence entre les dépenses faites pour l'amélioration des terrains et leur évaluation provient spécialement de ce que pour cette évaluation on n'a tenu compte que des travaux complètement achevés et dont on a déjà commencé à recueillir les fruits.

Mais il faut aussi noter que les produits de ces terrains, en plus de l'alimentation du bétail, ont été de fr. 372,900. 36, soit :

	Produits vendus	Produits passés aux autres industries	Total
Dans l'année 1875	38. 00	100. 00	138. 00
» 1876	1,818. 38	1,425. 00	3,243. 38
» 1877	6,077. 18	1,613. 80	7,690. 98
» 1878	6,415. 59	..	6,415. 59
» 1879	22,455. 36	..	22,455. 36
» 1880	37,269. 65	19,356. 50	56,626. 15
» 1881	30,724. 63	12,650. 00	43,374. 63
» 1882	35,746. 80	15,444. 28	51,191. 08
» 1883	34,253. 51	29,801. 00	64,054. 51
» 1884, 1 ^{er} semestre. .	10,340. 04	2,517. 50	12,857. 54
» 1884-85	76,200. 33	26,557. 89	102,758. 22
Total . . .	261,339.47	109,465.97	370,805.44
Valeur des matières existant au 30 juin 1885 . .			2,094.92
Total général . . .			372,900.36

Pour ce qui regarde la valeur des bâtiments, ils étaient évalués au 30 juin 1885 à une valeur totale de fr. 589,142. 44, et ici également les dépenses effectivement faites sont beaucoup supérieures à ce chiffre, comprenant aussi des constructions provisoires qui ne furent point évaluées et d'autres qui tout étant au bénéfice de la Colonie comme les égouts, les conduits, le cimetière, les murs d'enceinte des jardins potagers, etc., n'ont pas une valeur locative et ne sont pas compris dans cette évaluation.

Les charges imposées à l'Administration pour les bâtiments montèrent en tout à fr. 869,963. 09, réparties selon le tableau suivant :

Années	Salaires		Valeur des matériaux employés	Frais de direction et de surveil- lance technique	Autres dépenses	Transports et autres frais des industries de la Colonie	Total
	Quote-part du gouverne- ment	Quote-part des con- damnés					
1875 . . .	2359.51	2359.51	8232.61	..	7400.33	4038.80	24390.76
1876 . . .	7212.92	7161.52	23828.29	1350.00	20543.30	26949.11	87045.14
1877 . . .	20547.35	20547.34	53935.34	1103.00	15995.85	39632.50	151761.38
1878 . . .	26055.89	26055.89	67826.70	1800.00	7248.15	21600.00	150586.63
1879 . . .	28235.00	28235.00	69681.51	1741.33	5474.15	19846.50	153213.49
1880 . . .	28907.33	28842.43	57589.39	1800.00	3082.19	16761.00	136982.34
1881 . . .	23360.29	23360.29	30856.30	3924.94	4542.77	19837.00	105881.59
1882 . . .	8085.78	8085.78	19113.73	1800.00	1874.92	4930.50	43890.71
1883 . . .	3445.75	3445.75	4766.50	1500.00	373.55	2679.50	16211.05
1884, 1 ^{er} sem.
1884-85
Total	148209.82	148093.51	335830.37	15019.27	66535.21	156274.91	869963.09

Dans les dix-huit derniers mois, soit du 1^{er} janvier 1884 au 30 juin 1885, on n'a construit aucun nouveau bâtiment et la valeur des bâtiments existant, non seulement n'a pas subi de diminution, mais au contraire peut être considérée comme augmentée à cause des réparations et des œuvres assez importantes d'entretien qu'on y a pratiquées.

Les services économiques ont occasioné, depuis l'installation de la Colonie jusqu'au 30 juin 1885, une dépense, sous déduction des recettes réalisées pour le même service, de fr. 1,648,428. 41 ; c'est-à-dire en moyenne un coût pour chaque journée d'alimentation de fr. 0.715.

Partant de ces données sommaires, nous allons exposer les résultats économiques et industriels obtenus dans la Colonie, pour l'appréciation desquels on ne doit pas oublier que l'établissement se trouve dans ses premières années d'existence et que naturellement les dépenses extraordinaires, faites pour son installation dans des circonstances assez difficiles, pèsent et pèseront encore pour quelque temps bien lourdement sur le budget passif de la Colonie, sans pouvoir trouver dans son actif un produit correspondant.

En résumant le passif et l'actif on obtient pour chaque année les

PAS-

résultats suivants :

SIF

N. d'ordre	CAUSES DU PASSIF	ANNÉES				ANNÉES							TOTAL	
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85		
1	Evaluation des baraques	7254.54	12900.00	12900.00	11450.00	9200.00	7430.00	7400.00	6700.00	5720.00	5000.00		
2	Valeur des matériaux de construction	11779.77	21377.41	15269.92	11087.98	9730.08	7176.84	5623.30	3993.57	4851.07	(1)		
3	Id. des meubles, ustensiles, etc.	..	1537.94	2600.10	3491.76	3500.60	3563.95	3125.65	32443.27	36992.69	41738.57	40332.65		
4	Id. des bateaux, voitures, etc.	..	3425.20	2784.24	3202.61	2530.00	2010.00	1700.00	2981.75	3182.05	3182.05	1428.25		
5	Id. du bétail	Chevaux et mulets.	..	2425.00	4440.00	4640.00	4650.00	4200.00	4200.00	4115.00	4265.00	2900.00	2900.00	
		Bœufs et vaches	51411.00	53225.00	55650.00	57880.00	57420.00	61290.00	52240.00	54170.55	49808.73	51188.73	
		Moutons et chèvres.	..	4750.42	10751.00	12816.12	16700.50	20492.00	17499.00	15879.00	19046.78	17611.51	16598.02	
		Cochons et autres animaux	13644.38	3535.80	2776.40	300.00	832.00	..	17.25	175.05	2484.80	4451.70	13224410.60
6	Id. des machines et outils	pour l'agriculture.	..	7028.66	20347.00	22205.12	17940.20	17186.40	15068.60	14518.35	19763.14	22410.17	22617.30	
		pour les industries.	..	2622.82	5058.90	7842.89	6515.79	4832.50	4285.66	4390.70	4815.38	4866.40	4089.19	
7	Id. des produits	22352.27	15976.58	27379.88	32428.79	26184.49	29301.77	27491.35	60252.10	50454.11		
8	Id. des vêtements et de la lingerie	61.20	99847.98	135264.83	150828.28	131742.01		
9	Id. des denrées	6168.57	1579.08	698.31	1353.56		
10	Evaluation des terrains	448074.00	461979.00	482434.00	525284.00	579066.20	615272.20	656302.87	705789.82	822952.50	979185.92	1029387.70		
11	Id. des bâtiments	20680.00	91080.00	196526.26	271112.26	377551.70	469204.34	551938.68	578555.39	589142.44	589142.44		
12	Dépenses effectuées dans l'année . .	146946.05	195413.85	248481.84	234464.17	279298.05	302752.97	416159.72	363323.25	435859.76	218630.70	384163.06	3225493.42	
13	Matériel reçu gratuitement	186.00	2747.20	..	843.50	..	4954.49	24659.92	4646.63	2452.30	2844.75	43334.79	
14	Quote-part due au Trésor sur les salaires des condamnés occupés dans les services industriels et de l'agriculture	3759.43	21966.80	50046.49	56132.61	67063.27	68713.48	71658.47	101607.77	119350.39	53078.44	84085.59	697462.74	
	TOTAL . . .	598779.48	806105.38	1034161.25	1169239.64	1357318.23	1526186.07	1766240.13	2022246.38	2278804.14	2209841.79	2421779.06	17190701.55	

(1) Les constructions étant achevées, le reste des matériaux a été passé au matériel

de l'industrie des carrières et figure parmi les produits, au n.º 7.

Nombre	CAUSES DE L'ACTIF	ANNÉES				ANNÉES							TOTAL	
		1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 1. semestre	1884-85		
1	Evaluation des baraques	7254.54	12900.00	12900.00	11450.00	9200.00	7430.00	7400.00	6700.00	5720.00	5000.00	4904.70	14770648.99	
2	Valeur des matériaux de construction	11779.77	21377.41	15269.92	11087.98	9730.08	7176.84	5623.30	3993.57	4851.07		
3	Id. des meubles, ustensiles . . .	1537.94	2600.10	3491.76	3500.60	3563.95	3125.65	32443.27	36992.69	41738.50	40332.65	35510.17		
4	Id. des bateaux, voitures, etc. .	3425.20	2784.24	3202.61	2530.00	2010.00	1700.00	2981.75	3182.05	3182.05	1428.25	30153.40		
5	Id. du bétail {	Chevaux et mulets .	2425.00	4440.00	4640.00	4650.00	4200.00	4200.00	4115.00	4265.00	2900.00	2900.00		2865.00
		Bœufs et vaches . .	51411.00	53225.00	55650.00	57880.00	57420.00	61290.00	52240.00	54170.55	49808.73	51188.73		61637.73
		Moutons et chèvres .	4750.42	10751.00	12816.12	16700.50	20492.00	17499.00	15879.00	19046.78	17611.51	16598.02		16967.92
		Autres animaux . . .	13644.38	3535.80	2776.40	300.00	832.00	..	17.25	175.05	2484.80	4451.70		5576.40
6	Id. des machines et outils {	pour l'agriculture . .	7028.66	20347.00	22205.12	17940.20	17186.40	15068.60	14518.35	19763.14	22410.17	22617.30		14275.13
		» les industries . .	2622.82	5058.90	7842.89	6515.79	4832.50	4285.66	4390.70	4815.38	4866.40	4089.19		3039.17
7	Id. des produits	22352.27	15976.58	27379.88	32428.79	26184.49	29301.77	27491.35	60252.10	50454.19	15088.57		
8	Id. des vêtements et de la lingerie	61.20	99847.98	135264.82	150828.28	131742.01	113019.30		
9	Id. des denrées	6168.57	1579.08	698.31	1353.56	2053.94		
10	Evaluation des terrains	461979.00	482434.00	525284.00	579066.20	615272.20	656302.87	705789.82	822952.50	979185.92	1029387.70	1100078.52		
11	Id. des bâtiments	20680.00	91080.00	196526.26	271112.26	377551.70	469204.34	551938.68	578555.39	589142.44	589142.44	589142.44		
12	Recettes réalisées dans l'année	1586.48	16704.88	41859.40	32823.62	47461.50	63400.83	62302.39	89849.00	98787.70	44505.44	143695.23	642976.47	
13	Matériel passé gratuitement	2723.85	2063.65	14874.98	711.70	1605.55	21979.73	
14	Quote-part due au Trésor sur les salaires des maçons non payée à l'Administration	1616.20	595.97	127.17	2339.34	
TOTAL . .		590125.21	749590.60	920502.26	1042937.03	1202181.12	1336868.28	1597681.68	1810860.00	2050959.16	1996498.85	2139740.34	15437944.53	

De manière que les résultats économiques et industriels par rapport au passif et aux

Résultats économiques		1875		1876		1877		1878		1879		
		Journées. { d'alimentation de travail productif.	12446		102412		170301		175743		251449	
	9288		40379		108572		123256		155445			
Passif.	598779	48	806105	38	1034161	25	1169239	64	1357318	23		
Actif	590125	21	749590	60	920502	26	1042937	03	1202181	12		
Différence entre le passif et l'actif, soit	Bénéfice	total.		
		p. % sur le passif		
	Perte	total.	8654	27	56514	78	113658	99	126302	61	155137	11
		p. % sur le passif	1	45	7	01	10	99	10	80	11	31
	par journée	d'alimentation de travail productif.	0	695	0	552	0	667	0	719	0	617
			0	932	1	400	1	047	1	025	0	998
Résultats industriels												
Report du passif sous déduction des dépenses pour l'entretien des condamnés et de la quote-part due à l'Etat sur les salaires des occupés dans les travaux industriels et agricoles. . .		586563	00	715911	71	864023	34	992863	66	1150643	14	
Report de l'actif		590125	21	749590	60	920502	26	1042937	03	1202181	12	
Différence entre le passif et l'actif, soit	Bénéfice	total.	3562	21	33678	89	56478	92	50073	37	51537	98
		p. % sur le passif	0	61	4	70	6	54	5	04	4	48
	Perte	total.
		p. % sur le passif
	par journée	d'alimentation de travail productif.	0	286	0	329	0	332	0	285	0	205
			0	383	0	834	0	520	0	406	0	331

journées, soit de travail, soit d'alimentation, sont pour chaque année les suivants :

ANNÉES		1880		1881		1882		1883		1884 1. semestre		1884-85		TOTAL		
		Journées. { d'alimentation de travail productif.	286610		247380		301290		330586		153576		272787		2304580	
	161943		156740		220569		249003		106178		168597		1499970			
Passif.	1526186	07	1766240	13	2022246	38	2278804	14	2209841	79	2421779	06	17190701	55		
Actif	1336868	28	1597681	68	1810860	00	2050959	16	1996498	85	2139740	34	15437944	53		
Différence entre le passif et l'actif, soit	Bénéfice	total.		
		p. % sur le passif		
	Perte	total.	189317	79	168558	45	211386	38	227844	98	213342	94	282038	72	1752757	02
		p. % sur le passif	12	40	9	54	10	45	10	00	9	65	11	65	10	20
	par journée	d'alimentation de travail productif.	0	661	0	681	0	856	0	689	1	389	1	034	0	761
			1	169	1	075	0	959	0	915	2	009	1	673	1	169
Report du passif sous déduction des dépenses pour l'entretien des condamnés et de la quote-part due à l'Etat sur les salaires des occupés dans les travaux industriels et agricoles. . .		1266578	03	1525408	23	1718429	66	1916944	12	2024517	28	2074928	23	14844810	40	
Report de l'actif		1336868	28	1597681	68	1810860	00	2050959	16	1996498	85	2139740	34	15437944	53	
Différence entre le passif et l'actif, soit	Bénéfice	total.	70290	25	72273	45	92430	34	134015	04	64812	11	-593134	13
		p. % sur le passif	5	55	4	74	5	38	6	99	3	12	4	00
	Perte	total.	28018	43
		p. % sur le passif	1	38
	par journée	d'alimentation de travail productif.	0	245	0	292	0	307	0	405	0	237	0	257
			0	434	0	461	0	419	0	538	0	384	0	395

On comprendra facilement que ces résultats ne représentent pas la production réelle et normale de la Colonie, les dépenses effectuées, plus encore que dans les autres Colonies, ayant en grande partie préparé des améliorations dans les conditions des terrains dont on ne pourra recueillir les fruits que d'ici à quelques années.

Mais les conditions deviennent chaque année plus favorables, et tout fait espérer que, les conditions sanitaires une fois améliorées, surtout par le développement des travaux d'assainissement, et les terrains défrichés et transformés en cultures productives, les recettes de la Colonie augmenteront progressivement et parviendront, à une époque non éloignée, à dédommager largement l'Administration des charges extraordinaires imposées par son organisation.

VIII

Nous venons d'exposer par des chiffres sommaires l'état des quatre Colonies de Pianosa, Gorgona, Capraia et Castiadas depuis le 1^{er} janvier 1875 jusqu'au 30 juin 1885 et, en détail, les résultats économiques et industriels obtenus pour chaque année.

En groupant ces résultats on aura un passif de fr. 15,518,375.09 et un actif de fr. 9,783,087.50, soit en tout, comprenant dans le passif toutes les dépenses effectuées pour le service économique et la quote-part due au Trésor sur les salaires des travailleurs, une perte de fr. 5,735,288.48, répartie, par rapport aux journées d'alimentation et de travail, comme suit :

Passif :

Valeurs existant au 1 ^{er} janvier 1875	fr.	372,884. 84
Evaluation des terrains et bâtiments.	»	1,588,251. 34
Dépenses effectuées depuis le 1 ^{er} janvier 1875		
jusqu'au 30 juin 1885	»	11,147,971. 49
Matériel reçu gratuitement	»	67,056. 64
Quote-part due au Trésor sur les salaires		
des travailleurs	»	2,342,211. 67
		<hr/>
Total	fr.	15,518,375. 98
		<hr/> <hr/>

Actif :

Valeurs existant au 30 juin 1885	fr.	696,663. 83
Evaluation des terrains et bâtiments id.	»	4,765,576. 69
Recettes réalisées depuis le 1 ^{er} janvier 1885		
jusqu'au 30 juin 1885	»	4,246,938. 91
Matériel passé gratuitement	»	31,143. 82
Quote-part due au Trésor sur les salaires		
des maçons non payée à l'Administration.	»	42,764. 25
		<hr/>
Total	fr.	9,783,087. 50

Différence entre le passif et l'actif, soit :

Bénéfice	fr.
Perte.	»	5,735,288. 48
		<hr/> <hr/>

Journées :

d'alimentation	n.	6,802,995
de travail productif	»	4,695,748
		<hr/>

Perte par journées :

d'alimentation	fr.	0. 84, 3
de travail productif.	»	1. 22, 1

Mais en défalquant du passif les dépenses faites pour le service économique qui ne regardent vraiment pas les résultats de l'exploitation agricole et industrielle des Colonies et la quote-part des salaires des condamnés travailleurs qui, n'ayant pas été payée, ne constitue pas une dépense réelle, les résultats seront les suivants :

Report du passif sous déduction des dépenses		
faites pour le service économique et de la		
quote-part due au Trésor sur les salaires		
des travailleurs	fr.	7,352,062. 66
Report de l'actif	»	9,783,087. 50
		<hr/>

Différence entre le passif et l'actif, soit :

Bénéfice	fr.	2,431,024. 84
Perte	»
		<hr/> <hr/>

Journées :

d'alimentation	n.	6,802,995
de travail productif	»	4,695,748

Bénéfice par journée :

d'alimentation	fr.	0. 35, 7
de travail productif	»	0. 51, 8

Ces résultats sont encore bien loin d'être satisfaisants, surtout pour les dépenses extraordinaires que, spécialement pour les Colonies de Capraia et Castiadas, on devra encore supporter pendant plusieurs années, n'ayant jusqu'à présent défriché et cultivé qu'une petite partie des terrains, et parce que, pour plusieurs causes, on a gardé dans les Colonies un nombre de condamnés bien supérieur aux besoins de leur exploitation.

Mais on a raison de croire que, une fois qu'on aura supprimé les charges extraordinaires produites par ces circonstances, qu'on aura proportionné la population des établissements aux besoins réels de leur exploitation ordinaire, qu'on aura augmenté et amélioré les produits soit des terres soit du bétail et des autres industries, ces Colonies pourront suffire à elles mêmes, ou du moins assurer à l'Administration un produit rémunérateur proportionné aux sacrifices imposés par leur exploitation.

Rome, Novembre 1885.

STATISTIQUE DES PRISONS DE L'ITALIE

1862-85

RAPPORT

DE M.

G. CARDOSA

DIRECTEUR DES PRISONS, ATTACHÉ AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AVANT-PROPOS

§ I.

Premières publications des statistiques des prisons.

Depuis la constitution du Royaume d'Italie un problème assez lourd s'imposait à l'Administration par la réforme des prisons, dont la condition, dans plusieurs des anciens Etats, était tout à fait déplorable.

Rendre uniforme le service dans ses moindres détails, en mettant à l'unisson les différentes dispositions qui existaient et qu'on croyait pouvoir conserver, tout en visant à introduire peu à peu les nouveaux systèmes sanctionnés par la science, ce n'était assurément pas une tâche aisée; mais l'Administration italienne ne recula pas et s'empessa de se mettre à l'œuvre et de la poursuivre sans relâche.

Un règlement pour les maisons d'arrêt du Royaume était publié en janvier 1861 et un règlement général pour les maisons centrales fut peu après approuvé par décret royal du 13 janvier 1862, tandis que par d'autres dispositions spéciales du mois d'août et de novembre de la même année on pourvoyait à l'organisation des maisons de relégation et des établissements d'éducation correctionnelle.

Mais l'Administration italienne ne pouvait pas s'arrêter à ce premier essai pour introduire dans les prisons un régime en rapport avec les progrès de la civilisation; elle ne pouvait pas rester indifférente en face des améliorations qu'on apportait dans les différents pays par l'étude des sciences morales et de l'intelligence avec laquelle on procédait à la recherche des faits ayant pour but la solution des problèmes sociaux les plus difficiles; elle comprit qu'une large moisson d'observations, de recherches, d'éléments

comparatifs pouvait être obtenue en Italie par l'étude de l'homme délinquant, surtout dans les premières années de vie du nouveau Royaume, à la constitution duquel avaient concouru des populations jusqu'alors gouvernées par des lois différentes, qui nécessairement devaient produire une différence sensible dans les mœurs.

Suivant l'exemple des pays les plus civilisés, l'Administration des prisons italiennes s'empressa ainsi de recueillir chiffres et données sur les détenus, soit inculpés et prévenus, soit condamnés, en vue de rédiger des publications statistiques spéciales.

Le premier volume statistique publié (dans l'année 1866) comprend une large étude sur les détenus dans les maisons centrales du Royaume pendant les années 1862-63-64, sur les bâtiments, sur les industries, etc.

Dans le second volume statistique (publié en 1867) se trouvent les principaux renseignements relatifs aux maisons d'arrêt pour les années 1863-64-65, aux maisons et autres institutions d'éducation correctionnelle affectées aux mineurs pour les quatre années de 1862 à 1865 — et la continuation des études sur les détenus dans les maisons centrales jusqu'à la fin de l'année 1865.

Pour ce qui regarde les condamnés aux travaux forcés détenus dans les Bagnes, les premières données statistiques, recueillies par la Direction Générale des prisons, partent seulement de l'année 1868.

§ II.

Difficultés qu'on dut vaincre pour recueillir les premières données statistiques.

D'abord les difficultés ont été en bon nombre et assez grandes pour réunir ces renseignements. Au fait les Directions des maisons centrales occupées dans l'organisation des services intérieurs de leur établissement d'après les dispositions du nouveau règlement du 13 janvier 1862, et attendant l'étude d'un plan pour l'application générale des détenus au travail sans nuire aux industries locales, se virent forcées de borner leurs observations aux données principales, négligeant les détails relatifs aux services de moindre importance.

Pour les maisons d'arrêt ce ne fut pas aisé de réunir des éléments complets pour plus de 1,500 lieux de détention entre maisons d'arrêt centrales et

maisons d'arrêt *mandamentales* (il y en a à présent 1,700 et plus), surtout de premier abord, lorsque ces éléments durent être fournis par les autorités locales des communes des provinces et de la magistrature.

Pour les institutions de bienfaisance confiées aux administrations privées, dès le commencement on dut se résigner à accepter nécessairement des renseignements vagues et incomplets qui furent ensuite peu à peu fournis avec ordre et une exactitude plus satisfaisante.

A ces difficultés d'ordre général on devait ajouter la nouveauté du travail, puisque dans aucun des autres anciens Etats de l'Italie on n'avait publié des statistiques détaillées sur les établissements de peine, exception faite pour la Toscane, où une série de tableaux statistiques relatifs aux années de 1844 à 1859 (quoique manquant de plusieurs données des plus importantes) avait été publiée, et pour les anciens Etats de Sardaigne, où des essais statistiques avaient paru dans le *Calendrier général du Royaume* — années 1854 et 1856 — relatifs aux maisons centrales d'Alexandrie, Oneille et Saluces.

§ III.

Causes qui ont retardé le recueil des données statistiques pour les Bagnes.

On vient de dire que les premiers renseignements statistiques relatifs aux condamnés aux travaux forcés ne purent être recueillis avant l'année 1868. Jusqu'en 1866 les Bagnes étaient à la dépendance du Ministère de la Marine et, soit sous les rapports économiques, soit sous les rapports de la discipline, ils étaient soumis à un régime de caractère essentiellement militaire.

Ayant reconnu la nécessité de réunir sous une seule administration tous les établissements de détention et de peine, on promulgua le décret royal du 29 novembre 1866, en vertu duquel les Bagnes passèrent à la dépendance de la Direction Générale des prisons auprès du Ministère de l'Intérieur. L'année 1867 fut presque une année de transition pour les Bagnes, qui pendant ce laps de temps eurent une espèce d'administration mixte. Ainsi les premières données statistiques recueillies (mouvement des détenus et quelques autres peu détaillées), commencèrent seulement, comme on a déjà dit, au 1^{er} janvier 1868.

Introduire tout à coup dans l'administration des Bagnes les dispositions économiques et de comptabilité en vigueur dans les autres établissements de peine, n'aurait pas été possible pour différentes raisons d'opportunité, ou qui dérivait de la diversité substantielle des principes administratifs et de comptabilité sur lesquels cette administration s'appuyait et qui, pour leur caractère traditionnel, ne pouvaient être modifiés que par degrés.

Ainsi les Directions des Bagnes, tout en étant sans aucune restriction à la dépendance de la Direction Générale des prisons, conservèrent toutefois presque une autonomie dans leur système administratif et de comptabilité, jusqu'à ce que, le service économique et de comptabilité des établissements de peine étant réformé par le décret royal du 26 octobre 1875, les nouvelles dispositions ne furent appliquées aussi aux Bagnes.

Par conséquent les données statistiques qui regardent la vie économique et de comptabilité des Bagnes commencèrent à être fournies depuis le 1^{er} janvier 1876, époque à laquelle les dispositions susmentionnées furent appliquées.

§ IV.

Développement et meilleure organisation graduelle des renseignements statistiques.

Étant persuadée que de la plus grande abondance possible de données et de la plus grande exactitude apportée à les recueillir la statistique devait acquérir du prix et de l'importance, la Direction Générale des prisons s'empessa de s'adonner à la recherche d'autres renseignements qui devaient mettre en vue les traits principaux de l'homme délinquant dans ses manifestations différentes et extrinsèques, ce qui permettait d'instituer des comparaisons très utiles dans les rapports juridiques, disciplinaires et économiques; et dans ce but elle adressa aux bureaux dépendants les plus vives sollicitations pour obtenir un empressement consciencieux et une scrupuleuse exactitude dans la recherche et dans l'enregistrement de ces données. Ainsi l'étude sur les crimes, sur la durée des condamnations, sur les récidivistes, sur la mortalité, sur les aliénés, sur les suicides, sur les conditions d'âge, d'état civil et profession, sur l'instruction, sur le régime disciplinaire, sur les grâces et sur le service sanitaire (dont les résultats furent recueillis pour plusieurs années bien largement), les renseignements relatifs au

service économique, journées de travail, alimentation, bénéfices ou pertes des industries, etc. etc. complétèrent ensuite les études statistiques sur les établissements de peine.

Dans la nécessité de connaître de quelle manière les condamnés étaient occupés dans les différents ateliers des pénitenciers, même dans le but d'étudier l'importante question du travail par rapport à la concurrence qui par l'ouvrier condamné pouvait éventuellement être faite à l'industrie libre, à partir de l'année 1871 on recueillit et on publia les indications des métiers exercés par les condamnés présents à la fin de chaque année, tandis que jusqu'à cette époque on s'était borné à indiquer les métiers qu'exerçaient en liberté les nouveaux entrés dans les établissements de peine.

Les renseignements relatifs aux maisons d'arrêt, bornés d'abord aux prisons centrales ou succursales auxquelles se trouvait préposé un Directeur, et qui étaient situées dans un chef-lieu de province ou siège de Cour d'appel, furent successivement étendus à toutes les autres prisons, y comprises les maisons d'arrêt *mandamentales*, en ayant soin d'éviter que par ces recherches on envahît le champ réservé à la statistique judiciaire.

Enfin on put peu à peu compléter les renseignements relatifs aux maisons d'éducation correctionnelle et aux réformatoires, pour ce qui regarde le service économique.

Ainsi l'Administration des prisons tâchait de présenter au pays des résumés statistiques les plus complets possible, dans lesquels on put trouver développés, par des formules claires et simples, les faits principaux *matériels* et *moraux* regardant en général les établissements de détention et de peine.

§ V.

Études sur les condamnés et sur les mineurs en attente d'envoi à leur destination légale.

Dans le but de connaître les caractères les plus marqués et les plus intéressants des condamnés et sonder la plaie des délits en Italie, dès l'année 1871 on commença à publier dans la statistique des prisons des *études spéciales* sur tous les condamnés à une peine *excédant l'année*, pour

lesquels les Procureurs Généraux devait demander au Ministère la désignation du lieu où serait subie la peine tout aussitôt que la sentence était devenue exécutive. Ces études, faites d'une manière subjective, d'après les éléments qui résultent d'un prospectus de renseignements recueillis par le magistrat pendant l'instruction et le procès pénal, se révélèrent comme un complément nécessaire des autres études effectuées par le bureau de la statistique judiciaire, qui dans ses publications entreprenait l'étude des accusés en général en les suivant, pendant la procédure, jusqu'au moment de leur condamnation ou de leur acquittement.

Il ne sera pas inutile d'aviser qu'on a recueilli ces notions sur les condamnés depuis plus d'un an, sur des registres disposés de manière que chaque ligne devait contenir toutes les notices fournies par l'Autorité judiciaire, ce qui permettait d'avoir des éléments constants pour différentes études selon les questions que l'on pouvait soulever sur l'âge, les conditions de famille, l'espèce de peine, la récidive, etc. etc. Dans ces registres les condamnés étaient répartis d'après les provinces d'origine, et subdivisés selon le sexe et l'espèce de peine.

Les études susmentionnées constituaient ainsi comme un anneau de raccordement dans le point où aboutit l'action de l'Autorité judiciaire et où commence celle de l'Autorité administrative. Toutefois, après la réorganisation de la statistique judiciaire, l'Administration des prisons crut devoir abandonner ces recherches spéciales à partir de l'année 1880, d'autant plus que, par suite de l'augmentation de capacité des établissements de peine, presque tous les condamnés par sentence définitive peuvent à présent rejoindre leur destination légale; on peut ainsi considérer comme continue l'étude sur les délits, vu que dans les enregistrements statistiques de l'année 1866 on ouvrit une catégorie séparée pour les *entrées par assignation* dans les établissements de peine.

Aussi pour les mineurs à transférer à leur destination légale, c'est-à-dire pour ceux dont l'Autorité judiciaire avait ordonné ou autorisé l'internement, on commença à publier dès l'année 1871 des études spéciales, dans le but de connaître de la manière la plus large les causes qui avaient pu pousser les petits délinquants aux actions déréglées, qui rendaient nécessaire leur internement comme mesure préventive dans l'intérêt de la société.

Personne, assurément, ne pourra méconnaître l'importance de ces études; ainsi l'Administration des prisons italiennes ne crut pas pouvoir se dispenser d'y donner suite, en considérant que les problèmes qui se rattachent aux

délits des mineurs constituent aujourd'hui, plus que jamais, une des questions les plus vitales pour tous ceux qui s'adonnent à l'étude des disciplines sociales par rapport aux délits et à leurs sources.

D'après ce qu'on vient de dire on peut s'apercevoir que l'année 1871 consacre une date d'innovations utiles dans le recueil des données statistiques. Dans cette même année on a aussi commencé à réduire le format des volumes de cette publication, pour les rendre plus maniables.

§ VI.

Indications en français dans les tableaux statistiques. Essai de Statistique pénitentiaire internationale.

Une autre importante innovation avait aussi été introduite dans le volume statistique relatif aux années 1868-69-70, c'est-à-dire l'indication en français en tête des tableaux, selon les vœux exprimés par les Congrès internationaux de statistique.

Le français étant la langue la plus généralement connue, cette innovation, devait rendre plus aisée et plus prompte l'étude des publications statistiques; et plusieurs Administrations des autres pays civilisés s'empressèrent d'imiter l'exemple donné par l'Italie.

Entre les questions discutées au Congrès pénitentiaire de Londres (juillet 1872) figurait, comme on le sait, la question relative à la possibilité et à l'utilité de pourvoir à la publication d'une statistique pénitentiaire internationale. Cette proposition fut accueillie avec la plus grande faveur par tous ceux qui prirent part à la discussion et un premier essai de statistique internationale, dont les données sont bornées à l'année 1872, fut publié en 1873 par les soins du Gouvernement italien.

§ VII.

Registres. — Tableaux. — Compte-rendu statistique.

Pour obtenir la plus grande exactitude et sincérité dans le recueil des notions statistiques des pénitenciers, on a créé à la fin de l'année 1869 des registres spéciaux, établis en grande partie sur le principe de l'écriture pour balance que l'on doit tenir au courant tous les jours, avec un

système de simples signes, de manière qu'à la fin de l'année, l'on pouvait avoir prêtes avec toute exactitude et sans délai, les notions nécessaires.

Et l'on a mis les tableaux statistiques en rapport avec ces registres par un nombre égal des colonnes. Ce travail en apparence compliqué est tout-à-fait simple; un médiocre employé peut y pourvoir s'il est consciencieux et attentif.

On donna plus tard un format égal aux modules statistiques, tandis que auparavant ils étaient de mesures diverses et pour cela peu maniables; on y ajouta aussi des tableaux spéciaux pour les rapports annuels sur le personnel, les bâtiments, la comptabilité, etc. etc., qui étaient autrefois séparés et on les réunit en brochure avec des sommaires, ce qui forme le compte-rendu statistique général pour tous les services des pénitenciers.

La double numération, des tables et des pages, permet les subdivisions pour les résumés généraux, l'examen des diverses parties par les différents bureaux et la réunion pour Direction; on obtint ainsi l'histoire annuelle complète de chaque établissement.

Un exemplaire du compte-rendu doit toujours être conservé dans les archives de chaque Direction,

Ayant exposé le plus sommairement possible, les différentes phases que l'Administration des prisons italiennes a traversées, dans ses publications statistiques, nous allons faire suivre quelques considérations et études comparatives sur les principales données statistiques fournies à partir de l'année 1862 jusqu'au 30 juin 1885, c'est-à-dire à peu de mois avant la réunion du Congrès pénitentiaire international de Rome.

En indiquant les *maximum* et *minimum* on a exclu, quand il était nécessaire pour l'exactitude des comparaisons, les chiffres relatifs à l'exercice provisoire du 1^{er} janvier au 30 juin 1884, ne représentant que le mouvement d'un simple semestre.

PREMIÈRE PARTIE

Maisons d'arrêt centrales et mandementales (1).

§ I.

Données sur les entrées et sur les sorties.

La population existant dans les maisons d'arrêt du Royaume au 1^{er} janvier 1863 était de 35,780 hommes et 2,505 femmes, soit en total de 38,285.

La moyenne annuelle des détenus entrés depuis l'année 1863 jusqu'à la fin de l'année 1884-85 a été de 309,448 hommes et 39,933 femmes, en total 349,381, et la moyenne des détenus sortis dans la même période a été de 309,814 hommes et 39,936 femmes, soit en total de 349,750.

La population existant dans les maisons d'arrêt au 30 juin 1885, était de 27,551 hommes et 2,434 femmes, soit en total de 29,985.

Il faut noter ici qu'on a compris dans la catégorie des détenus *entrés*, les transférés d'autre prisons, les évadés repris et ceux rentrés des hôpitaux extérieurs; et dans celle des détenus *sortis* les acquittés, les libérés par expiation de peine et par grâce, les décédés, les évadés, les transférés dans les autres prisons, dans les établissements de peine, au domicile forcé ou dans les hôpitaux extérieurs.

Les détenus transférés (*entrés et sortis*) représentent principalement le mouvement des maisons d'arrêt *mandementales* aux maisons d'arrêt centrales pour la continuation des actes des procès, initiés pendant la permanence des mêmes détenus dans les *mandements*.

(1) Les maisons d'arrêt centrales, situées en général dans les villes chef-lieu de Province et d'Arrondissement (*Circondario*), sont affectées aux prévenus et accusés à la dépendance des Tribunaux Correctionnels et des Cours d'Assises.

Les maisons d'arrêt *mandementales*, situées en général dans les chef-lieux de *Mandement*, sont affectées aux prévenus de crimes de toutes espèces, arrêtés dans la circonscription du *Mandement*, à disposition des Tribunaux et des Cours d'Assises; et aux prévenus et accusés à la dépendance des Juges de *Mandement* (*Pretori*).

Dans les unes comme dans les autres se trouvent aussi les condamnés à peine de courte durée et ceux qui attendent le transfèrement à leur destination légale, etc.

§ II.

Moyenne de la population journalière.

Pour chaque année la moyenne journalière de la population détenue a été la suivante :

Années		Années	
1863	42,588	1875	42,798
1864	40,540	1876	39,697
1865	36,936	1877	35,965
1866	42,330	1878	32,763
1867	43,434	1879	38,536
1868	45,114	1880	42,467
1869	42,800	1881	40,604
1870	40,431	1882	38,532
1871	44,749	1883	36,138
1872	46,161	1884 (du 1 ^{er} janvier au 30 juin)	33,786
1873	43,298	1884-85 (du 1 ^{er} juillet 1884 au 30 juin 1885)	32,448
1874	43,944		

Des circonstances spéciales ont naturellement influé sur l'augmentation ou sur la diminution de la population moyenne détenue ; ainsi l'annexion des provinces de la Vénétie au Royaume d'Italie contribua surtout à l'augmentation réalisée dans l'année 1866, tandis que celle constatée dans les années 1871-72 est due à l'annexion de la province de Rome.

La diminution constatée dans l'année 1876 dérive de la loi du 30 juin et du décret royal du 2 octobre de la même année, la première relative à la liberté provisoire accordée dans une plus large mesure aux prévenus, l'autre qui accorda une amnistie partielle pour certains délits. Enfin la diminution constatée en 1878 provient de l'amnistie accordée par décret royal du 19 janvier 1878 à l'occasion de l'avènement au trône de S. M. Humbert I^{er}.

Une autre circonstance contribue aussi à produire la diminution graduelle de la population détenue dans les maisons d'arrêt depuis 1863 ; c'est le fait du séjour moins prolongé, dans ces établissements, des condamnés par sentence définitive, qui, après l'augmentation graduelle réalisée dans la capacité des lieux de peine, rejoignent dans un plus bref délai leur destination légale.

§ III.

Population à la fin de chaque année.

Par le tableau suivant on peut voir la population des prisons à la fin de chaque année :

ANNÉES	Existant à la fin de l'année		Augmentation		Diminution	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1863	43,684	3,384
1864	32,799	2,499	10,885	885
1865	(1) 35,607	(1) 2,204	2,808	295
1866	42,162	2,670	6,555	466
1867	40,820	2,801	..	131	1,342	..
1868	40,967	3,014	147	213
1869	38,732	2,776	2,235	238
1870	(2) 38,390	(2) 2,545	1,342	231
1871	(2) 43,663	(2) 2,714	6,273	169
1872	41,849	2,954	..	240	1,814	..
1873	40,260	3,126	..	172	1,589	..
1874	(3) 41,342	(3) 3,406	1,082	280
1875	40,121	2,951	1,221	455
1876	31,006	2,238	9,115	713
1877	35,295	2,711	4,289	473
1878	33,586	2,554	1,709	157
1879	38,486	2,991	4,900	437
1880	37,983	3,027	..	36	503	..
1881	36,331	3,016	1,652	11
1882	34,721	2,748	1,610	268
1883	31,296	2,547	3,425	201
1884 (1 ^{er} semestre)	29,101	2,590	..	43	2,195	..
1884-85	27,551	2,434	1,550	156
Total			26,054	2,660	42,187	3,610
A déduire l'augmentation					26,054	2,660
Reste la diminution					16,133	950

(1) Entre les détenus présents au 31 décembre 1865 :

soit hommes : 35,607 — femmes : 2,204

et les détenus qui figurent dans les tableaux statistiques, page 597, comme existant au 1^{er} janvier 1866 :

soit : 37,482 — : 2,330

on a une différence de hommes : 1,875 — femmes : 126 provenant du fait que les détenus appartenant aux prisons de la Vénétie, ne commencèrent à figurer parmi la population détenue que le 1^{er} janvier 1866.

(2) Dans le nombre des détenus existant au 1^{er} janvier 1871 et au 1^{er} janvier 1872 on rencontre une différence en plus de 1,235 hommes et 59 femmes pour la première année, et de 97 hommes et 1 femme pour la seconde année par rapport au nombre des détenus respectivement présents au 31 décembre 1870 et au 31 décembre 1871 ; cette différence, qui constitue une augmentation dans la population détenue, provient de l'annexion au Royaume d'Italie de la province de Rome. — Voir à cet égard les tableaux statistiques, page 597.

(3) Une diminution de 131 hommes et 202 femmes provient de la différence qu'il

Le *maximum* dans l'augmentation pour les hommes a été observé à la fin de l'année 1866, l'autre augmentation survint dans l'année 1871, et pour l'une comme pour l'autre nous en avons déjà indiqué la cause; les autres augmentations en mesure décroissante ont été réalisées dans les années 1879 et 1877, dues surtout au fait que des individus, ou peu préparés à la vie libre, ou pour défaut d'occupation durable, ne voulurent ou ne surent pas profiter des bénéfices accordés à la population des prisons par les amnisties des années 1878 et 1876, et des effets de la loi du 30 juin 1876 sur la liberté provisoire.

Pour ce qui regarde les femmes, le *maximum* de l'augmentation fut observé à la fin de l'année 1877 et également, mais en proportion décroissante, dans les années 1866, 1879, 1874, etc., toujours, excepté pour cette dernière année, pour des raisons presque identiques à celles citées pour les hommes.

Une diminution sensible se produisit à la fin de l'année 1864, soit pour les hommes, soit pour les femmes; et ensuite dans les années 1876 et 1883 pour les hommes et dans les années 1876 et 1875 pour les femmes; de manière qu'en total au 30 juin 1885, par rapport à la situation du 1.^{er} janvier 1863, on avait une diminution de 17,083 détenus, soit : 16,133 hommes, et 950 femmes; et si l'on considère qu'à la date susdite du 30 juin 1885 on avait dans les différentes maisons d'arrêt 3,631 détenus, (3,317 hommes et 314 femmes) appartenant aux provinces de Rome et de la Vénétie, qui au 1.^{er} janvier 1863 ne faisaient point partie du Royaume d'Italie, on peut dire que cette diminution montait effectivement à 20,714 détenus des deux sexes.

La cause de cette diminution dépend de la cessation des mesures exceptionnelles causées par le *brigandage*; de l'application de la loi sur

y a entre l'effectif des détenus au 31 décembre 1874, (41,342 hommes et 3,406 femmes) et celui du 1.^{er} janvier 1875 (41,211 hommes et 3,204 femmes) qui figure dans les tableaux page 598. Cette différence provient des causes suivantes :

1^o Dès l'année 1875 des tableaux spéciaux pour le mouvement des détenus transférés dans les asiles d'aliénés ou dans les hôpitaux ayant été introduits dans la statistique, on dut nécessairement déduire du mouvement général 131 hommes et 27 femmes qui se trouvaient malades hors des prisons;

2^o Ensuite de l'organisation intérieure du pénitencier de Pérouse, 175 femmes qui figuraient au 31 décembre 1874 dans les maisons d'arrêt ont été passées dans le mouvement des maisons centrales et de détention correctionnelle.

la liberté provisoire; de la plus grande rapidité dans la discussion des procès; de la sollicitude avec laquelle, depuis l'agrandissement des établissements de peine, on envoyait à leur destination légale les condamnés, et, enfin, aussi d'une diminution dans les délits due à l'amélioration des conditions économiques du pays.

Une autre raison peut aussi avoir influé pour obtenir cette réduction dans la population détenue. Il est notoire que dans la saison d'été certains crimes contre la propriété subissent généralement une diminution, surtout à cause que dans cette période de l'année on trouve plus aisément une occupation, spécialement dans les travaux champêtres. On peut par conséquent en conclure, avec une grande probabilité d'exactitude, qu'au 30 juin 1885, terme de l'année administrative en Italie, ne se trouvaient pas en prison les individus qui ordinairement s'y trouvent au 31 décembre à cause de la rigueur de la saison d'hiver, des besoins plus marqués qui en dérivent et de la difficulté de trouver un travail productif.

Cette déclaration était nécessaire non seulement pour rendre compréhensibles les différences indiquées, mais aussi pour éviter toute accusation d'optimisme ou de partialité.

§ IV.

Comparaison entre la population libre et la population détenue.

La moyenne journalière de la population détenue et les prisonniers présents à la fin de chaque année dans les différentes maisons d'arrêt étaient, par rapport à la population libre, pour dix mille habitants, dans la proportion indiquée dans le tableau suivant.

Les chiffres recueillis dans ce tableau confirment les observations déjà faites sur la graduelle diminution des détenus dans les maisons d'arrêt, parce que contre la proportion générale de 15 détenus pour 10,000 habitants libres on trouve dans les 7 premières années, une moyenne de 16 à 21, tandis que pendant les 4 années dernières la proportion varie entre 10 et 13.

Années	Population libre au 31 décembre de chaque année	Proportion pour 10,000 habitants	
		sur la population détenue moyenne	sur la population détenue à la fin de l'année
1863	22,104,789	19	21
1864	22,291,180	18	16
1865	22,483,670	16	17
1866	25,312,189	17	18
1867	25,372,780	17	17
1868	25,495,972	18	17
1869	25,734,274	17	16
1870	26,749,304	15	15
1871	26,801,154	17	17
1872	26,994,338	17	17
1873	27,165,553	16	16
1874	27,289,958	16	16
1875	27,482,174	15	16
1876	27,769,475	14	12
1877	28,010,695	13	14
1878	28,209,620	12	13
1879	28,437,091	13	15
1880	28,524,999	15	14
1881	28,459,628	14	14
1882	28,733,396	13	13
1883	29,010,652	12	12
1884 (1 ^{er} semestre)	29,361,032	12	11
1884-85.	29,699,785	11	10
Moyenne proportionnelle		15	15

§ V.

Renseignements sur les détenus présents dans les maisons d'arrêt à la fin de chaque année.

La population qui se trouvait dans les maisons d'arrêt à la fin de chaque année se répartissait, par condition juridique et pour 1,000 détenus, dans les proportions suivantes :

ANNÉES

ANNÉES	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 (1 ^{er} sem.)	1884-85
Prévenus	419	399	436	407	433	413	370	337	352	335	288	345	322	314	310	379	380	293	259	282	295	309	278
Accusés	436	455	463	473	503	486	501	394	365	360	330	344	326	308	330	340	391	290	301	309	268	298	282
Condamnés en appel ou cassation (1).	139	140	128	114	125	134	141	139	136	137	149	98	115	124	125	129	107	102	108	103	97	122	131
Condamnés à mort	105	85	97	74	86	118	154	113	139	122	144	85	99	103	90	111	88	85	81	80	100	89	127
aux travaux forcés	32	65	50	44	56	84	100	125	117	141	148	136	113	111	79	75	75	81	84	67	66	68	65
à la réclusion	9	10	18	17	20	36	60	61	58	77	84	85	84	73	54	45	48	57	48	43	44	36	29
à la relégation	1	1	1	2	3	..	1	1	1	1	1	1	1
à l'emprisonnement ou détention correctionnelle	1	2	..	2	..	1	2	1	1	1
Détenus pour toute autre cause (2).	27	42	42	47	46	23	24	24	26	21	20	13	14	17	17	19	12	13	11	9	8	7	9
	14	24	44	29	16	18	18	18	25	12	18	10	8	16	11	9	6	10	5	6	6	5	6
	45	67	88	80	73	70	78	75	68	50	43	39	42	51	50	37	37	52	56	58	44	31	27
	29	30	46	31	24	32	50	43	40	22	16	31	14	39	29	31	22	27	30	25	27	21	25
	7	10	8	9	8	10	13	14	16	12	10	10	5	9	10	12	7	8	7	7	7	7	10
	1	2	2	3	2	3	3	8	10	4	..	4	3	10	4	6	4	11	5	6	4	3	6
	103	109	103	107	107	109	128	130	126	124	159	193	223	161	172	154	166	212	209	197	218	204	127
	123	96	101	135	136	119	169	135	148	166	182	235	237	168	172	175	172	194	192	190	221	226	131
	228	168	145	192	152	157	147	156	158	179	182	166	169	211	234	195	215	238	265	276	264	251	352
	283	298	229	238	213	190	45	228	215	237	226	206	229	282	308	283	267	326	337	339	329	321	393

(1) Dans les années 1863 1864 et 1865 y compris les condamnés à mort.

(2) Les détenus pour autres causes se répartissent en condamnés qui, exceptionnellement, sont admis à expier leur peine dans les maisons d'arrêt : détenus du ressort de l'Autorité de sûreté publique, de passage, etc.

De ces chiffres proportionnels il résulte :

1° Que pour les prévenus des deux sexes, depuis l'année 1863 jusqu'au 30 juin 1885, on eut une diminution sensible ;

2° Que, également, une diminution assez remarquable se réalisa pour les accusés jusqu'à l'année 1883, époque depuis laquelle la proportion commence à monter pour rejoindre le 30 juin 1885 à peu près le même chiffre proportionnel que celui de l'année 1863 ;

3° Que la proportion des accusés, quoique soumise à des oscillations fréquentes, était au 30 juin 1885 augmentée d'un cinquième par rapport à celle du 31 décembre 1863 ;

4° Que la proportion des condamnés sous appel ou cassation augmenta jusqu'à l'année 1873 (hommes) et jusqu'à l'année 1874 (femmes) pour prendre ensuite une ligne décroissante, tout en restant au 30 juin 1885 supérieure à celle du 31 décembre 1863 ;

5° Que la proportion des condamnés à mort, nulle jusqu'à l'année 1870 (1), donna successivement un petit contingent à la population présente dans les prisons à la fin de chaque année ;

6° Qu'une diminution sensible se produisit pour les deux sexes dans le nombre proportionnel des condamnés aux travaux forcés et à la réclusion ; et, au contraire, une petite augmentation dans les condamnés à la relégation ;

7° Que la proportion des condamnés à l'emprisonnement ou à la détention correctionnelle attendant le transfèrement à leur destination légale et celle des détenus pour autres causes eurent en total, surtout pour ces derniers, une augmentation assez marquée.

Ce qui prouve que l'Administration de la justice et l'Administration des prisons, chacune dans le cercle de ses attributions, firent un chemin remarquable, la première ayant hâté l'instruction et la définition des procès pénaux, la seconde ayant procuré une meilleure organisation et un agrandissement graduel des établissements pénitentiaires, dans le but d'obtenir que les condamnés définitifs pussent, dans le plus bref délai possible, rejoindre leur destination légale et y être assujettis aux privations et au régime disciplinaire, qui fait partie substantielle et intégrante des condamnations prononcées.

Avec réserve de traiter plus largement dans la seconde partie (Pénitenciers) la question qui regard la capacité augmentée des bâtiments par rapport au plus grand nombre d'assignations aux établissements

(1) Voir note (1) à page 487.

de peine des condamnés existant dans les maisons d'arrêt, nous croyons utile de faire suivre ici quelques chiffres pour mieux démontrer ce que nous venons d'énoncer, c'est-à-dire que par l'Autorité judiciaire rien ne fut négligé pour obtenir dans l'instruction et dans la définition des procès la plus grande rapidité possible.

On pourra obtenir cette preuve en comparant le nombre des prévenus et accusés restant dans les prisons à la fin de chaque année par rapport aux autres provenant de l'état de liberté, ce que démontre le tableau qui suit :

Années	Entrés provenant de l'état de liberté		Restant à la fin de l'année			
	Nombre	Proportion pour 10,000 habitants libres	Prévenus		Accusés	
			Nombre	Proportion pour 10,000 habitants libres	Nombre	Proportion pour 10,000 habitants libres
1863	185,795	84	19,758	9	6,451	3
1864	161,219	72	14,214	6	4,793	2
1865	162,400	72	16,564	7	4,765	2
1866	203,008	80	18,431	7	4,986	2
1867	197,331	78	19,079	8	5,345	2
1868	187,360	74	19,373	8	5,862	2
1869	184,851	72	15,479	6	5,823	2
1870	174,512	65	13,605	5	5,508	2
1871	199,362	74	16,343	6	6,306	2
1872	194,108	72	15,071	7	6,072	2
1873	190,378	71	12,640	5	6,453	2
1874	207,847	76	15,439	6	4,336	2
1875	206,442	75	13,904	5	4,911	2
1876	197,869	71	10,463	4	4,091	2
1877	194,539	70	11,854	4	4,687	2
1878	181,934	65	13,622	5	4,615	2
1879	235,620	83	15,793	6	4,416	2
1880	269,925	95	12,001	4	4,147	1
1881	255,026	90	10,310	4	4,164	1
1882	246,528	86	10,627	4	3,782	1
1883	240,059	83	9,979	3	3,294	1
1884-85	234,504	79	8,350	3	3,923	1

D'après ces chiffres on peut voir que la proportion annuelle des prévenus diminue de deux tiers à peu près, de l'année 1863 à l'année 1885, preuve évidente du plus grand empressement apporté dans l'exécution des premiers actes des procès, desquels dépend ou l'acquittement des prévenus pour lesquels il n'y a pas lieu de procéder, ou leur passage dans la catégorie des accusés pour la continuation des actes.

Et la diminution proportionnelle de la moitié environ des accusés au 30 juin 1885 par rapport à 1863, démontre aussi la diligence augmentée dans l'exécution des actes de procédure définitive pour les renvois devant les tribunaux compétents.

Evidemment, les diminutions susdites représentent une valeur considérable de front aux chiffres proportionnels des détenus entrés provenant de l'état de liberté, qui, au contraire, subirent une augmentation dans les six dernières années (1879-85).

§ VI.

Évadés.

L'Administration des prisons se préoccupant des évasions possibles des détenus, ne négligea rien pour étudier les moyens de les prévenir ; dans les statistiques on a publié, depuis longtemps, des études spéciales sur les époques, les saisons, les lieux des évasions, sur l'état juridique et sur les espèces de peine des évadés, pour faire connaître les moyens par lesquels les évasions avaient pu avoir lieu.

Jusqu'à l'année 1867 on indiqua dans ces publications, pour chaque année, le nombre des évadés qui dans la même année n'avaient pas été repris ; mais à partir de la dite année 1867 le nombre des évadés indiqué annuellement dans les statistiques représente complètement le mouvement des détenus sortis pour cette cause, sans aucune déduction des repris, qui figurent parmi les entrés.

Ce mouvement, pour chaque année et suivant l'espèce des établissements d'où les évasions eurent lieu, a été le suivant :

Années	Maisons d'arrêt				Total des évadés	
	Centrales		Mandementales		Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
1867	80	3	119	3	199 (1)	6
1868	85	—	198	2	283	2
1869	71	1	125	2	196	3
1870	54	—	182	2	236	2
1871	48	—	145	—	193	—
1872	32	—	98	2	130	2
1873	31	—	85	5	116	5
1874	34	—	136	2	170	2
1875	25	1	88	4	113	5
1876	25	—	79	2	104	2
1877	23	—	66	2	89	2
1878	25	—	94	3	119	3
1879	16	—	64	1	80	1
1880	29	—	139	6	168	6
1881	17	—	96	3	113	3
1882	2	—	109	6	111	6
1883	16	1	61	—	77	1
1884 (1 ^{er} sem.)	5	—	33	4	38	4
1884-85	10	—	63	2	73	2
Totaux . . .	628	6	1980	51	2608	57

Le *maximum* des évasions se produisit en 1868 pour les hommes et dans les années 1867 et 1880 pour les femmes ; le *minimum*, pour les hommes, dans l'année 1884-85 et pour les femmes dans les années 1879 et 1883.

Nous avons déjà remarqué que la période du 1^{er} semestre 1884 doit être considérée comme période de transition aux effets administratifs et économiques. Excluant ainsi les évadés pendant ce laps de temps, et en comparant les résultats des neuf premières années (de 1867 à 1875 inclusivement) avec

(1) Dans le tableau relatif au mouvement de l'année 1867 dans les maisons d'arrêt, les détenus évadés figurent par 203 hommes et 6 femmes, mais dans le rapport qui précède les tableaux statistiques de la même année on n'a pas tenu compte des 4 évadés (hommes) des maisons d'arrêt de la Vénétie, parce qu'on n'avait pu recueillir les renseignements spéciaux qui les regardaient.

ceux des neuf années suivantes (de 1876 au 30 juin 1885), on a une diminution remarquable dans le nombre des évadés, qui est descendu pour la seconde période de 1,663 à 960.

Ce résultat satisfaisant indique une amélioration sensible non seulement dans les conditions des bâtiments, mais aussi dans le service des gardes des prisons.

Jusqu'à l'année 1871 le mouvement des détenus dans les maisons d'arrêt centrales et dans les maisons d'arrêt *mandementales* figurait dans un seul tableau statistique, mais à l'occasion des améliorations introduites chaque année dans la rédaction de ces tableaux, on reconnut la nécessité de publier séparément le mouvement des détenus dans les maisons d'arrêt *mandementales*, ce qui fut effectué à partir de l'année 1872.

En comparant, depuis cette époque, séparément pour les maisons d'arrêt centrales et *mandementales*, les chiffres des évadés par rapport aux détenus existant, plus les entrés pendant l'année, on aura :

Années	Proportion des évadés pour 10,000 détenus existant au 1 ^{er} janvier de chaque année plus les entrés pendant l'année pour les	
	Maisons d'arrêt	
	Centrales	<i>Mandementales</i>
1872	1.34	6.26
1873	1.38	5.74
1874	1.39	7.83
1875	1.14	5.30
1876	1.22	4.94
1877	1.15	4.53
1878	1.23	7.05
1879	0.72	3.52
1880	1.21	6.77
1881	0.70	4.98
1882	0.09	6.17
1883	0.81	3.42
1884-85	0.53	3.88

Généralement, la proportion des évadés des maisons d'arrêt centrales suivit une ligne décroissante et celle des évadés des maisons d'arrêt *mandementales*, tout en restant dans une mesure assez élevée par rapport aux premiers et en réalisant plusieurs oscillations sensibles dans les différentes années, diminua, elle aussi, peu à peu, de manière à faire espérer une amélioration successive graduelle et durable.

En conséquence des dispositions en vigueur, la propriété et la conservation des bâtiments destinés aux maisons d'arrêt *mandementales* sont réservées aux communes qui constituent la circonscription du *mandement*. C'est à cette circonstance, par laquelle bien souvent on ne peut pas obtenir avec l'empressement nécessaire l'exécution des œuvres de sûreté reconnues indispensables pour ces bâtiments, qu'on doit principalement attribuer la différence sensible qu'on rencontre entre les évasions des maisons d'arrêt centrales et des maisons d'arrêt *mandementales*; mais il faut y ajouter l'inaptitude, ou pis encore, du personnel des gardes qui, dans les maisons d'arrêt *mandementales*, est aussi à la charge des communes. On comprendra donc aisément que l'action du Gouvernement dans le but d'obtenir les améliorations nécessaires, soit dans les bâtiments, soit dans le personnel, rencontre quelquefois de graves difficultés dans les institutions locales, et bien souvent aussi dans la condition peu prospère des finances communales.

On espère pouvoir faire disparaître tous ces inconvénients, dans un bref délai, par le nouveau code pénal (1) qui, en déterminant des différences sensibles par rapport au code actuel, soit dans la qualification des peines, soit dans le mode de leur expiation, rendra indispensable une réforme générale des prisons, qui comprendra naturellement une réorganisation des bâtiments et du personnel.

§ VII.

Mortalité.

Pendant la période du 1^{er} janvier 1863 au 30 juin 1885, on a eu un *maximum* de 1716 décédés pour les hommes et de 96 pour les femmes dans l'année 1867, et un *minimum* de 482 dans l'année 1884-85 pour les hommes et de 27 pour les femmes dans l'année 1883 (2).

(1) Au moment de la publication, le Code pénal, approuvé par les deux Chambres a obtenu la sanction royal (22 novembre 1888).

(2) Voir les tableaux statistiques, pages 596-599.

En déduisant le nombre des morts pendant la période relative au 1^{er} semestre 1884 (261 hommes et 15 femmes) on aura pour les morts une moyenne générale de 2.6 % sur la population moyenne des prisons pour les vingt-deux ans; mais pour les différentes années la proportion des morts sur la moyenne des détenus a été la suivante :

Année	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884-85
	3.3	3.5	3.3	3.1	4.2	3.3	2.7	2.9	2.7	2.7	2.8	2.6	2.5	2.2	1.9	2.1	2.1	2.5	2.0	1.8	1.8	1.6
	%	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Ainsi, contre un *maximum* constaté en 1867 (4.2%) et un *minimum* de l'année 1884-85 (1.6%), on a eu une diminution presque continuelle de mortalité; et quoiqu'on rencontre quelques oscillations entre les différentes années, la mortalité des derniers dix ans resta toujours inférieure à la moyenne sur le total.

Contrairement à ce qu'on a observé pour les évadés, la mortalité dans les maisons d'arrêt centrales est bien supérieure à celle constatée dans les maisons d'arrêt *mandementales*. Cela s'explique non seulement par le fréquent renouvellement de la population de ces dernières par suite du plus bref séjour des détenus, mais aussi par l'absence presque absolue de toute restriction disciplinaire, la détention y étant le plus souvent bornée à la simple privation de la liberté.

Depuis l'année 1872, époque à laquelle on commença, dans la publication des tableaux statistiques, la séparation des données relatives aux maisons

d'arrêt centrales et aux maisons d'arrêt *mandementales*, on a eu, sur la population moyenne respective, les proportions de décédés ci-après :

Années	Maisons d'arrêt	
	Centrales	Mandementales
1872	3.1 %	0.9 %
1873	3.1 »	1.1 »
1874	3.0 »	0.9 »
1875	2.9 »	0.8 »
1876	2.6 »	1.0 »
1877	2.2 »	0.8 »
1878	2.3 »	0.8 »
1879	2.3 »	0.7 »
1880	2.9 »	1.0 »
1881	2.3 »	0.6 »
1882	2.1 »	0.5 »
1883	2.1 »	0.5 »
1884-85	1.9 »	0.5 »

Ce tableau confirme la diminution graduelle de la mortalité, soit dans les maisons d'arrêt centrales, soit dans les maisons d'arrêt *mandementales*.

Dans le nombre total des morts, tout aussi bien que dans les chiffres proportionnels qui précèdent, ont été compris les exécutés et les suicides. De l'année 1866 à l'année 1875, pour lesquelles on recueillit les renseignements sur les exécutés, leur nombre fut de 47, avec un *maximum* de 8 en 1867 et un *minimum* de 1 en 1870.

Et les suicides, à partir de l'année 1871 (d'où commencèrent les recherches) au 30 juin 1885, furent au nombre de 92, y compris 6 constatés pendant le 1^{er} semestre de 1884. Le *maximum* de 14 se produisit dans les années 1882 et 1883, le *minimum* de 3 en 1871.

§ VIII.

Coût de chaque journée de présence.

Le prix de chaque journée de détention, pour toutes les maisons d'arrêt, fut pour chaque année le suivant :

Années	Prix brut	Produits	Prix net
(1) 1870	0.636	0.005	0.631
1871	0.598	0.012	0.586
1872	0.602	0.013	0.589
1873	0.631	0.017	0.614
1874	0.637	0.017	0.620
1875	0.635	0.019	0.616
1876	0.635	0.020	0.615
1877	0.634	0.022	0.612
1878	0.670	0.021	0.649
1879	0.686	0.020	0.666
1880	0.712	0.019	0.693
1881	0.719	0.020	0.699
1882	0.733	0.020	0.712
1883	0.709	0.022	0.687
1884 (1 ^{er} semestre) . .	0.705	0.024	0.681
1884-85	0.687	0.024	0.663

Ainsi le prix *minimum*, soit brut, soit net, fut constaté dans l'année 1871 et le prix *maximum* dans l'année 1882. L'augmentation presque constante observée dans le prix de chaque journée de détention dérive, d'une part, de l'indemnité payée pour la nourriture du personnel des gardes par suite de la réorganisation de ce service qui a eu lieu dans l'année 1873, et, d'autre part, des conditions des marchés qui rendirent nécessaire une augmentation dans le prix de la journée fixé par les contrats de fourniture.

Mais depuis l'année 1883 le coût de chaque journée de présence subit une diminution graduelle et marquée, provenant en bonne partie des conditions améliorées des marchés du Royaume, par lesquelles on put obtenir une diminution dans les prix des fournitures. Une autre cause a aussi concouru à ce résultat, c'est-à-dire la disposition adoptée par l'Administration de libérer les entrepreneurs de plusieurs charges (entretien des aliénés

(1) Avant l'année 1870, dans les tableaux statistiques on ne recueillait pas encore des renseignements complets sur le coût de l'entretien des détenus et sur les produits ou recouvrements des maisons d'arrêt.

dans les hôpitaux extérieurs, fourniture d'imprimés et objets de bureau, etc.), qui par leur nature ne pouvaient que concourir à tenir le prix de la journée d'entretien dans une mesure plus élevée que ce qu'on a réalisé en pourvoyant à ces services directement par les soins de l'Administration.

Il ne paraîtra pas oisif d'ajouter ici que dans le prix de chaque journée ne sont pas compris les appointements et les rétributions payés au personnel administratif, sanitaire, religieux, scolaire et des gardes, non plus que les dépenses faites pour les bâtiments, puisque ces charges figurent dans des chapitres spéciaux du budget du Ministère de l'Intérieur, duquel dépend la Direction générale des prisons.

La différence entre le prix brut et le prix net de chaque journée de détention correspond aux produits et recouvrements des prisons, c'est-à-dire : produits du travail des détenus, contributions des communes pour les charges à elles imposées et supportées par l'Etat, vente d'effets hors d'usage, etc.

Le produit du travail des détenus dans les derniers dix ans augmenta de plus de 22,000 francs, l'Administration ayant encaissé à ce titre, dans l'année 1884-85, fr. 124,958.06, tandis qu'elle n'avait encaissé que fr. 102,822.47 en 1874.

Il faut noter que les résultats du travail dans les maisons d'arrêt pour l'année 1884-85 furent un peu moins favorables que dans les années précédentes, à cause du *choléra* qui, dans cette année, visita plusieurs provinces du Royaume, en procurant un ralentissement dans l'activité industrielle du pays, qui nécessairement devait avoir un contre-coup dans le travail des détenus.

Le produit constitué par la contribution payée par les communes, monta à la moyenne annuelle de fr. 134,000 pendant les derniers dix ans, et les autres produits divers (vente d'effets hors d'usage, etc.) pour ce même laps de temps, représentèrent la différence jusqu'à la somme annuelle moyenne de fr. 285,000.

Le *minimum* des produits pour chaque journée de détention (fr. 0.005) fut constaté dans l'année 1870, le *maximum* (fr. 0.024) dans l'année 1884-85. D'où il ressort que dans la réalisation des produits on a eu une amélioration graduelle et sensible, ce qui est démontré aussi par les comparaisons entre le prix brut et le prix net pour les différentes années, indiqués dans le tableau qui précède.

SECONDE PARTIE

Pénitenciers.

§ I.

Etablissements de peine. Nombre et capacité.

Dans l'année 1862 l'Administration disposait de 29 maisons centrales dont 25 pour hommes et 4 pour femmes. Les premières, qui avaient une capacité totale de 6,614 détenus, étaient les suivantes :

Alexandrie, Aversa, Castelfranco, Florence (*Murate*), Fossan, Gavi, Ivrea, Lucques, Milan, Montesarchio, Naples (*St.-Efrém*), Naples (*St.-Marie Apparente*), Narni, Oneille, Pallance, Parme, Pianosa, Ponza, Portici, Saliceta St.-Julien, St.-Géminien, Saluces, Spoleto, Tempio, Volterre.

Et les pénitenciers pour femmes, avec une capacité totale de 591 détenues, étaient :

Aversa, Montelupo (*Ambrogiana*), Trani, Turin (*Ergastolo*).

Nous avons déjà indiqué dans l'avant-propos, en parlant des Bagnes, que le mouvement des condamnés aux travaux forcés ne commença à figurer dans les tableaux statistiques que dans l'année 1868 (ces établissements n'ayant passé à la dépendance du Ministère de l'Intérieur qu'à la fin de l'année 1866), et ayant conservé une espèce d'administration mixte, dont on ne recueillit que des notices sommaires, pour toute l'année 1867.

Au 31 décembre 1868 les Bagnes de peine étaient au nombre de 22; ils avaient une capacité totale de 14,225 condamnés et se trouvaient dans les localités ci-après indiquées :

Alghero, Ancone, Brindisi, Cagliari, Favignana, Finalborgo, Gaeta, Gènes, Nisida, Orbetello, Palerme, Pésaro, Piombino, Porto Empedocle, Portoferraio, Porto Longone, Portici, Pozzuoli, Procida, St.-Etienne près de Naples, Trapani, Varignano.

Dans la période de 1862 à 1885 on ouvrit 48 autres établissements dont 32 maisons centrales pour hommes, 6 pour femmes et 10 Bagnes; dans le même

laps de temps on supprima 11 établissements, dont 6 destinés à l'usage de maisons centrales (3 pour hommes et 3 pour femmes) et 5 Bagnes, de manière que le mouvement des établissements de peine fut le suivant :

	Maisons centrales		Bagnes
	Hommes	Femmes	Hommes
Existant à la fin de l'année 1862 . .	25	4	— (1)
Passés à la dépendance de la Direction Générale des prisons en 1868	22
Ouverts avant le 30 juin 1885 et augmentés en conséquence de l'annexion des provinces de la Vénétie et de Rome	32	6	10
Total	57	10	32
Supprimés avant le 30 juin 1885	3	3	5
Restant au 1 juillet 1885	54	7	27

Les nouveaux établissements ouverts ou augmentés sont :

Maisons centrales pour hommes.

Amelia, Aversa (*aliénés*), Aversa (*condamnés chroniques*), Bergamo, Capraia (*Colonie*), Civitacastellana, Florence (*Maison de force*), Fossan (*condamnés chroniques*), Fossombrone, Gorgona (*Colonie*), Isili (*Colonie*), Lecce, Modène, Montelupo (Ambrogiana), Noto, Orvieto, Padoue, Padoue (*condamnés chroniques*), Paliano, Palmaria, Pianosa (*condamnés chroniques*), Parme (*incorrigibles*), Reggio Emilie, Rome (Thermes de Dioclétien), Rome (Regina-Cœli), S. Leo, Sinigallia (*condamnés chroniques*), Sulmone, Terracine, Turi, Venise, Vinadio.

Parmi ces établissements ne sont pas comprises les deux maisons de Bergamo (forteresse) et Fossan (Ste.-Catherine), puisqu'on peut les considérer comme des succursales des autres établissements qui déjà existaient dans ces localités, d'autant plus que, soit dans les uns, soit dans les autres, on expie la même peine de la réclusion.

Pénitenciers pour femmes.

Florence (Ste.-Verdiane), Messine, Pérouse, Rome (Thermes de Dioclétien), Rome (Villa Altieri), Venise.

(1) Le signe — indique que dans les publications et registres statistiques on n'a pas la notice correspondante. Le signe susdit aura la même signification, si dans le cours de ce rapport et dans les tableaux (de pag. 596 à 637) on le trouvera placé au lieu des chiffres.

Bagnes.

Castiadas, Civitavecchia, Finalmarine, Isili (*Colonie*), Pianosa, (*condamnés chroniques*), Ponza, Porto d'Anzio, Rome (Trois-Fontaines), Rome (Mantellate), Terracine.

Et les établissements supprimés :

Maisons centrales pour hommes.

Palmaria, Portici, Vinadio.

Pénitenciers pour femmes.

Aversa, Montelupo, Rome (Thermes de Dioclétien).

Bagnes.

Isili (*Colonie*), Ponza, Porto d'Anzio, Terracine, Varignano.

Il faut noter ici que plusieurs des établissements indiqués comme ouverts, ne sont effectivement que des sections spéciales pour chroniques, aliénés, incorrigibles, etc. (voir Aversa, Fossan, Padoue, Parme, Pianosa) organisées dans les pénitenciers existants, dont la capacité avait été reconnue supérieure aux besoins ordinaires.

Les 88 établissements existant au 30 juin 1885 se repartissaient en 54 maisons centrales pour hommes (y comprises les sections susdites), d'une capacité totale de 16,099 condamnés aux différentes peines, savoir :

- 4 maisons de force et pour condamnés à l'*Ergastolo*,
- 21 maisons centrales pour les condamnés à la réclusion,
- 8 maisons correctionnelles pour les condamnés à l'emprisonnement,
- 5 établissements pour les condamnés à la relégation,
- 1 maison de détention pour adultes condamnés à la *custodia*,
- 4 colonies pour les condamnés aux peines susdites,
- 2 établissements ou sections pour condamnés incorrigibles,
- 8 établissements ou sections pour condamnés chroniques,
- 1 section pour aliénés.
- 7 pénitenciers pour femmes condamnées aux différentes peines, d'une capacité de 1,355 détenues et
- 27 Bagnes pour hommes condamnés aux travaux forcés, ayant une capacité totale de 18,492 détenus.

En comparant la capacité de tous les établissements de peine au 30 juin 1885 avec la capacité initiale (1862 pour les maisons centrales et 1868 pour les Bagnes), on a l'augmentation considérable de 14,516 places, due

non seulement aux nouveaux établissements ouverts, mais aussi aux œuvres d'agrandissement, transformation ou réduction des bâtiments existants.

L'Administration des prisons s'étant surtout proposé le but de trouver dans les établissements de peine suffisamment de place pour obtenir que les détenus condamnés par sentence définitive ne fussent pas obligés de prolonger leur séjour dans les maisons d'arrêt et pussent ainsi se soustraire aux justes rigueurs des peines sanctionnées par le code pénal, il ressort évidemment des chiffres exposés que ce but a été complètement atteint. Et si pour cette augmentation on doit tenir compte de la capacité des établissements reçus, sans aucune charge ou préoccupation, en conséquence de l'annexion des provinces de la Vénétie et de Rome, il faut aussi ne pas négliger la capacité, à peu près équivalente, des pénitenciers supprimés ou passés au Ministère de la guerre comme forteresses ou lieux à fortifier, ou pour autres besoins du service.

§ II.

Mouvement général.

Le mouvement général des condamnés dans les pénitenciers, du 1^{er} janvier 1862 au 30 juin 1885, fut le suivant :

	MAISONS CENTRALES		BAGNES
	Hommes	Femmes	Hommes
Existant { au 1 ^{er} janvier 1862	4,993	284	—
» 1 ^{er} » 1868	11,835
Entrés pour toute cause du 1 ^{er} janvier 1862 au 30 juin 1885	113,076	6,595	54,281
Total . . .	118,069	6,879	66,116
Sortis pour toute cause dans la période susdite	103,509	5,586	49,444
Restant au 1 ^{er} juillet 1885. . .	14,560	1,293	16,672
	32,525		

On avait ainsi une population inférieure à la capacité effective des établissements, de 3,421 détenus, soit :

Maisons centrales	{ Hommes	1,539
	{ Femmes	62
Bagnes	Hommes	1,820
	Total . . .	3,421

D'après les tableaux statistiques qui regardent les maisons d'arrêt (voir pag. 599) il ressort qu'à la même date du 30 juin 1885 on avait dans ces établissements les condamnés suivants :

aux travaux forcés.	{ Hommes	240
	{ Femmes	14
à la réclusion.	{ Hommes	752
	{ Femmes	60
à la relégation	{ Hommes	272
	{ Femmes	14
à l'emprisonnement ou détention (Custodia)	{ Hommes	3,509
	{ Femmes	319
	Total . . .	5,180
Places disponibles dans les pénitenciers		3,421
Condamnés qui attendaient le transfèrement à leur destination légale en excès au nombre de places disponibles		1,759

Et, en déduisant les condamnés qui pour maladie ne peuvent pas être mis en voyage et ceux qui, dans l'intérêt de la justice, doivent prolonger leur séjour dans les maisons d'arrêt, on peut voir que les établissements de peine suffisaient par leur capacité à recevoir tous les condamnés par sentence définitive qu'on devait y envoyer.

Comme la capacité des Bagnes était supérieure aux besoins du service, tandis qu'elle était insuffisante dans les maisons centrales pour hommes, surtout pour les condamnés à l'emprisonnement, on est en train d'étudier la transformation en maisons centrales pour hommes de quelques Bagnes, dans le but d'obtenir que la capacité des établissements de peine, non seulement au total, mais aussi selon leur spécialité, se trouve en rapport au nombre des différents condamnés qu'ils doivent contenir.

§ III.

Population à la fin de chaque année.

La population détenue dans les pénitenciers à la fin de chaque année, avec son augmentation ou diminution par rapport aux années précédentes, figure dans le tableau suivant :

ANNÉES	Condamnés existant à la fin de l'année			Augmentation (6)			Diminution		
	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes
	Hommm.	Femm.	Hommm.	Hommm.	Femm.	Hommm.	Hommm.	Femm.	Hommm.
1862	5,393	344	—	—	—
1863	7,116	443	—	1 723	99	—	—
1864	7,110	545	—	..	102	—	6	..	—
1865	7,168	554	—	58	9	—	—
1866	7,040	533	—	—	128	21	—
1867	(1) 7,246	(1) 491	—	206	..	—	..	42	—
1868	9,007	563	12,874	1,761	72	—	—
1869	9,168	589	13,401	161	26	527
1870	(2) 9,263	(2) 590	(2) 13,910	95	1	509
1871	10,146	664	15,309	883	74	1,399
1872	(3) 11,067	767	15,813	921	103	504
1873	11,190	833	15,859	123	66	46
1874	11,974	(4) 812	16,124	784	..	265	..	21	..
1875	12,135	1,019	16,698	161	207	574
1876	12,416	1,059	17,197	281	40	499
1877	12,449	1,021	17,320	33	..	123	..	38	..
1878	11,805	998	17,260	644	23	60
1879	12,334	1,087	17,576	529	89	316
1880	(5) 12,510	1,179	17,716	176	92	140
1881	13,109	1,183	17,729	599	4	13
1882	13,524	1,299	17,715	415	116	14
1883	14,595	1,301	17,342	1,071	2	373
1884 (1 ^{er} sem)	15,110	1,330	17,217	515	29	125
1884-85 . . .	14,560	1,293	16,672	550	37	545
Totaux . . .				10,495	1,131	4,915	1,328	182	1,117
A déduire la diminution . . .				1,328	182	1,117			
Reste l'augmentation				9,167	949	3,798			
				13,914					

(1) D'après les tableaux statistiques pag. 601 figurent au 1^{er} janvier 1868, dans les établissements de peine, 1,257 hommes et 68 femmes en plus de ceux restant au 31 décembre 1867, les condamnés existant dans les maisons centrales de la Vénétie ayant seulement été compris dans le mouvement à partir du 1^{er} janvier 1868.

(2) Selon les mêmes tableaux, au 1^{er} janvier 1871 on a dans les établissements de peine 707 hommes et 66 femmes en plus de ceux restant à la fin de l'année précédente, les condamnés existant dans les maisons centrales de la province de Rome et les 1,156 forçats existant dans les Bagnes de la même province ayant été compris dans le mouvement statistique seulement à partir du 1^{er} janvier 1871, sous déduction des 786 qui se trouvaient au Bagne de Varignano, supprimé également à partir du 1^{er} janvier 1871.

(Voir pour les notes 3, 4, 5, 6, à page 505).

Les augmentations constatées dans les années 1868, 1871 et 1872 eurent pour cause l'annexion des provinces de la Vénétie et de Rome (voir notes (1) (2), pag. 504) et en conséquence l'addition des établissements de peine relatifs.

Pour ce qui regarde les autres augmentations de population, dont quelques-unes assez marquées, elle sont dues à l'ouverture des nouveaux établissements et au graduel agrandissement des établissements existants, comme nous avons déjà noté en parlant de la capacité des établissements (§ I).

Les diminutions de quelque importance eurent lieu dans les maisons centrales pour hommes pendant les années 1878 et 1884-85, pour la première année à cause de l'amnistie du 19 janvier 1878 et pour la seconde à cause de la suspension des assignations et des transfèremens aux lieux de peine en vue des conditions sanitaires peu favorables des provinces du Royaume dans la période susdite; et pour ce qui regarde spécialement les Bagnes dans les années 1883 et 1884-85 à cause non seulement des conditions sanitaires susmentionnées, mais aussi de la diminution constatée dans le contingent des condamnés aux travaux forcés.

Les diminutions constatées dans les pénitenciers pour femmes ont été d'une importance si faible qu'on ne croit pas nécessaire d'en faire ici une mention spéciale.

(3) Au 1^{er} janvier 1873, dans les tableaux susdits, figurent dans les maisons centrales pour hommes 251 condamnés en moins de ceux restant au 31 décembre 1872, et cela par suite de la suppression du pénitencier de Palmaria.

(4) D'après les mêmes tableaux page 602, on a au 1^{er} janvier 1875 une augmentation de 114 femmes condamnées, qui jusqu'au 31 décembre 1874 avaient été comprises dans le mouvement des maisons d'arrêt (Pérouse). (Voir note 3 n. 2, pages 483-484).

(5) Au 1^{er} janvier 1881, dans les tableaux susdits page 603, figure une augmentation dans les maisons centrales pour hommes de 56 condamnés, qui, au lieu d'être compris parmi ceux restant dans les maisons d'éducation correctionnelle (mineurs), devaient figurer parmi les condamnés (adultes) à la détention correctionnelle dans les établissements de Montelupo (*Ambrogiana*) et Reggio Emilie, qui font partie des maisons centrales.

(6) On rencontre quelques différences dans les données relatives à l'augmentation annuelle de la population détenue, si on compare les chiffres de ce tableau avec ceux reportés à pag. LV et LXI de la Statistique pour les dix années 1870-79 publiée en 1880 par la Typographie du Bagne de Civitavecchia. Mais ces différences ne sont qu'apparentes et sont causées par la diversité du système suivi à cette époque dans la classification statistique des condamnés restant à la fin des années 1870 et 1872 (maisons centrales pour hommes) 1870 et 1874 (pénitenciers pour femmes) et 1870 (Bagnes). On tint compte alors, en effet, dans ceux restant au 31 décembre 1870-1872 et 1874, des variations causées par les augmentations et diminutions mentionnées aux notes (2), (3) e (4), tandis que dans les tableaux pages 601-602 elles figurent respectivement au 1^{er} janvier des années 1871, 1873 et 1875.

§ IV.

Population moyenne.

La population moyenne des condamnés dans les pénitenciers de 1862 au 30 juin 1885 fut comme ci-après :

ANNÉES	MAISONS CENTRALES		BAGNES
	Hommes	Femmes	Hommes
1862	5,361	313	—
1863	6,513	378	—
1864	7,203	493	—
1865	7,238	558	—
1866	7,282	570	—
1867	7,202	508	—
1868	8,828	568	12,412
1869	9,140	580	13,154
1870	9,103	586	13,663
1871	9,912	650	14,667
1872	10,781	766	15,632
1873	11,302	831	15,939
1874	11,879	820	16,072
1875	12,033	962	16,411
1876	12,327	1,056	16,929
1877	12,463	1,043	17,194
1878	11,365	944	17,207
1879	12,336	1,058	17,441
1880	12,450	1,129	17,617
1881	13,037	1,208	17,824
1882	13,476	1,254	17,947
1883	14,391	1,308	17,593
1884 (1 ^{er} semestre)	14,884	1,314	17,306
1884-85	14,779	1,306	17,081

On eut ainsi dans la période en question une population annuelle en moyenne, calculée sur la moyenne des vingt-quatre années, de :

10,637 hommes } dans les maisons centrales
 842 femmes }
 16,227 hommes dans les Bagnes.

L'augmentation progressive de la moyenne de la population est en rapport direct avec l'augmentation de la population constatée à la fin de chaque année, l'une et l'autre dérivant d'une cause unique, savoir la capacité augmentée des établissements.

Aussi les chiffres qui représentent la population moyenne indiquent les augmentations et les diminutions dues aux causes plusieurs fois mentionnées (annexions des provinces de la Vénétie et de Rome et amnistie du mois de janvier 1878). Mais une exception se produisit dans l'année 1878 pour les condamnés aux travaux forcés (Bagnes), exception qui s'explique par le fait que l'amnistie de la même année portant la diminution de 6 mois de peine pour toutes les condamnations à temps, et devant être appliquée à des condamnations de longue durée, ne pouvait pas produire une diminution sensible dans la moyenne, qui, au contraire, augmenta à cause de l'agrandissement de la capacité des bâtiments destinés à l'expiation des travaux forcés.

Pour ce qui regarde la diminution constatée dans l'année 1884-85, on ne peut que répéter les raisons déjà indiquées au § III.

§ V.

Evasions

Le nombre des condamnés évadés des maisons centrales pour hommes, du 1^{er} janvier 1862 au 30 juin 1885, fut de 139; et pour les évadés des Bagnes, depuis le 1^{er} janvier 1868, jusqu'à la même date, de 250. Une seule femme s'évada dans le même laps de temps, et précisément dans l'année 1863.

Voici, pour chaque année, le nombre des évadés des différentes espèces d'établissements :

ÉVASIONS

ANNÉES	des Maisons centrales		des Bagnes
	Hommes	Femmes	Hommes
1862	81	..	—
1863	9	1	—
1864	2	..	—
1865	—
1866	4	..	—
1867	—
1868	1	..	66
1869	5	..	6
1870	2	..	11
1871	4	..	13
1872	3	..	33
1873	6	..	13
1874	1	..	23
1875	8
1876	1	..	18
1877	3	..	8
1878	3	..	5
1879	1	..	18
1880	2
1881	2	..	8
1882	1	..	6
1883	3	..	8
1884 (1 ^{er} semes.)	2	..	1
1884-85	3	..	5
Totaux . .	139	1	250

La moyenne annuelle fut ainsi de 5.9 condamnés pour les maisons centrales et de 14.3 pour les Bagnes.

Le *maximum* des évadés se produisit dans l'année 1862 pour les maisons centrales (81) et dans l'année 1868 pour les Bagnes (66); aucune évasion n'eut lieu dans les années 1865, 1867 et 1875 des maisons centrales et dans l'année 1880 des Bagnes.

Malgré l'augmentation continuelle et progressive de la population dans les établissements de peine, le nombre des évasions diminua sensiblement dans les dernières douze années pour les maisons centrales et dans les neuf dernières années pour les Bagnes par rapport à la période précédente; le nombre des évadés, dans les deux périodes étant de 22 contre 112 pour les maisons centrales et de 59 contre 191 pour les Bagnes, quoique à partir de l'année 1879 on ait donné une grande extension aux travaux à l'air libre par les condamnés aux travaux forcés.

Par rapport au nombre des détenus existants et entrés dans chaque année, les évadés donnent les proportions indiquées dans le tableau qui suit :

PROPORTION DES ÉVADÉS POUR 10,000 condamnés existant et entrés dans chaque année

ANNÉES	Maisons centrales		Bagnes
	Hommes	Femmes	Hommes
1862	9.0	..	—
1863	0.9	2.0	—
1864	0.2	..	—
1865	—
1866	0.4	..	—
1867	—
1868	0.1	..	4.4
1869	0.4	..	0.4
1870	0.2	..	0.7
1871	0.3	..	0.7
1872	0.2	..	1.7
1873	0.4	..	0.7
1874	0.1	..	1.2
1875	0.4
1876	0.1	..	0.9
1877	0.2	..	0.4
1878	0.2	..	0.2
1879	0.1	..	0.9
1880	0.1
1881	0.1	..	0.4
1882	0.1	..	0.3
1883	0.1	..	0.4
1884-85	0.1	..	0.2

La proportion du nombre des évadés a été établie sur le total des détenus existants et entrés dans chaque année, parce que ce nombre représente le mouvement effectif annuel de la population détenue.

Ces chiffres proportionnels démontrent clairement que les évasions des condamnés sont en diminution, ce qui doit être attribué non seulement aux conditions améliorées des bâtiments, mais aussi à un service de surveillance plus actif et plus efficace.

Les oscillations qu'on rencontre dans les chiffres des évadés entre les différentes années, ne dérivent pas de causes fixes et déterminées, puisque les augmentations et les diminutions peuvent être occasionnées ou par les améliorations ou même éventuellement par les conditions empirées des établissements et du service de surveillance, ou par autres causes de différente nature qui échappent à toute prévision.

Mais une amélioration notable s'est évidemment produite dans la surveillance des condamnés travaillant à l'air libre, ce qui ressort clairement des chiffres suivants :

ANNÉES	BAGNES	
	Nombre des évadés	
	de l'établissement	du travail à l'air libre
1870	..	11
1871	3	10
1872	16	17
1873	3	10
1874	6	17
1875	4	4
1876	10	8
1877	1	7
1878	..	5
1879	9	9
1880
1881	..	8
1882	..	6
1883	7	1
1884 (1 ^{er} sem.)	..	1
1884-85	3	2
	62	116

Ainsi, contre un *maximum* d'évadés du travail à l'air libre pour les années 1872 et 1874 (17) on eut un *minimum* (1 et 2) dans les années 1883 et 1884-85 et aucune évasion dans l'année 1880, soit des établissements, soit des travaux à l'air libre.

Sur 100 évasions, celles survenues des établissements donnent une proportion de 35 et celles effectuées des travaux à l'air libre de 65.

Enfin en proportionnant le nombre des évadés des travaux à l'air libre au total des condamnés occupés dans ces travaux, à partir de l'année 1879, dans laquelle on commença à donner à ces travaux un grand développement, on a les chiffres suivants :

Année 1879	— évadés	3,1 ‰
» 1880	— »	.. »
» 1881	— »	2,3 »
» 1882	— »	1,1 »
» 1883	— »	0,2 »
» 1884-85	— »	0,4 »

Ces chiffres sont une confirmation incontestable de ce que nous avons dit, et prouvent qu'on doit considérer comme exagérées les préoccupations de ceux qui craignent dans le développement du travail des condamnés à l'air libre une augmentation dans les évasions, l'expérience faite en Italie ayant donné pleine victoire aux partisans de ce système. Toute démonstration ultérieure à cet égard paraît en conséquence inutile.

§ VI.

Condamnés décédés, et malades entrés à l'infirmierie.

Le nombre des condamnés décédés du 1^{er} janvier 1862 au 30 juin 1885 fut de 11,619 hommes et 983 femmes pour les maisons centrales et pour les Bagnes, depuis le 1^{er} janvier 1868 (d'où on commença à recueillir les premières données statistiques) au 30 juin 1885, de 9059.

En conséquence la moyenne annuelle de la mortalité fut

dans les maisons centrales	{	Hommes . . .	de 494 condamnés
		Femmes . . .	» 42 condamnées
dans les Bagnes		Hommes . . .	» 518 condamnés

Par rapport à la population moyenne des établissements de peine on a eu les proportions % suivantes :

Années	CONDAMNÉS DÉCÉDÉS		
	Maisons centrales		Bagnes
	Hommes	Femmes	Hommes
1862	5,1	7,0	—
1863	6,1	5,0	—
1864	7,0	5,5	—
1865	8,4	13,3	—
1866	7,6	15,6	—
1867	6,8	7,1	—
1868	5,2	6,5	2,9
1869	4,4	3,8	3,1
1870	5,2	3,6	2,8
1871	5,3	3,5	2,8
1872	5,8	2,7	3,3
1873	4,9	2,2	3,2
1874	4,3	2,6	3,6
1875	4,4	3,8	3,7
1876	4,4	4,0	3,5
1877	4,4	6,3	3,1
1878	3,7	5,3	2,8
1879	4,2	4,6	3,2
1880	3,3	4,2	3,5
1881	3,6	5,1	3,4
1882	3,2	5,1	2,7
1883	3,7	4,1	3,4
1884-85	3,8	4,9	3,0
Moyenne générale	4,7	5,1	3,2

(1)

La mortalité fut donc proportionnellement inférieure dans les Bagnes, ensuite dans les maisons centrales pour hommes, avec son *maximum* dans les pénitenciers pour femmes.

Comme on sait, les Bagnes sont destinés à l'expiation des peines les plus graves et de plus longue durée; ainsi dans ces établissements on applique aux condamnés avec une plus grande sévérité les punitions disciplinaires, moindres y sont les facilités et les rapports personnels ou par correspondance avec les familles respectives, et la nourriture y est moins abondante que dans les autres établissements de peine, quoique physiologiquement suffisante.

(1) Pour l'exactitude de la supputation on n'a pas admis dans la moyenne générale les condamnés décédés dans le 1.^{er} semestre 1884 (248 hommes et 17 femmes pour les maisons centrales et 272 hommes pour les Bagnes).

Ces circonstances devraient, par déduction préventive, donner lieu à une mortalité plus nombreuse dans les Bagnes que dans les autres établissements où l'on expie des peines moins graves, et, soit physiquement soit moralement moins sévères, d'autant plus que les condamnations de longue durée que l'on expie dans les Bagnes, doivent produire, par l'effet de la demeure prolongée dans le lieu de peine et du grand âge auquel, pendant l'expiation, arrive bon nombre de condamnés aux travaux forcés (surtout les condamnés à vie), un affaiblissement progressif moral et physique.

Mais la proportion des décès dans les Bagnes restant sensiblement inférieure à celle qui se produit dans les autres établissements de peine, on doit en conclure que ce fait dérive de l'influence salutaire du travail à l'air libre, auquel les condamnés sont appliqués, tandis que l'activité des détenus dans les maisons centrales est bornée aux travaux intérieurs, qui exigent une vie sédentaire et dont quelques-uns sont même peu propres à conserver ou accroître la vigueur du corps (tisserands, tailleurs, nattiers, vanniers, etc.).

Au 30 juin 1885 le nombre des condamnés aux travaux forcés occupés dans les travaux à l'air libre était de 5,320 sur 11,577 condamnés à temps; la différence pour arriver à la population totale des Bagnes à la même époque (16,672) représentait les condamnés à vie (5,095); ils étaient donc dans la proportion du 32 % sur le total des condamnés restant au 30 juin 1885 et du 46 % sur le total des condamnés à temps.

En comparant la mortalité des différentes années, on remarque que dans les maisons centrales pour hommes on eut le *maximum* dans les années 1865 et 1866 (8,4 % et 7,6 % respectivement sur la population moyenne) et le *minimum* dans l'année 1882 (3,2 %); que, dans les pénitenciers pour femmes, le *maximum* fut atteint également dans les années 1865 et 1866 (13,3 % et 15,6 % respectivement sur la population moyenne) et le *minimum* dans l'année 1873 (2,2 %); enfin que dans les Bagnes la plus grande proportion (3,7 %) fut constatée dans l'année 1875, la plus petite (2,7 %) dans l'année 1882.

Pour expliquer l'augmentation de la mortalité qui s'est produite dans les maisons centrales pour hommes durant les années 1865 et 1866, il suffira d'indiquer que dans ces années plusieurs provinces de l'Italie furent ravagées par le *choléra* qui ne ménagea pas les établissements de peine, les décès pour cette maladie ayant été de 21 en 1865 et de 27 en 1866.

Et puisque dans les pénitenciers pour femmes, pendant ces deux années, on n'eut qu'un seul cas de *choléra* suivi de mort, qui naturellement n'a

pu avoir aucune influence sur l'augmentation sensible dans la mortalité, il faut en rechercher ailleurs la cause ; et retournant sur les statistiques on verra que précisément dans les années 1865 et 1866 on eut à déplorer dans le pénitencier pour femmes de Turin (*Ergastolo*) une mortalité extraordinaire, puisque sur 74 condamnées décédées en 1865 et 89 décédées en 1866 en total dans les établissements de peine, 68 dans la première année et 83 dans la seconde appartenaient à ce pénitencier.

En vue de ce fait si anormal on pratiqua de minutieuses recherches pour établir les causes de cette mortalité exceptionnelle, et l'on put assurer que la plupart des décédées provenaient des provinces méridionales du Royaume et étaient condamnées pour brigandage par des tribunaux spéciaux.

L'éloignement de ces femmes du lieu de leurs exploits, rendu nécessaire dans ces temps de troubles, le changement soudain de température du sud au nord de l'Italie, les conditions physiques affaiblies qui étaient les conséquences naturelles d'une vie agitée pour se dérober aux recherches de l'Autorité, et, enfin, la gravité même de certaines condamnations qui dans ces temps étaient prononcées avec une extrême sévérité par les Cours militaires, devaient nécessairement exercer leur influence sur la santé de ces condamnées et en déterminer une mortalité extraordinaire. La diminution sensible qui s'est produite dans l'année suivante, soit en 1867 (7,1 %), prouve qu'aussitôt qu'on put connaître les causes qui avaient donné lieu à ce fait extraordinaire, on s'empressa d'y remédier.

En proportionnant la mortalité du pénitencier pour femmes de Turin, pendant les années 1865 et 1866, à la population moyenne totale de l'établissement pour les mêmes années, on aura les résultats qui suivent :

Turin	{	Année 1865 —	Condamnées décédées	12,2 %
		» 1866 —	» »	14,6 %

En conséquence la mortalité des autres pénitenciers pour femmes descend à 1,1 % dans l'année 1865 et à 1,0 % dans l'année 1866.

L'augmentation proportionnelle qui ressort des chiffres exposés fut si faible pour les Bagnes dans l'année 1875 qu'on peut la considérer comme provenant des oscillations et alternatives tout à fait ordinaires.

Généralement, tandis que la mortalité proportionnelle resta presque stationnaire dans les Bagnes, on remarque une diminution soit dans les maisons centrales pour hommes, soit dans les pénitenciers pour femmes ;

ce qui peut s'expliquer par les conditions améliorées des établissements de peine, tout aussi bien que par l'extension donnée à l'application des condamnés au travail.

Et puisque dans le total des décès (du 1^{er} janvier 1862 pour les maisons centrales et du 1^{er} janvier 1868 pour les Bagnes, jusqu'au 30 juin 1885) et dans les chiffres proportionnels exposés se trouvent compris les condamnés décédés par suicide ou par *choléra*, nous croyons utile de donner ici quelques renseignements sur ces deux causes spéciales de mortalité.

Le nombre des suicides fut de 66 dans les maisons centrales pour hommes, de 2 dans les pénitenciers pour femmes et de 32 dans les Bagnes.

Les chiffres qui suivent indiquent le nombre des suicides dans les différentes années.

ANNÉES	NOMBRE DES SUICIDES		
	Maisons centrales		Bagnes
	Hommes	Femmes	Hommes
1862	3	..	—
1863	1	..	—
1864	—
1865	1	..	—
1866	2	..	—
1867	3	..	—
1868	5	..	3
1869
1870	3	..	1
1871	5	..	4
1872	5	..	2
1873	6
1874	4	..	2
1875	6	1	3
1876	1	..	1
1877	2	..	1
1878	2
1879	1	..	1
1880	3
1881	3	..	4
1882	4	..	3
1883	3	..	2
1884 (1 ^{er} sem.)	1
1884-85	4	1	3
	—	—	—
Total	66	2	32

Et ces chiffres, par rapport à la moyenne de la population totale, donnent avec une proportion décroissante les données qui suivent :

Maisons centrales . . — Hommes	2.70 % (1)
Bagnes — Hommes	1.16 »
Pénitenciers — Femmes	1.06 »

Dans les proportions des suicides tout aussi bien que dans les proportions de la mortalité, en général, les Bagnes offrent un contingent plus faible que les autres établissements. La raison doit également en être recherchée dans les facilités avec lesquelles les forçats peuvent atténuer la monotonie de la discipline intérieure des établissements de peine, du travail sédentaire bien souvent peu rémunérateur, de l'oisiveté avec ses conséquences funestes, etc., et dans le fait que le personnel nécessaire pour les travaux à l'air libre se recrute, comme nous avons dit, dans cette catégorie de condamnés.

En outre, les condamnés dans les maisons centrales sont en général plus turbulents que les condamnés enfermés dans les Bagnes, et l'expérience prouve, du moins en Italie, que le nombre des infractions disciplinaires et les punitions, qui en sont la conséquence, suivent ordinairement la proportion inverse par rapport à la gravité et à la durée de la peine. Ce fait aussi, de la plus grande fréquence des infractions par laquelle les condamnés dans les maisons centrales se trouvent souvent isolés en cellule de punition, peut déterminer une plus grande impulsion au suicide.

Pendant la période dont il est question (1862 à 1884-85) on eut :

ANNÉES	CONDAMNÉS MORTS DE <i>choléra</i>		
	Maisons centrales		Bagnes
	Hommes	Femmes	Hommes
1865	21	..	—
1866	27	1	—
1867	14	3	—
1873	11	..	8
1874	2
1884-85	9	..	29

(1) Pour les raisons indiquées dans la note (1) pag. 512, on n'a pas admis dans la moyenne totale des suicides 1 condamné décédé pour cette cause dans la 1^{er} semestre 1884.

et en total : 84 morts de *choléra* dans les maisons centrales pour hommes, 4 dans les pénitenciers pour femmes et 37 dans les Bagnes.

Par rapport à la moyenne générale de la population dans la période susdite (excepté le 1^{er} semestre 1884) on a les proportions suivantes :

Maisons centrales	{ Hommes	3.49 ‰
	{ Femmes	2.12 »
Bagnes	Hommes	1.35 »

Evidemment la proportion de mortalité de *choléra* moins élevée dans les Bagnes que la mortalité due à la même cause dans les maisons centrales, doit être recherchée dans le fait que pour les premiers établissements les renseignements statistiques pour le mouvement et les événements extraordinaires, commencèrent seulement à être recueillis à partir du 1^{er} janvier 1868, et cela pour les raisons exposées dans l'avant-propos de ce rapport ; il s'ensuit que pour former la proportion des morts de *choléra* dans les Bagnes, ne concourut pas, comme pour les maisons centrales, l'épidémie qui ravagea l'Italie dans les années 1865 à 1867.

Le nombre des condamnés dont les conditions de santé rendirent nécessaire le passage à l'infirmerie fut en tout (du 1^{er} janvier 1862 au 30 juin 1885) de 117,442 dans les maisons centrales pour hommes, de 8045 dans les pénitenciers pour femmes et de 99,078 dans les Bagnes. La moyenne annuelle des malades entrés à l'infirmerie fut ainsi :

dans les	{ Maisons centrales	{ Hommes de 4,997 condamnés
		{ Femmes » 342 condamnées
	{ Bagnes	Hommes » 5,662 condamnés

Et, par rapport à la moyenne de la population des établissements de peine pour les condamnés entrés à l'infirmerie et pour les morts, on eut les proportions indiquées dans le tableau suivant :

ANNÉES	Condamnés entrés à l'infirmerie			Condamnés décédés			Proportion pour 100					
	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	des entrés à l'infirmerie sur la population			des décédés sur les malades entrés à l'infirmerie		
	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes
							Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
1862	3,894	249	—	275	22	—	73	79	—	7.1	8.8	—
1863	5,381	332	—	396	19	—	83	88	—	7.3	5.7	—
1864	6,380	404	—	508	27	—	88	82	—	8.0	6.6	—
1865	6,756	549	—	608	74	—	93	98	—	9.0	13.5	—
1866	3,887	291	—	554	89	—	53	51	—	14.2	30.6	—
1867	3,956	265	—	490	36	—	55	52	—	12.3	13.6	—
1868	4,650	210	4,902	459	37	365	53	35	39	9.9	17.6	7.4
1869	4,656	205	5,751	404	22	408	51	35	44	8.7	10.7	7.1
1870	4,325	203	4,503	478	21	379	47	35	33	11.0	10.3	8.4
1871	4,757	211	4,415	523	23	419	48	32	30	11.0	10.9	9.5
1872	5,099	317	5,514	628	21	513	47	41	35	12.3	6.6	9.3
1873	5,387	344	5,475	551	18	505	48	41	34	10.2	5.2	9.2
1874	5,005	242	5,580	512	21	584	42	29	35	10.2	8.7	10.5
1875	4,916	255	6,031	525	37	605	41	26	37	10.7	14.5	10.0
1876	4,724	387	6,278	541	42	588	38	37	37	11.4	10.8	9.4
1877	4,930	389	6,142	547	66	528	39	37	36	11.1	16.9	8.6
1878	5,092	378	6,001	417	50	488	45	40	35	8.2	13.2	8.1
1879	4,884	422	6,482	525	49	567	39	40	37	10.7	11.6	8.7
1880	5,052	512	5,926	414	48	625	40	45	34	8.2	9.4	10.5
1881	4,961	488	5,887	473	62	605	38	40	33	9.5	12.7	10.3
1882	4,623	396	6,141	436	64	492	34	31	34	9.4	16.2	8.0
1883	5,169	392	5,996	539	54	602	36	30	34	10.4	13.8	10.0
(1) 1884 (1 ^{er} sem.)	3,227	226	3,034	248	17	272	7.7	7.5	8.9
1884-85	5,731	378	5,020	568	64	514	39	29	29	9.9	16.9	10.2
TOTAUX . . .	117,442	8,045	99,078	11,619	983	9,059	47	41	35	9.9	12.2	9.1

Moyennes générales (1)

(1) Pour l'exatitute de la supputation on n'a pas admis dans les moyennes générales les chiffres du 1^{er} semestre 1884; ces moyennes, ainsi regardent seulement les vingt trois années complètes pour les maisons centrales et dix sept pour les Bagnes.

Il ressort de ces chiffres que le *maximum* proportionnel des malades entrés à l'infirmerie dans les maisons centrales pour hommes, par rapport à la moyenne de la population, se produisit dans l'année 1865 (93 %) et le *minimum* dans l'année 1882 (34 %); dans les pénitenciers pour femmes, le *maximum* également en 1865 (98 %) et le *minimum* en 1875 (26 %); dans les Bagnes, le *maximum* dans l'année 1869 (44 %) et le *minimum* dans l'année 1884-85 (29 %).

Les oscillations proportionnelles dans le nombre des condamnés entrés à l'infirmerie des Bagnes furent bien peu importantes, étant restées presque constamment entre le 33 au 37 %.

Et le *maximum* proportionnel des malades entrés à l'infirmerie pour les maisons centrales des deux sexes, constaté dans l'année 1865, n'est qu'une nouvelle preuve de ce que nous avons dit sur les conséquences de l'épidémie de *choléra* dans les maisons centrales pour hommes et de la mortalité exceptionnelle qui eut lieu pour la même année dans le pénitencier pour femmes de Turin.

D'ailleurs, si dans les premières années auxquelles ce rapport se réfère on eut des proportions très élevées pour les condamnés entrés à l'infirmerie dans les maisons centrales, et si ensuite on constata une décroissance sensible et continue, on en rouve la cause dans le fait que, dans les premiers temps de la constitution du Royaume d'Italie pour l'application du régime disciplinaire établi par le nouveau règlement (janvier 1862), on dut supprimer des abus et écarter des difficultés, héritage des Gouvernements passés, on dut éloigner du lieu natal de nombreux malfaiteurs condamnés pour brigandage, transférer dans d'autres établissements, et ainsi d'une région à l'autre du Royaume, une quantité considérable de condamnés, aux raisons d'intérêt individuel, du climat ou même d'intérêt économique, ayant fait prévaloir les suprêmes nécessités de la discipline et du service.

Les fatigues du voyage, la différence de climat que les condamnés appartenant aux provinces méridionales trouvaient dans les établissements de l'Italie septentrionale, devaient nécessairement porter un contre-coup dans la proportion des malades.

Les premières difficultés une fois supprimées, les transfèrements des condamnés devinrent successivement moins fréquents et moins nombreux, et la distance du lieu natal au lieu d'expiation moins grande; de manière qu'on n'eut plus une différence sensible dans la température des deux lieux, et les transfèrements plus rares réussirent aussi à écarter des dangers pour la santé des condamnés.

La mortalité par rapport aux condamnés entrés à l'infirmerie arriva au *maximum* dans les maisons centrales pour hommes en 1866 (14.2 %), en conséquence, comme nous l'avons déjà indiqué plusieurs fois, de l'épidémie de *choléra*, et le *minimum* se produisit en 1862 (7.1 %). Dans les pénitenciers pour femmes, le *maximum* (30.6 %) se produisit également en 1866, mais surtout en conséquence de la mortalité extraordinaire des condamnées dans le pénitencier de Turin, et le *minimum* en 1873 (5.2 %).

Enfin dans les Bagnes on n'eut pas à remarquer des proportions extraordinaires soit d'augmentation soit de diminution dans la mortalité, le *maximum* (10.5 %) s'étant produit dans les années 1874 et 1880, et le *minimum* (7.1 %) dans l'année 1869.

Tandis que la proportion générale des condamnés entrés à l'infirmerie du 1.^{er} janvier 1862 au 30 juin 1885, fut :

Dans les	}	Maisons centrales	{	Hommes du 47 %	} sur la population moyenne,
				Femmes » 41 %	
		Bagnes		Hommes » 35 %	

la mortalité proportionnelle par rapport aux malades entrés à l'infirmerie ne suivit pas la même ligne décroissante, le *maximum* proportionnel s'étant produit dans les pénitenciers pour femmes (12.2 %), ensuite dans les maisons centrales pour hommes (9.9 %), enfin dans les Bagnes (9.1 %).

Ceci démontre encore mieux que dans les Bagnes, non seulement le nombre des condamnés frappés par les maladies est en proportion inférieure à ceux qui tombent malades dans les maisons centrales pour hommes, mais aussi que leurs infirmités ont un caractère moins mortel que dans les maisons mêmes. L'explication logique de cette circonstance se trouve dans le fait que les maladies dont sont frappés les condamnés dans les Bagnes exercent leur action sur des physiques plus vigoureux que dans les maisons centrales, les premiers acquérant surtout cette vigueur en conséquence des travaux auxquels ils sont assujettis à l'extérieur des établissements.

§ VII.

*Condamnés restant à la fin de chaque année
répartis par catégorie pénale.*

Dans les §§ III et IV : *Population à la fin de l'année et moyenne*, on a indiqué l'augmentation progressive des condamnés, constatée dans les établissements de peine et due à l'ouverture de nouveaux établissements, à la réorganisation des bâtiments existants et à la plus grande capacité qui en a été la conséquence.

La proportion des différentes catégories de condamnés qui ont contribué à cette augmentation ressort du tableau qui suit. Toutefois ces notices seraient évidemment incomplètes si, en regard des chiffres des condamnés restés effectivement dans les établissements de peine, on n'indiqua le nombre des condamnés par sentence définitive restés dans les maisons d'arrêt.

Un éclaircissement est nécessaire sur les chiffres exposés dans le tableau suivant, c'est-à-dire que dans le nombre des condamnés à l'emprisonnement et à la détention (*custodia*) existant à la fin de chaque année dans les maisons d'arrêt (col. 23 et 24 du tableau) sont compris les condamnés qui, par exception, expiaient leur peine dans les maisons d'arrêt et qui ne figurent pas dans la classification numérique des détenus restant à la fin de l'année (de page 596 à 599 des tableaux statistiques sur les maisons d'arrêt).

Dans l'ensemble de ces chiffres on pourra voir si l'échelle des délits a monté ou descendu et si ses caractères ont subi quelque transformation pour exiger une plus ou moins grande sévérité dans l'application des peines.

Voici les résultats obtenus :

Années	Condamnés aux travaux forcés et à l'Ergastolo								Condamnés à la réclusion et à la maison de force					
	Maisons centrales		Bagnes	Maisons d'arrêt		Total		Maisons centrales		Maisons d'arrêt		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
1863	99	158	—	1177	49	1276	207	4018	172	1958	97	5976	269	
1864	61	202	—	1374	60	1435	262	4428	218	2201	76	6629	294	
1865	303	202	—	1497	97	1800	299	4311	231	3139	102	7450	333	
1866	257	204	—	1982	78	2239	282	4308	218	3360	82	7668	300	
1867	171	200	—	1868	46	2039	246	4547	193	2979	67	7526	260	
1868	128	203	12874	942	49	13944	252	6159	232	2888	97	9047	329	
1869	100	200	13401	885	42	14386	242	6227	234	3031	113	9258	347	
1870	89	199	13910	900	45	14899	244	6329	241	2809	109	9138	350	
1871	61	224	15309	1133	69	16503	293	7010	297	2991	108	10001	405	
1872	84	247	15813	892	36	16785	283	7779	326	2114	65	9893	391	
1873	99	267	15859	808	34	16766	301	7909	317	1626	50	9535	367	
1874	92	288	16124	552	34	16768	322	8163	303	1614	106	9777	409	
1875	95	334	16698	459	23	17252	357	7867	380	1702	43	9569	423	
1876	82	373	17197	538	37	17817	410	8691	405	1579	87	10270	492	
1877	97	396	17320	594	29	18011	425	8812	406	1746	79	10558	485	
1878	116	414	17260	625	21	18001	435	8587	413	1248	79	9835	492	
1879	136	436	17576	455	18	18167	454	8762	440	1429	65	10191	505	
1880	150	476	17716	500	30	18366	506	8826	465	1974	81	10800	546	
1881	164	523	17729	386	15	18279	538	9209	454	2049	92	11258	546	
1882	157	522	17715	313	17	18185	539	9359	548	2000	69	11359	617	
1883	164	540	17342	250	16	17756	556	10166	531	1376	69	11542	600	
1884 (1 ^{er} semestre)	177	540	17217	212	13	17606	553	10588	544	891	55	11479	599	
1884-85	190	523	16672	240	14	17102	537	10271	532	752	60	11023	592	

Années	Condamnés à la relégation						Condamnés à l'emprisonnement et à la détention (custodia)						Condamnés au <i>Preside</i>	Total général	
	Maisons centrales		Maisons d'arrêt		Total		Maisons centrales		Maisons d'arrêt		Total			colonnes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		7, 13, 19, 25, 27 (Hommes)	8, 14, 20, 26 (Femmes)
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		28	29
1863	908	11	288	5	1196	16	1634	102	7001	627	8635	729	457	17540	1221
1864	840	10	339	5	1179	15	1474	115	6824	463	8298	578	307	17848	1149
1865	784	10	300	5	1084	15	1520	111	7520	456	9040	567	250	19624	1214
1866	684	9	375	7	1059	16	1579	102	9095	639	10674	741	212	21852	1339
1867	653	10	322	7	975	17	1700	88	9041	720	10741	808	175	21456	1331
1868	687	10	395	8	1082	18	1882	118	8602	687	10484	805	151	34708	1404
1869	686	14	505	6	1191	20	2026	141	9481	756	11507	897	129	36471	1506
1870	685	14	516	19	1201	33	2053	136	9460	654	11513	790	107	36858	1417
1871	693	18	690	28	1383	46	2295	125	10939	759	13234	884	87	41208	1628
1872	895	21	515	11	1410	32	2248	173	11119	961	13367	1134	61	41516	1840
1873	870	29	423	14	1293	43	2257	220	12120	984	14377	1204	55	42026	1915
1874	1093	31	406	12	1499	43	2576	190	13306	1174	15882	1364	50	43976	2138
1875	1589	38	215	8	1804	46	2543	267	14791	1131	17334	1398	41	46000	2224
1876	1138	42	280	23	1418	65	2470	239	10848	788	13318	1027	32	42855	1994
1877	1035	38	373	11	1408	49	2478	181	13411	1027	15889	1208	22	45888	2167
1878	946	31	392	15	1338	46	2127	140	10532	895	12659	1035	19	41852	2008
1879	996	38	281	13	1277	51	2410	173	13369	1116	15779	1289	13	45427	2299
1880	1014	42	304	11	1318	53	2485	196	16150	1313	18635	1509	13	49132	2614
1881	995	34	261	16	1256	50	2701	172	16012	1330	18713	1502	8	49514	2636
1882	1017	32	259	17	1276	49	2953	197	15162	1209	18115	1406	7	48942	2611
1883	1081	34	229	10	1310	44	3139	196	13945	1235	17084	1431	7	47699	2631
1884 (1 ^{er} semestre)	966	39	208	9	1174	48	3336	207	12375	1220	15711	1427	7	45977	2627
1884-85	1038	36	272	14	1310	50	3007	202	12260	1127	15267	1329	7	44709	2508

Le complément nécessaire des indications que nous avons données se trouve dans le tableau suivant :

Condamnés à l'emprisonnement qui, par exception, expiaient leur peine dans les maisons d'arrêt.

Restant à la fin des années	Hommes	Femmes
1863	2488	211
1864	3248	222
1865	3856	234
1866	4575	279
1867	4666	339
1868	4142	327
1869	4518	372
1870	4618	310
1871	5420	359
1872	5899	472
1873	5722	414
1874	5319	376
1875	5807	426
1876	5831	409
1877	7310	558
1878	5331	445
1879	6919	601
1880	8081	724
1881	8431	750
1882	8338	687
1883	7120	671
1884 (1 ^{er} sem.)	6427	635
1884-85	8751	808

De ces tableaux il ressort que le nombre des condamnés aux travaux forcés et à l'*Ergastolo* augmenta successivement depuis l'année 1868 (à partir de laquelle on a les données statistiques pour les Bagnes) jusqu'à l'année 1880, même indépendamment de l'accroissement naturel produit par l'annexion de la province de Rome; — que, depuis 1880, on rencontre une certaine diminution; ainsi on a 17,102 condamnés au 30 juin 1885 contre 18,366 qui existaient au 31 décembre 1880; — que pour les condamnées (femmes) aux travaux forcés l'augmentation fut presque constante; —

qu'en tenant compte des augmentations réalisées en conséquence des annexions des provinces de la Vénétie et de Rome (1866 et 1870) on eut également une augmentation dans les condamnés à la réclusion et à la maison de force (des deux sexes) jusqu'à l'année 1883, époque depuis laquelle le nombre de ces condamnés commence à diminuer, quoique dans une proportion peu marquée; — qu'une petite augmentation se produisit parmi les condamnés à la relégation pour les deux sexes; — qu'enfin le nombre des condamnés à l'emprisonnement et à la détention (*custodia*) augmenta sensiblement jusqu'à l'année 1881, diminuant ensuite peu à peu dans les années 1882 et 1883 et plus encore, surtout pour les hommes, dans l'année 1884-85.

Il faut observer ici que, contrairement à ce qui fut constaté pour les autres espèces de condamnations, les amnisties du 2 octobre 1876 et 19 janvier 1878 déterminèrent pour les derniers condamnés une importante diminution, leur nombre s'étant réduit de plus de 4,000 individus dans l'année 1876 et de 3,000 dans l'année 1878.

Il est bien aisé d'en comprendre la raison, puisque la réduction de peine portée par les amnisties appliquées à des condamnations de courte durée qu'on expie en général dans les maisons d'arrêt, devait produire une grande quantité de libérations de condamnés et une diminution dans leur nombre plus marquée que pour les condamnés aux peines criminelles de plus longue durée.

De ce que nous avons exposé, et en examinant avec soin les chiffres qui représentent le total des condamnés, répartis selon les différentes espèces de peines, restés dans les établissements à la fin de chaque année, on peut en conclure que dans les délits en général, après le parcours d'une ligne ascensionnelle, il se produisit une diminution dans les dernières années.

Et surtout pour les condamnés aux travaux forcés on peut tirer cette conclusion par un fait qui, vu son importance exceptionnelle, ne doit point être négligé. Il est démontré que les condamnés à vie qui sortent des établissements de peine pour cause de mort ou pour rémission de leur peine sont dans la proportion à peu près d'un tiers du nombre total des condamnés également à perpétuité qui entrent dans les Bagnes. Ainsi en admettant que les deux autres tiers soient composés de 300 condamnés à vie, d'autant vient chaque année naturellement s'augmenter la catégorie des condamnés aux travaux forcés; d'où il ressort que les chiffres indiquant la diminution dans le nombre des condamnés appartenant à cette espèce de peine constatée depuis 1880, sont par eux-mêmes assez significatifs et ont une valeur

d'autant plus grande que la diminution dont il s'agit se produit malgré la disproportion sensible qui existe entre les condamnés à vie entrés et sortis pour chaque année. Cet état de choses, tout à fait anormal, pourra avoir fin ou être modifié dans ses conséquences quand, par les conditions améliorées des délits, le nombre des condamnations à vie viendra à être amoindri.

On sait que la population libre du Royaume d'Italie, indépendamment de l'augmentation qui dérive naturellement de l'annexion des provinces de la Vénétie et de Rome, augmente d'une année à l'autre en conséquence de la supériorité du nombre des naissances sur celui des décès, de manière que la population, qui était seulement de 26,801,154 habitants au 31 décembre 1871 (c'est-à-dire après les annexions susdites) arriva au 31 décembre 1885 à 29,699,785 habitants.

Donc, puisque malgré l'augmentation sensible de la population libre le nombre des condamnés en général diminua dans les dernières années, on doit reconnaître dans ce fait un abaissement de niveau dans la marée des délits, considérés dans leurs grandes lignes et sans distinction juridique.

Mais, mieux que par de vagues argumentations, le fait est prouvé par les chiffres suivants :

Années	Total des condamnés restant à la fin de l'année sans distinction d'espèce de peine ou de sexe	Population libre	Proportion des condamnés sur 100,000 habitants libres
1871	42,836	26,801,154	159
1872	43,356	26,994,338	161
1873	43,941	27,165,553	162
1874	46,114	27,289,958	169
1875	48,224	27,482,174	175
1876	44,849	27,769,475	161
1877	48,055	28,010,695	171
1878	43,860	28,209,620	155

Années	Total des condamnés restant à la fin de l'année sans distinction d'espèce de peine ou de sexe	Population libre	Proportion des condamnés sur 100,000 habitants libres
1879	47,726	28,437,091	168
1880	51,746	28,524,999	181
1881	52,150	28,459,628	183
1882	51,553	28,733,396	179
1883	50,330	29,010,652	173
1884 (1 ^{er} sem.) . . .	48,604	29,361,032	165
1884-85	47,217	29,699,785	159

De ces chiffres, en confirmation de ce que nous avons déjà dit, on peut déduire :

1^o que la proportion des condamnés fut en général en augmentation continue jusqu'en l'année 1881, puisque de la proportion de 159 condamnés sur cent mille habitants constatée au 31 décembre 1871, elle arriva jusqu'à 183 au 31 décembre 1881 ;

2^o que la diminution proportionnelle des condamnés constatée dans les années 1876 et 1878 par rapport aux années 1875 et 1877, qui respectivement les précèdent, provient des amnisties royales plusieurs fois citées ;

3^o que, depuis 1881, le chiffre proportionnel des condamnés restant pour chaque année, marque une diminution constante se réduisant en 1884-85 à 159 pour cent mille habitants, telle qu'elle était dans l'année 1871.

Enfin dans le but de présenter une démonstration plus détaillée de ces résultats pour constater si les caractères de la criminalité subirent quelque transformation, on a réuni, à partir de l'année 1868, les chiffres qui suivent pour obtenir que le parallèle sur les condamnés aux travaux forcés (Bagnes) fût aussi complet que possible :

ANNÉES	Condamnés restant à la fin de chaque année sans distinction de sexe					Total des condamnés (Col. 2.3.4.5.6)
	Travaux forcés et <i>Ergastolo</i>	Réclusion et Maison de force	Relégation	Empri-sonnement et détention (<i>Custodia</i>)	<i>Préside</i>	
	1	2	3	4	5	
1868	14,196	9,376	1,100	11,289	151	36,112
1869	14,628	9,605	1,211	12,404	129	37,977
1870	15,143	9,488	1,234	12,303	107	38,275
1871	16,796	10,406	1,429	14,118	87	42,836
1872	17,068	10,284	1,442	14,501	61	43,356
1873	17,067	9,902	1,336	15,581	55	43,941
1874	17,090	10,186	1,542	17,246	50	46,114
1875	17,609	9,992	1,850	18,732	41	48,224
1876	18,227	10,762	1,483	14,345	32	44,849
1877	18,436	11,043	1,457	17,097	22	48,055
1878	18,436	10,327	1,384	13,694	19	43,860
1879	18,621	10,696	1,328	17,068	13	47,726
1880	18,872	11,346	1,371	20,144	13	51,746
1881	18,817	11,804	1,306	20,215	8	52,150
1882	18,724	11,976	1,325	19,521	7	51,553
1883	18,312	12,142	1,354	18,515	7	50,330
1884 (1 ^{er} sem.)	18,159	12,078	1,222	17,138	7	48,604
1884-85	17,639	11,615	1,360	16,596	7	47,217

Ces chiffres proportionnés pour cent donnent les résultats suivants:

ANNÉES	Travaux forcés et <i>Ergastolo</i>	Réclusion et maison de force	Relégation	Emprisonnement et détention (<i>Custodia</i>)	<i>Préside</i>
1868	39	26	3	31	1
1869	39	25	3	33	..
1870	40	25	3	32	..
1871	39	25	3	33	..
1872	39	24	3	34	..
1873	39	23	3	35	..
1874	37	22	3	38	..
1875	36	21	4	39	..
1876	41	24	3	32	..
1877	38	23	3	36	..
1878	42	24	3	31	..
1879	39	22	3	36	..
1880	36	22	3	39	..
1881	36	23	2	39	..
1882	36	23	3	38	..
1883	36	24	3	37	..
1884 (1 ^{er} sem.)	37	25	3	35	..
1884-85	37	25	3	35	..

Il ressort de ces chiffres : que le *maximum* proportionnel des condamnés aux travaux forcés et à l'*Ergastolo* se produisit dans l'année 1878 (42 % sur le total des condamnés), le *minimum* dans les années 1875-80-81-82 et 1883 (36 %); — que, pour les condamnés à la réclusion et à la maison de force, le *maximum* fut constaté dans l'année 1868 (26 %) et que cette proportion descendit jusqu'à 21 % en 1875; — que pour les condamnés à la relégation la proportion fut presque toujours constante dans les limites de 3 %; — qu'enfin, pour les condamnés correctionnels (emprisonnement et détention (*custodia*), le *maximum* proportionnel fut constaté dans les années 1875-80-81 (39 %), le *minimum* dans les années 1868-78 (31 %).

Toutefois la moyenne générale des chiffres proportionnels des neuf dernières années (1877 à 1884-85 inclusivement) démontre qu'une diminution se produisit dans les condamnations aux travaux forcés et *Ergastolo*, à la réclusion et maison de force, et à la relégation par rapport à la moyenne des neuf années précédentes (1868-76), tandis qu'on a une augmentation

proportionnelle dans les condamnations aux peines correctionnelles. On peut ainsi constater que les délits, dans les dernières neuf années (au moins de ce que résulte des chiffres proportionnels sur le nombre des condamnations), ont pris un caractère moins grave, en donnant lieu à un contingent plus élevé de délits correctionnels, quoique aussi ce contingent, depuis 1881, soit en décroissance.

§ VIII.

Age des condamnés entrés, venant du lieu de leur condamnation.

Par rapport à l'âge effectif des condamnés entrés pour chaque année dans les pénitenciers en conséquence d'une première assignation, on a les proportions qui suivent sur 100 détenus :

ANNÉES (1)	Maisons centrales								Bagnes						
	Hommes				Femmes				Hommes						
	Jusqu'à 20 ans	Jusqu'à 30 ans	Jusqu'à 40 ans	Jusqu'à 50 ans	Au-dessus de 50 ans	Jusqu'à 20 ans	Jusqu'à 30 ans	Jusqu'à 40 ans	Jusqu'à 50 ans	Au-dessus de 50 ans	Jusqu'à 20 ans	Jusqu'à 30 ans	Jusqu'à 40 ans	Jusqu'à 50 ans	Au-dessus de 50 ans
1866	11	42	28	11	8	7	35	30	19	9	—	—	—	—	—
1867	10	45	26	12	7	6	43	29	14	8	—	—	—	—	—
1868	11	44	25	13	7	3	30	33	21	13	7	48	27	11	7
1869	13	40	24	15	8	5	26	27	29	13	4	49	27	13	7
1870	14	43	25	12	6	8	33	23	22	14	8	54	26	10	2
1871	15	44	22	13	6	8	34	23	18	17	7	45	28	15	5
1872	13	47	23	11	6	7	30	30	20	13	6	49	28	12	5
1873	14	45	23	11	7	8	31	27	23	11	7	51	27	10	5
1874	12	47	24	10	7	8	32	28	19	13	6	47	31	12	4
1875	11	44	25	13	7	6	31	29	19	15	4	46	31	14	5
1876	11	43	25	13	8	5	34	26	23	12	4	49	28	12	7
1877	12	44	24	12	8	4	33	32	17	14	3	51	28	11	7
1878	11	45	24	12	8	3	34	30	21	12	5	51	27	11	6
1879	12	46	23	12	7	7	38	25	18	12	5	49	27	12	7
1880	11	46	23	12	8	4	35	31	16	14	5	51	26	12	6
1881	11	45	25	11	8	4	30	31	20	15	4	48	28	13	7
1882	11	45	23	12	9	2	28	30	28	12	5	48	26	14	7
1883	14	41	25	12	8	4	26	30	25	15	7	45	27	13	8
1884-85	15	44	22	11	8	6	29	30	24	11	7	45	27	14	7

(1) Dans les statistiques annuelles pour toute l'année 1865, les condamnés entrés par assignation sont confondus avec les autres entrés pour toutes autres causes.

La proportion des différents âges se conserva avec de légères oscillations pour les condamnés entrés par assignation dans les maisons centrales pour hommes. Au contraire, dans les pénitenciers pour femmes, les oscillations, dans les différentes années et dans les différents âges, furent sensibles. Ainsi dans l'âge de 20 à 30 ans on eut la proportion la plus élevée de 43 % dans l'année 1867 et la plus basse, de 26 %, dans les années 1869 et 1883 ; — pour l'âge de 30 jusqu'à 40 ans le *maximum* de 33 % fut constaté en 1868, le *minimum* de 23 % en 1870 et 1871 ; — pour l'âge de 40 à 50 ans la moindre proportion de 14 % fut constatée dans l'année 1867, la plus grande, 29 %, dans l'année 1869 ; — enfin pour l'âge de plus de 50 ans on eut le *maximum* de 17 % en 1871 et le *minimum* de 8 % en 1867.

De même pour les Bagnes on doit noter quelques oscillations, dont la plus importante dans la catégorie de 20 à 30 ans, pour laquelle le *maximum* proportionnel de 54 % se produisit dans l'année 1870, le *minimum* de 45 % dans les années 1871, 1883 et 1884-85.

Dans les maisons centrales pour hommes et dans les Bagnes, le contingent le plus élevé des condamnés entrés par assignation appartient à l'âge de 20 à 30 ans et dans les pénitenciers pour femmes aux deux catégories de 20 à 30 et de 30 à 40 ans.

Et ce résultat est tout à fait naturel, puisqu'il peut être admis, sans contestation, comme axiome, que la fougue des passions, cause principale des délits, est plus véhémence dans le jeune âge, et exerce par conséquent une plus grande influence sur la criminalité, surtout pour les délits de sang.

§ IX.

Instruction des condamnés entrés, venant du lieu de leur condamnation.

Le degré d'instruction des condamnés entrés pendant l'année dans les lieux de peine par cause d'assignation ressort du tableau suivant, dont les chiffres représentent les proportions pour 100 condamnés :

ANNÉES (1)	Maisons centrales					Bagnes				
	Hommes		Femmes			Hommes		Femmes		
	Illétrés	Sachant lire	Sachant lire et écrire	Sachant lire, écrire et calculer	Ayant une instruction supérieure	Illétrés	Sachant lire	Sachant lire et écrire	Sachant lire, écrire et calculer	Ayant une instruction supérieure
1866	63	41	21	4	1	75	9	14	2	1
1867	55	14	25	5	1	64	15	17	10	1
1868	60	10	25	4	1	70	6	22	7	1
1869	52	11	29	7	1	72	3	24	11	1
1870	60	7	26	6	1	72	5	20	10	1
1871	65	2	29	3	1	71	5	19	10	1
1872	63	5	27	4	1	74	4	19	14	1
1873	59	11	22	7	1	72	5	20	7	1
1874	59	10	21	9	1	73	4	23	6	1
1875	58	7	25	9	1	72	2	23	9	1
1876	61	7	22	9	1	72	3	23	9	1
1877	59	5	28	7	1	68	4	26	8	1
1878	55	11	27	6	1	66	4	23	8	1
1879	56	6	33	3	2	75	10	20	8	1
1880	56	6	33	4	1	64	4	29	9	1
1881	55	4	36	4	1	64	5	27	10	1
1882	55	4	36	4	1	68	7	28	12	1
1883	56	2	38	3	1	63	3	32	14	1
1884-85	54	4	39	1	2		4			

(1) Dans les statistiques annuelles pour toute l'année 1865 les condamnés entrés par assignation sont confondus avec les condamnés pour toutes autres causes.

Ainsi :

Pour les *illettrés* :

le *maximum* proportionnel dans les maisons centrales pour hommes fut, en 1871, de 65 %
 dans les pénitenciers pour femmes, en 1868 de 93 »
 dans les Bagnes, en 1868 et 1880, de 75 »
 le *minimum* dans les maisons centrales des hommes, pour l'année 1869, de 52 »
 dans les pénitenciers des femmes, pour l'année 1882, de 76 »
 et dans les Bagnes pour l'année 1884-85 de 63 »

Pour les *condamnés sachant lire* :

le *maximum*, pour les maisons centrales des hommes, dans l'année 1867, fut de 14 %
 pour les pénitenciers des femmes, dans l'année 1882, de 11 »
 et pour les Bagnes, dans l'année 1869, de 15 »
 le *minimum* pour les maisons centrales des hommes, dans les années 1871 et 1883, de 2 »
 pour les Bagnes, dans l'année 1876, de 2 »
 et fut nul dans l'année 1883 pour les pénitenciers des femmes.

Pour les *condamnés sachant lire et écrire* :

la proportion la plus élevée fut constatée pour les maisons centrales des hommes, dans l'année 1884-85, de 39 %
 pour les pénitenciers des femmes, dans les années 1873 et 1884-85, de 14 »
 et pour les Bagnes, dans l'année 1884-85, de 32 »
 et la plus basse dans les années 1866 et 1874, pour les maisons centrales des hommes, de 21 »
 pour les pénitenciers des femmes, dans l'année 1868, de 3 »
 et également pour les Bagnes, dans l'année 1868, de 14 »

Pour les *condamnés sachant lire, écrire et calculer* :

le *maximum* se produisit pour les maisons centrales des hommes, dans les trois années 1874-75-76, de 9 %
 et pour les Bagnes, dans l'année 1873, de 5 »
 et le *minimum* pour les maisons centrales des hommes, dans les années 1884-85, de 1 »
 nul pour les Bagnes dans l'année 1883, et en général presque nul pour les femmes condamnées.

Enfin la proportion des condamnés *ayant une instruction supérieure* fut insignifiante pour les Bagnes et encore plus pour les pénitenciers des femmes et se conserva constante dans les maisons centrales pour hommes, y courant par 1 seul condamné pour la période entière (1866-85), exception faite pour les années 1879 et 1884-85, dans lesquelles la proportion fut de 2 condamnés pour 100 condamnés entrés à cause d'assignation.

En considérant l'ensemble des chiffres exposés, il ressort évidemment de ces derniers que les condamnés entrés par assignation, soit dans les maisons centrales (des deux sexes), soit dans les Bagnes, étaient pour la plus grande partie illettrés, et cette catégorie est suivie en proportion décroissante par les condamnés sachant lire et écrire. On doit ainsi en conclure, ce qui du reste est bien connu, que l'ignorance et le défaut complet de toute instruction sont la source principale des délits, tandis que l'instruction incomplète, soit des condamnés sachant seulement lire et écrire, crée une catégorie de déplacés qui n'ayant pas l'instruction suffisante pour remplir un emploi, ne voulant point se soumettre à des occupations manuelles, doivent naturellement rencontrer de graves difficultés pour pourvoir aux besoins de la vie et finissent par succomber dans la lutte pour l'existence. De là l'impulsion aux actions criminelles.

§ X.

Discipline.

Les infractions disciplinaires des condamnés commises dans les différents lieux de peine pendant la période de l'année 1868 au 30 juin 1885, figurent dans le tableau suivant :

ANNÉES	Insubordinations, menaces et manque de respect aux supérieurs		Réclamations collectives et mutineries		Disputes entre condamnés, voies de fait, violence, etc.		Autres infractions				
	Maisons centrales		Maisons centrales		Maisons centrales		Maisons centrales				
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
1868	2,588	37	516	13	326	1,631	48	1,120	34,633	100	2,859
1869	2,976	32	378	4	301	1,716	44	1,300	35,586	56	2,560
1870	3,087	30	283	11	551	2,102	32	1,429	34,420	74	2,331
1871	2,162	22	388	1	256	3,826	77	2,058	37,414	257	3,488
1872	3,503	76	639	37	351	2,524	61	1,008	41,765	543	2,518
1873	2,926	67	530	..	215	3,018	94	1,403	49,068	519	2,377
1874	2,534	50	686	..	194	2,145	59	1,077	43,286	301	2,399
1875	2,186	72	718	..	486	2,023	57	1,170	38,547	235	2,973
1876	2,075	70	1,068	..	322	1,692	47	955	40,110	317	2,760
1877	2,353	44	848	..	183	2,045	54	1,039	33,899	280	2,885
1878	2,083	43	484	..	298	1,507	44	1,057	26,740	153	2,511
1879	1,285	24	300	1	301	2,725	54	1,281	22,746	172	2,261
1880	3,102	71	759	..	334	2,091	81	1,142	19,663	54	2,367
1881	2,988	52	849	..	1,106	2,620	91	1,167	23,832	172	2,077
1882	4,410	77	1,139	15	947	2,386	52	1,099	25,263	139	2,070
1883	3,799	53	1,130	3	436	2,685	57	1,239	31,045	153	2,404
1884 (1 ^{er} sem.)	2,432	20	548	..	90	1,409	27	619	16,234	76	1,205
1884-85	3,225	60	786	..	364	3,573	95	1,781	26,790	143	2,223
Totaux	49,414	900	12,049	86	7,061	41,718	1,074	21,944	581,041	3,744	44,268

Et ces chiffres, relativement à la population moyenne pour les différentes années et pour les différentes catégories d'établissements, donnent pour 100 condamnés les proportions ci-après :

ANNÉES	Insubordinations, menaces et manque de respect aux supérieurs		Réclamations collectives et mutineries		Disputes entre condamnés, voies de fait, violences, etc.		Autres infractions				
	Maisons centrales		Maisons centrales		Maisons centrales		Maisons centrales				
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
1868	29.3	6.5	4.1	5.1	2.3	2.6	18.5	8.4	9.0	17.6	23.0
1869	32.5	5.5	2.9	6.9	0.7	2.3	18.8	7.6	9.9	9.7	19.5
1870	33.9	5.1	2.0	7.2	1.9	4.0	23.1	5.5	10.5	12.6	17.1
1871	21.8	3.3	2.8	5.6	0.1	1.7	38.6	11.8	14.0	39.5	23.8
1872	32.5	9.9	4.1	7.2	4.8	2.2	23.4	8.0	6.4	70.9	16.1
1873	25.9	8.1	3.3	4.1	..	1.3	26.7	11.3	8.8	434.2	14.9
1874	21.3	6.1	4.3	2.3	..	1.2	18.1	7.2	6.7	364.4	14.9
1875	18.1	7.5	4.4	1.6	..	2.9	16.8	5.9	7.1	320.3	18.1
1876	16.8	6.6	6.3	2.9	..	1.9	13.7	4.5	5.6	325.4	16.3
1877	18.9	4.2	4.9	1.8	..	1.1	16.4	5.2	6.0	272.0	16.8
1878	18.3	3.5	2.8	1.7	0.1	1.7	13.3	4.6	6.1	235.3	14.6
1879	10.4	2.2	1.7	3.6	0.1	1.7	22.1	5.1	7.3	184.4	13.0
1880	24.9	6.3	4.3	5.0	..	1.9	16.8	7.2	6.5	157.9	13.4
1881	22.9	4.3	4.8	5.5	..	6.2	20.1	7.5	6.5	182.8	11.7
1882	30.5	6.1	6.3	3.2	1.2	5.3	17.7	4.1	6.1	187.5	11.5
1883	26.4	4.0	6.4	3.7	0.2	2.5	18.6	4.3	7.0	215.7	13.7
1884-85	21.8	4.6	4.6	4.3	..	2.1	24.2	7.3	10.4	181.3	13.0
Moyenne	23.5	5.5	4.2	4.1	0.5	2.5	20.2	6.5	7.8	283.0	15.7

De la comparaison des chiffres proportionnels pour les différentes années, il ressort que pour le premier groupe, le *minimum* des infractions se produisit dans l'année 1879 pour les trois catégories d'établissements, et le *maximum* pour les maisons centrales des hommes dans l'année 1870, pour les pénitenciers des femmes dans l'année 1872 et pour les Bagnes en 1883 ; — que pour le second groupe, le *minimum* des infractions fut constaté en 1875 pour les maisons centrales des hommes, en 1877 pour les Bagnes et que la proportion fut nulle pour les pénitenciers des femmes dans les années 1873 à 1877, 1880, 1881 et 1884-85 ; et le *maximum* se produisit dans les années 1869, 1870 et 1872 pour les maisons centrales des hommes, en 1872 pour les pénitenciers des femmes et en 1881 pour les Bagnes ; — que pour le troisième groupe, le *minimum* fut en 1878 pour les maisons centrales des hommes, en 1882 pour les pénitenciers des femmes et en 1876 pour les Bagnes, et le *maximum* en 1871 dans toute catégorie d'établissements ; qu'enfin, pour le quatrième groupe (infractions à la règle du silence, défaut de propreté, cession ou gaspillage des aliments, infractions dans le travail etc. etc.), le *minimum* se produisit dans l'année 1880 pour les maisons centrales des deux sexes et dans l'année 1882 pour les Bagnes, et le *maximum* en 1873 pour les maisons centrales des hommes, en 1872 pour les pénitenciers des femmes et en 1871 pour les Bagnes.

En somme, il résulte de ces chiffres une amélioration dans le régime disciplinaire pour les dernières années. En résumant les chiffres des quatre groupes on obtient en effet pour 100 condamnés les proportions qui suivent :

Pour l'année 1868	Maison centrales	Hommes	445.6
		Femmes	34.8
Bagnes	Hommes	38.7	
	Femmes	..	
Pour l'année 1884-85	Maison centrales	Hommes	231.6
		Femmes	22.8
Bagnes	Hommes	30.1	
	Femmes	..	

En d'autres termes, en 1868 dans les maisons centrales (hommes), les condamnés manquèrent à la discipline chacun de quatre à cinq fois, et dans l'année 1884-85 seulement un peu plus de deux fois. Les femmes, pendant l'année 1868, pour deux tiers en moyenne et en 1884-85 pour quatre cinquièmes, ne tombèrent en aucune infraction à la discipline ; et dans les Bagnes, enfin, pour deux cinquièmes les condamnés commirent d'infractions en 1868, tandis qu'en 1884-85 les coupables d'infractions à la discipline n'arrivèrent pas au tiers de la population moyenne.

Suivent les tableaux des punitions infligées.

ANNÉES	Cellule de rigueur au pain et à l'eau			Cellule de rigueur au pain et à l'eau, avec fers			Isolement en cellule de 1 à 6 mois			Autres punitions			
	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	
1868	6,451	82	1,188	916	1	261	239	..	239	359	115	31,918	3,013
1869	9,358	75	1,549	838	..	198	253	..	253	247	61	30,118	2,545
1870	9,106	97	1,724	488	..	281	219	..	219	402	50	30,458	2,185
1871	10,246	121	1,771	1,056	..	290	209	..	209	295	236	32,416	3,828
1872	10,133	541	1,999	778	3	192	188	..	188	20	173	37,470	2,305
1873	9,980	242	1,724	936	..	220	467	1	467	273	437	44,098	2,308
1874	11,059	86	1,958	934	9	156	199	1	199	373	323	36,065	1,864
1875	11,030	99	2,502	969	..	89	124	..	124	352	256	30,822	2,404
1876	11,079	145	2,592	1,221	4	212	342	25	342	778	260	31,597	1,523
1877	11,269	191	1,737	750	5	79	722	9	722	521	173	25,782	2,618
1878	8,706	94	1,718	656	1	265	281	2	281	195	144	20,883	2,172
1879	10,501	32	1,456	845	..	456	378	3	378	286	216	15,482	1,945
1880	12,616	109	786	856	1	417	408	1	408	409	95	11,618	2,990
1881	10,790	220	912	1,050	..	691	466	1	466	271	94	17,857	3,325
1882	12,636	174	969	1,088	4	456	414	..	414	752	105	18,054	3,078
1883	12,969	114	1,952	1,444	3	897	449	2	449	607	147	23,205	1,753
1884 (1 ^{er} sem.)	7,213	50	874	541	2	380	708	1	708	183	70	12,083	1,025
1884-85	10,769	157	1,063	1,353	2	382	4,002	6	4,002	487	133	21,098	3,222
Totaux . . .	185,911	2,629	28,471	16,699	35	5,922	7,068	52	6,810	471,024	3,088	44,103	

et dans la proportion suivante pour 100 condamnés :

ANNÉES	Cellule de rigueur au pain et à l'eau			Cellule de rigueur au pain et à l'eau, avec fers			Isolement en cellule de 1 à 6 mois			Autres punitions			
	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	
1868	73.0	14.4	9.5	10.4	..	2.1	2.7	..	2.7	2.9	20.2	361.6	24.2
1869	102.4	14.6	11.7	9.2	..	1.5	2.7	..	2.7	2.7	10.5	329.5	19.3
1870	100.0	16.6	12.6	5.4	..	2.0	2.4	..	2.4	2.9	8.5	334.6	15.9
1871	103.4	18.6	12.0	10.6	..	1.9	2.1	..	2.1	2.0	36.3	327.0	25.1
1872	93.9	70.6	12.8	7.2	..	1.2	1.7	..	1.7	0.1	22.6	347.5	14.7
1873	88.3	29.1	10.8	8.2	..	1.3	4.1	..	4.1	1.7	52.6	390.1	14.5
1874	93.0	10.5	12.1	7.8	..	0.9	1.6	..	1.6	2.3	39.5	303.6	11.6
1875	91.7	10.3	15.2	8.0	1.0	0.5	1.0	..	1.0	2.1	26.6	256.1	14.6
1876	89.8	13.7	15.3	9.9	0.3	1.2	2.7	2.3	2.7	4.6	24.6	256.3	8.9
1877	90.4	18.3	10.1	6.0	0.4	0.4	5.8	0.8	5.8	3.0	16.5	205.9	15.2
1878	76.6	9.9	9.9	5.7	0.1	1.5	2.4	0.2	2.4	1.1	15.3	183.7	12.6
1879	85.1	3.0	8.3	6.8	..	2.6	3.0	0.3	3.0	1.6	20.4	125.5	11.2
1880	101.3	9.6	4.5	6.7	..	2.3	3.2	..	3.2	2.3	8.4	93.3	17.0
1881	82.7	18.2	5.1	8.0	..	3.9	3.5	..	3.5	1.5	7.7	136.9	18.6
1882	93.8	13.8	5.4	8.0	0.3	2.5	3.0	..	3.0	4.2	8.4	133.9	17.2
1883	90.1	8.7	11.1	10.0	0.2	5.1	3.1	0.1	3.1	3.4	11.2	161.2	9.9
1884-85	72.9	12.0	6.2	9.1	0.1	2.2	6.8	0.4	6.8	2.8	10.1	142.7	18.9
Totaux . . .	89.5	16.0	10.0	8.1	0.2	2.0	3.2	0.3	2.4	229.9	18.8	44,103	15.7

L'importance des chiffres du quatrième groupe rend nécessaires quelques

		1868	1869	1870	1871	1872	
Maisons centrales	pour hommes	Réprimande	23600	23760	20680	20928	21807
		Privation de vivres supplémentaires et de salaire	769	1131	2728	3416	7737
		Cellule avec pain et une soupe	7258	5069	6926	7890	7883
		Privation de promenade, travail, etc.	278	96	95	140	24
		Transfèrement ou expulsion des Colonies	13	62	29	42	19
	Totaux . .	31918	30118	30458	32416	37470	
pour femmes	Réprimande	8	12	16	49	88	
	Privation de vivres supplémentaires et de salaire	5	105	3	
	Cellule avec pain et une soupe	107	49	26	76	72	
	Privation de promenade, travail, etc.	3	6	10	
	Totaux . .	115	61	50	236	173	
Bagnes	Pour hommes	Réprimande	207	216	92	560	95
		Amarrage simple	1238	793	612	1145	517
		Amarrage au banc de rigueur	676	442	417	621	562
		Cellule avec pain et une soupe	892	1094	1064	1375	978
		Privation de vivres supplémentaires et de salaires	127	153
		Privation de promenade, travail, etc.
		Transfèrement ou expulsion des Colonies
			Totaux . .	3013	2545	2185	3828

détails qui figurent dans le tableau qui suit :

ANNÉES												
1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884 (1 ^{er} semestre)	1884-85
23221	13822	12027	11362	10000	9546	6592	7174	9693	10479	15701	8552	13569
13897	14904	12202	13896	10982	6420	4242	2040	1520	1869	161	23	1100
6628	7288	6493	6252	4691	4863	4575	2366	6596	5514	7140	3462	6388
308	36	68	63	109	53	67	37	48	192	203	46	41
44	15	32	24	..	1	6	1
44098	36065	30822	31597	25782	20883	15482	11618	17857	18054	23205	12083	21098
143	119	136	205	123	106	110	39	62	89	88	52	97
13	126	63	3
272	70	57	55	50	38	103	56	32	16	59	18	36
9	8
437	323	256	260	173	144	216	95	94	105	147	70	133
171	251	393	341	306	467	328	282	472	463	344	232	514
388	462	443	91	156	83	85	1096	1122	1157	92	32	258
727	865	1159	900	749	508	554	499	568	512	210	206	405
893	138	63	68	1249	811	702	644	644	403	136	46	1001
113	135	167	115	70	121	139	232	130	253	366	282	371
8	13	179	6	88	182	137	237	389	290	605	227	673
8	2
2308	1864	2404	1523	2618	2172	1945	2990	3325	3078	1753	1025	3222

La proportion des punitions, telle qu'elle résulte de l'avant dernier tableau, est pour chacun des quatre groupes en rapport direct avec les chiffres, également pour chaque groupe, indiquant les infractions, sans toutefois être en correspondance mathématique avec eux. Et la raison de ce désaccord apparent se trouve dans le fait des récidives, en conséquence desquelles l'infraction, même la plus légère, peut donner un caractère plus grave aux effets de la punition, et les infractions d'une gravité médiocre constituer une contravention à la discipline d'une extrême gravité. Ainsi dans le quatrième groupe *autres punitions* on doit trouver nécessairement des proportions numériquement moins importantes que celles qui figurent dans le quatrième groupe des infractions (*autres infractions*), tandis que dans le premier groupe on a le rapport opposé. Ainsi la punition de la *cellule de rigueur au pain et à l'eau* a été infligée en proportions plus élevées que le nombre proportionnel qui figure dans la catégorie des infractions *insubordinations, menaces et manque de respect*, etc.

Cette circonstance établie, qui prouve pour ainsi dire de quelle manière sérieuse la Direction générale des prisons cherche à recueillir les données statistiques, on doit ajouter pour un plus complet éclaircissement qu'en réunissant dans un seul total et pour chaque année les chiffres proportionnels des quatre groupes, on a lieu de noter quelques discordances, qui toutefois ne sont que apparentes, et qui dérivent surtout des différences constatées chaque année entre le total des infractions et le total des punitions, par le fait qu'il arrive quelquefois que dans quelques établissements on applique une seule punition pour deux ou trois infractions régulièrement classées dans la statistique, ou autrement dans quelques cas exceptionnels s'impose la nécessité d'appliquer une double punition (par exemple la cellule de rigueur au pain et à l'eau et ensuite l'isolement de 1 à 6 mois) à des condamnés qui se sont montrés incorrigibles et rebelles à se plier au régime disciplinaire du pénitencier.

En résumant toutefois dans un total unique le nombre des infractions à la discipline depuis l'année 1868 au 30 juin 1885, séparées selon la catégorie des établissements, en rapport au total des punitions infligées dans la même période, on aura les chiffres qui suivent :

Total des infractions dans les maisons centrales pour hommes	n.	680,842
Proportion % sur la population moyenne		330,8
<hr/>		
Total des punitions infligées dans les maisons centrales pour hommes	n.	680,702
Proportion % sur la population moyenne		330,7
<hr/>		
Total des infractions dans les pénitenciers pour femmes	n.	5,804
Proportion % sur la population moyenne		35,3
<hr/>		
Total des punitions infligées dans les pénitenciers pour femmes	n.	5,804
Proportion % sur la population moyenne		35,3
<hr/>		
Total des infractions dans les Bagnes pour hommes	n.	85,322
Proportion % sur la population moyenne		30,2
<hr/>		
Total des punitions infligées dans les Bagnes pour hommes	n.	85,306
Proportion sur la population moyenne		30,1
<hr/>		

§ XI

Arts et métiers exercés en liberté par les condamnés entrés, venant du lieu de leur condamnation. — Arts et métiers exercés par les condamnés restés dans les établissements à la fin de chaque année.

La solution du grave problème relatif à l'organisation du travail des condamnés, a toujours été une des principales et des plus sérieuses préoccupations de l'Administration des prisons.

D'importantes questions d'économie publique et privée se rattachent à ce problème, qui se trouve à l'ordre du jour dans tous les pays qui, de la réforme des prisons, se sont imposé une dette d'honneur national et social.

Faire, autant que possible, que les condamnés ne soient pas occupés pendant l'expiation de leur peine à des travaux bien différents de ceux exercés en liberté, éviter que leur travail puisse avoir une influence sur l'activité industrielle des ouvriers libres par une concurrence dérèglée, voilà les deux principes dont l'Administration s'inspire et dont elle cherche de ne point s'éloigner dans le développement pratique de cette importante branche du service des prisons, sans toutefois négliger les intérêts légitimes et les profits qu'on peut en tirer pour dédommager, au moins en partie, l'Etat de la dépense qui pèse lourdement sur lui pour l'entretien des condamnés.

En nous réservant de traiter ailleurs tout ce qui regarde la question économique, il faut ici examiner si, et jusqu'à quel point, l'Administration trouve à occuper les bras des condamnés dont elle dispose ; si, et jusqu'à quel point, avec cette occupation, elle réussit à éviter le déplacement entre les différents métiers, but qu'elle cherche d'atteindre avec les plus grands soins.

A cet effet il paraît utile de comparer les professions dans lesquelles étaient occupés les condamnés au moment de leur entrée en prison avec celles exercées dans les maisons centrales et dans les Bagnes, en les disposant en plusieurs groupes, savoir :

PROFESSIONS ET MÉTIERS EXERCÉS
AVANT LEUR ENTRÉE EN PRISON

1^{er} Groupe — Cultivateurs, colons, maçons, etc.

2^{me} Groupe — Menuisiers, taillandiers, serruriers, etc.
(Vie non sédentaire).

3^{me} Groupe — Cordonniers, tailleurs, tisserands (vie sédentaire) — commerçants, artistes, hommes de lettres, employés, gardes, ecclésiastiques, pêcheurs, bateliers, militaires et marins.

4^{me} Groupe — Cochers, domestiques, portefaix, etc.

5^{me} Groupe — Rentiers et sans occupation.

MÉTIERS EXERCÉS DANS LE
PÉNITENCIERS, ETC.

Cultivateurs, mineurs, travailleurs aux salines, maçons, etc.

Menuisiers, taillandiers, typographes.

Cordonniers, tailleurs, tisserands en laine, chanvre, etc., nattiers, chapeliers, broyeurs, etc.

Au service intérieur économique.

Sans occupation.

Et en proportionnant ces groupes aux totaux respectifs des condamnés pour la période de l'année 1871 au 30 juin 1885, exception faite pour le 1^{er} semestre 1884, on a les résultats suivants :

ANNÉES	AVANT L'ENTRÉE EN PRISON					PENDANT L'EXPIATION DE LA PEINE				
	1. ^{er} groupe	2. ^e groupe	3. ^e groupe	4. ^e groupe	5. ^e groupe	1. ^{er} groupe	2. ^e groupe	3. ^e groupe	4. ^e groupe	5. ^e groupe
1871.	51 %	15 %	23 %	9 %	2 %	12 %	5 %	40 %	10 %	33 %
1872.	52 »	15 »	21 »	10 »	2 »	9 »	6 »	36 »	9 »	40 »
1873.	56 »	11 »	21 »	10 »	2 »	11 »	6 »	35 »	9 »	39 »
1874.	56 »	13 »	20 »	9 »	2 »	11 »	6 »	36 »	8 »	39 »
1875.	53 »	14 »	22 »	9 »	2 »	12 »	7 »	37 »	8 »	36 »
1876.	55 »	13 »	21 »	9 »	2 »	17 »	8 »	42 »	8 »	25 »
1877.	52 »	15 »	22 »	9 »	2 »	13 »	6 »	37 »	8 »	36 »
1878.	55 »	14 »	21 »	8 »	2 »	11 »	6 »	38 »	8 »	37 »
1879.	55 »	14 »	21 »	8 »	2 »	13 »	6 »	38 »	9 »	34 »
1880.	53 »	15 »	21 »	9 »	2 »	19 »	7 »	44 »	9 »	21 »
1881.	54 »	15 »	20 »	9 »	2 »	19 »	7 »	44 »	9 »	21 »
1882.	52 »	16 »	22 »	8 »	2 »	19 »	8 »	46 »	8 »	19 »
1883.	53 »	17 »	20 »	8 »	2 »	17 »	9 »	44 »	9 »	21 »
1884-85. . . .	43 »	19 »	26 »	9 »	3 »	18 »	9 »	44 »	9 »	20 »
En total pour 14 années.	53 %	15 %	21 %	9 %	2 %	15 %	7 %	40 %	9 %	29 %

Ces chiffres prouvent :

1. Que la population détenue se recrute presque en proportions égales dans les différentes catégories, avec une sensible augmentation pour les arts qui ont besoin d'une vie active.

2. Que le chiffre proportionnel des condamnés n'ayant aucune occupation n'est pas nombreux, puisque les ouvriers qui éventuellement travaillent dans les campagnes ou en ville ou exerçant de petits commerces trouvent leur place dans les catégories précédentes.

3. Que l'Administration fait tous ses efforts dans le but de développer les travaux à l'air libre et les industries, en cherchant soigneusement de diminuer le nombre des oisifs, malgré les difficultés générales et les difficultés locales de la position excentrique des bâtiments de plusieurs lieux de peine, des établissements pour les malades chroniques, etc.

En effet le groupe des agriculteurs, saliniers et maçons, qui dans les cinq premières années oscillait entre le 9 et le 12 %, dans les cinq dernières années arrivait à la proportion du 17 au 19 % suivant une marche ascendante.

Le groupe des condamnés exerçant les métiers principaux (menuisiers, taillandiers, etc.) suivit aussi le même développement, ayant oscillé dans les premières années entre le 5 et le 6 % et dans les dernières années entre le 7 et le 9 %.

Les métiers secondaires aussi eurent un certain développement, puisqu'il est toujours préférable d'occuper les condamnés d'une manière quelconque que de les tenir dans l'oisiveté.

Enfin on doit remarquer que les condamnés sans occupation étaient dans les cinq premières années dans le rapport du 33 au 40 % et descendirent dans les cinq dernières années à la proportion du 19 au 21 %.

§ XII.

Journées de détention des condamnés dans les pénitenciers. — Journées de travail.

On a déjà parlé des soins apportés par l'Administration pour rendre plus actif le travail des condamnés et du développement donné en conséquence aux industries des établissements de peine.

Pour faire connaître dans quelle mesure graduelle augmenta ce travail, nous allons exposer quelques chiffres comparatifs entre les journées de détention ou de présence et les journées de travail des condamnés dans les établissements de peine ; mais avant tout il paraît nécessaire d'exposer brièvement de quelle manière procéda l'organisation intérieure économique de ces établissements.

Jusqu'à l'année 1867 l'administration des maisons centrales des deux sexes (les Bagnes étaient encore sous la dépendance du Ministère de la Marine) fut réglée d'après le système en régie, et le travail s'exerça en partie pour le compte du Gouvernement (régie), en partie dans l'intérêt de commettants privés.

A partir du 1^{er} janvier 1869 on réalisa une innovation radicale dans le régime de quelques établissements de peine, l'Administration de cette époque ayant commencé à expérimenter le système de l'*entreprise générale*, qui donnait de bons résultats dans d'autres pays, en confiant à des entrepreneurs, contre un prix déterminé pour chaque journée de présence, non seulement la fourniture de l'alimentation et de l'entretien général

(meubles, lingerie, vêtements, entretien des bâtiments, etc.) et tout ce qui se rapporte au service économique, mais aussi la charge de procurer un travail continu à tous les condamnés valides et non en état de punition, payant à l'Administration la main-d'œuvre correspondante d'après des tarifs adoptés avant les enchères.

L'éloquence des chiffres prouvera si le nouveau système a répondu aux prévisions qu'on en avait conçues et s'il a donné les fruits qu'on en espérait ; mais, en attendant, il faut noter que l'application de ce système augmenta par degrés (surtout pour les maisons centrales des hommes) jusqu'à l'année 1873, dans laquelle on eut 1,490,251 journées de présence de condamnés dans onze des plus importantes maisons centrales pour hommes sous le régime de l'entreprise générale.

Depuis 1873 ce système commença sa courbe descendante en diminuant peu à peu d'importance, de manière qu'au 30 juin 1885 il était encore en vigueur seulement dans deux maisons centrales pour hommes (Milan et Aversa), dans lesquelles, pour l'année 1884-85, on n'eut que 241,034 journées de présence. Dans une époque prochaine la cessation complète de ce système sera un fait accompli, l'Administration ayant irrévocablement décidé de ne point renouveler les contrats d'entreprise générale, tandis que les contrats existant vont terminer avec le 31 décembre 1888.

Pour ce qui regarde les établissements affectés aux femmes, dans les pénitenciers de Pérouse, Rome (*Villa Altieri*) et Venise, le service est confié, par entreprise générale, aux religieuses, contre un prix fixe de 80 centimes par jour pour l'entretien complet, en laissant aux religieuses le bénéfice à tirer du travail des condamnées.

On a dû reconnaître que, pour les établissements des femmes, ce système était tout à fait convenable. On a ainsi renouvelé toujours à leur échéance les contrats avec les religieuses ; sauf à les faire cesser si pour des raisons de service, qu'on ne peut prévoir, le passage à un autre système d'administration pourra être conseillé.

Pour les Bagnes, jusqu'à l'année 1880, on avait une *entreprise partielle* bornée au service économique intérieur (alimentation, combustibles, meubles, vêtements, lingerie, pharmacie, bâtiments, etc.) qui était confiée à un seul entrepreneur pour tous les établissements de cette espèce.

Dès 1881 on fit de nouveaux et différents contrats pour la fourniture des aliments, des médecines, etc., et ce système d'*entreprise spéciale* ou *partielle* par lequel l'Administration se réservait la fourniture et l'entretien des meubles et du vestiaire, des imprimés et objets de bureau, etc.

et qu'on avait déjà expérimenté avec avantage dans plusieurs maisons centrales pour hommes, peut être considéré comme la combinaison économique et disciplinaire la plus heureuse entre celles qui, jusqu'à cette époque, aient été appliquées par l'Administration. En effet, en bornant les rapports des entrepreneurs privés avec les Directions des établissements de peine exclusivement à ce qui regarde la fourniture journalière des denrées alimentaires, des médicaments et du combustible, il s'ensuit que les condamnés restent à l'abri des influences pernicieuses qui dérivent du contact continu avec des personnes étrangères auxquelles on ne peut pas défendre l'entrée dans les établissements sous le système de *l'entreprise générale*; contact que l'expérience a démontré comme étant nuisible à la tranquillité des établissements mêmes et dangereux pour la discipline.

Enfin, pour ce qui regarde les avantages économiques, l'Administration pouvant surveiller directement la consommation individuelle des effets de vêtement, lingerie et chaussure et bien mieux, qu'un entrepreneur, obtenir que les condamnés aient soin de leur équipement et n'y apportent pas volontairement des dégâts, elle arriva en même temps dans les enchères à réaliser des économies importantes, qui devaient réduire le coût de l'entretien des condamnés.

A ces observations il faut ajouter que les établissements de peine, par rapport à l'entretien des condamnés, peuvent se répartir en deux groupes : 1° Etablissements en régie et par entreprise partielle ; 2° Etablissements administrés par entreprise générale. Dans les établissements du premier groupe les industries sont exercées en régie ou pour des commettants privés, même par entreprise partielle des différents ateliers ; et dans les établissements du second groupe, comme nous avons déjà dit, un seul entrepreneur a la charge de tous les services contre le paiement d'un prix déterminé pour chaque journée de présence.

En réunissant dans un seul groupe tous les établissements administrés en régie et par entreprise partielle, on a eu en vue d'éviter une exposition de chiffres moins claire, croyant que la simple fourniture des vivres et des médicaments (entreprise partielle) ne puisse pas être considérée comme un système spécial, mais doit être considéré comme partie intégrante du système de l'entretien en régie.

Ainsi, par rapport au différent système d'administration économique en vigueur dans les trois catégories d'établissements de peine, voici la répartition effective des journées de détention des condamnés depuis l'année 1868 jusqu'au 30 juin 1885 :

ANNÉES	Journées de détention des condamnés dans les établissements de peine administrés (1)					
	en régie et par entreprise partielle			par entreprise générale		
	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes
	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes
1	2	3	4	5	6	7
1868	3,229,412	175,957	4,542,695	..	32,038	..
1869	2,658,408	171,949	4,801,062	655,516	40,062	..
1870	2,083,139	173,632	4,987,019	1,241,265	40,548	..
1871	2,351,433	199,298	5,353,425	1,266,278	37,847	..
1872	(2) 2,561,360	188,062	5,721,145	1,361,958	75,978	..
1873	2,635,301	190,500	5,818,733	1,490,251	112,793	..
1874	3,023,993	186,791	5,866,227	1,311,938	110,414	..
1875	3,156,112	180,625	5,964,413	1,235,689	170,528	..
1876	3,274,731	203,565	6,196,088	1,236,807	182,848	..
1877	3,258,374	207,484	6,275,736	1,290,688	173,122	..
1878	3,000,579	185,598	6,280,561	1,147,496	158,784	..
1879	3,505,916	208,628	6,366,106	996,554	177,489	..
1880	3,693,737	230,386	6,447,894	844,823	182,748	..
1881	3,853,719	257,393	6,456,988	874,363	183,548	..
1882	(3) 4,068,381	266,624	6,483,437	840,217	191,198	..
1883	4,340,312	237,506	6,421,542	885,846	189,668	..
1884 (1. sem.)	2,371,460	145,966	3,146,308	321,803	93,157	..
1884-85	5,131,848	291,944	6,149,956	241,034	183,471	..

(1) Les journées de détention qui figurent dans ce tableau représentent les journées effectives, ainsi elles ne correspondent pas parfaitement aux journées sur lesquelles est basé le compte-rendu économique (voir « Statistique des prisons » tableau *coût moyen*) qui comprennent aussi les journées passées dans les hôpitaux extérieurs, pour lesquelles l'Administration paye le prix d'entretien compris dans les tableaux statistiques du compte économique.

(2) Y comprises 59 journées de condamnés dans le pénitencier de Sulmone, ouvert à la fin de l'année 1872, qui ne figurent pas dans le tableau statistique du compte-rendu économique de la même année (*coût moyen*).

(3) Y comprises 296 journées de condamnés dans le pénitencier d'Orvieto, ouvert le 15 décembre 1882, 40 journée de condamnés dans le pénitencier d'Amelia, ouvert le 27 décembre de la même année, qui également ne figurent pas dans le tableau statistique susdit.

Les totaux de ces journées sont comme après :

ANNÉES	Maisons centrales		Bagnes	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	
1868	3,229,412	207,995	4,542,695	7,980,102
1869	3,313,924	212,011	4,801,062	8,326,997
1870	3,324,404	214,180	4,987,019	8,525,603
1871.	3,617,711	237,145	5,353,425	9,208,281
1872	3,923,318	264,040	5,721,145	9,908,503
1873	4,125,552	303,293	5,818,733	10,247,578
1874	4,335,931	297,205	5,866,227	10,499,363
1875	4,391,801	351,153	5,964,413	10,707,367
1876	4,511,538	386,413	6,196,088	11,094,039
1877	4,549,062	380,606	6,275,736	11,205,404
1878	4,148,075	344,382	6,280,561	10,773,018
1879	4,502,470	386,117	6,366,106	11,254,693
1880	4,538,560	413,134	6,447,894	11,399,588
1881	4,728,082	440,941	6,456,988	11,626,011
1882	4,908,598	457,822	6,483,437	11,849,857
1883	5,226,158	477,264	6,421,542	12,124,964
1884 (1 ^{er} semestre)	2,693,263	239,123	3,146,308	6,078,694
1884-85	5,372,882	475,415	6,149,956	11,998,253

Les augmentations et les diminutions sur les journées de détention sont en harmonie fidèle avec la population annuelle des condamnés, dont on a parlé au § IV précédent. Et les raisons qui les déterminèrent étant identiques à celles qui influèrent sur le mouvement de la moyenne de la population, il serait ici tout à fait oisif de les répéter.

Nous avons déjà indiqué qu'à partir de l'année 1868 pour les pénitenciers des femmes, et de l'année 1869 pour les maisons centrales des hommes, on commença à adopter le système de l'entreprise générale; dans les premiers on obtint une augmentation dans les journées de présence des condamnés, et dans les secondes, après une augmentation progressive jusqu'à l'année 1873, on eut une diminution toujours croissante pour toutes les années suivantes, et le système cessera complètement au 31 décembre 1888; il sera ainsi conservé seulement pour trois pénitenciers de femmes où il a donné des résultats satisfaisants.

Les journées de présence dans les établissements administrés en régie et avec le système de l'entreprise bornée à l'alimentation des condamnés, augmentèrent ainsi chaque année non seulement pour la diminution des journées par entreprise générale, mais aussi pour l'augmentation réalisée dans la population des condamnés.

Pour les Bagnes, dans lesquels le système de l'entreprise générale ne fut pas expérimenté, l'augmentation des journées de présence se réalisa dans le groupe des établissements en régie et par entreprise partielle.

Négligeant toute autre considération oisive devant l'évidence des chiffres exposés, il paraît toutefois utile de faire suivre quelques chiffres comparatifs sur les journées de travail des condamnés occupés, soit dans les industries, soit dans les services intérieurs des établissements. Pour ce qui regarde les Bagnes, les notices sur les journées de travail commencèrent à être fournies seulement depuis le 1^{er} janvier 1871.

ANNÉES	JOURNÉES DE TRAVAIL DANS LES INDUSTRIES EXERCÉES									Total des journées de travail dans les industries			Journées de travail pour les services intérieurs			Total général des journées de travail		
	en régie			par commettants			par entreprise générale			Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes
	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes
	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Col. 1. 4. 7 Hommes	Col. 2. 5. 8 Femmes	Col. 3. 6. 9 Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Col. 10. 13 Hommes	Col. 11. 14 Femmes	Col. 12. 15 Hommes
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
1868	1,043,980	39,860	—	848,187	74,024	—	..	19,217	—	1,892,167	133,101	—	373,829	22,556	—	2,265,996	155,657	—
1869	1,035,653	33,547	—	443,936	77,695	—	465,174	23,276	—	1,944,763	134,518	—	351,772	25,175	—	2,296,535	159,693	—
1870	648,017	31,281	—	497,240	78,420	—	766,897	23,729	—	1,912,154	133,430	—	324,416	27,271	—	2,236,570	160,701	—
1871	592,718	36,769	720,343	554,809	84,443	1,253,172	811,292	21,387	..	1,958,819	142,599	1,973,515	370,772	29,582	283,587	2,329,591	172,181	2,257,102
1872	682,515	43,963	451,732	603,144	70,701	1,324,357	870,878	48,315	..	2,156,537	162,979	1,776,089	389,356	29,590	237,859	2,545,893	192,559	2,013,948
1873	590,443	49,038	306,235	656,116	59,771	1,399,134	1,032,897	75,059	..	2,279,456	183,868	1,705,369	411,177	32,157	344,168	2,690,633	216,025	2,049,537
1874	772,563	49,204	345,826	836,565	57,886	1,444,080	921,849	74,252	..	2,530,977	181,342	1,789,906	383,990	29,959	356,653	2,914,967	211,301	2,146,532
1875	787,962	44,786	357,745	918,856	58,898	1,372,657	827,924	113,659	..	2,534,742	217,343	1,730,402	370,976	32,623	424,645	2,905,718	249,966	2,155,047
1876	784,208	52,494	235,619	992,120	69,591	1,462,319	816,509	122,010	..	2,592,837	244,095	1,697,938	382,667	32,142	513,349	2,975,504	276,237	2,211,287
1877	801,705	62,025	313,086	885,529	68,755	1,275,696	843,598	114,476	..	2,530,832	245,256	1,588,782	390,212	28,702	470,752	2,921,044	273,958	2,059,534
1878	897,138	68,014	364,185	677,819	50,626	1,154,553	761,311	103,833	..	2,336,268	222,473	1,518,738	381,742	28,628	472,965	2,718,010	251,101	1,991,703
1879	1,157,898	86,907	397,890	723,698	41,472	1,116,105	654,870	114,996	..	2,536,466	243,375	1,513,995	395,496	32,408	470,783	2,931,962	275,783	1,984,778
1880	1,125,859	83,018	440,999	792,501	59,183	1,241,551	525,692	120,751	..	2,444,052	262,952	1,682,550	418,123	32,837	494,387	2,862,175	295,789	2,176,937
1881	1,133,057	80,726	587,723	838,557	75,965	1,131,749	473,938	121,744	..	2,445,552	278,435	1,719,472	462,843	32,508	482,769	2,908,395	310,943	2,202,241
1882	1,144,250	85,018	739,428	977,463	85,132	1,262,740	422,946	127,864	..	2,544,659	298,014	2,002,168	506,438	30,727	476,550	3,051,097	328,741	2,478,718
1883	1,125,584	92,991	831,909	1,135,888	92,670	1,330,306	442,558	130,041	..	2,704,030	315,702	2,162,215	458,885	29,988	467,268	3,162,915	345,690	2,629,483
1884 (1.sem.)	590,461	43,213	395,039	605,991	49,615	655,179	222,913	61,932	..	1,419,365	154,760	1,050,218	239,312	13,922	236,411	1,658,677	168,682	1,286,629
1884-85	1,127,688	84,567	767,068	1,498,247	98,524	1,278,863	162,346	119,814	..	2,788,231	302,905	2,045,931	500,618	26,369	459,206	3,288,899	329,274	2,505,137
Total	16,041,699	1,067,421	7,254,827	14,436,666	1,253,371	18,702,461	11,023,592	1,536,355	..	41,551,957	3,857,147	25,957,288	7,112,624	517,144	6,191,355	48,664,531	4,374,291	32,148,643

Du tableau qui précède il résulte que les journées de travail, pour les industries en régie dans les maisons centrales pour hommes, diminuèrent sensiblement en 1870, en conséquence du développement donné au système de l'entreprise générale, et après être restées, sauf de légères oscillations, dans une proportion presque constante jusqu'à l'année 1878, augmentèrent dès cette époque, tandis qu'on avait une diminution sensible dans les journées par entreprise générale; — que dans les pénitenciers des femmes, au contraire, les journées pour les industries exercées en régie suivirent toujours un mouvement ascensionnel; — qu'enfin dans les Bagnes les journées de travail en régie augmentèrent progressivement chaque année.

L'augmentation des journées de travail réalisée dans les industries exercées en vue de l'intérêt des commettants privés pour les maisons centrales des hommes, a été très importante. Après une diminution en 1869, conséquence naturelle du système de l'entreprise générale, ce travail se développa dans des proportions remarquables. Dans les pénitenciers des femmes le travail pour les commettants privés augmenta aussi dans les dernières années, après de légères oscillations. Pour les Bagnes, l'augmentation dans cette espèce de travail se réalisa d'une manière importante à la fin et depuis la dernière année (1884-85), en conséquence du système adopté de louer la main-œuvre des condamnés au Génie Militaire, qui emploie ceux-ci dans les travaux de fortification sur plusieurs points du Royaume, mais surtout dans les environs de la Capitale.

Enfin, pour ce qui regarde les industries exercées dans les maisons centrales pour hommes sous le régime de l'entreprise générale, il y a peu à ajouter à ce que nous avons déjà dit, puisque, le travail des condamnés étant la condition absolue de ce système, les augmentations et les diminutions devaient être et furent en effet toujours en proportion directe du nombre des journées sur lesquelles fut calculé le prix payé aux entrepreneurs. Dans les pénitenciers des femmes où le même régime est en vigueur (Pérouse, Rome-Villa Altieri et Venise), le travail augmenta progressivement et il a atteint tout le développement possible.

Généralement, dans les maisons centrales des hommes le travail en régie a maintenant une importance presque égale au travail exercé pour les commettants, si l'on ne tient pas compte de deux établissements encore sous le régime de l'entreprise générale, qui bientôt va cesser.

Dans les pénitenciers des femmes, la différence entre les journées de travail des trois groupes (régie, commettants, entreprise générale) n'est

pas sensible; toutefois on remarque une tendance ascensionnelle dans le dernier groupe.

Dans les Bagnes, enfin, le travail pour commettants représente à peu près le double du travail exercé en régie; ce qui dérive des dispositions en vigueur, d'après lesquelles seulement les condamnés aux travaux forcés (Bagnes) peuvent être employés dans les travaux à l'air libre qui s'exercent presque en totalité pour des commettants. Il est ainsi naturel que dans ce groupe la proportion des journées de travail doive être bien supérieure à celle des journées du travail en régie.

L'augmentation de capacité obtenue graduellement dans les établissements de peine, soit par l'ouverture de nouveaux bâtiments, soit par l'agrandissement de ceux qui existaient, devaient rendre nécessaire un plus grand nombre de bras pour les services intérieurs (buanderie, cuisine, vestiaire, propreté, etc.), d'où la proportion augmentée des journées employées dans ces services.

En résumant, les observations sur les augmentations et les diminutions réalisées dans les journées de travail peuvent être réduites aux expressions synthétiques suivantes:

		MAISONS CENTRALES		BAGNES
		Hommes	Femmes	Hommes
Journées de travail dans les années	1884-85 . . .	3,288,899	329,274	2,505,137
	1872	2,545,893	192,569	2,013,948
Différences, savoir augmentation dans les journées de travail de 1872 à 1884-85		743,006	136,705	491,189
soit en tout de		1,370,900		

Et en prenant pour base 300 jours de travail utile pour chaque année, on verra que cette augmentation de 1,370,900 journées représente une moyenne de 4,570 condamnés, qui en 1885 étaient occupés en plus que pour l'année 1872.

Dans les tableaux statistiques (page 623) on lit que le 30 juin 1885 le nombre des condamnés occupés aux différentes industries:

	DANS LES MAISONS CENTRALES		DANS LES BAGNES
	Hommes	Femmes	Hommes
était de	11,970	1,216	12,771
tandis que le nombre des condamnés occupés dans les ateliers au 31 décembre 1872 était de	8,804	689	7,152
ainsi l'augmentation des travailleurs a été de	3,166	527	5,619
soit en tout de	9,312		

En conséquence, la différence entre ce dernier chiffre et l'augmentation moyenne susdite de 4,570 condamnés peut facilement être expliquée; en effet le chiffre de 9,312 représente l'augmentation effective numérique des condamnés occupés au 30 juin 1885 par rapport aux condamnés occupés à la fin de l'année 1872; mais puisque les 25,957 ouvriers n'avaient pu avoir une occupation continuelle pendant la dite année 1884-85, il s'ensuit que, en moyenne, 4,742 condamnés compris dans l'augmentation durent rester inactifs pendant le même laps de temps pour défaut temporaire de travail. Ce qui, toutefois, ne diminue pas la valeur numérique du chiffre des condamnés travailleurs, qui étaient effectivement de 25,957 au 30 juin 1885, avec l'augmentation indiquée par rapport au 31 décembre 1872.

Il faut aussi observer qu'on a cru utile d'établir ces comparaisons entre la fin de l'année 1884-85 et celle de l'année 1872, parce qu'à cette dernière époque, en conséquence de l'annexion au Royaume des provinces de la Vénétie et de Rome, on avait déjà réalisé les augmentations, qui en devaient être l'effet, dans le nombre des condamnés occupés et dans les journées de travail; de manière que la cause de l'augmentation postérieure dans les industries, plutôt qu'à des faits extraordinaires, doit être attribuée aux efforts continuels faits par l'Administration pour procurer aux industries ce développement graduel qui se rattache intimement aux autres questions également importantes de la santé et de la discipline des condamnés.

Il reste à démontrer dans quelle mesure proportionnelle les condamnés, dans les établissements de peine, furent occupés, soit dans les industries, soit dans les services intérieurs, ce qui ressort du tableau suivant, dans lequel on a la proportion des condamnés occupés pour 100 journées de présence.

ANNÉES	Journées de travail sur 100 de présence								
	Dans les industries			Dans les services intérieurs			En tout		
	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes	Maisons centrales		Bagnes
	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes
1868	59	64	—	11	11	—	70	75	—
1869	59	63	—	10	12	—	69	75	—
1870	57	62	—	10	13	—	67	75	—
1871	54	60	37	10	12	5	64	72	42
1872	55	62	31	10	11	4	65	73	35
1873	55	62	29	10	10	6	65	72	35
1874	58	61	31	9	10	6	67	71	37
1875	58	62	29	8	9	7	66	71	36
1876	58	63	27	8	8	8	66	71	35
1877	56	64	25	9	8	8	65	72	33
1878	56	65	24	9	8	8	65	73	32
1879	56	63	24	9	8	7	65	71	31
1880	54	64	26	9	8	8	63	72	34
1881	52	63	27	10	7	7	62	70	34
1882	52	65	31	10	7	7	62	72	38
1883	52	66	34	9	6	7	61	72	41
1884 (1 ^{er} sem.)	53	65	33	9	6	8	62	71	41
1884-85	52	64	33	9	5	7	61	69	40
Moyennes . .	55	63	29	9	8	7	64	71	36

Pour les maisons centrales des hommes, on a dans les dernières années une légère diminution proportionnelle des journées de travail industriel et une légère augmentation soit dans les pénitenciers des femmes, soit dans les Bagnes sur les moyennes générales; ce qui est naturel, comme on verra ci-après.

Les journées de présence furent pour les

		MAISONS CENTRALES		BAGNES
		Hommes	Femmes	Hommes
dans les années	1884-85 de	5,372,882	475,415	6,149,956
	1872 de	3,923,318	264,040	5,721,145
avec une différence en plus	dans l'année 1884-85 de	1,449,564	211,375	428,811

Ainsi la tâche de l'Administration pour trouver une occupation utile à tous les condamnés entrés dans les établissements de peine, en conséquence des augmentations réalisées dans la capacité des bâtiments, était bien plus difficile dans les maisons centrales pour hommes que dans les autres établissements.

Devant la nécessité d'atteindre ce but, l'Administration, surtout pour ce qui regarde le travail dans les ateliers, consacra, à préférence, tous ses soins aux maisons centrales des hommes et put y obtenir une augmentation de 743,006 journées de travail (comparaison faite entre les années 1872 et 1884-85) chiffre bien supérieur aux augmentations réalisées dans la même période pour les pénitenciers des femmes (136,705) et pour les Bagnes (491,189).

La légère diminution proportionnelle des journées de travail par rapport aux journées de présence qui s'est produite pour les dernières années dans les maisons centrales des hommes, trouve aussi sa cause dans le fait que de nouveaux établissements ayant été ouverts dernièrement, ceux-ci, naturellement, devaient rencontrer des difficultés temporaires pour l'organisation du travail. Seulement, après les avoir surmontées, et lorsqu'on aura pu donner un plus grand développement au travail pour les autres Administrations de l'Etat (Ministères de la Guerre et de la Marine, Administration de la sûreté publique, etc.), avec lesquelles les accords sont près d'être conclus, la moyenne proportionnelle des journées de travail s'élèvera sans doute du niveau actuel, surtout dans les maisons centrales où les industries sont exercées en régie.

§ XIII.

Prix moyen journalier de main-d'œuvre gagné par les condamnés.

La moyenne par journée du prix de main-d'œuvre assigné aux détenus occupés, soit dans les industries, soit dans les services intérieurs, a été la suivante :

ANNÉES	Moyenne journalière du prix de main-d'œuvre gagnée par les condamnés occupés dans														
	les industries						les services intérieurs								
	en régie			pour les commettants			par entreprise générale			Maisons centrales			Bagnes		
	Maisons centrales	Bagnes		Maisons centrales	Bagnes		Maisons centrales	Bagnes		Maisons centrales	Bagnes		Maisons centrales	Bagnes	
Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes	Femmes	Hommes	
1868	0.40	0.23	—	0.36	0.20	—	0.42	0.13	0.37	0.25	—	0.37	0.25	—	
1869	0.42	0.19	—	0.36	0.19	—	0.42	0.13	0.42	0.25	—	0.42	0.25	—	
1870	0.41	0.20	—	0.33	0.19	—	0.42	0.13	0.47	0.23	—	0.41	0.23	—	
1871	0.44	0.22	—	0.32	0.17	—	0.43	0.10	0.41	0.23	—	0.50	0.23	—	
1872	0.40	0.17	—	0.34	0.18	—	0.42	0.11	0.51	0.23	—	0.51	0.23	—	
1873	0.43	0.16	—	0.33	0.19	—	0.44	0.12	0.54	0.24	—	0.54	0.19	—	
1874	0.46	0.17	—	0.33	0.20	—	0.43	0.09	0.54	0.19	—	0.55	0.20	—	
1875	0.51	0.19	—	0.36	0.20	—	0.43	0.10	0.55	0.20	—	0.55	0.20	—	
1876	0.59	0.24	0.65	0.40	0.18	0.63	0.41	0.10	0.55	0.20	—	0.55	0.20	—	
1877	0.57	0.24	0.76	0.45	0.19	0.66	0.43	0.13	0.56	0.24	—	0.56	0.24	—	
1878	0.52	0.23	0.74	0.45	0.24	0.61	0.43	0.14	0.57	0.26	—	0.57	0.26	—	
1879	0.48	0.24	0.76	0.43	0.24	0.60	0.42	0.14	0.56	0.26	—	0.56	0.26	—	
1880	0.50	0.26	0.74	0.44	0.19	0.63	0.42	0.10	0.56	0.20	—	0.56	0.20	—	
1881	0.53	0.26	0.75	0.39	0.16	0.66	0.47	0.09	0.57	0.21	—	0.57	0.21	—	
1882	0.55	0.26	0.77	0.38	0.17	0.66	0.47	0.09	0.60	0.20	—	0.60	0.20	—	
1883	0.53	0.26	0.81	0.43	0.18	0.72	0.43	0.16	0.55	0.22	—	0.55	0.22	—	
1884 (1er sem.)	0.51	0.28	0.79	0.45	0.22	0.77	0.40	0.18	0.56	0.22	—	0.56	0.22	—	
1884-85	0.53	0.29	0.74	0.45	0.21	0.76	0.32	0.18	0.56	0.24	—	0.56	0.24	—	

(1) Les chiffres susdits représentent la seule gratification accordée aux condamnés, le Trésor ne recevant aucune quote-part sur le prix de main-d'œuvre du travail des femmes dans les pénitenciers par entreprise générale (Voir pag. 531).

De ces chiffres il ressort :

1°) que dans les ateliers, où le travail est pratiqué, soit en régie, soit dans l'intérêt de commettants privés, les condamnés des Bagnes reçoivent un salaire supérieur aux détenus des maisons centrales pour hommes, et que ces derniers, à leur tour, gagnèrent plus que les condamnées ;

2°) que dans les industries sous le régime de l'entreprise générale la main-d'œuvre des condamnés est supérieure à celle des femmes ;

3°) que dans les ateliers des maisons centrales en régie, la rétribution des condamnés des deux sexes est établie dans une mesure plus élevée que celle des occupés pour l'entreprise générale ;

4°) que la moyenne des salaires des condamnés occupés dans les services intérieurs arrive au *maximum* dans les maisons centrales des hommes, qu'elle est suivie à peu de distance par celle des Bagnes et qu'elle est inférieure pour les pénitenciers des femmes.

Les moyennes qui figurent dans le dernier tableau représentent les salaires entiers gagnés par les condamnés, tandis qu'à leur avantage n'en est dévolue qu'une partie à titre de gratification pour encouragement à leur activité, cette concession pouvant en quelque manière atténuer les rigueurs et les privations qui sont la conséquence de la peine et pousser les condamnés à l'habitude du travail, très utile surtout pour l'époque de leur libération.

La mesure de la gratification assignée aux condamnés sur leur salaire est variable selon l'espèce de la peine et suivant le sexe.

Elle est en effet :

		Hommes	Femmes	
dans les maisons centrales	Travaux forcés de	..	1/10	du salaire
	Réclusion et maison de			
	force »	5/10	2/10	id.
	Relégation »	5/10	5/10	id.
dans les Bagnes	Emprisonnement »	4/10	5/10	id.
	Travaux forcés »	5/10	..	id.

La gratification accordée aux hommes est divisée en deux parties (répartition qu'on pratique aussi pour les femmes condamnées à la relégation), qui répondent à deux chapitres d'entrée du pécule des détenus, sous le nom de pécule de *réserve* et pécule *disponible*. Cette dernière partie est destinée à l'acquisition de vivres supplémentaires, tandis que la première

est conservée pour former un pécule destiné à pourvoir aux premiers besoins de la vie au moment de la libération et sur lequel, pendant l'expiation de la peine, on peut autoriser l'achat de livres instructifs, de camisoles, caleçons, etc., ou l'envoi de secours aux familles pauvres des condamnés, etc.

La mesure de cette répartition est la suivante :

		Au pécule (1)			
		de réserve		disponible	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Dans les maisons centrales	Travaux forcés	1/10
	Réclusion ou maison de force	1/10	2/10	2/10	..
	Relégation	5/10	5/10	2/10	2/10
	Emprisonnement	2/10	5/10	2/10	..
Dans les Bagnes	Travaux forcés	1/10	..	5/10	..

Si en conséquence de ces dispositions, aux femmes condamnées (exception faite pour la relégation) on n'assigne pas de pécule disponible, toutefois on accorde des vivres supplémentaires aux plus laborieuses.

La mesure plus élevée des salaires pour les industries des Bagnes et la quote-part plus large dévolue aux condamnés sur les mêmes salaires par rapport à ce qui a lieu pour la plupart des condamnés dans les maisons centrales, dérive du fait que la nourriture assignée aux premiers, étant moins abondante que celle accordée aux seconds, rend nécessaire que les condamnés aux travaux forcés aient les moyens de se procurer une plus grande quantité de vivres supplémentaires, dans le but de réparer leur vigueur physique et de manière à pouvoir soutenir les fatigues du travail.

Pour ce qui regarde les condamnés à la peine de la relégation, ceux-ci n'étant pas astreints au travail, on cherche à les y attirer moyennant une gratification supérieure à celle accordée à tous les autres condamnés qui expient leur peine dans les différents établissements.

La différence entre le salaire intégral et la gratification assignée aux occupés dans les industries, représente la quote-part dévolue au Trésor et constitue une partie du produit industriel à déduire du coût brut de l'entretien des condamnés. Mais dans les pénitenciers pour femmes, sous le régime de l'entreprise générale, le bénéfice ou la perte dans les industries étant à la charge des religieuses, le Trésor ne reçoit pas cette quote-part.

(1) Voir note à page 559.

On a dit que, dans les ateliers des établissements de peine administrés par entreprise générale, la moyenné par journée des salaires était inférieure à celle constatée dans les industries exercées en régie. Il en dérive que, tandis que les condamnés occupés dans les industries par entreprise générale gagnèrent une gratification moins rémunératrice, le Trésor, de son côté, en tira aussi un bénéfice moins sensible. Et puisque le produit principal (pour ne pas dire le seul) que le Trésor retire de ces établissements est représenté par la quote-part qui lui revient sur la main-d'œuvre des condamnés, on devrait logiquement en conclure que le système de l'entreprise générale, sous les rapports économiques, n'est pas avantageux pour l'Etat.

On pourrait objecter que, les entrepreneurs étant obligés d'assurer un travail *continuel*, sans exception, à tous les condamnés valides non éloignés des ateliers pour raisons de discipline, le produit moins élevé sur la moyenne journalière des salaires pouvait et devait trouver sa compensation dans le plus grand nombre de journées de travail, de manière qu'en définitive le coût net de la journée de présence deviendrait inférieure à celui des établissements semblables ayant les industries exercées en régie. Mais cet espoir, du moins pour ce qui regardé le côté économique, ne put se réaliser, puisque à la plus grande intensité de travail (principal avantage du système de l'entreprise générale) ne correspondit pas le bénéfice industriel.

§ XIV.

Coût moyen brut et net par journée de présence.

Il nous reste à dire quelques mots sur le coût de chaque journée de présence dans les établissements de peine. Pour les maisons centrales, les comparaisons partent de l'année 1868, dans laquelle les deux systèmes d'administration intérieure commencèrent à se trouver vis-à-vis l'un de l'autre; pour les Bagnes elles partent de 1876, époque depuis laquelle, ensuite d'innovations introduites dans le système de comptabilité de tous les lieux de peine, on put recueillir aussi pour les Bagnes des données concrètes et exactes.

Voici les notices relatives:

Années	Coût moyen brut d'une journée de présence dans les établissements de peine						Bénéfice moyen par journée de présence (produits des industries et autres recouvrements) constaté dans les établissements de peine						Coût moyen net d'une journée de présence dans les établissements de peine					
	en régie et par entreprise partielle (1)			par entreprise générale			en régie et par entreprise partielle			par entreprise générale			en régie et par entreprise partielle			par entreprise générale		
	Maisons centrales	Bagnes	Femmes	Hommes	Maisons centrales	Bagnes	Hommes	Maisons centrales	Bagnes	Hommes	Maisons centrales	Bagnes	Hommes	Maisons centrales	Bagnes	Hommes		
1868	0.8878	0.8024	1.0123	0.1442	0.4951	0.2300	0.7436	0.6073	1.0123	0.6309	1.0123	0.6073	0.6073	0.6073	0.6073	0.6073	0.6073	
1869	0.8979	0.9024	1.0123	0.4304	0.4778	0.1963	0.7575	0.7246	1.0123	0.6309	1.0123	0.7575	0.7246	0.6309	1.0123	0.6309	1.0123	
1870	0.8700	0.8381	1.0214	0.0959	0.4500	0.1978	0.7741	0.7881	1.0214	0.6187	1.0214	0.7741	0.7881	0.6187	1.0214	0.6187	1.0214	
1871	0.8374	0.9318	1.0123	0.1238	0.4579	0.2016	0.7133	0.7739	1.0123	0.6062	1.0123	0.7133	0.7739	0.6062	1.0123	0.6062	1.0123	
1872	0.8461	0.8402	0.8575	0.1664	0.4529	0.2198	0.6797	0.6873	0.8575	0.6145	0.8575	0.6797	0.6873	0.6145	0.8575	0.6145	0.8575	
1873	0.9152	0.8604	0.8240	0.1692	0.0850	0.2178	0.7460	0.7754	0.8240	0.6261	0.8240	0.7460	0.7754	0.6261	0.8240	0.6261	0.8240	
1874	0.9367	0.8267	0.8240	0.1988	0.0957	0.2035	0.7379	0.7310	0.8240	0.6436	0.8240	0.7379	0.7310	0.6436	0.8240	0.6436	0.8240	
1875	0.8862	0.7925	0.8131	0.1935	0.1026	0.2035	0.6927	0.6899	0.8131	0.7149	0.8131	0.6927	0.6899	0.7149	0.8131	0.7149	0.8131	
1876	0.8486	0.7779	0.6676	0.2333	0.1430	0.2012	0.6353	0.6349	0.8131	0.5522	0.8131	0.6353	0.6349	0.5522	0.8131	0.5522	0.8131	
1877	0.8448	0.7555	0.6643	0.2046	0.1665	0.2128	0.6402	0.5890	0.8016	0.5478	0.8016	0.6402	0.5890	0.5478	0.8016	0.5478	0.8016	
1878	0.8929	0.7670	0.6629	0.2315	0.1729	0.0997	0.6514	0.5941	0.8024	0.5632	0.8024	0.6514	0.5941	0.5632	0.8024	0.5632	0.8024	
1879	0.8556	0.7524	0.6318	0.2385	0.2313	0.1057	0.6174	0.5211	0.8024	0.5561	0.8024	0.6174	0.5211	0.5561	0.8024	0.5561	0.8024	
1880	0.8472	0.7964	0.6579	0.2359	0.2036	0.1130	0.6113	0.5928	0.8025	0.4732	0.8025	0.6113	0.5928	0.4732	0.8025	0.4732	0.8025	
1881	0.8513	0.7850	0.5999	0.2242	0.1855	0.1267	0.6274	0.5995	0.8026	0.4824	0.8026	0.6274	0.5995	0.4824	0.8026	0.4824	0.8026	
1882	0.8283	0.7351	0.6343	0.2214	0.2066	0.1519	0.6069	0.5285	0.8028	0.4824	0.8028	0.6069	0.5285	0.4824	0.8028	0.4824	0.8028	
1883	0.8205	0.7092	0.6133	0.2353	0.2181	0.2032	0.5852	0.4911	0.8032	0.4401	0.8032	0.5852	0.4911	0.4401	0.8032	0.4401	0.8032	
1884 (1 ^{er} sem.)	0.8002	0.7048	0.6159	0.2061	0.2097	0.1656	0.5941	0.4951	0.8027	0.4503	0.8027	0.5941	0.4951	0.4503	0.8027	0.4503	0.8027	
1884-85	0.8003	0.7398	0.6236	0.2272	0.1991	0.1832	0.5734	0.5107	0.8027	0.4404	0.8027	0.5734	0.5107	0.4404	0.8027	0.4404	0.8027	

(1) Le coût moyen brut dans les maisons centrales des deux sexes en régie et par entreprise partielle est constitué par les dépenses relatives à la nourriture, au combustible, aux médicaments, à l'achat et à l'entretien des meubles, des vêtements et de la lingerie, aux imprimés et objets de bureaux, pour l'école et pour l'église, aux transports, aux salaires du personnel libre de service et des condamnés, aux barques, et autres éventuelles. — Jusqu'à l'année 1877, dans le coût furent comprises aussi les charges pour l'entretien des bâtiments, qui ensuite furent payées à part.

(2) par le paiement du prix fixé pour les journées de présence, y compris l'entretien des bâtiments.

(3) Moyennant le paiement du prix fixe de 80 cent. par journée de présence des condamnés dans les pénitenciers des femmes, les religieuses ont la charge, non seulement de pourvoir à tous les services énumérés au note (1) et (2), mais aussi à la direction, aux services sanitaire, religieux, scolaire et de surveillance. La différence entre le coût effectif qui résulte du tableau et le prix fixé de 80 cent. représente les petites dépenses éventuelles qui sont ordinairement remboursées aux religieuses, savoir l'augmentation de nourriture, l'entretien des aliénées, etc.

Les données qui précèdent démontrent :

1. Que le coût brut de chaque journée de présence, dans les trois espèces d'établissements administrés en régie et par entreprise partielle, diminua généralement d'une manière sensible, tandis qu'il augmenta dans les maisons centrales des hommes sous le régime de l'entreprise générale, en se conservant presque stationnaire depuis 1872 dans les pénitenciers des femmes confiés à l'entreprise des religieuses ;

2. Que le bénéfice moyen, pour chaque journée de présence, sauf des oscillations peu mombreuses, augmenta continuellement dans les trois groupes des établissements en régie et par entreprise partielle, et se conserva presque toujours au même niveau dans les maisons centrales des hommes administrés par entreprise générale ;

3. Que le coût net de chaque journée de présence, diminua d'une manière constante dans les maisons centrales des deux sexes et dans les Bagnes administrés en régie et par entreprise partielle, — qu'il subit une augmentation dans les maisons centrales des hommes sous le régime de l'entreprise générale, et qu'il se conserva invariable, par rapport au coût brut, dans les pénitenciers affectés aux femmes et administrés par entreprise générale, le Trésor, comme nous avons dit, ne prenant aucune part dans les bénéfices ou dans les pertes qui peuvent dériver du travail des condamnées qu'on y envoie en expiation de peine.

En comparant les conséquences économiques des deux systèmes, il faut s'arrêter sur ce qui regarde les maisons centrales des hommes, où ces systèmes pour une période assez longue, se trouvèrent de face dans des circonstances qui permettent d'instituer un parallèle exact. Ainsi, en examinant le tableau qui précède, on peut établir deux périodes de comparaison, l'une de l'année 1869 à l'année 1874, l'autre pour les dix années 1875 à 1884-85.

Dans la première période le coût brut de chaque journée de présence fut supérieur, pour les maisons centrales en régie au prix de la journée payé dans les établissements sous le régime de l'entreprise générale ; et le bénéfice moyen par journée produit par l'exercice des industries ou par les autres recouvrements, fut plus élevé dans les seconds que dans les premiers. Par conséquent, le coût net des journées de présence, dans la période susdite, fut inférieur dans les établissements sous le régime de l'entreprise générales.

Lorsque l'Administration des prisons décida d'expérimenter pour le régime économique intérieur des lieux de peine le système de l'entreprise générale, elle commença par l'appliquer dans quelques maisons centrales des

mieux organisées, presque toutes dans de bonnes conditions topographiques et ayant le travail industriel déjà bien développé. Au contraire, parmi les établissements administrés en régie pendant la même période (1869-1874) se trouvaient ceux destinés aux condamnés atteints de maladies chroniques et presque tous ceux qui se trouvaient dans les pires conditions de communications ou éloignés de tout centre industriel ; ce qui imposait à l'Administration des charges considérables, soit pour la distribution d'une nourriture spéciale et pour le traitement diététique et sanitaire des condamnés, soit pour les transports, etc., sans pouvoir réussir d'ailleurs à assurer un travail continu et rémunérateur.

Cela établi, il n'y a pas à s'étonner si les résultats économiques furent meilleurs pour le nouveau système qu'on était en train d'expérimenter.

Dès l'année 1875 l'Administration se trouva en face d'une décadence économique sensible dans les maisons centrales administrées par entreprise générale, et commença au contraire à réaliser des avantages économiques remarquables dans les maisons centrales qu'elle administrait directement.

Les deux parties non seulement se renversèrent relativement au bénéfice du système en régie, mais à l'avantage de ce dernier on constata une diminution proportionnelle sur le coût de chaque journée de présence plus marquée que ce qu'on avait obtenu jusqu'à l'année 1874 au moyen du système opposé. En effet, tandis que le meilleur résultat économique ou le coût net de chaque journée de présence fut de fr. 0.60,62 pour l'année 1871, comprise dans la première période de l'entreprise générale, pour la seconde période (1875 à 1884-85) le coût net de la journée de présence dans les maisons centrales des hommes en régie descendit, pour la dernière année, à fr. 0.57,34. Et, en outre, tandis qu'à la fin de l'année 1874 (la dernière de la première période susdite) on avait constaté que le coût net était de fr. 0.73,79 pour chaque journée de présence dans les maisons centrales des hommes en régie, et de fr. 0.64,36 dans les maisons centrales des hommes sous le régime de l'entreprise générale, pendant l'année 1884-85 (la dernière de la seconde période) le coût net des journées de présence fut respectivement de fr. 0.57,34 et de fr. 0.76,54.

Et l'Administration put arriver à ce résultat final, non seulement parce qu'elle réussit à obtenir des économies sensibles dans le coût brut de chaque journée passée dans les établissements administrés en régie ou moyennant la simple entreprise partielle de l'alimentation des condamnés en rapport au prix fixé pour le paiement de la journée dans les établissements sous le régime de l'entreprise générale, mais aussi à cause du bénéfice moyen

plus élevé qu'elle put obtenir des produits dans le premier groupe d'établissements.

Il résulte de ce fait que la plus grande intensité du travail qu'on constate, ou tout au moins qui devrait se produire, dans les maisons centrales administrées par entreprise générale, ne correspond pas *a priori* à un bénéfice industriel plus élevé, en considérant encore que, dans les maisons centrales en régie, en plus du produit de la simple main-d'œuvre, l'Etat réalise aussi un bénéfice industriel en égard aux capitaux qu'il emploie dans l'exercice des différentes industries.

Le résultat économique favorable qu'on avait constaté ensuite de la première expérience du système de l'entreprise générale, aurait dû être une garantie suffisante pour suivre la même voie; mais l'Administration rencontra bientôt chez les entrepreneurs les plus grandes exigences. Ceux-ci ayant supporté au premier abord des pertes industrielles assez considérables pour placer la quantité remarquable de produits confectionnés par les condamnés, ils auraient renoncé à s'engager dans de nouvelles entreprises sans une augmentation du prix de la journée, afin de s'assurer un dédommagement pour les pertes possibles sur l'emploi des capitaux importants qu'ils engageaient dans l'exercice des industries. Et puisque la première expérience n'avait pas eu une durée assez longue pour pouvoir fournir tous les éléments de comparaison nécessaires et justifier une détermination sur la préférence à donner à l'un plutôt qu'à l'autre système, et le dernier mot n'ayant pas encore été dit à cet égard dans les autres Etats qui en avaient une plus longue expérience, on établit de continuer l'épreuve de l'entreprise générale, dont on ne décida l'abandon qu'après avoir acquis la profonde conviction que ce système, pour plusieurs raisons de différente nature, n'était pas utilement applicable en Italie.

Nous avons indiqué ci-dessus que l'entreprise générale, dans quelques établissements pour femmes confiés aux religieuses, présentait des garanties suffisantes pour les intérêts de l'Administration. Cette affirmation, considérée seulement du côté économique et au point de vue des résultats des chiffres, se trouve en contradiction apparente avec ces derniers. En effet le résultat économique, soit le coût de la journée de présence dans les pénitenciers des femmes en régie, se conserva constamment inférieur au coût de la journée constaté pour les autres pénitenciers des femmes où était en vigueur le système de l'entreprise générale. Mais si l'on considère que pour le prix fixe de 80 cent. par journée de présence des années, les religieuses ont aussi la charge du personnel administratif,

sanitaire, religieux, scolaire et de surveillance et l'entretien des bâtiments, dépenses qui ne sont pas comprises dans le coût des journées de présence des condamnées dans les pénitenciers en régies régies ou administrés par entreprise partielle, il faut reconnaître que les intérêts économiques de l'Etat furent largement garantis.

Mais le système de confier aux religieuses l'entreprise générale des établissements affectés aux femmes répond aussi à une idée d'ordre moral fondée essentiellement sur les résultats d'un régime disciplinaire satisfaisant réalisé dans ces établissements, bien plus que par des moyens répressifs, par un système d'éducation qui trouve facilement la voie du cœur des condamnées.

Il nous reste peu à ajouter pour ce qui regarde les Bagnes; certainement l'année 1881 marque pour ces établissements une époque bien favorable par rapport à la diminution du coût brut de chaque journée de présence (de même que l'année 1879 l'avait été pour les maisons centrales des hommes), en conséquence des nouvelles dispositions adoptées pour l'entretien des condamnés par le système de l'entreprise partielle, bornée à la seule fourniture des vivres, du combustible, des médicaments, etc.

En se réservant tout ce qui regarde la fourniture et l'entretien des meubles, vêtements, lingerie, imprimés, objets de bureau, services intérieurs, etc., et l'exercice des industries (ces dernières aussi en partie dans l'intérêt de commettants moyennant des contrats pour les différents ateliers), l'Administration des prisons espère pouvoir arriver à résoudre le grave problème relatif au système préférable pour le régime économique intérieur de ses établissements de peine, en cherchant à mettre en harmonie les différentes questions qui s'y rattachent, surtout au point de vue de l'économie et de la discipline.

TROISIÈME PARTIE

INSTITUTIONS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE AFFECTÉES AUX MINEURS.
MINEURS DONT L'AUTORITÉ JUDICIAIRE ORDONNA OU AUTORISA L'INTERNEMENT.

Maisons d'éducation correctionnelle.

§ I.

Nombre, désignation et capacité des établissements.

Les maisons d'éducation correctionnelle pour mineurs administrées directement par l'Etat dans l'année 1862 étaient au nombre de 5, dont trois pour garçons et deux pour filles; les premières se trouvaient à Montelupo (*Ambrogiana*) province de Florence, à Naples et à Turin (*Generala*); les secondes dans l'établissement susdit de l'*Ambrogiana* et près du pénitencier de Turin (*Ergastolo*).

Ces établissements étaient au nombre de 7 au 30 juin 1885, dont six pour garçons et un pour filles, les premiers situés à Bologne, Montelupo (*Ambrogiana*), Naples, Pise, Tivoli et Turin (*Generala*), le dernier à Pérouse, formant une section du pénitencier pour femmes.

La capacité des établissements pour garçons était en 1862 de	458 places
et au 30 juin 1885 de	1086 »

avec une augmentation de 628 »
soit par l'ouverture de nouveaux établissements, soit en conséquence de travaux d'agrandissement et de réduction.

Dans les tableaux statistiques (page 631), pour les années 1878-79-80, la capacité des maisons d'éducation correctionnelle pour garçons est supérieure à celle indiquée ci-dessus. Cela provient de ce qu'on avait alors fait figurer dans la capacité de ces établissements la maison de détention correctionnelle pour adultes de Reggio-Emilie et la section, également pour adultes, organisée dans la maison de l'*Ambrogiana*; mais ces établissements ayant été classés parmi les pénitenciers dont ils avaient le caractère juridique, il en dérivait la diminution figurative dans la capacité des maisons d'éducation correctionnelles affectées aux mineurs.

Dans la statistique antérieure pour les années 1862-63-64-65 il n'y a aucune indication de capacité pour les établissements affectés aux filles, puisque les maisons d'éducation correctionnelle qui leurs étaient destinées près de Montelupo (*Ambrogiana*) et Turin (*Ergastolo*) se trouvaient dans les mêmes bâtiments assignés aux condamnées adultes. Toutefois la capacité de ces sections spéciales était de 50 places; et la section avec égale destination existant dans le pénitencier de Pérouse au 30 juin de l'année 1885 ayant aussi une capacité de 50 places, on n'eut pour les deux périodes aucune variation, quoique dans les années 1875-80 cette capacité ait atteint le chiffre de 110 places, la section pour filles qui existait dans le pénitencier de Turin (*Ergastolo*), se trouvant à cette époque encore ouverte (et précisément jusqu'au 8 mai 1883).

§ II.

*Mouvement des mineurs dans les établissements d'éducation correctionnelle.
Population moyenne.*

Le mouvement général des mineurs dans les maisons d'éducation correctionnelle à partir de l'année 1862 jusqu'au 30 juin 1885, et la population moyenne des mêmes établissements figurent dans le tableau suivant :

Années	Population au commencement de l'année		Entrés		Total		Sortis		Population à la fin de l'année		Population moyenne			
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
1862	327	46	259	24	586	70	234	32	352	38	380	42		
1863	352	38	210	11	562	49	203	19	359	30	349	29		
1864	359	30	304	22	663	52	227	8	436	44	411	39		
1865	436	44	267	17	703	61	254	11	449	50	445	47		
1866	449	50	288	23	737	73	260	19	477	54	462	53		
1867	477	54	408	29	885	83	253	19	632	64	576	58		
1868	632	64	500	24	1132	88	472	29	660	59	601	64		
1869	660	59	490	29	1150	88	510	23	640	65	673	63		
1870	640	65	455	21	1095	86	455	24	640	62	661	66		
1871	¹⁾ 684	62	623	38	1307	100	592	25	715	75	759	68		
1872	715	75	663	31	1378	106	557	31	821	75	747	75		
1873	821	75	661	36	1482	111	681	36	801	75	824	75		
1874	801	75	833	27	1634	102	728	52	906	50	910	73		
1875	906	²⁾ 111	526	39	1432	150	681	34	751	116	834	119		
1876	751	116	727	20	1478	136	755	27	723	109	757	114		
1877	³⁾ 932	109	850	30	1782	139	836	19	946	120	954	110		
1878	946	120	712	21	1658	141	718	34	940	107	918	112		
1879	940	107	670	20	1610	127	663	54	947	73	1012	96		
1880	947	73	391	12	1338	85	486	27	852	58	885	64		
1881	⁴⁾ 796	58	557	22	1353	80	451	22	902	58	829	58		
1882	902	58	561	13	1463	71	526	18	937	53	924	55		
1883	937	53	626	11	1563	64	473	4	1090	60	957	56		
1884 (1 ^{er} sem.)	1090	60	217	6	1307	66	287	5	1020	61	1027	61		
1884-85	1020	61	378	8	1398	69	474	20	924	49	935	53		
Total . . .	17520	1663	12176	534	20696	2197	11776	592	17920	1605				
											Moyenne pour les 24 années		743	69

(1) Y compris 44 mineurs internés dans la maison d'éducation correctionnelle de Rome (*St.-Balbine*), qui dans la statistique du 1870 ne figurent pas.

(2) Y comprises 61 filles de la nouvelle maison d'éducation correctionnelle de Pérouse qui ne figurent pas dans la statistique de l'année 1874.

(3) Au 1^{er} janvier 1877 le Réformatoire privé de Bologne prit le caractère de maison publique d'éducation correctionnelle et les 209 mineurs qui s'y trouvaient furent compris parmi ceux existant dans ces derniers établissements, cessant en même temps de figurer dans la population des Réformatoires.

(4) Au 1^{er} janvier 1881, 56 adultes condamnés à la détention correctionnelle (*custodia*) qui se trouvaient dans les établissements de Reggio-Emilie et de Montelupo (*Ambrogiana*) furent classés parmi les condamnés des maisons centrales.

Ainsi sur le nombre total des mineurs internés dans ces établissements pour la période indiquée on eut une moyenne annuelle de 518 garçons et 23 filles, et sur le total des sortis la moyenne annuelle fut de 501 garçons et 25 filles.

La différence entre le total des mineurs présents au 30 juin 1885 et celui de ceux présents au 31 décembre 1862 indique l'augmentation sensible de 572 garçons et 11 filles.

Et la population moyenne totale des mineurs internés dans ces établissements pendant les vingt-quatre années fut de 743 garçons et 69 filles.

Ainsi l'augmentation constatée dans la population des mineurs fut en harmonie avec l'augmentation de la capacité de ces établissements; et, en effet, cette population au 30 juin 1885 était répartie de la manière suivante :

		Capacité	Mineurs présents	
Maisons d'éducation correctionnelle	pour garçons	Bologne.	170	177
		Montelupo (<i>Ambrogiana</i>)	131	69
		Naples.	250	236
		Pise	120	113
		Tivoli	215	148
		Turin (<i>Generala</i>) . . .	200	181
		Total, places .	1,086	924
	pour filles	Pérouse.	50	49

Exception faite pour l'établissement de Bologne, où l'on avait 7 mineurs en plus de la capacité ordinaire, dans tous les autres la population au 30 juin 1885 était inférieure à leur capacité.

Dans le but d'individualiser le plus possible l'éducation qu'on donne aux mineurs dans ces établissements, l'Administration crut devoir limiter le nombre des places disponibles dans chaque maison, préférant augmenter le nombre des établissements, ce qui permettait aussi de les organiser où le besoin s'en faisait sentir et de les tenir ainsi en rapport avec les exigences relatives.

§ III.

Évasions et mortalité.

Les données qui regardent les évasions et la mortalité offrent sans doute un certain intérêt par rapport aux conditions de sûreté et d'hygiène de ces établissements. — Voici les indications relatives :

Années	Mineurs				Années	Mineurs			
	Evadés		Décédés			Evadés		Décédés	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles		Garçons	Filles	Garçons	Filles
1862	9	..	4	4	1874	27	1
1863	9	2	1875	2	..	35	2
1864	2	..	5	1	1876	1	..	9	3
1865	1	..	17	3	1877	12	..	12	4
1866	29	4	1878	6	..	10	4
1867	2	..	15	2	1879	45	..	19	3
1868	8	..	30	2	1880	4	..	19	2
1869	9	..	38	..	1881	2	..	7	1
1870	3	..	17	1	1882	1	..	7	..
1871	21	2	1883	2	..	11	1
1872	5	..	7	1	1884 (1. ^{er} sem.)	..	2	8	1
1873	7	..	26	2	1884-85	10	..	10	2

Le plus grand nombre d'évasions fut constaté dans l'établissement de Turin (*Generala*), suivi de près par la maison de Montelupo (*Ambrogiana*). Ces deux établissements étant éloignés de la ville et quelques mineurs qu'ils renferment travaillant aux cultures des jardins potagers, profitèrent souvent de l'occasion de se trouver à l'air libre pour éluder la surveillance des gardiens et prendre la fuite.

La seule évasion de deux mineures de la maison de Pérouse constatée dans le premier semestre 1884 s'effectua aussi en dehors de l'établissement, pendant la promenade des jeunes filles, qui avait lieu sous la surveillance des religieuses.

De même dans une proportion plus large que dans les autres établissements se produisit la mortalité des mineurs internés à Turin (*Generala*) et ensuite dans la maison de Naples. Mais la population des mineurs de ces deux établissements ayant été réduite dans les années 1876 et 1879, on put y constater immédiatement une diminution sensible dans la mortalité.

La nouvelle organisation des maisons d'éducation correctionnelle établie à la fin de l'année 1877, ayant apporté une amélioration dans l'alimentation des mineurs et ayant introduit des méthodes plus appropriées et rationnelles pour leur développement physique et moral, contribua beaucoup à la diminution soit des évasions soit de la mortalité.

§ IV.

Mineurs présents à la fin de chaque année. — Causes de l'internement.

Sur les causes qui ont donné lieu à l'internement des mineurs dans les établissements d'éducation correctionnelle on a recueilli les chiffres proportionnels (%) indiqués dans le tableau qui suit :

ANNÉES	Condamnés		Entrés par internement forcé (oisifs et vagabonds)		Internés par correction paternelle	
	garçons	filles	garçons	filles	garçons	filles
1862	14	..	74	55	12	45
1863	15	..	77	73	8	27
1864	19	11	72	68	9	21
1865	22	12	73	80	5	8
1866	8	11	84	83	8	6
1867	8	9	80	77	12	14
1868	7	2	75	76	18	22
1869	7	..	77	78	16	22
1870	5	..	76	73	19	27
1871	11	..	69	60	20	40
1872	(1) 10	..	65	68	25	32
1873	15	..	49	57	36	43
1874	16	..	50	64	34	36
1875	13	..	58	71	29	29
1876	10	..	61	72	29	28
1877	8	..	58	66	34	34
1878	5	..	62	59	33	41
1879	(2) 5	..	61	48	34	52
1880	7	..	62	41	31	59
1881	8	2	56	53	36	45
1882	8	6	56	34	36	60
1883	7	7	52	38	41	55
1884 (1 ^{er} sem.)	7	5	53	34	40	61
1884-85	7	4	53	37	40	59

La catégorie juridique des mineurs qui donna le contingent le plus élevé aux maisons d'éducation correctionnelle est celle de l'internement forcé (oisifs et vagabonds), soit pour les garçons, soit pour les filles, sauf quelques

(1) A la fin des années 1871, 1872 et 1873 on avait exceptionnellement dans la maison d'éducation correctionnelle de Naples, respectivement, 41, 38 et 21 prévenus, dont on n'a pas tenu compte dans les chiffres proportionnels ci-dessus.

(2) A la fin de chacune des années 1878, 1879 et 1880 on avait dans les établissements d'éducation correctionnelle 56 adultes, qui ne figurent pas dans les chiffres proportionnels du tableau.

exceptions pour ces dernières constatées dans les années les plus prochaines, dans lesquelles la proportion fut inférieure à celle des internées par *correction paternelle*. Dans la ligne descendante on a ensuite la catégorie des internés par *correction paternelle*, sauf l'exception déjà indiquée, et enfin celle des condamnés à la peine de la détention correctionnelle (*custodia*), qui ne représentent qu'un chiffre peu élevé.

Il faut constater une tendance sensible à l'augmentation de la *correction paternelle*.

§ V.

Journées de présence des internés dans les maisons d'éducation correctionnelle.

Dans le tableau suivant on peut voir la répartition des journées de présence des mineurs dans les établissements publics depuis l'année 1871.

Établissements	Années	Journées de présence				Total
		au travail	en oisiveté	à l'infirmerie	en punition	
	1871	128,437	118,346	12,578	17,727	277,088
	1872	168,513	79,495	10,302	15,329	273,639
	1873	186,882	86,587	13,252	14,353	301,074
	1874	207,110	96,192	12,717	16,250	332,269
	1875	177,582	95,823	17,566	12,958	303,429
Maisons d'éducation correctionnelle affectées aux garçons	1876	166,900	88,467	14,860	6,917	277,144
	1877	223,164	91,404	22,587	11,050	348,205
	1878	217,324	89,703	18,303	9,717	(1) 335,047
	1879	249,646	90,006	16,746	8,659	(2) 365,057
	1880	220,845	75,169	14,606	7,329	(3) 317,949
	1881	205,356	74,014	8,997	6,441	294,808
	1882	238,159	83,146	7,953	8,144	337,402
	1883	248,947	82,767	8,939	8,711	349,364
	1884 (1 ^{er} sem.)	136,046	40,688	5,605	4,674	187,013
	1884-85	233,848	90,168	8,921	8,310	341,247

(1) Y comprises 8,973 journées d'adultes de la section de l'*Ambrogiana* réparties de la manière suivante : travail 4,271, — oisiveté 4,497, — infirmerie 498, — punition 7.

(2) Y comprises 21,450 journées d'adultes de la section susdite, soit : travail 9,638, — oisiveté 10,215, — infirmerie 1,569, — punition 28.

(3) Y comprises 20,554 journées d'adultes de la section susdite et de la maison de détention correctionnelle de Reggio-Emilie ainsi réparties : travail 14,489, — oisiveté 5,203, — infirmerie 853, — punition 9.

Etablissements	Années	Journées de présence				Total
		au travail	en oisiveté	à l'infirmerie	en punition	
Maisons d'éducation correctionnelle affectées aux filles	1871	18,915	4,719	1,074	234	24,942
	1872	19,816	6,025	1,180	257	27,278
	1873	18,602	6,725	1,444	439	27,210
	1874	19,049	4,983	1,618	305	25,955
	1875	27,288	13,682	2,282	62	43,314
	1876	32,241	8,156	1,447	58	41,902
	1877	31,925	6,883	1,340	67	40,215
	1878	32,751	6,985	1,208	42	40,986
	1879	27,551	6,200	1,236	35	35,022
	1880	17,640	4,119	196	98	22,053
	1881	16,818	3,922	556	8	21,304
	1882	16,464	3,565	20,029
	1883	16,573	3,796	82	38	20,489
	1884 (1. sem.)	8,536	2,029	399	49	11,013
1884-85	15,147	3,479	635	121	19,382	

Et en proportionnant ces chiffres pour connaître plus précisément les rapports entre les différentes causes qui déterminèrent la répartition des journées de présence, on obtient ce résultat :

Années	Garçons				Filles			
	Proportion % des journées de				Proportion % des journées de			
	travail	oisiveté	infirmerie	punition	travail	oisiveté	infirmerie	punition
1871	46	43	5	6	76	19	4	1
1872	61	29	4	6	73	22	4	1
1873	62	29	4	5	68	25	5	2
1874	62	29	4	5	74	19	6	1
1875	58	32	6	4	63	32	5	..
1876	60	32	5	3	77	20	3	..
1877	64	26	7	3	80	17	3	..
1878	65	27	5	3	80	17	3	..
1879	68	25	5	2	79	18	3	..
1880	69	24	5	2	80	19	1	..
1881	70	25	3	2	79	18	3	..
1882	71	25	2	2	82	18
1883	71	24	2	2	81	19
1884 (1. er semestre)	73	22	2	2	78	18	4	..
1884-85	69	26	2	2	78	18	3	1

Si l'on considère que les jours d'oisiveté pour fêtes représentent pendant l'année le sixième environ des journées de présence, et si l'on donne à cette cause d'inactivité involontaire une valeur proportionnelle de 17 journées pour 100 de présence, on verra que les filles furent dans les dernières années toutes occupées et que satisfaisants aussi sont les résultats constatés pour les garçons, dont la vraie oisiveté pour défaut de travail est bornée à une proportion insignifiante.

La diminution graduelle des chiffres proportionnels dans les journées d'infirmerie et de punition, prouve que les conditions sanitaires et disciplinaires ont également été améliorées dans les établissements des deux sexes, surtout à cause de l'influence bienfaisante que le travail exerce sur le physique et sur le moral des mineurs internés.

§ VI.

Coût de la journée de présence des mineurs internés dans les maisons d'éducation correctionnelle.

Le coût de la journée de présence des mineurs dans ces établissements fut pour les différentes années dans la mesure qui ressort du tableau ci-après :

Années	Garçons	Filles	Années	Garçons	Filles
1862	fr. 0.75 84	fr. 0.55 12	1874	fr. 0.74 76	fr. 0.65 64
1863	» 0.75 13	» 0.52 53	1875	» 0.80 17	» 0.77 55
1864	» 0.75 34	» 0.56 88	1876	» 0.84 89	» 0.76 90
1865	» 0.68 76	» 0.65 15	1877	» 0.95 87	» 0.74 31
1866	» 0.67 01	» 0.76 35	1878	» 1.03 21	» 0.79 99
1867	» 0.65 58	» 0.65 88	1879	» 1.10 54	» 0.73 69
1868	» 0.64 02	» 0.69 60	1880	» 1.19 78	» 0.79 83
1869	» 0.66 62	» 0.78 14	1881	» 1.12 55	» 0.80 00
1870	» 0.68 47	» 0.79 26	1882	» 1.06 77	» 0.80 00
1871	» 0.68 94	» 0.74 83	1883	» 1.11 52	» 0.80 00
1872	» 0.69 90	» 0.76 52	1884 (1. sem.)	» 1.11 40	» 0.80 00
1873	» 0.79 89	» 0.85 20	1884-85	» 1.21 49	» 0.76 65

(1) Dans les années de 1862 à 1865 le coût de la journée de présence des mineurs des deux sexes internés dans les sections de Montelupo (Ambrogiana) et de Turin (Ergastolo) se trouve incorporé dans le coût des journées des pénitenciers où ces sections étaient organisées.

L'augmentation qui s'est produite dans le coût des journées de présence des mineurs internés dans les maisons d'éducation correctionnelle est remarquable. Les nouvelles dispositions du règlement de l'année 1877 relatives à l'amélioration de la nourriture et la nouvelle direction donnée à l'éducation physique et morale des mineurs, eurent pour conséquence une augmentation dans les dépenses à la charge de l'Etat. Et d'un autre côté, ayant été établi le principe que les industries exercées dans les maisons d'éducation correctionnelle devaient surtout viser à une éducation professionnelle bien entendue des mineurs plutôt qu'au profit, il fallut éloigner des ateliers les industriels qui jusqu'alors avaient exploité la main-d'œuvre de ces mineurs, en l'épuisant sans aucune règle et sans les dresser à un travail utile selon l'esprit de la loi.

Dans l'administration économique intérieure de ces industries, deux idées eurent la primauté, soit : 1° de placer les industries exercées directement par l'Administration sous la surveillance technique de contremaîtres libres, capables et d'honorabilité reconnue, sans se préoccuper, si cela était nécessaire, des sacrifices pécuniaires dérivant du gaspillage des matériaux fait pour initier au travail les mineurs internés ; 2° de confier les ateliers à des industriels privés consciencieux, de toute moralité et d'un caractère sérieux, en abandonnant les droits du Trésor, pour une période déterminée, sur le produit de la main-d'œuvre des mineurs, pourvu qu'on assurât leur avenir industriel.

En conséquence, d'une côté les dépenses augmentèrent pour ce qui regarde l'entretien et l'instruction des mineurs, tandis que de l'autre, non seulement les produits des industries diminuèrent, mais l'exercice de ces dernières occasionna même des pertes industrielles.

Toutes ces circonstances devaient naturellement produire une augmentation dans le coût des journées de présence des mineurs (garçons), augmentation qui commença en effet à s'accroître dans l'année 1877, c'est-à-dire après la mise en vigueur du nouveau règlement pour les maisons d'éducation correctionnelle.

Le coût des journées de présence pour les filles fut variable selon que le bénéfice des industries exercées dans les sections de Montelupo (*Ambrogiana*) et Turin (*Ergastolo*) fut plus ou moins important.

L'entretien de la maison d'éducation correctionnelle pour filles existant à Pérouse, restée seule ouverte au 1^{er} janvier 1881, était confié par entreprise aux religieuses de la Providence au prix de 80 cent. par journée, le Gouvernement ayant renoncé à s'ingérer d'aucune manière dans l'exercice des industries, de même que de prendre part à leurs bénéfices ou à leurs pertes.

Dans l'année 1881 tout produit jusqu'à cette époque obtenu par les industries exercées dans les sections affectées aux mineurs à Montelupo (*Ambrogiana*) et à Turin (*Generalà*), étant venu à manquer, le coût de la journée de présence resta stationnaire, pour les quatre années 1881-84, dans le prix indiqué de 80 cent.

Dans l'année 1884-85 les parents de quelques filles ayant payé le prix de la journée pour un total de fr. 648.40, le coût moyen des 19,382 journées de présence de la même année diminua de fr. 0.03,35 pour chaque journée.

Enfin, pour compléter ces notices sur les maisons publiques d'éducation correctionnelle, nous ajouterons que tous ou presque tous les mineurs fréquentèrent l'école, exception faite pour 161 prévenus entrés en 1871 dans la maison de Naples.

Le nombre des mineurs entrés pendant les années 1862 à 1865 dans les maisons d'éducation correctionnelle fut généralement inférieur à celui des admissions à l'école pendant la même période (voir page 628 des tableaux statistiques). Mais il ne s'agit que d'une diminution figurative, puisque dans le nombre des mineurs admis à l'école pendant ce laps de temps se trouvent respectivement compris les existants à l'école au commencement des quatre années, la répartition entre les existants et les admis dans l'année ayant été faite seulement depuis l'année 1866.

Pour ce qui regarde le mouvement des mineurs entrés chaque année à l'infirmerie, après ce que nous avons dit sur la répartition des journées de présence au précédent § V, toute autre considération peut être envisagée comme d'importance tout à fait secondaire.

Réformatoires

§ VII.

Nombre et indications des Réformatoires — Augmentations et diminutions.

Les institutions pieuses et les Réformatoires qui existaient au commencement et à la fin de la période 1862 à 1884-85 destinés à l'internement des mineurs à la charge de l'Etat sont énumérés dans le tableau qui indique la population des mineurs présents aux deux époques.

RÉFORMATOIRES	MINEURS PRÉSENTS			
	au 1 ^{er} janvier 1862		au 30 juin 1885	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Ancone. (<i>Bon Pasteur</i>)	159	..
» (<i>Refuge des filles mendiante</i>)	20
Ascoli Piceno. (<i>Educatoire Prince de Naples</i>)	199	..
Assisi (<i>Colonie agricole</i>)	100	..
Bagnolo S. Vito, près de Mantoue. (<i>Institut de Campione</i>)	60	..
Bergamo. (<i>Institut Botta</i>)	5	..	101	..
Brescia. (<i>Institut des abandonnés</i>)	162	..
» (<i>Maison de la Providence</i>)	110
Brindisi. (<i>Colonie agricole</i>)	24	..
Casalmaggiore. (<i>Maison de refuge</i>)	11
Château de Signe, dans la province de Florence	132
Catane. (<i>Hospice de bienfaisance</i>)	151	..
Chieti. (<i>Institut du Très-Saint Chapelet</i>)	41
Crema. (<i>Maison de la Providence</i>)	36
Cremona. (<i>Institut Manini</i>)	5
» (<i>Bon Pasteur</i>)	5	..	24
Florence. (<i>Maison de patronage</i>)	144	..
» (<i>Institut de St.-Sylvestre</i>)	118
Galluzzo, près de Florence. (<i>Maison de refuge</i>)	75
Gênes. (<i>Maison de patronage</i>)	257	..
Lecce. (<i>Orphelinat Prince Humbert</i>)	133
Mantoue. (<i>Maison de la Providence</i>)	11
Milan. (<i>Réformatoires de la province</i>)	118	..	422	..
» (<i>Maison de Nazareth</i>)	48	..	470
Modène. (<i>Institut pour les orphelines</i>)	55
Moncucco, près de Turin. (<i>Colonie agricole</i>)	65
Monteleone, Calabre. (<i>Colonie agricole</i>)	145	..
Monza. (<i>Bon Pasteur</i>)	4
Palerme. (<i>Colonie agricole de St.-Martin</i>)	289	..
» (<i>Maison de réforme</i>)	105
» (<i>Maison des petites ouvrières</i>)
Pérouse. (<i>Colonie agricole</i>)	135	..
Plaisance. (<i>Bon Pasteur</i>)	25
Rome. (<i>Bon Pasteur</i>)	110
Turin. (<i>Institut des petits artisans</i>)
» (<i>Maison de patronage</i>)	16	..	59	..
» (<i>Bon Pasteur</i>)	69
Treviso. (<i>Institut Turazza</i>)	138	69
Udine. (<i>Institut Tomadini</i>)	13	..
Venise. (<i>Institut Coletti</i>)	247	..
» (<i>Maison de réhabilitation</i>)	125
Vigevano. (<i>Institut des pauvres</i>)	1
	210	53	2805	1743

Ainsi aux instituts existant au 1^{er} janvier 1862 et qui étaient au nombre de 7 pour garçons et 2 pour filles on en ajouta jusqu'au 30 juin 1885 . 28 » » 22 »

ce qui donne un total de 35 pour garçons et 24 pour filles mais, en revanche, durant cette période cessèrent de recevoir les mineurs à la charge de l'Etat, de manière qu'au 30 juin 1885 ces instituts étaient au nombre de 21 pour garçons et 21 pour filles avec une population respective de 2,805 et de 1,743 mineurs des deux sexes.

Mais puisque dans l'année 1874 les deux Réformatoires de Milan (*Patronage et Marchiondi*) et celui de Parabiago (*Spagliardi*) furent considérés comme une seule institution, sous la dénomination de Réformatoires de la province de Milan, les directions d'Instituts affectés aux garçons au 30 juin 1885 étaient 19.

Pendant la période susdite de 1862 à 1884-85, l'Etat fit aussi interner à sa charge des mineurs dans les Réformatoires ci-après indiqués, non compris parmi ceux existant au 1^{er} janvier 1862 et au 30 juin 1885 déjà nommés.

Garçons : Florence (*Maison pieuse de travail*) — Lecce (*Hospice Garibaldi*) — Belluno (*Orphelinat Sperti*) — Casalmaggiore (*Maison de refuge*) — Chieri (*Colonie agricole*) — Bologne (*Maison de patronage*) — Boscomarengo (*Institut Cocchi*) — Scansano (*Colonie agricole*) — Padoue *Institut Camerini* — Testona, près de Moncalieri (*Institut agricole*) — Rome (*Vigna Pia*).

Filles : Brescia (*Institut des abandonnées*) — Belluno (*Orphelinat Sperti*) — Turin (*Maison de patronage*).

Mais ces Réformatoires cessèrent de recevoir les mineurs à la charge de l'Etat, soit pour clôture définitive des mêmes instituts, soit pour leur transformation en œuvres de bienfaisance de différente nature, soit pour rescission de contracts.

§ VIII.

Mouvement général des mineurs internés dans les Réformatoires.

Le mouvement d'entrée et de sortie des mineurs de ces établissements du 1^{er} janvier 1862 au 30 juin 1885 fut le suivant :

Années	Population au commencement de l'année		Entrés pendant l'année		Sortis pendant l'année		Population à la fin de l'année	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1862	210	53	86	20	43	1	253	72
1863	253	72	148	31	83	3	318	100
1864	318	100	199	42	115	7	402	135
1865	(1) 551	135	405	25	197	21	759	139
1866	(2) 726	(2) 161	444	48	265	16	905	193
1867	(3) 931	(3) 199	632	94	281	16	1,282	277
1868	1,280	277	638	71	322	32	1,596	316
1869	1,596	316	796	92	424	46	1,968	362
1870	1,968	362	755	99	657	62	2,066	399
1871	(4) 1,977	(4) 390	974	80	586	55	2,365	415
1872	2,365	415	1,257	101	1,087	61	2,535	455
1873	2,535	(5) 464	1,345	180	1,039	51	2,811	593
1874	(6) 2,872	(6) 635	1,564	268	1,065	95	3,371	808
1875	3,371	808	1,285	240	1,211	113	3,445	935
1876	(7) 3,468	935	1,360	184	1,320	119	3,508	1,000
1877	(8) 3,299	1,000	1,423	302	1,214	172	3,508	1,130
1878	3,508	1,130	1,287	359	1,326	178	3,469	1,311
1879	3,469	1,311	1,049	339	1,318	264	3,200	1,386
1880	3,200	1,386	1,017	334	1,018	247	3,199	1,473
1881	3,199	1,473	825	332	1,106	293	2,918	1,512
1882	2,918	1,512	1,138	376	937	256	3,119	1,632
1883	3,119	1,632	1,186	328	1,361	274	2,944	1,686
1884 (1 ^{er} sem)	2,944	1,686	523	176	551	171	2,916	1,691
1884-85	2,916	1,691	902	344	1,013	292	2,805	1,743
Totaux . .	52,993	18,143	21,238	4,465	18,539	2,845	55,692	19,763

(1) Ce n'est qu'à partir de l'année 1865 qu'on put recevoir les données statistiques de l'Institut de Brescia, dont les internés étaient au nombre de 149.

(2) La différence entre les garçons et les filles restant à la fin de l'année et ceux existant au commencement de l'année suivante, provient des rectifications d'erreurs qui avaient été commises par quelques Directions en confondant les internés à la charge de l'Etat avec ceux à la charge des institutions pieuses ou de la charité publique, et de ce que la maison des abandonnées de Brescia n'avait pas présenté le résumé statistique dans l'année 1865, mais produit celui de l'année 1866 qui portait 23 mineurs présentes au 1. janvier.

(3) Les deux sections pour garçons et pour filles de l'Institut *Turazza* furent ouvertes à la fin de l'année 1866, mais pour cette année le fondateur ne recueillit pas d'éléments statistiques; par conséquent le résumé de l'année 1867 mentionnait 26 garçons et 6 filles en plus de la population au 31 décembre 1866.

(4) Les observations faites sur la différence entre les internés restant à la fin de 1865 et 1866 et ceux de la population au 1. janvier 1866 et 1867 se répétèrent en 1870 en parallèle du 1871.

(5) La différence de 9 entre la population des filles au 31 décembre 1872 et au 1. janvier 1873 dérive du fait qu'à la fin de l'année 1872, 8 filles avaient été provisoirement internées dans la maison de réforme de Palerme et 1 dans Orphelinat de Modène, tandis que la statistique de ces Instituts ne commence que dès l'année 1873.

(6) 31 garçons qui existaient au 1^{er} janvier 1874 dans l'Institut *Camerini* de Padoue ne figuraient pas dans la statistique de la précédente année, y ayant été reçus, mais seulement à titre provisoire, à la fin de la dite année; 42 filles internées à l'Institut du *Bon Pasteur* à Rome, et qui s'y trouvaient au 1^{er} janvier 1874, ne figu-

(Pour les notes (7) et (8) voir pag. 583).

Ainsi la population des mineurs internés dans les Reformatoires, depuis un *minimum* de 253 constaté au 31 décembre 1862, monta constamment jusqu'au chiffre important de 3,508 dans les années 1876 et 1877; mais successivement la proportion diminua, et au 30 juin 1885 on n'avait plus que 2,805 mineurs internés dans les différentes Reformatoires à la charge de l'Etat.

Pour les filles, au contraire, on constata une augmentation continuelle, et à la fin de l'année 1884-85 elles étaient au nombre de 1,743 contre 72 existant au 31 décembre 1862

Certainement, l'augmentation d'activité individuelle dans toute action et dans les mouvements des choses et des affaires, la fièvre des fortunes rapides qui dans le dernier quart de siècle s'empara des populations de tous les pays civilisés pour satisfaire les besoins croissants, réels en partie, mais aussi en bonne partie imaginaires, et les préoccupations continuelles de l'avenir, devaient exercer une influence bien marquée sur l'économie domestique des familles, de manière à donner lieu à des désordres et à des dérangements financiers et moraux pour ceux qui, les moins heureux, ne pouvaient atteindre le but proposé. Cet état de choses devait nécessairement avoir une influence pernicieuse sur l'éducation des jeunes gens, chez qui le sens moral tendait à disparaître, à cause aussi des exemples dangereux reçus dans la famille.

Pour être juste il faut toutefois noter qu'une partie (quoique moindre) de l'augmentation des mineurs internés dans les Reformatoires dérive de l'annexion au Royaume des provinces de la Vénétie et de Rome, dont on a parlé plusieurs fois.

Le Gouvernement, en ordonnant sans délai l'internement des mineurs vicieux ou vagabonds, dans les proportions et dans les localités où l'on en reconnaissait le besoin, se proposait d'arrêter autant que possible le mal dans ses premières manifestations et avant que l'enfant fût complètement entraîné sur la pente périlleuse des délits, aboutissant à une corruption sans remède. Le Gouvernement chercha à atteindre ce but par les soins les plus empressés, dans la conviction que l'application d'un système d'éducation préventive forcée, technique et morale, sur des mineurs pas encore tout à fait dépravés, devait donner des résultats satisfaisants.

rent pas dans les statistiques antérieures, ces données statistiques n'ayant été recueillies qu'à partir de cette année.

(7) En 1876 figure pour la première fois la section des internés à *Vigna Pia*, près de Rome, avec 23 mineurs.

(8) Diminution de 209 par rapport à ceux restant à la fin de l'année précédente, à cause du passage de la catégorie des Reformatoires à celle des Maisons d'éducation correctionnelle de l'ancienne *Maison de patronage* de Bologne.

§ IX.

Population moyenne des mineurs internés.

La population moyenne des mineurs des deux sexes, internés à la charge de l'Etat dans les institutions privées pendant la période 1862 à 1884-85, fut, pour les différentes années, la suivante :

Années	Population moyenne		Années	Population moyenne	
	Garçons	Filles		Garçons	Filles
1862	300	79	1874	3142	710
1863	376	102	1875	3418	880
1864	506	134	1876	3511	969
1865	661	156	1877	3348	1073
1866	790	180	1878	3462	1234
1867	1034	237	1879	3270	1339
1868	1345	301	1880	3220	1457
1869	1670	340	1881	3062	1494
1870	1895	373	1882	3013	1574
1871	2138	402	1883	3128	1654
1872	2417	430	1884 (1 ^{er} sem.)	2924	1690
1873	2663	511	1884-85	2808	1707

L'augmentation et la diminution successive constatées dans la population moyenne des garçons internés et l'augmentation constante dans la population moyenne des jeunes filles, se trouve directement en rapport avec les chiffres des mineurs restant à la fin de chaque année.

§ X.

Evasions.

Les mineurs évadés des Instituts et Réformatoires, pour ce qui regarde les garçons, montèrent à une proportion assez importante, quoiqu'on ait constaté dans les dernières années une diminution progressive.

Le nombre des évasions pour chaque année ressort du tableau suivant :

Années	Mineurs évadés des Réformatoires		Années	Mineurs évadés des Réformatoires	
	Garçons	Filles		Garçons	Filles
1862	3	..	1874	152	..
1863	17	..	1875	164	2
1864	19	..	1876	220	1
1865	21	..	1877	227	1
1866	65	..	1878	212	3
1867	23	..	1879	176	1
1868	45	..	1880	150	1
1869	72	..	1881	117	..
1870	138	..	1882	129	..
1871	116	3	1883	126	1
1872	197	1	1884 (1 ^{er} sem.)	57	..
1873	160	..	1884-85	97	1

Comme nous venons de le dire, l'augmentation des évasions des Réformatoires, surtout jusqu'à l'année 1878, n'est pas sans gravité; il est bien vrai que plusieurs des évasions eurent lieu pendant la promenade des mineurs hors des Instituts, de manière que la responsabilité des surveillants en est amoindrie.

En vertu des règlements organiques de ces institutions le Gouvernement s'était réservé le droit d'inspection et de haute surveillance, mais il ne pouvait prendre des mesures tendant à prévenir ces évasions ou à en atténuer l'importance. Il s'empessa toutefois d'attirer sur ce fait l'attention des Autorités préposées à la direction de ces Instituts en leur recommandant d'exercer une surveillance plus efficace sur les mineurs qui leur étaient confiés; ses exhortations ne restèrent pas sans effet, ce qui est prouvé par la diminution sensible constatée dans les évasions depuis l'année 1878.

Néanmoins, pour ce qui regarde la surveillance et les moyens préventifs dont on peut faire usage envers les mineurs, il est douteux qu'il soit convenable d'adopter les mêmes systèmes que pour les adultes. En effet, tandis que ces derniers, pour réussir à s'évader, doivent toujours trouver des obstacles insurmontables dans la surveillance continue et dans

la solidité des murailles, des grilles et des barreaux, on peut croire suffisant que, pour les mineurs, moyennant de sages précautions, ils soient soustraits, au moins partiellement, dans leurs mouvements intérieurs, à la dépendance absolue et continuelle des surveillants, dans le but d'obtenir que peu à peu dans leur âme s'enracine la conviction que leur internement temporaire n'est pas une détention personnelle, mais qu'il vise surtout à les attacher à l'Institut pour leur donner, dans leur intérêt, une éducation salubre d'esprit et de corps, pour en faire des hommes honnêtes et des citoyens utiles.

§ XI.

Mortalité.

La mortalité des mineurs internés dans ces établissements ne présente pas des chiffres aussi alarmants que les évasions.

Voici le nombre des morts pour chaque année :

Années	Mineurs décédés dans les Réformatoires		Années	Mineurs décédés dans les Réformatoire	
	Garçons	Filles		Garçons	Filles
1862	2	1	1874	47	3
1863	3	2	1875	47	21
1864	9	3	1876	57	14
1865	9	6	1877	43	20
1866	12	3	1878	30	16
1867	23	8	1879	38	19
1868	11	1	1880	33	29
1869	15	3	1881	19	24
1870	27	10	1882	27	25
1871	22	13	1883	31	29
1872	48	6	1884 (1. ^{er} semestre)	10	25
1873	36	7	1884-85	30	31

Ces chiffres comparés à la population moyenne des mineurs internés, donnent des proportions pour cent très faibles. En général la mortalité des jeunes filles fut proportionnellement supérieure à celle des garçons, surtout depuis l'année 1880; le fait dérive de ce que les garçons peuvent acquérir une plus grande vigueur physique par les exercices gymnastiques et militaires, par les longues promenades, par le travail moins sédentaire, etc., ce qui les rend moins susceptibles de contracter des maladies et, d'un autre côté, peut même faciliter la guérison des malades.

§ XII.

Causes de la détention. — Mineurs présents à la fin de chaque année.

Sur les causes qui déterminèrent l'internement forcé des mineurs dans les Réformatoires, on a recueilli, à partir de l'année 1866, les données proportionnelles pour cent par rapport aux mineurs présents à la fin de chaque année, selon le tableau qui suit :

Années	Internés par sentence ou requête des Autorités compétentes		Internés par correction paternelle	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1866	95	100	5	..
1867	91	100	9	..
1868	89	100	11	..
1869	90	100	10	..
1870	93	100	7	..
1871	95	100	5	..
1872	99	100	1	..
1873	92	98	8	2
1874	89	95	11	5
1875	89	95	11	5
1876	87	96	13	4
1877	79	96	21	4
1878	93	96	7	4
1879	90	93	10	7
1880	74	79	26	21
1881	66	77	34	23
1882	66	61	34	39
1883	66	62	34	38
1884 (1. ^{er} sem.)	66	64	34	36
1884-85	64	61	36	39

Tout aussi bien que pour les maisons publiques d'éducation correctionnelle, ainsi dans les Réformatoires les chiffres proportionnels des mineurs internés par correction paternelle présentent une tendance sensible à augmenter, tandis qu'on constate le contraire pour les internés par suite de requête ou sentence des Autorités compétentes.

§ XIII.

Coût de chaque journée de présence des mineurs internés dans les Réformatoires.

Pour l'entretien, le traitement sanitaire, l'instruction scolaire et professionnelle, etc., des mineurs internés, l'Etat paye aux Réformatoires 80 centimes par journée de présence.

Des tableaux statistiques (pages de 632 à 635) il ressort que le coût moyen par journée de présence fut tantôt supérieur, tantôt inférieur au prix sus indiqué, ce qui dérive du fait que pour quelques internés les dépenses d'entretien ayant été remboursées en totalité ou en partie par les parents, œuvres de charité etc., le coût moyen journalier devait forcément diminuer; au contraire le coût supérieur aux 80 centimes doit être attribué à quelque charge exceptionnelle soutenue par l'Etat pour l'entretien des mineurs dans les hôpitaux en dehors des Réformatoires.

Après ce que nous venons de dire il paraît superflu d'indiquer les chiffres du coût journalier individuel qui, malgré les causes d'augmentation ou de diminution sus indiquées, ne présentèrent que des différences peu importantes d'une année à l'autre.

Mineurs à interner.

§ XIV.

Notices sur les mineurs à interner.

En parlant des mineurs qui se trouvent dans les maisons publiques d'éducation correctionnelle ou dans les Réformatoires privés, on s'est borné presque exclusivement à l'examen des faits d'ordre intérieur pour constater quelle influence l'internement forcé avait exercé sur la discipline, sur la santé et sur l'éducation professionnelle de ces mineurs et dans quelle mesure leur entretien avait pesé sur le budget de l'Etat.

Mais ces notices, nécessairement sommaires, seraient incomplètes sans les données de détail destinées à mieux mettre en vue le caractère des mineurs soumis à l'internement forcé et à faire connaître les facteurs qui ont concouru à déterminer contre eux l'intervention de la loi.

Dans l'*Avant-propos*, on a indiqué qu'à partir de l'année 1871 on avait commencé dans les publications statistiques des études spéciales sur les mineurs à interner, c'est-à-dire sur les mineurs pour lesquels l'Autorité judiciaire avait ordonné ou autorisé l'internement, dans le but de rechercher les causes morales et sociales auxquelles on devait attribuer le nombre toujours plus grand de mineurs contre lesquels l'application de cette mesure devenait nécessaire.

Puisant dans ces publications, nous comparerons une série de notices de l'année 1871 à l'année 1884-85, réduites en proportions pour cent sur le total de demandes d'internement faites par l'Autorité judiciaire à l'Administration des prisons.

§ XV.

Population à laquelle appartenaient les mineurs à interner.

La population à laquelle appartenaient les mineurs dont fut demandé l'internement, soit pour les maisons d'éducation correctionnelle, soit pour les Réformatoires, figure dans le tableau suivant.

Années	Appartenant à la population			
	des villes		des campagnes	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1871	84	90	16	10
1872	80	77	20	23
1873	83	83	17	17
1874	85	84	15	16
1875	81	76	19	24
1876	85	87	15	13
1877	81	85	19	15
1878	81	82	19	18
1879	82	85	18	15
1880	79	82	21	18
1881	83	83	17	17
1882	82	84	18	16
1883	79	82	21	18
1884-85	79	83	21	17
Moyenne générale	82	83	18	17

Ainsi les mineurs à interner qui appartenait à la population des villes étaient en proportion bien supérieure, pour les deux sexes, à ceux qui appartenait à la population de la campagne.

Il ressort de la moyenne de quatorze années (1871 à 1884-85) que le rapport proportionnel de la population des villes fut des quatre cinquièmes sur le total des mineurs, seulement un cinquième appartenant à la population de la campagne.

Ce qui confirme le fait généralement connu que la population des campagnes ne donne qu'un bien faible contingent aux maisons publiques d'éducation correctionnelle et aux Réformatoires, tandis que l'élément des villes a une prépondérance marquée.

§ XVI.

Age des mineurs.

Voici les chiffres proportionnels recueillis à l'égard de l'âge des mineurs à interner.

Années	Jusqu'à 10 ans		10 à 14 ans		14 à 18 ans		Plus de 18 ans	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1871	17	26	57	43	24	26	2	5
1872	19	25	57	43	22	29	2	3
1873	18	29	55	49	25	20	2	2
1874	23	30	53	45	22	24	2	1
1875	21	24	53	45	24	28	2	3
1876	18	21	57	55	22	21	3	3
1877	18	28	59	43	21	25	2	4
1878	20	27	56	42	23	28	1	3
1879	18	30	56	42	25	24	1	4
1880	18	31	55	42	26	24	1	3
1881	18	21	56	40	25	34	1	5
1882	20	30	58	41	21	26	1	3
1883	17	29	59	40	23	30	1	1
1884-85	18	29	55	39	26	29	1	3
Moyennes	19	28	56	43	23	26	2	3

Soit d'après les chiffres partiels des différentes années, soit d'après leur total, on constate que la proportion la plus élevée se produisit pour les

deux sexes dans le groupe de 10 à 14 ans, et la plus faible, également pour les garçons et les filles, dans le groupe des âgés de plus de 18 ans.

Et la moyenne générale des mineurs (garçons) appartenant au groupe des âgés de moins de 10 ans, présente une proportion inférieure à celle du groupe de 14 à 18 ans; tandis que dans la moyenne générale des jeunes filles on a une prépondérance, quoique peu importante, dans le premier groupe sur ce dernier. On devrait en déduire que le plus grand nombre des mineurs (garçons) à interner appartenait à l'âge de 10 à 18 ans, et que le vice fut plus précoce pour les jeunes filles, la proportion supérieure pour elles étant dans les groupes des âgés de moins de 10 ans ou de 10 à 14 ans.

§ XVII.

Paternité et situation de famille des mineurs.

Pour ce qui regarde la paternité, les chiffres suivants exposent la proportion des enfants légitimes et illégitimes ou des enfants trouvés sur le total des mineurs, dont l'internement fut demandé, pour les différentes années:

Années	Enfants légitimes		Enfants illégitimes		Enfants trouvés	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1871	97	91	1	5	2	4
1872	95	93	2	3	3	4
1873	96	93	2	1	2	6
1874	94	94	2	2	4	4
1875	96	93	2	2	2	5
1876	96	95	1	3	3	2
1877	96	96	2	3	2	1
1878	96	94	2	4	2	2
1879	95	97	2	2	3	1
1880	94	93	3	3	3	4
1881	95	93	2	3	3	4
1882	94	92	3	5	3	3
1883	94	92	3	4	3	4
1884-85	93	90	4	6	3	4
Moyennes	95	93	2	3.5	3	3.5

Pour les deux sexes la proportion des enfants illégitimes et des enfants trouvés fut ainsi toujours bien faible, le plus grand nombre des mineurs (95 % pour les garçons et 93 % pour les filles) étant de naissance légitime.

La situation de famille des mineurs est indiquée dans le tableau suivant :

Années	Ayant en vie père et mère		Orphelins de mère		Orphelins de père		Orphelins de père et mère	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1871	49	38	18	20	23	30	10	12
1872	49	39	17	22	26	28	8	11
1873	48	41	17	21	27	27	8	11
1874	49	47	16	17	27	27	8	9
1875	48	48	17	20	26	23	9	9
1876	44	44	18	24	28	23	10	9
1877	49	39	14	22	28	27	9	12
1878	47	43	15	20	28	23	10	14
1879	48	36	17	25	27	27	8	12
1880	46	37	17	27	28	27	9	9
1881	49	43	15	19	26	28	10	10
1882	50	42	16	21	26	25	8	12
1883	51	41	15	22	26	28	8	9
1884-85	53	38	15	25	25	26	7	11
Moyennes	48	41	16	22	27	26	9	11

Le *maximum* proportionnel pour les deux sexes est fourni par les mineurs qui ont leurs parents vivants, puis en ligne décroissante par ceux qui ont en vie seulement la mère et par ceux dont seulement le père est vivant, avec le *minimum* pour les orphelins de père et de mère.

§ XVIII.

Instruction des mineurs.

Le tableau qui suit présente les données relatives au degré d'instruction des mineurs au moment où leur internement fut demandé.

ANNÉES	Illettrés		Sachant lire seulement		Sachant lire et écrire	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1871	45	66	7	16	48	18
1872	45	66	7	5	48	29
1873	46	65	6	9	48	26
1874	49	58	6	6	45	36
1875	48	62	6	5	46	33
1876	44	56	5	6	51	38
1877	43	51	5	6	52	43
1878	47	57	5	6	48	37
1879	43	61	4	6	53	33
1880	44	59	4	5	52	36
1881	43	51	5	5	52	44
1882	43	50	6	5	51	45
1883	41	78	5	5	54	17
1884-85	37	44	7	7	56	49
Moyennes . .	44	58	6	6	50	36

Dans la catégorie des illettrés la proportion la plus élevée se rencontre parmi les filles; elle fut à peu près égale pour les deux sexes dans la

catégorie de ceux qui savaient seulement lire et se conserva toujours supérieure pour les garçons dans la catégorie des sachant lire et écrire.

Généralement, pour les garçons, le *maximum* proportionnel (50 %) fut dans les sachant lire et écrire, la proportion moyenne (44 %) dans les illettrés et le *minimum* (6 %) dans ceux qui savaient lire seulement. Et pour les filles, le *maximum* (58 %) est donné par les illettrées, ensuite par celles qui savaient lire et écrire (36 %) et le *minimum* (6 %) par celles qui savaient lire seulement.

Arrivés à la fin de cette rapide exposition statistique, nous aurions, peut être, en résumer les résultats pour montrer les progrès faits par notre Administration; mais nous préférons de laisser au lecteur toute appréciation et tout jugement.

Rome, novembre 1885.

TABLEAUX

TABLEAU N.	I — Maisons d'arrêt centrales et <i>mandementales</i>	pag. 596 à 599
»	II — Pénitenciers	» 600 à 627
»	III — Institutions d'éducation correctionnelle affectées aux mineurs	» 628 à 635
»	IV — Renseignements relatifs aux mineurs à interner par requête de l'Autorité judiciaire	» 636 et 637

Maisons d'arrêt centrales et mandementales		1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873
Population au 1 ^{er} jour de l'année	hommes	—	35780	43684	32799	37482	42162	40820	40967	38732	38625	43760	41849
	femmes	—	2505	3384	2499	2330	2670	2801	3014	2776	2604	2715	2954
Entrés pendant l'année	hommes	—	363257	340625	302253	349017	305832	293310	275863	271455	308714	314467	297309
	femmes	—	30178	34936	30847	35616	31885	35215	33292	30862	33762	37701	38662
Sortis pendant l'année	hommes	—	355353	351510	299445	344337	307174	293163	278098	272797	303676	316378	298898
	femmes	—	29299	35821	31142	35276	31754	35002	33530	31093	33652	37462	38490
Population à la fin de l'année	hommes	—	43684	32799	35607	42162	40820	40967	38732	37390	43663	41849	40260
	femmes	—	3384	2499	2204	2670	2801	3014	2776	2545	2714	2954	3126
Population moyenne	hommes	—	42588	40540	36936	42330	43434	45114	42800	40431	44749	46161	43298
	femmes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Evadés	hommes	—	194	76	92	102	203	283	196	236	193	130	116
	femmes	—	..	2	6	2	3	2	..	2	5
Décédés	hommes	—	1328	1376	1187	1283	1716	1427	1128	1134	1166	1190	1136
	femmes	—	72	54	46	44	96	59	35	40	49	57	68
Population à la fin de l'année, par catégorie	Prévenus	—	18284	13076	15543	17168	17671	17909	14338	12601	15352	14007	11608
	femmes	—	1474	1138	1021	1263	1408	1464	1141	1004	991	1064	1032
Accusés	hommes	—	6097	4581	4552	4789	5103	5507	5472	5221	5929	5713	6001
	femmes	—	354	212	213	197	242	355	351	287	377	359	452
Condamnés en appel ou cassation	hommes	—	1415	2128	1777	1869	2267	3435	3859	4686	5104	5887	5962
	femmes	—	29	25	39	46	55	109	136	155	155	228	263
Id. à mort	hommes	—	—	—	—	9	7	3	7	3	41	40	23
	femmes	—	—	—	—	2	2	..
Contamnés attendant le transfèrement à leur destination légale	aux travaux forcés	—	1177	1374	1497	1982	1868	942	885	900	1133	892	808
	femmes	—	49	60	97	78	46	49	42	45	69	36	34
à la réclusion	hommes	—	1958	2201	3139	3360	2979	2888	3031	2809	2991	2114	1626
	femmes	—	97	76	102	82	67	97	113	109	108	65	50
à la relégation	hommes	—	288	339	300	375	322	395	505	516	690	515	423
	femmes	—	5	5	5	7	7	8	6	19	28	11	14
à l'emprisonnement	hommes	—	4513	3576	3664	4520	4375	4460	4963	4842	5519	5220	6398
	femmes	—	416	241	222	360	381	360	384	344	400	489	570
Coût d'entretien par journée de détention	prix brut hommes	—	—	—	0,670	0,640	0,655	0,579	0,592	0,636	0,598	0,602	0,631
	prix net femmes	—	—	—	—	—	—	—	—	0,631	0,586	0,589	0,614

A suivre (V. pag. 598-599)

Suite (V. pag. 596-597)

Maisons d'arrêt centrales et mandementales		1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1 ^{er} semestre 1884	Du 1 ^{er} juillet 1884 au 30 juin 1885		
		Population au 1 ^{er} jour de l'année	{ hommes femmes	40260 3126	41211 3204	40121 2951	31006 2238	35295 2711	33586 2554	38486 2991	37983 3027	36331 3016	34721 2748	31296 2547	29101 2590
Entrés pendant l'année	{ hommes femmes	333882 43632	313120 43391	283722 41285	275744 40727	264856 37887	323661 47327	356170 56103	332156 51420	318572 50113	303509 47981	149289 22995	282601 42492		
Sortis pendant l'année	{ hommes femmes	332800 43352	314210 43644	292837 41998	271455 40254	266565 38044	318761 46890	356673 56067	333808 51431	320182 50381	306934 48182	151484 22952	284151 42648		
Population à la fin de l'année .	{ hommes femmes	41342 3406	40121 2951	31006 2238	35295 2711	33586 2554	38486 2991	37983 3027	36331 3016	34721 2748	31296 2547	29101 2590	27551 2434		
Population moyenne	{ hommes femmes	43944	42798	39697	35965	32763	38536	42467	40604	38532	36138	33786	32448		
Evadés	{ hommes femmes	170 2	113 5	104 2	89 2	119 3	80 1	168 6	113 3	111 6	77 1	38 4	73 2		
Décédés	{ hommes femmes	1072 67	994 73	834 52	655 37	636 45	711 63	1011 59	767 43	645 44	630 27	261 15	482 32		
Population à la fin de l'année, par catégorie	Prévenus	{ hommes	14267	12935	9770	10955	12748	14619	11122	9402	9779	9297	8987	7664	
		{ femmes	1172	969	693	899	874	1174	879	908	848	682	772	686	
	Accusés	{ hommes	4045	4618	3860	4443	4329	4153	3890	3921	3561	3040	3553	3613	
		{ femmes	291	293	231	244	286	263	257	243	221	254	230	310	
	Condamnés en appel ou cas- sation	{ hommes	5636	4558	3451	2788	2537	2906	3067	3059	2318	2052	1986	1784	
		{ femmes	291	248	163	147	117	146	173	145	118	112	94	71	
	id. à mort	{ hommes	12	9	62	93	11	40	38	42	33	37	29	27	
		{ femmes	2	5	..	7	1	2	6	2	2	2	
	Condamnés attendant le transfèrement à leur destination légale	aux travaux forcés.	{ hommes	552	459	538	594	625	455	500	386	313	250	212	240
			{ femmes	34	23	37	29	21	18	30	15	17	16	13	14
à la réclusion . . .	{ hommes	1614	1702	1579	1746	1248	1429	1974	2049	2000	1376	891	752		
	{ femmes	106	43	87	79	79	65	81	92	69	69	55	60		
à la relégation . . .	{ hommes	406	215	280	373	392	281	304	261	259	229	208	272		
	{ femmes	12	8	23	11	15	13	11	16	17	10	9	14		
à l'emprisonnement	{ hommes	7987	8984	5017	6101	5201	6450	8069	7577	6824	6825	5948	3509		
	{ femmes	798	705	379	469	450	515	589	580	522	564	585	319		
Coût d'entretien par journée de détention.	{ prix brut } hommes	0,637	0,635	0,635	0,634	0,670	0,686	0,712	0,719	0,733	0,709	0,705	0,687		
	{ prix net } femmes	0,620	0,616	0,615	0,612	0,649	0,666	0,693	0,699	0,712	0,687	0,681	0,663		

Pénitenciers			1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873
Nombre des établissements	Maisons centrales	Hommes . . .	25	27	28	28	28	28	30	30	30	33	36	37
		Femmes . . .	4	4	4	4	4	4	5	5	5	6	7	6
	Bagnes.	Hommes . . .	—	—	—	—	—	—	22	22	22	24	24	24
Capacité des établissements	Maisons centrales	Hommes . . .	6614	7701	7994	8044	7959	8017	9605	9720	9979	10972	12032	12329
		Femmes . . .	591	601	647	651	650	650	1000	974	984	1214	1464	1094
	Bagnes.	Hommes . . .	—	—	—	—	—	—	14225	14325	14615	15412	16218	16037
Condamnés au premier jour de l'année	Maisons centrales	Hommes . . .	4993	5393	7116	7110	7168	7040	8503	9007	9168	9970	10146	10816
		Femmes . . .	284	344	443	545	554	533	559	563	589	656	664	767
	Bagnes.	Hommes . . .	—	—	—	—	—	—	11835	12874	13401	14280	15309	15813
Condamnés entrés pendant l'année	Maisons centrales	Hommes . . .	3951	4588	3265	2904	2823	3117	4028	3775	4098	4929	5449	5077
		Femmes . . .	154	227	245	224	197	150	222	227	195	215	479	286
	Bagnes.	Hommes . . .	—	—	—	—	—	—	3119	2793	2414	3662	4297	2353
Condamnés sortis pendant l'année	Maisons centrales	Hommes . . .	3551	2865	3271	2846	2951	2911	3524	3614	4003	4753	4528	4703
		Femmes . . .	94	128	143	215	218	192	218	201	194	207	376	220
	Bagnes.	Hommes . . .	—	—	—	—	—	—	2080	2266	1905	2633	3793	2307
Population à la fin de l'année	Maisons centrales	Hommes . . .	5393	7116	7110	7168	7040	7246	9007	9168	9263	10146	11067	11190
		Femmes . . .	344	443	545	554	533	491	563	589	590	664	767	833
	Bagnes.	Hommes . . .	—	—	—	—	—	—	12874	13401	13910	15309	15813	15859
Population moyenne	Maisons centrales	Hommes . . .	5361	6513	7203	7238	7282	7202	8828	9140	9103	9912	10781	11302
		Femmes . . .	313	378	493	558	570	508	568	580	586	650	766	831
	Bagnes.	Hommes . . .	—	—	—	—	—	—	12412	13154	13663	14667	15632	15939
Condamnés évadés	Maisons centrales	Hommes . . .	81	9	2	..	4	..	1	5	2	4	3	6
		Femmes	1
	Bagnes.	Hommes . . .	—	—	—	—	—	—	66	6	11	13	33	13
Condamnés entrés à l'infirmerie pendant l'année	Maisons centrales	Hommes . . .	3894	5381	6380	6756	3887	3956	4650	4656	4325	4757	5099	5387
		Femmes . . .	249	332	404	549	291	265	210	205	203	211	317	344
	Bagnes.	Hommes . . .	—	—	—	—	—	—	4902	5751	4503	4415	5514	5475

A suivre (V. pag. 602-603)

Suite (V. pag. 600-601)

Pénitenciers			1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1 ^{er} semestre 1884	Du 1 ^{er} juillet 1884 au 30 juin 1885
Nombre des établissements	Maisons centrales	Hommes . . .	38	38	38	38	38	38	40	44	46	47	51	54
		Femmes . . .	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	Bagnes.	Hommes . . .	24	25	26	26	26	26	27	28	28	28	27	27
Capacité des établissements	Maisons centrales	Hommes . . .	12677	13035	13196	13489	13540	13628	13749	14187	15058	15441	15862	16099
		Femmes . . .	1074	1115	1115	1115	1125	1175	1272	1249	1272	1317	1317	1355
	Bagnes.	Hommes . . .	16064	16751	17497	17963	18035	18320	18580	18916	18479	18660	18580	18492
Condamnés au premier jour de l'année	Maisons centrales	Hommes . . .	11190	11974	12135	12416	12449	11805	12334	12566	13109	13524	14595	15110
		Femmes . . .	833	926	1019	1059	1021	998	1087	1179	1183	1299	1301	1330
	Bagnes.	Hommes . . .	15859	16124	16698	17197	17320	17260	17576	17716	17729	17715	17342	17217
Condamnés entrés pendant l'année	Maisons centrales	Hommes . . .	5860	5395	5548	5127	5945	4897	4718	5230	5122	6500	3588	5122
		Femmes . . .	317	371	318	292	291	292	328	270	393	259	158	237
	Bagnes.	Hommes . . .	3450	3426	2730	2282	2515	3185	2732	2706	4147	3349	1547	2418
Condamnés sortis pendant l'année	Maisons centrales	Hommes . . .	5076	5234	5267	5094	6589	4368	4542	4687	4707	5429	3073	5672
		Femmes . . .	338	278	278	330	314	203	236	266	277	257	129	274
	Bagnes.	Hommes . . .	3185	2852	2231	2159	2575	2869	2592	2693	4161	3722	1672	2963
Population à la fin de l'année	Maisons centrales	Hommes . . .	11974	12135	12416	12449	11805	12334	12510	13109	13524	14595	15110	14560
		Femmes . . .	812	1019	1059	1021	998	1087	1179	1183	1299	1301	1330	1293
	Bagnes.	Hommes . . .	16124	16698	17197	17320	17260	17576	17716	17729	17715	17342	17217	16672
Population moyenne	Maisons centrales	Hommes . . .	11879	12033	12327	12463	11365	12336	12450	13037	13476	14391	14884	14779
		Femmes . . .	820	962	1056	1043	944	1058	1129	1208	1254	1308	1314	1306
	Bagnes.	Hommes . . .	16072	16411	16929	17194	17207	17441	17617	17824	17947	17593	17306	17081
Condamnés évadés	Maisons centrales	Hommes . . .	1	..	1	3	3	1	2	2	1	3	2	3
		Femmes
	Bagnes.	Hommes . . .	23	8	18	8	5	18	..	8	6	8	1	5
Condamnés entrés à l'infirmerie pendant l'année	Maisons centrales	Hommes . . .	5005	4916	4724	4930	5092	4884	5052	4961	4623	5169	3227	5731
		Femmes . . .	242	255	387	389	378	429	512	488	396	392	226	378
	Bagnes.	Hommes . . .	5580	6031	6278	6142	6001	6482	5926	5887	6141	5996	3034	5020

(Suite) Pénitenciers			1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	
Population à la fin de l'année, par catégorie pénale	Condamnés décédés	Maisons centrales	Hommes . . .	275	396	508	608	554	490	459	404	478	523	628	551
			Femmes . . .	22	19	27	74	89	36	37	22	21	23	21	18
		Bagnes.	Hommes . . .	—	—	—	—	—	—	365	408	379	419	513	505
	Condamnés aux travaux forcés à perpétuité	Maisons centrales	Hommes . . .	38	53	40	49	57	52	80	78	77	58	64	70
			Femmes . . .	19	35	45	39	41	39	40	41	49	61	74	82
		Bagnes.	Hommes . . .	—	—	—	—	—	—	2700	2733	2810	3062	3142	3213
	Condamnés aux travaux forcés à temps, à la galera, etc.	Maisons centrales	Hommes . . .	53	46	21	254	200	119	48	22	12	3	20	29
			Femmes . . .	95	123	157	163	163	161	163	159	150	163	173	185
		Bagnes.	Hommes . . .	—	—	—	—	—	—	10174	10668	11100	12247	12671	12646
	Condamnés à la réclusion et maison de force	Maisons centrales	Hommes . . .	3033	4018	4428	4311	4308	4547	6159	6227	6329	7010	7779	7909
			Femmes . . .	151	172	218	231	218	193	232	234	241	297	326	317
	Condamnés à la relégation	Maisons centrales	Hommes . . .	454	908	840	784	684	653	687	686	685	693	895	870
			Femmes . . .	6	11	10	10	9	10	10	14	14	18	21	29
Condamnés à l'emprisonne- ment	Maisons centrales	Hommes . . .	1350	1634	1474	1520	1579	1700	1882	2026	2053	2295	2248	2257	
		Femmes . . .	73	102	115	111	102	88	118	141	136	125	173	220	
Condamnés au <i>préside</i>	Maisons centrales	Hommes . . .	465	457	307	250	212	175	151	129	107	87	61	55	
		Femmes	
A juger.		Hommes . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Age des condamnés entrés pendant l'an- née, venant du lieu de leur condam- nation	Maisons centrales	Hommes	Jusqu'à 20 ans	250	297	260	282	261	282	411	423	452	584	524	493
			» 30 »	1974	2328	1518	1110	1034	1186	1611	1294	1454	1756	1939	1605
			» 40 »	1018	1130	820	887	673	677	925	769	822	894	961	834
			» 50 »	401	552	381	379	277	312	491	482	410	515	472	399
		Femmes	Au-dessus de 50 »	308	281	286	246	188	182	256	253	203	263	258	247
			Jusqu'à 20 ans	10	10	34	15	13	9	6	11	14	16	20	20
			» 30 »	56	87	91	76	68	64	64	56	62	71	92	84
			» 40 »	55	73	65	62	60	42	72	59	43	49	91	73
	Bagnes	Hommes	» 50 »	22	39	32	47	37	20	46	63	42	39	61	60
			Au-dessus de 50 »	11	18	23	24	18	12	28	28	26	37	41	30
			Jusqu'à 20 ans	—	—	—	—	—	—	139	58	107	89	95	102
			» 30 »	—	—	—	—	—	—	943	684	749	567	753	698
		Femmes	» 40 »	—	—	—	—	—	—	518	385	365	358	430	372
			» 50 »	—	—	—	—	—	—	205	187	142	186	173	139
			Au-dessus de 50 »	—	—	—	—	—	—	146	99	29	59	79	67

A suivre (V. pag. 606-607)

Suite (V. pag. 604-605)

(Suite) Pénitenciers			1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1 ^{er} semestre 1884	Du 1 ^{er} juillet 1884 au 30 juin 1885	
Population à la fin de l'année, par catégorie pénale	Condamnés décédés	Maisons centrales	Hommes . . .	512	525	541	547	417	525	414	473	436	539	248	568
			Femmes . . .	21	37	42	66	50	49	48	62	64	54	17	64
		Bagnes.	Hommes . . .	584	605	588	528	488	567	625	605	492	602	272	514
	Condamnés aux travaux forcés à perpétuité	Maisons centrales	Hommes . . .	70	82	80	90	97	108	115	125	117	116	118	123
			Femmes . . .	86	96	109	117	114	152	175	191	195	204	211	207
		Bagnes.	Hommes . . .	3356	3567	3732	3884	4170	4437	4568	4678	4882	5045	5100	5095
	Condamnés aux travaux forcés à temps à la galera, etc.	Maisons centrales	Hommes . . .	22	13	2	7	19	28	35	39	40	48	59	67
			Femmes . . .	202	238	264	279	300	284	301	332	327	336	329	316
		Bagnes.	Hommes . . .	12768	13131	13465	13436	13090	13139	13148	13051	12833	12297	12117	11577
	Condamnés à la reclusion et à la maison de force	Maisons centrales	Hommes . . .	8163	7867	8691	8812	8587	8762	8826	9209	9359	10166	10588	10271
		Femmes . . .	303	380	405	406	413	440	465	454	548	531	544	532	
Condamnés à la relégation	Maisons centrales	Hommes . . .	1093	1589	1138	1035	946	996	1014	995	1017	1081	966	1038	
		Femmes . . .	31	38	42	38	31	38	42	34	32	34	39	36	
Condamnés à l'emprisonne- ment	Maisons centrales	Hommes . . .	2576	2543	2470	2478	2127	2410	2485	2701	2953	3139	3336	3007	
		Femmes . . .	190	267	239	181	140	173	196	172	197	196	207	202	
Condamnés au préside	Maisons centrales	Hommes . . .	50	41	32	22	19	13	13	8	7	7	7	7	
		Femmes	
A juger.		Hommes . . .	—	—	3	5	10	17	22	32	31	38	36	47	
Age des condamnés entrés pendant l'an- née, venant du lieu de leur condam- nation	Maisons centrales	Hommes	Jusqu'à 20 ans	514	412	439	439	482	429	388	438	418	652	319	555
			» 30 »	1923	1674	1729	1646	2083	1664	1678	1856	1733	1884	1064	1584
			» 40 »	972	952	988	882	1101	839	831	1016	897	1176	604	783
			» 50 »	432	482	510	450	540	432	455	449	459	564	273	388
		Au-dessus de 50 »	296	275	336	316	393	268	296	318	360	374	186	301	
		Femmes	Jusqu'à 20 ans	20	22	16	11	9	21	13	11	9	9	7	14
			» 30 »	83	109	103	92	96	108	114	78	106	64	40	68
			» 40 »	72	103	77	87	85	70	100	81	116	75	41	68
	» 50 »		49	68	70	48	58	50	51	53	105	63	33	55	
	Au-dessus de 50 »	33	53	36	39	35	34	44	38	47	38	26	26		
	Bagnes	Hommes	Jusqu'à 20 ans	109	74	69	45	77	90	83	57	76	82	68	66
			» 30 »	812	863	846	662	756	837	837	692	656	503	252	397
			» 40 »	531	575	490	361	400	473	418	408	362	302	160	240
			» 50 »	217	253	211	138	160	210	188	183	196	145	73	130
Au-dessus de 50 »			69	104	117	84	91	113	104	106	107	86	31	60	

(Suite) Pénitenciers		1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873			
Instruction des condamnés entrés pendant l'année venant du lieu de leur condamnation	Maisons centrales	Hommes	Illettrés	2775	3275	2261	1784	1525	1444	2211	1686	2007	2608	2607	2095	
			Sachant seulement lire	299	304	287	320	261	360	385	366	219	72	224	404	
			Sachant lire et écrire	640	768	505	576	524	655	934	922	869	1171	1139	803	
			Sachant lire, écrire et calculer	185	161	154	160	94	143	144	211	208	123	143	249	
			Ayant une instruction supérieure	52	80	58	64	29	37	20	36	38	38	41	27	
		Femmes	Illettrées	134	191	211	158	180	123	200	178	157	176	262	211	
			Sachant seulement lire	19	27	29	43	4	14	8	14	14	14	11	17	
			Sachant lire et écrire	1	9	5	22	12	10	7	25	14	21	32	38	
			Sachant lire, écrire et calculer	1	1	..	1	
			Ayant une instruction supérieure	1	..	2	
	Bagnes	Hommes	Illettrés	—	—	—	—	—	—	1466	900	977	907	1103	972	
			Sachant seulement lire	—	—	—	—	—	—	167	210	80	34	78	76	
			Sachant lire et écrire	—	—	—	—	—	—	281	256	302	299	303	256	
			Sachant lire, écrire et calculer	—	—	—	—	—	—	31	38	23	16	44	72	
			Ayant une instruction supérieure	—	—	—	—	—	—	6	9	10	3	2	2	
	Infractions à la discipline	Maisons centrales	Hommes	Insubordinations, menaces et manque de respect aux supérieurs, etc.	805	1634	2228	1354	1653	1964	2588	2976	3087	2162	3503	2926
				Réclamations collectives et mutinerie	48	122	357	452	333	226	451	635	660	558	777	469
				Evasions effectuées ou tentées	40	1	54	12	16	9	18	11	36	2	4	18
				Disputes entre condamnés, voies de fait, violences, etc.	50	98	265	2023	1193	1501	1631	1716	2102	3826	2524	3018
				Jeu
Ivresse	
Camorra	
Infractions diverses				11665	14725	21493	26420	29933	32440	34615	35575	34384	37412	41761	49050	
Femmes				Insubordinations, menaces et manque de respect aux supérieurs, etc.	16	47	55	33	75	50	37	32	30	22	76	67
				Réclamations collectives et mutinerie	13	4	11	1	37	..
		Evasions effectuées ou tentées	4	1		
		Disputes entre condamnées, voies de fait, etc.	30	17	20	31	44	39	48	44	32	77	61	94		
		Infractions diverses	179	304	310	240	155	95	100	55	74	257	543	519		
		Bagnes	Hommes	Insubordinations, menaces et manque de respect aux supérieurs, etc.	—	—	—	—	—	—	516	378	283	388	639	530
				Réclamations collectives et mutinerie	—	—	—	—	—	—	326	301	551	256	351	215
				Evasions effectuées ou tentées	—	—	—	—	—	—	51	25	17	6	39	..
				Disputes entre condamnés, voies de fait, etc.	—	—	—	—	—	—	1120	1300	1429	2058	1008	1403
				Jeu	—	—	—	—	—	—	515	415	225	174	76	83
Ivresse				—	—	—	—	—	—	104	90	51	61	62	8	
Camorra				—	—	—	—	—	—	
Autres infractions	—			—	—	—	—	—	2189	2030	2038	3247	2341	2286		

A suivre (V. pag. 610-611)

Suite (V. pag. 608-609)

		1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1 ^{er} semestre 1884	Du 1 ^{er} juillet 1884 au 30 juin 1885		
(Suite) Pénitenciers															
Instruction des condamnés entrés pendant l'année venant du lieu de leur condamnation	Maisons centrales	Hommes	Illettrés	2459	2176	2416	2188	2551	2018	2024	2225	2123	2582	1329	1940
			Sachant seulement lire	402	270	259	173	491	204	227	149	166	107	40	143
			Sachant lire et écrire	876	937	893	1046	1236	1224	1192	1457	1382	1754	975	1419
			Sachant lire, écrire et calculer	351	358	378	278	258	123	154	190	149	152	48	26
			Ayant une instruction supérieure	49	54	56	48	63	63	51	56	47	55	43	83
		Femmes	Illettrées	213	322	257	241	248	255	279	235	291	217	132	196
			Sachant seulement lire	25	7	11	10	11	6	14	3	43	1	1	3
			Sachant lire et écrire	19	19	29	26	23	22	27	22	39	30	13	32
			Sachant lire, écrire et calculer	7	5	..	1	..	2	1	10	1	1	..
			Ayant une instruction supérieure
	Bagnes	Hommes	Illettrés	1277	1347	1263	932	1013	1131	1216	922	894	755	364	566
			Sachant seulement lire	62	96	49	43	66	172	58	72	96	39	7	33
			Sachant lire et écrire	337	374	385	290	378	397	327	422	382	311	203	283
			Sachant lire, écrire et calculer	54	45	28	15	19	18	24	25	16	5	5	6
Ayant une instruction supérieure			8	7	8	10	8	5	5	5	9	8	5	5	
Infractions à la discipline	Maisons centrales	Hommes	Insubordinations, menaces et manque de respect aux supé- rieurs, etc.	2534	2186	2075	2353	2083	1285	3102	2988	4110	3799	2432	3225
			Réclamations collectives et mutinerie	276	189	362	226	196	450	622	723	433	538	470	634
			Evasions effectuées ou tentées	13	9	40	29	6	5	13	4
			Disputes entre condamnés, voies de fait, violences, etc.	2145	2023	1692	2045	1507	2725	2091	2620	2386	2685	1409	3573
			Jeu	18	..	3	10	21	1	..	3
		Femmes	Ivresse	5	2	4
			Camorra	12	2
			Infractions diverses	43255	38533	40055	33868	26734	22736	19661	23828	25242	31039	16221	26783
			Insubordinations, menaces et manque de respect aux supé- rieurs, etc.	50	72	70	44	43	24	71	52	77	53	20	60
			Réclamations collectives et mutinerie	1	1	15	3
	Bagnes	Hommes	Evasions effectuées ou tentées	
			Disputes entre condamnés, voies de fait, violences, etc.	59	57	47	54	44	54	81	91	52	57	27	95
			Infractions diverses	301	235	317	286	153	172	54	172	139	153	76	143
			Insubordinations, menaces et manque de respect aux supé- rieurs, etc.	686	718	1068	848	484	300	759	849	1139	1130	548	786
Réclamations collectives et mutinerie			194	486	322	183	298	301	334	1103	947	436	90	364	
Bagnes	Hommes	Evasions effectuées ou tentées	19	3	12	2	3	10	11	11	11	11	8	1	
		Disputes entre condamnés, voies de fait, violences, etc.	1077	1170	955	1039	1057	1281	1142	1167	1099	1239	619	1781	
		Jeu	65	83	86	97	40	52	34	38	51	82	60	148	
		Ivresse	8	14	23	6	6	38	16	41	21	28	28	79	
		Camorra	60	72	1	20	1	
		Autres infractions	2247	2801	2638	2780	2462	2161	2316	1967	1986	2283	1109	1995	

		1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	
(Suite) Pénitenciers														
Punitions infligées	Maisons centrales	Hommes	3990	5895	6748	8084	6142	4849	6451	9358	9106	10246	10133	9980
		Cellule de rigueur au pain et à l'eau . .	308	357	538	578	415	327	916	838	488	1056	778	936
		Id. id. au pain et à l'eau, avec fers . .	34	43	87	71	158	156	239	253	219	209	188	467
		Isolament en cellule de 1 à 6 mois	8276	10285	17024	21360	26297	30598	31918	30118	30458	32416	37470	44098
	Autres punitions													
	Maisons centrales	Femmes	36	50	74	118	107	93	82	75	97	121	541	242
		Cellule de rigueur au pain et à l'eau	10	6	4	3	1	3	..
		Id. id. au pain et à l'eau, avec fers	1	..	1	1	6	1
		Isolament en cellule de 1 à 6 mois	189	317	305	179	162	82	115	61	50	236	173	437
	Autres punitions													
	Bagnes	Hommes	—	—	—	—	—	—	1188	1549	1721	1771	1999	1724
		Cellule de rigueur au pain et à l'eau . .	—	—	—	—	—	—	261	198	281	290	192	220
Id. id. au pain et à l'eau, avec fers . .		—	—	—	—	—	—	359	247	402	295	20	273	
Isolament en cellule de 1 à 6 mois		—	—	—	—	—	—	676	442	417	621	562	727	
Banc de rigueur et amarrage . .	—	—	—	—	—	—	2337	2103	1768	3207	1743	1581		
Autres punitions														
Crimes commis dans les établissements	Maisons centrales	Hommes	3	2	4	2	3	4	6	3	3	5
		Assassinat, meurtre effectué ou tenté	15	14	21	24	21	22	20	18	38	25	41	25
		Blessures et coups, rixes, détentions d'armes	4	9	10	7	7	6	3	8	2	1	3	4
		Vols, faux, etc.	18	1	8	1	24	8	9	7	14	3	4	15
	Mutinerie, injures, menaces . .	1	6	7	2	3	1	1	1	2
	Autres crimes
	Bagnes	Hommes	—	—	—	—	—	—	1	2	3	17	2	7
		Assassinat, meurtre effectué ou tenté	—	—	—	—	—	—	57	54	45	25	36	37
		Blessures et coups, rixes, détentions d'armes	—	—	—	—	—	—	16	27	8	3	4	5
		Vols, faux, etc.	—	—	—	—	—	—	114	74	80	15	28	19
	Mutinerie, injures, menaces . .	—	—	—	—	—	—	5	2	
	Autres crimes	1	2	1	2	1	1	2	2	2	3	1	1
Maisons centr.	Hommes	1	..	4	1	..	1	1	2	2	3	1	..	
	Trav. forcés à perpét. ou à temps	1	1	2	2	1	
	Réclusion et Maison de force .	17	24	32	13	26	15	22	20	40	17	22	23	
	Relégation	
Emprisonnement		
Bagnes	Hommes	—	—	—	—	—	—	5	9	8	11	19	12	
	Trav. forcés à perpét. ou à temps	—	—	—	—	—	—	10	2	2	1	
	Réclusion et Maison de force .	—	—	—	—	—	—	..	7	8	
	Relégation	—	—	—	—	—	—	27	41	25	7	4	10	
Emprisonnement														
Isolament et double chaîne . .														

A suivre (V. pag. 614-615)

Suite (V. pag. 612-613)

		1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1 ^{er} semestre 1884	Du 1 ^{er} juillet 1884 au 30 juin 1885		
(Suite) Pénitenciers															
Punitions infligées	Maisons centrales	Hommes	11059	11030	11079	11269	8706	10501	12616	10790	12636	12969	7213	10769	
		Id. id. au pain et à l'eau, avec fers . .	934	969	1221	750	656	845	836	1050	1088	1444	541	1353	
		Id. id. au pain et à l'eau, avec fers . .	199	124	342	722	281	378	408	466	414	449	708	1002	
		Id. id. au pain et à l'eau, avec fers . .	36065	30822	31597	25782	20883	15482	11618	17857	18054	23205	12083	21098	
		Id. id. au pain et à l'eau, avec fers . .	86	99	145	191	94	32	109	220	174	114	50	157	
		Id. id. au pain et à l'eau, avec fers	9	4	5	1	..	1	..	4	3	2	2	
	Bagnes	Hommes	Id. id. au pain et à l'eau, avec fers . .	1958	2502	2592	1737	1718	1456	786	912	969	1952	874	1063
			Id. id. au pain et à l'eau, avec fers . .	156	89	212	79	265	456	417	691	456	897	380	382
			Id. id. au pain et à l'eau, avec fers . .	373	352	778	521	195	286	409	271	752	607	183	487
		Femmes	Cellule de rigueur au pain et à l'eau . .	86	99	145	191	94	32	109	220	174	114	50	157
			Id. id. au pain et à l'eau, avec fers	9	4	5	1	..	1	..	4	3	2	2
			Id. id. au pain et à l'eau, avec fers . .	1	..	25	9	2	3	1	1	..	2	1	6
Crimes commis dans les établissements	Maisons centrales	Assassinat, meurtre effectué ou tenté	2	..	2	6	2	1	3	1	..	3	
		Blessures et coups, rixes, détentions d'armes	29	35	31	22	20	39	32	29	70	68	26	44	
		Vols, faux, etc.	2	7	1	..	4	10	8	4	2	
	Bagnes	Mutinerie, injures, menaces . .	13	5	7	3	7	3	6	20	4	12	3	13	
		Autres crimes	2	1	..	5	11	2	
		F.	
Peines prononcées par l'Autorité judiciaire ou administrative	Maisons centr.	Assassinat, meurtre effectué ou tenté	1	1	2	..	2	2	2	1	2	2	2	1	
		Blessures et coups, rixes, détentions d'armes	33	26	28	48	35	62	50	47	49	32	26	35	
		Vols, faux, etc.	10	7	6	3	2	2	3	2	4	1	
	Bagnes	Mutinerie, injures, menaces . .	12	21	15	..	5	4	1	2	..	17	
		Autres crimes	1	..	2	1	1	
		F.	
Maisons centr.	Hommes	Trav. forcés à perpét. ou à temps	1	..	(*) 1		
		Réclusion et Maison de force	1		
		Relégation	1	1	..	2	1	..	4	
	Femmes	Emprisonnement	11	20	27	18	13	17	22	21	56	42	21	21	
		F.	
		Trav. forcés à perpét. ou à temps	7	7	17	17	2	
Bagnes	Réclusion et Maison de force	1	1		
	Relégation	1	1		
	Emprisonnement	4	20	6	10	14	11	14	9	18	19	8	15		
Isolement et double chaîne . .		14	8	4	13	2	4	1	1	5	5	2	..		

(*) A mort.

(Suite) Pénitenciers		1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	
Maisons centrales	Hommes	Cultivateurs, colons, etc.	1589	2104	1543	1129	1041	1184	1505	1235	1505	1768	1928	1707
		Commerçants (Aubergistes, marchands, boulangers, charcutiers, banquiers, agents de change, etc.)	281	332	232	264	280	261	404	345	363	319	308	240
		Cordonniers, tisserands, tailleurs, etc. (vie sédentaire) . .	670	800	625	360	243	242	330	304	289	367	403	364
		Menuisiers, maçons, serruriers, etc. (vie non sédentaire)	149	234	175	506	398	465	734	635	521	873	849	669
		Artistes, hommes de lettres . .	41	56	46	55	27	21	45	61	50	58	64	49
		Employés des services publ., gardes de sûreté publ., douaniers, etc.	39	39	27	31	44	43	56	56	35	53	59	47
		Ecclésiastiques	12	12	10	7	9	11	5	8	7	20	7	6
		Cochers, domestiques, portefaix, saltimbanques, etc.	453	511	342	338	250	226	411	376	390	374	387	374
		Pêcheurs, bateliers, etc.	17	18	14	15	16	24	35	47	35	56	41	39
		Militaires et marins	557	332	148	111	44	72	82	78	48	48	39	34
	Rentiers	42	71	44	47	38	48	41	36	21	37	39	30	
	Etudiants	9	10	17	12	11	16	22	8	34	4	6	2	
	Vagabonds, mendiants	92	69	42	29	32	26	24	32	43	35	24	17	
	Femmes	Ferrières, jardinières, etc. . .	54	104	123	133	39	38	60	90	58	54	97	86
		Marchandes, revendeuses, etc.	21	8	11	7	9	2	20	18	19	21	19	16
		Cordonnières, tailleuses, couturières, etc.	39	54	70	53	28	36	50	31	40	54	97	83
		Domestiques	18	34	24	18	75	20	44	43	38	49	65	63
		Vivant en famille	12	16	2	8	35	42	31	18	21	28	22	11
		Vagabondes, prostituées, etc. .	10	11	15	5	10	9	11	17	11	6	5	8
	Bagnes	Hommes	Cultivateurs, colons, etc.	—	—	—	—	—	—	1041	685	860	728	816
Commerçants (Aubergistes, marchands, boulangers, charcutiers, banquiers, agents de change, etc.)			—	—	—	—	—	—	—	170	115	90	65	56
Cordonniers, tisserands, tailleurs, etc. (vie sédentaire) . .			—	—	—	—	—	—	—	154	92	104	106	137
Menuisiers, maçons, serruriers, etc. (vie non sédentaire)			—	—	—	—	—	—	—	286	316	181	197	336
Artistes, hommes de lettres . .			—	—	—	—	—	—	—	10	8	6	31	2
Employés des services publ., gardes de sûreté publ., douaniers, etc.			—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ecclésiastiques			—	—	—	—	—	—	—	13	13	14	11	15
Cochers, domestiques, portefaix, saltimbanques, etc.			—	—	—	—	—	—	—	5	5	1	3	4
Pêcheurs, bateliers, etc.			—	—	—	—	—	—	—	163	113	92	75	133
Militaires et marins			—	—	—	—	—	—	—	10	9	9	12	9
Rentiers			—	—	—	—	—	—	—	50	16	13	11	5
Etudiants			—	—	—	—	—	—	—	35	26	12	9	11
Vagabonds, mendiants			—	—	—	—	—	—	—	5	2	6	1	2
										9	13	4	10	4

A suivre (V. p. 618-619)

Suite (V. pag. 616-617)

(Suite) Pénitenciers		1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1 ^{er} semestre 1884	Du 1 ^{er} juillet 1884 au 30 juin 1885
Condamnés entrés pendant l'année venant du lieu de leur condamnation. Arts et métiers exercés avant leur entrée en prison	Maisons centrales												
	Hommes												
	Cultivateurs, colons, etc. . . .	1989	1621	1825	1589	2229	1612	1591	1855	1641	2086	1076	1349
	Commerçants (Aubergistes, marchands, boulangers, charcutiers, banquiers, agents de change, etc.)	274	266	279	260	287	236	247	241	267	292	178	365
	Cordonniers, tisserands, tailleurs, etc. (vie sédentaire) . .	367	397	367	374	476	376	406	442	465	433	319	319
	Menuisiers, maçons, serruriers, etc. (vie non sédentaire)	794	838	808	871	941	820	847	927	958	1127	423	951
	Artistes, hommes de lettres . .	91	73	101	64	85	57	65	60	48	86	50	68
	Employés des services publ., gardes de sûreté publ., douaniers, etc.	62	67	63	70	68	76	56	62	55	67	42	86
	Ecclésiastiques	11	7	8	6	8	7	4	5	5	8	6	8
	Cochers, domestiques, portefaix, saltimbanques, etc.	402	392	387	368	347	313	287	369	301	410	260	330
	Pêcheurs, bateliers, etc.	51	42	28	28	33	37	38	34	34	32	7	22
	Militaires et marins	30	30	44	32	39	19	25	20	19	30	28	29
	Rentiers	33	36	32	44	50	46	53	41	38	50	28	44
	Etudiants	8	9	18	7	11	14	13	12	9	12	10	34
	Vagabonds, mendiants	25	17	42	20	25	19	16	9	27	17	8	6
	Femmes												
	Fermières, jardinières, etc. . .	83	132	116	79	87	104	100	98	142	100	51	64
	Marchandes, revendeuses, etc.	11	22	17	12	6	9	15	14	16	18	3	8
	Cordonnières, tailleuses, couturières, etc.	88	101	88	101	100	104	93	70	126	59	44	64
	Domestiques	63	67	59	63	74	52	87	59	60	46	28	63
Vivant en famille	9	23	17	20	14	12	21	17	26	22	20	27	
Vagabondes, prostituées, etc. .	3	10	5	2	2	2	6	3	13	4	1	5	
Bagnes													
Hommes													
Cultivateurs, colons, etc.	1053	1124	1099	805	867	1110	993	881	871	700	302	430	
Commerçants (Aubergistes, marchands, boulangers, charcutiers, banquiers, agents de change, etc.)	80	90	76	64	58	69	68	65	61	51	29	138	
Cordonniers, tisserands, tailleurs, etc. (vie sédentaire) . .	132	131	138	92	98	127	119	124	100	77	42	78	
Menuisiers, maçons, serruriers, etc. (vie non sédentaire)	294	323	260	187	283	242	299	222	240	178	133	136	
Artistes, hommes de lettres . .	7	20	20	9	10	8	6	15	5	16	1	4	
Employés des services publ., gardes de sûreté publ., douaniers, etc.	29	31	20	23	25	32	19	22	17	12	12	15	
Ecclésiastiques	2	4	1	2	1	1	1	2	3	..	1	
Cochers, domestiques, portefaix, saltimbanques, etc.	93	105	85	65	98	88	83	86	63	53	54	62	
Pêcheurs, bateliers, etc.	13	10	6	11	8	8	13	3	13	4	2	9	
Militaires et marins	6	9	4	3	4	3	7	2	1	4	4	2	
Rentiers	21	17	19	25	25	33	20	22	16	17	4	14	
Etudiants	2	1	1	2	1	1	2	1	4	
Vagabonds, mendiants	10	5	1	4	1	2	2	2	2	1	

		(Suite) Pénitenciers												
		1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	
Arts et métiers exercés par les condamnés dans les établissements. Population à la fin de l'année.	Maisons centrales	Hommes												
		Travailleurs à l'air libre (Cultivateurs, mineurs, etc.) . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	404	401	618
		Travailleurs aux salines	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		Maçons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	139	135	139
		Menuisiers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	481	546	601
		Taillandiers, serruriers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	334	366	424
		Cordonniers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	745	899	975
		Taillleurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	379	398	437
		Typographes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	211	218	118
		Tisserands et fileurs en laine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	166	232	225
		Tisserands et fileurs en chanvre et coton	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3414	3684	3205
		Nattiers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	274	359	557
		Chapeliers, broisseurs, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	270	419	539
		Au service intérieur économique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1092	1147	1186
	Sans occupation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2237	2263	2166	
	Femmes													
	Jardinières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	5	5
	Couturières, brodeuses, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	120	191	317
	Tisseuses et filcuses en chanvre et coton	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	288	217	210
	Métiers divers (Tricotage, etc).	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	118	182	118
	Au service intérieur économique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	103	94	98
	Sans occupation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28	78	85
	Bagnes													
	Hommes													
	Travailleurs à l'air libre (Cultivateurs, mineurs, etc.) . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	421	322	596
	Travailleurs aux salines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	280	200	366
	Maçons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2003	1456	1263
	Menuisiers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	226	292	227
Taillandiers, serruriers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	129	173	258	
Cordonniers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	693	590	563	
Taillleurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	287	314	567	
Typographes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	9	18	
Fileurs et tisserands en laine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	300	
Fileurs et tisserands en chanvre et coton, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2724	1795	1265	
Nattiers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	310	3	557	
Chapeliers, broisseurs, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	602	773	62	
Au service intérieur économique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1357	1225	1212	
Sans occupation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6265	8661	8605	

A suivre (V. pag. 622-623)

Suite (V. pag. 620-621)

		1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1 ^{er} semestre 1884	Du 1 ^{er} juillet 1884 au 30 juin 1885	
(Suite) Pénitenciers														
Arts et métiers exercés par les condamnés dans les établissements.	Maisons centrales	Hommes												
		Travailleurs à l'air libre (Cultivateurs, mineurs, etc.) . . .	575	745	890	958	835	780	843	911	990	778	970	710
		Travailleurs aux salines
		Maçons	236	239	203	193	176	239	279	206	197	233	398	476
		Menuisiers	687	643	683	773	663	730	774	924	854	858	764	756
		Taillandiers, serruriers	427	390	410	473	464	410	455	500	466	553	572	663
		Cordonniers	1004	1130	1130	1160	1079	1148	1244	1354	1310	1473	1355	1438
		Tailleurs	546	478	548	514	599	654	638	664	770	717	829	863
		Typographes	121	210	197	188	165	98	106	129	129	132	86	86
		Tisserands et fileurs en laine .	253	237	261	250	244	290	282	243	247	264	245	230
	Tisserands et fileurs en chanvre et coton	3253	3307	3526	3390	3355	3589	3042	2848	2995	3338	3318	3369	
	Nattiers	736	852	1118	966	1079	1148	1231	1495	1706	1870	1457	1473	
	Chapeliers, broisseurs, etc. . . .	606	573	545	462	481	580	433	462	520	454	745	478	
	Au service intérieur économique	1111	1069	1051	1163	1128	1218	1174	1259	1238	1381	1414	1428	
	Sans occupation	2419	2262	1854	1959	1537	1450	2009	2114	2102	2544	2957	2590	
	Femmes													
	Jardinières	4	
	Couturières, brodeuses, etc. . .	324	238	303	319	328	393	355	345	349	725	602	588	
	Tisseuses et fileuses en chanvre et coton	164	248	268	211	193	202	235	543	223	231	394	385	
	Métiers divers (Tricotage, etc.)	134	340	354	344	324	354	429	125	550	170	104	160	
Au service intérieur économique	97	129	85	75	79	86	94	88	83	90	133	83		
Sans occupation	89	64	49	72	74	52	66	82	94	85	97	77		
Bagnes	Hommes													
	Travailleurs à l'air libre (Cultivateurs, mineurs, etc.) . . .	402	762	1474	657	711	1011	1748	1927	2046	1944	2173	1698	
	Travailleurs aux salines	498	477	649	910	838	893	866	1076	1233	1117	1231	989	
	Maçons	1356	1489	2099	1163	857	1228	2302	1891	1734	1637	1631	2247	
	Menuisiers	211	309	312	333	308	308	430	434	506	455	443	508	
	Taillandiers, serruriers	318	357	674	178	232	141	397	423	538	816	550	696	
	Cordonniers	524	769	894	846	820	557	927	1007	958	913	956	925	
	Tailleurs	537	400	493	437	489	429	738	623	641	652	652	679	
	Typographes	11	16	19	10	7	24	31	37	119	65	66	56	
	Fileurs et tisserands en laine .	250	251	194	176	97	128	210	206	211	156	147	145	
	Fileurs et tisserands en chanvre et coton, etc.	1483	1350	2102	1302	1005	1204	2159	2305	2032	2673	2363	2470	
	Nattiers	552	547	648	454	528	510	919	924	840	789	682	557	
	Chapeliers, broisseurs, etc. . . .	79	318	481	470	748	733	882	1001	1452	347	565	403	
	Au service intérieur économique	1233	1247	1256	1283	1255	1331	1531	1449	1416	1507	1469	1398	
Sans occupation	8670	8406	5902	9101	9365	9079	4576	4426	3989	4271	4289	3901		

(Suite) Pénitenciers			1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873
Journées de détention	Maisons centrales	Hom. { En régie et par entreprise partielle	1953864	2377150	2640870	2641904	2657800	2628923	3229412	2658408	2083139	2351433	2561360	2635301
		Par entreprise générale	—	—	—	—	—	—	—	655516	1241265	1266278	1361958	1490251
	Bagnes	Fem. { En régie	143695	163784	211587	242633	213637	192559	175957	171949	173632	199298	188062	190500
		Par entreprise générale	—	—	—	—	—	—	32038	40062	40548	37847	75978	112793
Journées de travail aux industries	Maisons centrales	Hom. { En régie et par entreprise partielle	—	—	—	—	—	—	4542695	4801062	4987019	5353425	5721145	5818733
		Par commission	505102	643793	775049	766771	727489	685348	1043980	1035653	648017	592718	682515	590443
		Par entreprise générale	258878	271821	405661	601897	730783	741096	848187	443936	497240	554809	603144	656116
	Bagnes	Fem. { En régie	—	—	—	—	—	—	—	465174	766897	811292	870878	1032897
		Par commission	16822	30285	34135	45239	49060	40180	39860	33547	31281	36769	43963	49038
		Par entreprise générale	50577	66598	105455	112771	101463	79062	74024	77695	78420	84443	70701	59771
	Maisons centrales	Hom. { En régie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	720343	451732	306235
		Par commission	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1253172	1324357	1399134
Prix moyen journalier de main-d'œuvre gagné par les condamnés occupés dans les industries	Maisons centrales	Hommes { En régie	0,39	0,43	0,41	0,41	0,40	0,41	0,40	0,42	0,41	0,44	0,40	0,43
		Par commission	0,37	0,37	0,33	0,34	0,37	0,37	0,36	0,36	0,33	0,32	0,34	0,33
	Bagnes	Femmes { En régie	—	—	—	—	—	—	—	0,42	0,42	0,42	0,43	0,42
		Par commission	0,21	0,17	0,22	0,21	0,23	0,23	0,23	0,19	0,20	0,22	0,17	0,16
Maisons centrales	Femmes { En régie	0,21	0,20	0,14	0,17	0,18	0,19	0,20	0,19	0,19	0,17	0,18	0,19	
	Par entreprise générale	—	—	—	—	—	—	0,13	0,13	0,13	0,13	0,10	0,11	
Bagnes	Hom. { En régie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Par commission	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Journées de travail au service intérieur économique	Maison centrales	hommes .	112918	139803	166874	213455	224160	224992	373829	351772	324416	370772	389356	411177
		femmes .	14836	14105	13536	20300	18582	18741	22556	25175	27271	29582	29590	32157
	Bagnes — hommes .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	283587	237859	344168	
Prix moyen journalier de main-d'œuvre gagné par les condamnés occupés dans les services intérieurs	Maisons centrales	hommes .	0,43	0,46	0,48	0,43	0,43	0,44	0,37	0,42	0,47	0,41	0,50	0,51
		femmes .	0,29	0,28	0,29	0,29	0,29	0,29	0,25	0,25	0,25	0,23	0,23	0,23
	Bagnes — hommes .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Coût moyen brut d'une journée calculée sur le total des dépenses	Maisons centrales	Hom. { En régie et par entreprise partielle	0,8752	0,8642	0,8475	0,8535	0,8386	0,9027	0,8878	0,8979	0,8700	0,8371	0,8461	0,9152
		Par entreprise générale	—	—	—	—	—	—	—	0,8609	0,8103	0,8040	0,8161	0,8459
	Bagnes	Fem. { En régie	0,6687	0,7625	0,7034	0,7486	0,7496	0,8324	0,8024	0,9024	0,8381	0,9318	0,8402	0,8604
		Par entreprise générale	—	—	—	—	—	—	1,0123	1,0123	1,0214	1,0123	0,8575	0,8249
Coût moyen net d'une journée	Maisons centrales	Hom. { En régie et par entreprise partielle	0,7412	0,7006	0,6789	0,6609	0,6490	0,7164	0,7436	0,7675	0,7741	0,7133	0,6797	0,7460
		Par entreprise générale	—	—	—	—	—	—	—	0,6309	0,6137	0,6062	0,6145	0,6261
	Bagnes	Fem. { En régie	0,5389	0,6064	0,5534	0,6099	0,5711	0,6759	0,6073	0,7246	0,6881	0,7739	0,6873	0,7754
		Par entreprise générale	—	—	—	—	—	—	1,0123	1,0123	1,0214	1,0123	0,8575	0,8249
Bagnes En régie et par entreprise partielle hommes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5534	0,5015	0,5029	

A suivre (V. pag. 626-627)

Institutions d'éducation correctionnelle affectées aux mineurs		1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873
<i>Maisons d'éducation correctionnelle</i>													
Nombre des Etablissements ou Sections	Garçons	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4
	Filles. .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Capacité des Etablissements . .	Garçons	458	458	458	668	678	678	698	698	698	848	848	848
	Filles. .	—	—	—	—	50	50	50	50	50	70	70	70
Population au commencement de l'année	Garçons	327	352	359	436	449	477	632	660	640	684	715	821
	Filles. .	46	38	30	44	50	54	64	59	65	62	75	75
Entrés pendant l'année	Garçons	259	210	304	267	288	408	500	490	455	623	663	661
	Filles. .	24	11	22	17	23	29	24	29	21	38	31	36
Sortis pendant l'année.	Garçons	234	203	227	254	260	253	472	510	455	592	557	681
	Filles. .	32	19	8	11	19	19	29	23	24	25	31	36
Population à la fin de l'année. .	Garçons	352	359	436	449	477	632	660	640	640	715	821	801
	Filles. .	38	30	44	50	54	64	59	65	62	75	75	75
» moyenne	Garçons	380	349	411	445	462	576	601	673	661	759	747	824
	Filles. .	42	29	39	47	53	58	64	63	66	68	75	75
Entrés à l'infirmerie pendant l'année	Garçons	183	298	519	457	256	348	444	404	375	563	437	334
	Filles. .	27	31	16	23	21	26	39	45	26	35	30	30
Admis à l'école pendant l'année	Garçons	465	560	652	699	287	408	483	477	440	413	708	661
	Filles. .	65	45	52	29	38	32	23	27	18	35	30	35
Évadés	Garçons	9	..	2	1	..	2	8	9	3	..	5	7
	Filles.
Décédés	Garçons	4	9	5	17	29	15	30	38	17	21	7	26
	Filles. .	4	2	1	3	4	2	2	..	1	2	1	2
Population à la fin de l'année. Par catégorie	Condamnés	48	53	83	100	37	50	49	47	35	75	81	118
		5	6	6	6	1
Entrés par internement forcé (oisifs et vagabonds) . . .	Garçons	262	276	313	326	403	507	495	493	484	463	506	383
	Filles. .	21	22	30	40	45	49	45	51	45	45	51	43
Internés par correction paternelle	Garçons	42	30	40	23	37	75	116	100	121	136	196	279
	Filles. .	17	8	9	4	3	9	13	14	17	30	24	32

A suture (V. pag. 630-631)

Suite (V. pag. 628-629)

(Suite) Institutions d'éducation correctionnelle affectées aux mineurs	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1 ^{er} semestre 1884	Du 1 ^{er} juillet 1884 au 30 juin 1885
<i>(Suite) Maisons d'éducation correctionnelle</i>												
Nombre des Etablissements ou Sections	4 2	4 2	4 2	5 2	5 2	6 2	6 2	6 1	6 1	6 1	6 1	6 1
Capacité des Etablissements. . .	868 70	868 110	868 110	1048 110	1107 110	1188 110	1128 110	932 60	952 50	1019 50	1053 50	1086 50
Population au commencement de l'année.	801 75	906 111	751 116	932 109	946 120	940 107	947 73	796 58	902 58	937 53	1090 60	1020 61
Entrés pendant l'année.	833 27	526 39	727 20	850 30	712 21	670 20	391 12	557 22	561 13	626 11	217 6	378 8
Sortis pendant l'année.	728 52	681 34	755 27	836 19	718 34	663 54	486 27	451 22	526 18	473 4	287 5	474 20
Population à la fin de l'année. .	906 50	751 116	723 109	946 120	940 107	947 73	852 58	902 58	937 53	1090 60	1020 61	924 49
» moyenne	910 73	834 119	757 114	954 110	918 112	1012 96	885 64	829 58	924 55	957 56	1027 61	935 53
Entrés à l'infirmerie pendant l'année	443 28	419 24	382 14	413 27	408 23	494 22	367 5	297 4	234 ..	227 3	126 5	174 1
Admis à l'école pendant l'année	834 28	526 38	727 11	850 30	648 20	620 20	365 12	537 22	545 13	616 11	210 5	375 7
Évadés	2 ..	1 ..	12 ..	6 ..	15 ..	4 ..	2 ..	1 ..	2 2	10 ..
Décédés	27 1	35 2	9 3	12 4	10 4	19 3	19 2	7 1	7 ..	11 1	8 1	10 2
Population à la fin de l'année. Par catégorie	Condamnés	149 ..	96 ..	74 ..	73 ..	44 ..	42 ..	55 ..	73 1	69 3	75 4	70 3
	Entrés par internement forcé (oisifs et vagabonds) . .	448 32	434 82	441 79	553 79	547 63	547 35	495 24	507 31	528 18	572 23	543 21
	Internés par correctionnelle	309 18	221 34	208 30	320 41	293 44	302 38	246 34	322 26	340 32	443 33	407 37

(Suite) Institutions d'éducation correctionnelle affectées aux mineurs		1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	
<i>(Suite) Maisons d'éducation correctionnelle</i>														
Journées de travail	Garçons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	128437	168513	186882	
	Filles .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18915	19816	18602	
» d'oisiveté	Garçons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	118346	79495	86587	
	Filles .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4719	6025	6725	
» d'infirmerie.	Garçons	3012	4919	6714	8561	11949	10868	12053	12452	9653	12578	10302	13252	
	Filles .	779	532	836	637	508	672	1060	1426	749	1074	1180	1444	
» de punition	Garçons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17727	15329	14353	
	Filles .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	234	257	439	
Coût d'une journée de détention.	Garçons	0,7584	0,7153	0,7534	0,6876	0,6701	0,6558	0,6402	0,6662	0,6847	0,6894	0,6990	0,7989	
	Filles .	0,5512	0,5253	0,5688	0,6515	0,7635	0,6588	0,6960	0,7814	0,7926	0,7483	0,7652	0,8520	
<i>Réformatoires</i>														
Nombre des Réformatoires ou Sections	Garçons	7	10	11	15	16	17	19	19	21	24	25	26	
	Filles .	2	2	2	3	6	7	9	9	9	10	13	15	
Population au premier jour de l'année	Garçons	210	253	318	551	726	931	1280	1596	1968	1977	2365	2535	
	Filles .	53	72	100	135	161	199	277	316	362	390	415	464	
Entrés pendant l'année.	Garçons	86	148	199	405	444	632	638	796	755	974	1257	1345	
	Filles .	20	31	42	25	48	94	71	92	99	80	101	180	
Sortis pendant l'année.	Garçons	43	83	115	197	265	281	322	424	657	586	1087	1039	
	Filles .	1	3	7	21	16	16	32	46	62	55	61	51	
Population à la fin de l'année. .	Garçons	253	318	402	759	905	1282	1596	1968	2066	2365	2535	2841	
	Filles .	72	100	135	139	193	277	316	362	399	415	455	593	
» moyenne	Garçons	300	376	506	661	790	1034	1345	1670	1895	2138	2417	2663	
	Filles .	79	102	134	156	180	237	301	340	373	402	430	511	
Évadés	Garçons	3	17	19	21	65	23	45	72	138	116	197	160	
	Filles	3	1	..	
Décédés	Garçons	2	3	9	9	12	23	11	15	27	22	48	36	
	Filles .	1	2	3	6	3	8	1	3	10	13	6	7	
Population à la fin de l'année. Par catégorie	Internés par sentence ou requête des Autorités compétentes	Garçons	—	—	—	—	856	1163	1425	1768	1931	2245	2512	2469
		Filles .	—	—	—	—	193	277	316	362	399	415	453	579
	Internés par correction paternelle	Garçons	—	—	—	—	49	119	171	200	135	120	23	223
		Filles .	—	—	—	—	2	14
Coût d'une journée de détention	Garçons	0,8036	0,8260	0,7632	0,7838	0,8170	0,8174	0,8200	0,8153	0,8124	0,8119	0,8090	0,8080	
	Filles .	0,7551	0,7788	0,7877	0,7903	0,7900	0,7934	0,7956	0,7915	0,7904	0,7892	0,7883	0,7874	

A suivre (V. pag. 634-635)

